

Digitales Brandenburg

hosted by Universitätsbibliothek Potsdam

La France juive

Drumont, Édouard

Paris, [1885]

Livre sixième. La persécution juive

[urn:nbn:de:kobv:517-vlib-12444](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:kobv:517-vlib-12444)



Emblèmes Franc-Maçonniques.

LIVRE SIXIÈME

LA PERSÉCUTION JUIVE

Vous concluez qu'on a eu tort de fusiller les pauvres calotins en 1871. Nous sommes d'un avis contraire. Nous estimons même qu'on a usé de trop de ménagements vis-à-vis d'eux. Ils ne l'avaient pas volé.

Eugène MAYER (*Lanterne*).

LES FRANCS-MAÇONS

La guerre aux catholiques. — Les droits de la pensée libre. — Caractère spécial de la persécution actuelle. — Origine juive de la Franc-Maçonnerie. — Une allégorie transparente. — Le Temple de Salomon. — La Franc-Maçonnerie d'adoption. — Des couplets folichons. — Judith. — Les fils de la Veuve. — Un financier persécuteur. — Cousin, président du Suprême Conseil. — L'homme de paille des Rothschild. — Faiblesse coupable de certains catholiques. — Comment se recrute la Maçonnerie. — Le signe de détresse. — Tirard et la conversion. — Les légèretés d'un Lowton. — Les mines d'or de l'Uruguay. — Un Tuileur de premier ordre. — Un enterrement maçonnique. — Guillot ou le Sage de la Grèce. — Un coup de maillet de Vénérable. — Les vertus du maire de Brest. — Un ministre de commerce agréable. — La Maçonnerie dans les prisons. — Un adorateur du soleil.

I

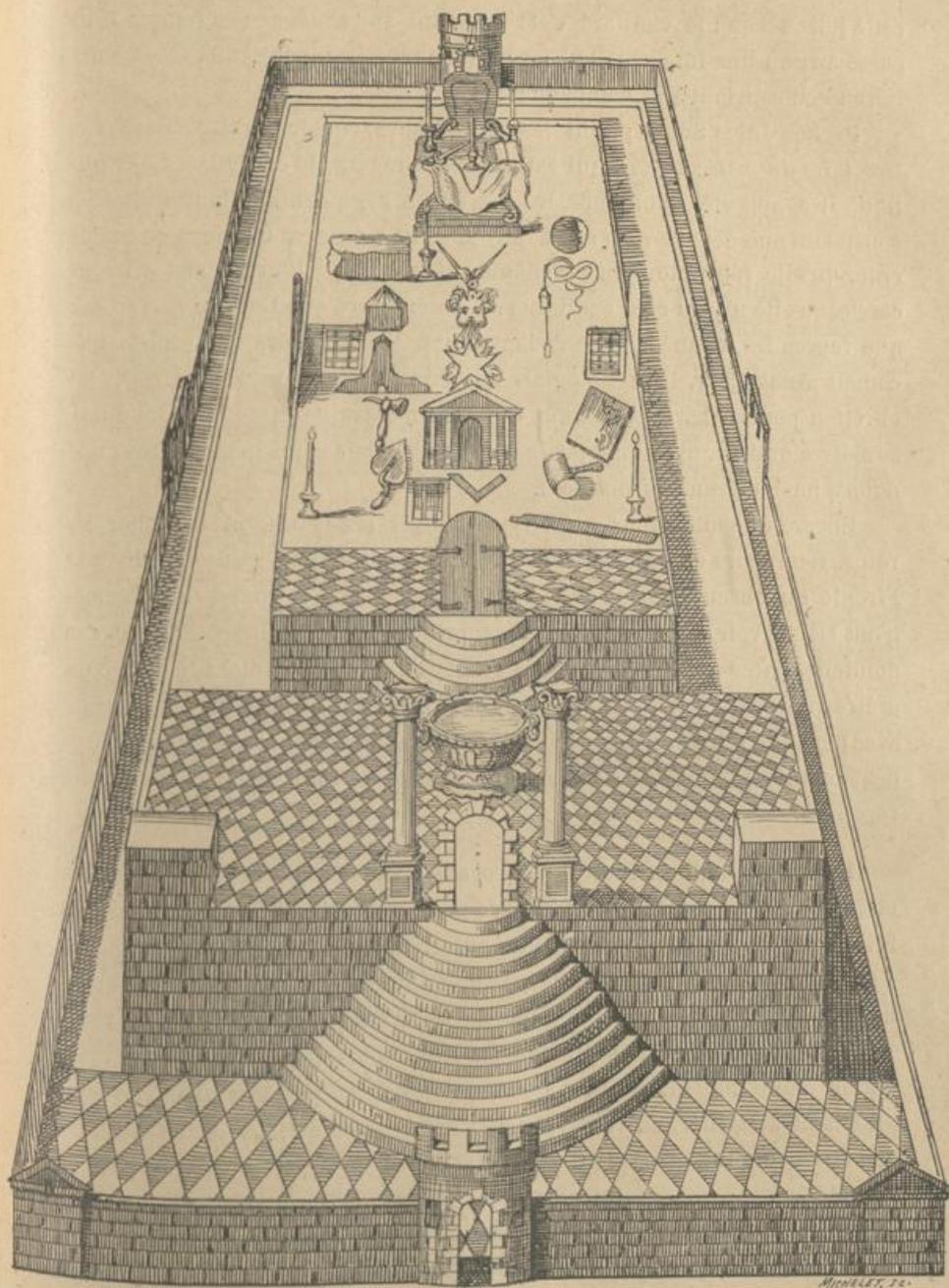
LES FRANCS-MAÇONS

Quels sont les instigateurs, les instruments et les complices de la persécution qui a commencé par l'expulsion de saints religieux, qui s'est ensuite attaquée à l'âme de l'enfant, qui a enlevé enfin au malheureux agonisant dans un hôpital sa dernière consolation et sa suprême espérance, qui s'est efforcée, en un mot, par tous les moyens d'avilir et de dégrader la France? Comment cette campagne a-t-elle été entreprise et poursuivie? Telle est l'étude que nous nous proposons dans ce sixième livre.

La libre pensée elle-même n'est point en cause ici. Que d'heures charmantes nous avons passées avec de brillants esprits fermés à ces croyances qui sont l'enchantement et la joie de notre vie! Combien de temps avons-nous été nous-même, en admirant le rôle social du christianisme, à ne pas admettre le côté divin de ses dogmes, à vivre en dehors de l'Église? Il a plu à Dieu, dans sa miséricorde infinie, d'appeler par son nom le pauvre écrivain, d'exercer sur lui cette pression irrésistible et douce à laquelle on ne résiste pas, de lui frapper amicalement sur l'épaule, oserai-je dire sans crainte d'être irrespectueux, car ce Christ, qui est le maître du ciel et de la terre, est en réalité le plus sûr et le plus fidèle des amis. C'est à nous à remercier et à bénir mais sans attaquer ceux qui, tout en ne partageant pas nos opinions, n'attendent pas à nos droits de citoyens, d'hommes, et de Français.

Que de grandes intelligences soient restées fermées à une telle lumière, cela surpasse l'imagination; cela est cependant. Pair d'Angleterre, beau, riche, comblé des dons les plus rares, Byron blasphème le Dieu qui lui a accordé tous ces bienfaits. Travailleur infatigable, probe dans sa vie, pur dans ses mœurs, Proudhon ne veut pas croire qu'une autre existence le récompensera de ces vertus là-haut, et c'est à Satan qu'il adresse un hymne d'amour. Delacroix, l'admirable auteur de tant de peintures religieuses, se détourne sur son lit de mort pour ne pas entendre le son des cloches; il aime mieux s'enfoncer dans le noir que d'aller regarder combien les figures qu'il a rendues à demi visibles par son pinceau sont plus belles encore que son génie n'a pu les concevoir.

Avant d'être touché par la grâce, combien d'années Littré, si honnête, si droit cependant, n'a-t-il pas lutté contre l'évidence? Qui ne se rappelle



Le Temple de Salomon, d'après une des figures qui doivent être tracées sur le plancher des Loges lors des réceptions francs-maçonniques.

cette jolie scène : le vieillard s'est endormi sur sa tâche ; sa femme lui a passé au cou une image de la Vierge ; il se réveille, aperçoit la médaille et la rend en souriant à sa compagne ?

Prenez Jules Soury parmi les philosophes contemporains. Dans son *Bréviaire du matérialisme*, qui est un chef-d'œuvre de critique et d'érudition, il a apporté, selon moi, les meilleurs arguments à la Religion en constatant que depuis cinq mille ans la philosophie est toujours au même cran, qu'elle répète toujours la même chose, qu'elle tourne dans le même cercle, qu'elle n'a pu rien expliquer ; il a démontré que Darwin n'avait fait que reprendre les théories de l'adaptation à Anaximandre, qui, lui-même, copiait Anaxagore, lequel plagiait Empédocle. L'auteur n'en est pas plus chrétien pour cela. Cet homme, qui est un travailleur vaillant, lui aussi, admet volontiers, avec Schopenhauer, que la vie est un mauvais tour que nous a joué le grand Inconscient.

Encore une fois, nous n'avons ni à juger les cœurs, ni à sonder les reins. Remueurs de paroles, constructeurs de systèmes, génies perdus par l'ironie ou obscurcis par l'orgueil, libres penseurs de toutes les nuances n'ont rien à voir avec les misérables qui jettent un vieillard hors de son domicile, parce qu'il ne pense pas comme eux, ou qui volent le pain d'un prêtre indigent. Littre, même avant sa conversion, Vacherot, ont protesté avec dégoût contre ces infamies ; demandez à Jules Soury comment il juge des hommes comme les Constans et les Cazot, et vous verrez ce qu'il vous répondra.

En réalité, la lutte contre les croyances de la majorité des Français a été, non une revendication de la libre pensée, mais la persécution de trois religions voulant en opprimer une autre. Si les Juifs, confondus avec les Francs-Maçons, se distinguèrent par une haine spéciale contre Celui qu'ils avaient sacrifié, s'ils furent à la tête du mouvement, si, grâce à leurs journaux, il répandirent à profusion les calomnies les plus ignobles, ils furent puissamment aidés par les Protestants, qui, eux aussi, par un illogisme singulier, en voulaient au Christ parce qu'ils se sentaient coupables envers lui.

M. Eugène Lamy, qui est, je le crois, l'auteur d'une brochure fort remarquable et fort remarquée, *La République en 1883*, a parfaitement discerné ce qu'a de particulier la persécution franc-maçonnique :

On reconnut bientôt, écrit-il, que la Franc-Maçonnerie est un ordre religieux en révolte, quand se déroula cette vengeance où apparut à la fois la cruauté des luttes confessionnelles, le calme implacable des haines

sacerdotales, et la corruption de l'esprit monastique tournée en science de persécution.

Il nous est donc nécessaire de nous arrêter quelque temps sur la Maçonnerie. Nous n'avons pas, cependant, l'intention de l'étudier en détail; d'autres l'ont fait avant nous. Tout au moins essaierons-nous de mettre en relief le caractère tout sémitique de l'institution, et de préciser la forme particulière qu'elle a prise de nos jours.

L'origine juive de la Maçonnerie est manifeste, et les Juifs ne peuvent même être accusés de beaucoup de dissimulation dans cette circonstance. Jamais but plus clair, en effet, ne fut indiqué sous une plus transparente allégorie. Il a fallu toute l'ingénuité des Aryens pour ne pas comprendre qu'en les conviant à s'unir pour renverser l'ancienne société et reconstruire le Temple de Salomon, on les conviait à assurer le triomphe d'Israël.

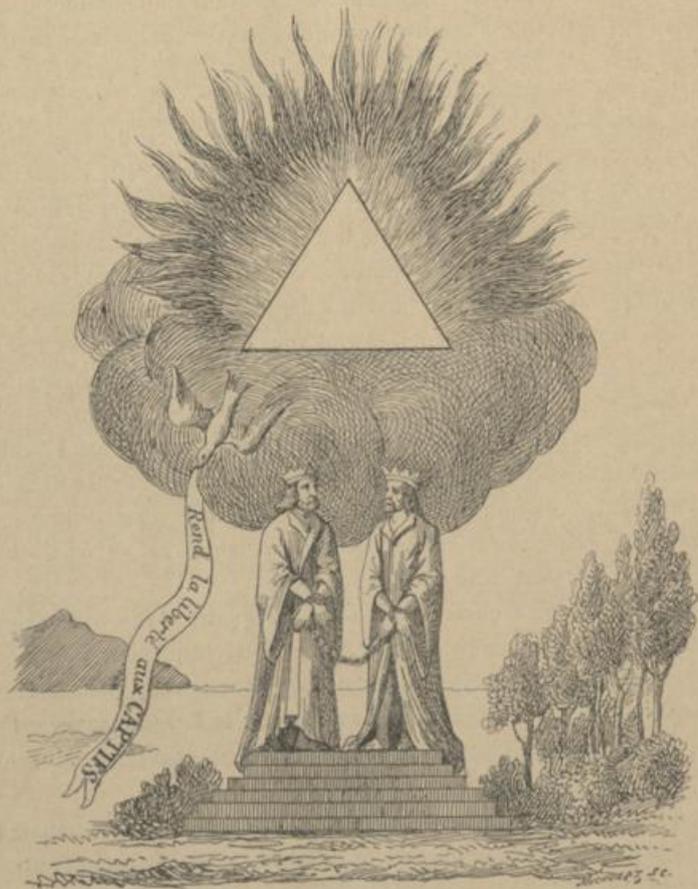
Ouvrez n'importe quel rituel, et tout vous parle de la Judée. *Kadosch*, le plus haut grade, veut dire *Saint* en hébreu. Le chandelier à sept branches, l'arche d'alliance, la table en bois d'acacia, rien ne manque à cette reconstitution figurative du Temple. L'année maçonnique est à peu près réglée sur l'année juive; l'almanach israélite porte 5446^e année de la création, l'almanach maçonnique 5884^e année. Les mois maçonniques sont les mois juifs; *adar*, *veadar*, *nissan*, *iyar*, *sivan*, *tammouz*, *ab*, *eloul*, *tischri*, *heschvan*, *kislev*, *tebeth*, *schebat*.

Nous n'avons qu'à ouvrir l'*Annuaire des quatre obédiences françaises avec éphémérides maçonniques* du F. Pierre Malvezin, pour y voir que le F. Hébrard, directeur du *Temps*, est né le 1^{er} janvier 1834, dans le 11^e mois maçonnique, c'est-à-dire dans le mois de *tebeth*; le F. Compayré est venu après lui, le 3 de ce même mois. Le F. Jules Claretie est né le 3 du mois de *kislev*, qui correspond au 3 décembre.

3 décembre, c'est l'anniversaire de la bataille d'Hohenlinden, mais pour les Francs-Maçons, chez lesquels tout patriotisme est éteint, la naissance ou la mort d'un Frère a une autre importance que les événements les plus considérables de l'histoire. Le 19 mai, jour de la bataille de Rocroy, ils célèbrent la mort du F. Delord, rédacteur du *Siècle*, et le 20 du même mois, jour de la mort de Christophe Colomb, ils fêtent la naissance du F. Rochelant, avocat à la cour de Paris.

N'est-ce pas honteux à un homme comme Jules Claretie, qui est un travailleur, qui a un talent, non point éclatant sans doute, mais sérieux, de s'affilier, pour avoir quelques réclames de plus, à cette bande malfaisante qui tend partout des pièges à nos pauvres prêtres?

Vous me direz que cela, après avoir été utile dans les journaux au F.: Claretie, et avoir fait de lui un directeur du Théâtre-Français, ne l'empêchera pas d'être de l'Académie, au contraire. Les catholiques voteront pour l'ancien rédacteur du *Temps* au lieu d'accorder leurs voix à quelque

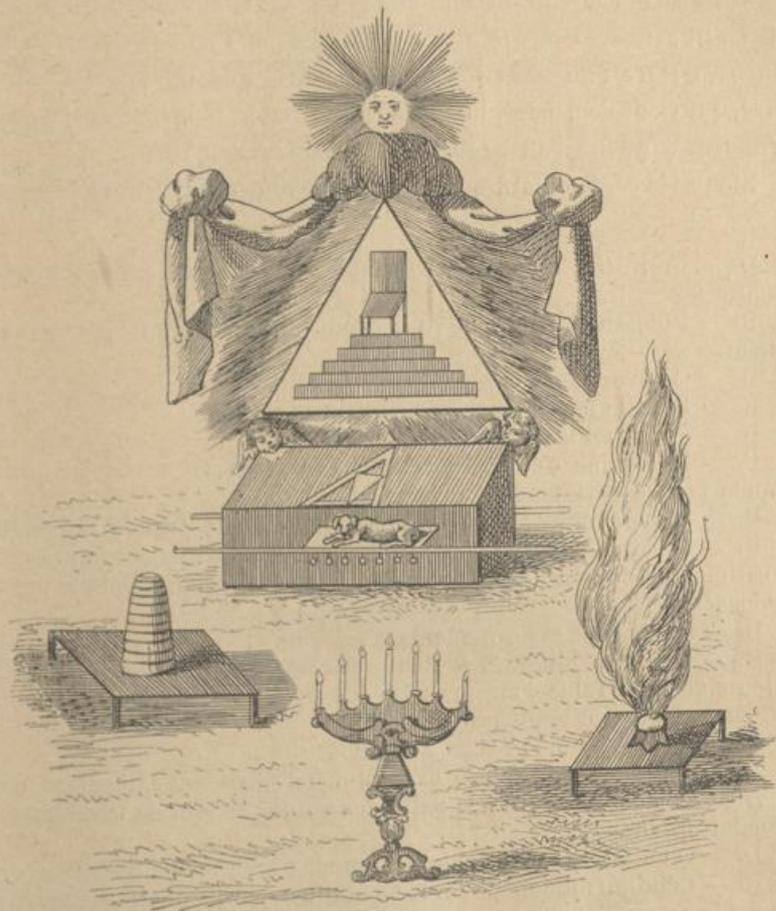


Emblèmes Franc-Maçonniques (p. 710)
Figuration d'une allée d'acacias, à droite.

brave homme, qui aura essayé de défendre la foi des ancêtres. N'importe à la place de Claretie, je rougirais de me trouver sur de pareilles éphémérides en compagnie du F.: Lyon-Alemand, né le 7 du mois d'*ab*, et du F.: Cazot, né le 11 du mois de *schebat*.

La phrase fameuse qu'échangent entre eux les initiés, et que M. Andrieux a tournée en ridicule : « L'acacia m'est connu, » se rattache

également aux plus lointaines traditions juives. L'acacia, répond un Franc-Maçon à une question posée dans *l'Intermédiaire*¹, est le rameau d'or de l'initiation moderne; c'est pour cela et par cela qu'on est Maçon, quand on en a pénétré le secret. D'après l'Écriture sainte, cet arbre souvent désigné



Emblèmes Franc-Maçonniques (p. 710)

L'Arche d'Alliance avec l'Agneau sur le livre des sept Sceaux; — à gauche, la table des pains; à droite, la table des Parfums; — au bas, le Chandelier à sept branches.

sous le nom de *shittah* (au pluriel *shittim*) était considéré comme sacré parmi les Hébreux; sur l'ordre de Moïse, le tabernacle, l'arche d'alliance et tous les ustensiles religieux furent composés de ce bois, et le prophète Isaïe recommandait, à son tour, aux Israélites, à leur retour de captivité,

1. *Intermédiaire*, 10 juin 1885.

d'avoir soin de planter dans le désert des cèdres et des acacias (*shittim*) dont l'utilité et l'agrément devaient leur être incontestables.

Regardez, si vous le voulez, les gravures d'un ancien rituel des hauts grades¹, vous reconnaîtrez tous les symboles de l'ancienne Loi. Vous y verrez Moïse et Élie sortant d'un nuage de feu, tandis que sur une banderole on lit : *Rend la liberté aux captifs*. Les mots de passe sont *Judas* et *Benjamin*. Il n'est question que d'Adonaï, de la fontaine de Siloé, de Zorobabel, qui vient demander, lui aussi, qu'on rende la liberté aux captifs, et qu'on leur permette d'aller rebâtir le Temple de leur Dieu.

Étudiez le cérémonial des admissions, et vous vous croirez à Jérusalem :

D. — Frère très respectable, premier surveillant, êtes-vous Grand-Architecte?

R. — Puissant Maître, j'ai vu la grande lumière du troisième appartement.

D. — Où avez-vous été reçu Grand-Architecte?

R. — Dans le haut lieu et la chambre du milieu.

D. — Pourquoi la nommez-vous ainsi?

R. — Parce que c'était l'endroit où Salomon travaillait au plan du Temple avec le Surintendant des ouvrages.

D. — A quoi vous occupez-vous dans le grade de Grand-Architecte?

R. — A bâtir le dernier édifice ou le troisième corps qui fait le comble du bâtiment, à dresser des Tabernacles, à les garnir d'ornements précieux et consacrés.

D. — Quels sont ces ornements?

R. — L'Arche d'alliance, soutenue par deux Chérubins qui la couvrent de leurs ailes, la Table d'airain, celle des Holocaustes, celle des Pains, et le Chandelier à sept branches.

D. — Que renferme l'Arche d'alliance?

R. — Le Stekenna, qui se fixa lui-même entre les Chérubins qui le couvrent de leurs ailes dans le Saint des Saints, le jour de la dédicace où il rendait ses oracles.

D. — Quelle fut la principale loi donnée par le Stekenna?

R. — Celle qui fut donnée sur le Mont Sinaï, gardée depuis dans l'Arche, qui est la première loi écrite.

D. — Donnez-moi le signe de cette loi.

R. — On le donne en portant les deux mains sur la tête, les doigts ouverts, ce qui marque le symbole des dix commandements.

D. — Dans quelle forme représente-t-on le Stekenna?

R. — Sous la forme d'un agneau tranquille, couché, reposant sur le Livre des Sept-Sceaux.

D. — De quel bois était construite l'Arche?

R. — De Sethim, bois incorruptible, parsemé de lames d'or.

¹ Les plus secrets mystères des hauts grades de la Maçonnerie dévoilés, ou le vrai Rose-Croix. A Jérusalem.

Dans la Maçonnerie d'adoption vous démêlez également l'influence juive. La Maçonnerie d'adoption est la Maçonnerie des femmes. Les réceptions sont de vraies fêtes de la Bonne Déesse; on y chante parfois des cantiques ou chansons qui, pour employer une expression empruntée par Octave Feuillet aux Goncourt, feraient rougir un singe. Citons, comme un échantillon innocent, ces couplets simplement gaillards :

EVA — CANTIQUE

AIR : *Quand les bœufs vont deux à deux
Le labourage en va mieux*

On nous dit de l'Angleterre
Que tout son vocabulaire
Dans Goddam se renfermait (prononcez Goddem),
Mais dans la Maçonnerie,
Un mot a plus de magie.
Ce mot, qui ne l'aimerait?
Eva, Eva, Eva, Eva ! (bis.)
Un vrai Maçon ne sera
Jamais sourd à ce mot-là !

Heureux le Maçon fidèle
Qui peut consacrer son zèle
A la beauté qu'il chérit ;
Mais bien plus heureux encore
Quand d'une sœur qu'il adore,
Le tendre regard lui dit :
Eva ! etc.

Ignorant notre langage,
Mondor, au déclin de l'âge,
Epouse une jeune sœur.
La pauvre petite femme,
Qui le croit Maçon dans l'âme,
A beau dire avec ferveur :
Eva, Eva, Eva, Eva ! (bis).
Vieux profane est et sera
Toujours sourd à ce mot-là !

Là c'est Judith qui joue le rôle principal.

La récipiendaire, la tête couverte d'un drap noir saupoudré de cendre, arrive à la porte du Temple. Elle est arrêtée par un garde qui en avertit le deuxième surveillant. Celui-ci va vers elle et lui dit :

1. *Manuel complet de la Maçonnerie d'adoption ou Maçonnerie des dames*, par S.-M. Ragon, ancien Vénérable, fondateur des trois ateliers de Trinosophes, à Paris, auteur du *Cours interprétatif des Initiations*.

César Moreau, dans l'*Univers Maçonnique*, raconte également la réception d'une

- R. — Je veux parler au Grand-Prêtre et aux principaux du peuple.
 D. — *Que voulez-vous?*
 D. — *Qui êtes-vous?*
 R. — Judith.
 D. — *De quelle nation?*
 R. — Femme juive, de la tribu de Siméon.

Il l'introduit entre les deux colonnes. Les frères et les sœurs restent assis, ayant la main droite sur le cœur, la gauche sur le front, et la tête baissée pour simuler la douloureuse consternation qu'on éprouvait en Béthulie avant la sortie de Judith.

Le grand-prêtre dit à la récipiendaire :

D. — *Que demandez-vous?*

R. — Que vous me fassiez ouvrir les portes de la ville pendant cette nuit, et que tout le peuple prie pour moi pendant cinq jours. Alors je vous apporterai des nouvelles de Béthulie. Je vous conjure de ne point rendre la ville avant ce temps.

Le Grand-Prêtre : « *Allez en paix, et que le Seigneur soit avec vous!* »

Elle sort et rentre dans la salle de préparation. Elle quitte son drap noir, se lave et revêt ses ornements. Elle prend de la main droite un sabre, de la gauche une tête de mort peinte, qui avaient été déposés pendant qu'elle était en loge.

dame Huet, qui est d'un folâtre achevé. La réunion est ouverte dans le jardin climat d'Asie, par le très cher frère de Bellincourt, Vénérable, et par la charmante sœur Delamotte Bertin, grande maîtresse, éclairée sur le climat d'Afrique et d'Amérique par les très aimables et très intéressantes sœurs Cotolandi et Bordeaux, grande inspectrice et dépositaire.

La grande maîtresse, revêtue de ses ornements, explique à l'apprentie maçonne la signification des emblèmes, et on chante :

Elle l'instruit de nos lois,
 De nos rites, de nos mystères ;
 Elle lui dit que tous les Frères,
 Dociles toujours à la voix
 D'un sexe aimable et fait pour plaire,
 Faisaient leur devoir par cinq fois.

.....
 En ce même temps chaque Frère
 Crût à coup sûr s'apercevoir
 Que ce travail et ce devoir,
 Que ces cinq coups n'étonnaient guère
 La jeune récipiendaire,
 Qui pensait que, pour la beauté,
 C'était le moins, en vérité,
 Que tout bon Franc-Maçon dût faire.



Le maréchal Magnan, grand-maitre de la Maçonnerie, sous le Second Empire.

(*C'est alors qu'il faut changer la tenture verte en rouge.*)

A son retour en loge elle crie à la porte : *Victoire, Victoire!* Le garde en avertit le second surveillant qui le dit au premier; celui-ci informe le grand-prêtre qu'on a crié deux fois *Victoire!* à la porte de la loge.

Le Grand-Prêtre : *Faites voir qui a crié ainsi.*

R. — C'est Judith.

Le Grand-Prêtre : *Faites-la entrer; mes frères et mes sœurs, soyons debout. Judith est introduite.* « Loué soit le Grand-Architecte de l'Univers, qui n'a point abandonné ceux qui espèrent en lui, qui a accompli par sa servante la miséricorde qu'il a promise à la nation d'Israël, et qui a tué cette nuit, par ma main, l'ennemi de son peuple. » *Elle lui montre la tête de mort*¹.

L'image douloureuse de Jérusalem vaincue apparaît donc au premier plan dans l'œuvre maçonnique. C'est la *Veuve* dont les fils dispersés se reconnaissent au bout du monde en criant : « *A moi les fils de la Veuve!* »

Le jour où Jérusalem a vu s'écrouler sa grandeur passée est un inoubliable souvenir que les loges prennent soin de rappeler sans cesse.

Dans la cérémonie pour le grade de Rose-Croix, à cette question : « *Quelle heure est-il?* » on répondait :

Il est la première heure du jour, l'instant où le voile du Temple se déchira, où les ténèbres et la consternation se répandirent sur la surface de la terre, où la lumière s'obscurcit, où les *outils de la Maçonnerie se brisèrent*, où l'étoile flamboyante disparut, où la pierre cubique fut brisée, où la parole fut perdue.

Barruel a très bien discerné la signification véritable de ces mots :

L'adepte, écrit-il², qui a suivi dans la Maçonnerie le progrès de ses découvertes, n'a pas besoin de nouvelles leçons pour entendre le sens de ses paroles. Il y voit que le jour où le mot *Jehovah* fut perdu fut précisément celui où Jésus-Christ, ce fils de Dieu, mourant pour le salut des hommes, consumma le grand mystère de la religion chrétienne, et détruisit toute autre religion, soit judaïque, soit naturelle et philosophique. Plus un Maçon est attaché à la *parole*, c'est-à-dire à la doctrine de sa prétendue religion naturelle, plus il apprendra à détester l'auteur et le consommateur de la religion révélée; aussi cette parole qu'il a déjà trouvée dans les grades supérieurs n'est elle plus l'objet de ses recherches dans celui-ci; il faut à sa haine quelque chose de plus. Il lui faut un mot qui, dans sa

1. *Manuel de la Maçonnerie d'adoption*, déjà cité.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*.

bouche et dans celle de ses coadepes, rappelle habituellement le blasphème du mépris et de l'horreur contre le Dieu du Christianisme. Et ce mot, il le trouve dans l'inscription même apposée sur la croix.

On sait que ces lettres, formant le nom *Inri*, ne sont que les initiales de l'inscription *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs*. L'adepte Rose-Croix apprend à y substituer l'interprétation suivante : *Juif de Nazareth conduit par Raphaël en Judée*, interprétation qui ne fait plus de Jésus-Christ qu'un Juif ordinaire, emmené par le Juif Raphaël à Jérusalem pour y être puni de ses crimes.

Dès que les réponses de l'aspirant ont prouvé qu'il connaît le sens maçonnique de l'inscription *Inri*, le Vénérable s'écrie : *Mes frères, la parole est retrouvée*; et tous applaudissent à ce trait de lumière par lequel le Frère leur apprend que celui dont la mort est le grand mystère de la religion chrétienne ne fut qu'un simple Juif, crucifié pour ses crimes. De peur que cette explication ne s'efface de leur mémoire, de peur que toute la haine dont elle les anime contre le Christ ne s'éteigne dans leur cœur, il faudra que sans cesse ils l'aient présente à leur esprit. Le Maçon Rose-Croix la redira lorsqu'il rencontrera un Frère de son grade. C'est à ce mot *Inri* qu'ils se reconnaîtront, c'est là le mot du guet qui distingue ce grade.

Sympathie et tendresse pour Jérusalem et ses représentants; haine pour le Christ et les Chrétiens : toute la Maçonnerie est là.

Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour reconnaître que la Franc-Maçonnerie est bien, comme le dit l'abbé Davin, « d'origine toute judaïque; que les Juifs, dont on retrouve la main dans toutes les sectes chrétiennes, ne cessent de nous apparaître comme les premiers et les plus indomptables meneurs de la Franc-Maçonnerie ¹ ».

De l'institution fondée par eux, les Juifs ont su tirer un parti considérable. Totalelement impuissants à constituer, comme les Aryens, une hiérarchie basée sur les nobles aspirations de l'être humain, sur les vertus patriotiques et familiales, sur le sentiment de l'honneur et du dévouement, les Sémites excellent dans la politique dissolvante : qu'il s'agisse de sociétés financières ou de sociétés secrètes, ils savent donner une apparence d'ordre et de sérieux aux appétits, aux mauvais instincts coalisés.

L'association maçonnique a été un cadre dans lequel sont entrées beaucoup de catégories d'hommes qui se sont reconnus là à une sorte de médiocrité malfaisante commune : les gogos, les vaniteux, les pervers, trop craintifs pour agir tout seuls et qu'un esprit de garantie personnelle portait à ne s'aventurer qu'à bon escient ².

1. Bossuet. *Port-Royal et la Maçonnerie*.

Voir également à ce sujet : *Les Maçons juifs et l'Avenir ou la Tolérance moderne*.

2. Si l'on veut se rendre compte des moyens dont disposent les Franc-Maçons, il faut

Gouvernée par des maîtres invisibles et que nul ne soupçonne, la Franc-Maçonnerie fut une sorte de Judaïsme ouvert, une espèce d'appareil de garçon, de bureau, d'agence, où les Juifs fraternisèrent avec des gens qu'ils n'auraient pas voulu recevoir chez eux. Abrité derrière cette machine de guerre qui le cachait, le Juif put accomplir le mal, sans être responsable, en attestant Abraham qu'il était partisan de la tolérance.

Après avoir eu la précaution de mettre d'abord à sa tête des personnalités dont on exploitait l'ambition et qui donnaient le change à l'opinion, la Franc-Maçonnerie, une fois assurée du succès, a cherché des instruments qui lui appartiennent absolument, en les choisissant parmi les êtres qui, par leur nullité intellectuelle et morale, n'offrent pas assez de relief pour qu'on s'attaque à eux.

Prenez Cousin qui fut président du Suprême Conseil jusqu'au convent d'octobre 1885. Il était, en apparence, l'homme le plus puissant de France ; en réalité, c'est un mince personnage, très humble serviteur et homme de paille des Rothschild. Administrateur du Panama¹, inspecteur délégué du

consulter le dernier compte rendu, qui date de 1880. A cette date il existait, dans tout l'univers, 130,063 loges, qui avaient recueilli, en une seule année, quatre milliards de contributions volontaires.

Les Francs-Maçons étaient ainsi répartis :	
Etats-Unis	2.673.296
Etats de l'Amérique Méridionale et Brésil	4.517.425
Cuba et Porto-Rico	58.316
Asie et Océanie	394.211
Afrique, y compris l'Egypte	83.320
Europe	6.854.415
Total	14.781.183
Nombre de femmes faisant partie des loges	2.379.460
Total des personnes faisant partie de la Franc-Maçonnerie	17.160.643

1. La Franc-Maçonnerie joue naturellement un grand rôle dans le lancement de cette problématique affaire du Panama, que les journaux conservateurs ne se lassent pas de recommander aux catholiques, en répétant sur tous les tons : « Le grand Français par-ci, le grand Français par-là. »

D'après une lettre, publiée par le *Matin* du 28 août 1885, la loge l'Aménité semble même trouver que le Garant d'amitié d'Autriche-Hongrie pousse vraiment les choses un peu loin :
R. L. de l'Aménité
(Fondée en 1774)

Or. du Havre, le 17 juillet 1885.

TT. CC. F.

Dans sa ten. d'obl. du 15 juillet 1885, la resp. Loge de l'Aménité a décidé l'envoi de la présente circulaire aux loges de l'Obéd. pour les informer que M. V..., se disant membre d'une loge de l'Or. de Paris, sollicite de tous les Francs-Maçons des souscriptions pour la vente de deux cents cartes intitulées : Panorama du canal de Panama et Suez, imprimées en chromo-lithographie.

Nous croyons devoir conseiller à tous les FF. de nos LL. SS. de se faire présenter, avant de souscrire, un exemplaire des dites cartes, ce que l'on n'a pas fait pour nous, à l'Or.

chemin de fer du Nord, chargé du service central de l'exploitation, riche de cent cinquante mille livres de rentes, marié à une femme qui a une fortune au moins égale, intéressé par les Rothschild dans toutes les belles affaires de ce temps, il n'en est pas moins un de ces figurants subalternes de la vie contemporaine que Paris, pourtant si curieux, connaît à peine.

C'est à la fois un timide et un dément de vanité qui finira, d'après toute les probabilités, par la folie complète. Petit employé, il faisait déjà déborder un foulard rouge de la poche de sa redingote pour laisser croire qu'il était décoré; il regrette, sans nul doute, de ne pas être sauvage pour se planter des plumes sur le crâne. Une fois rentré chez lui, il ne quitte plus le grand cordon maçonnique, le tablier, les emblèmes, les bijoux. En dehors de son titre de président, il s'affuble, dans le calendrier maçonnique, du sobriquet baroque de : *Garant d'amitié du Grand-Orient de Hongrie, O. de Buda-Pesth.*

Craintif et insolent en même temps, il rampe devant les Rothschild, et fait peser un joug de fer sur ses employés qui le détestent cordialement. « Ah! monsieur! quel coup de fusil! » me disait l'un d'eux en me donnant ces détails, et je cite le mot, non pour l'approuver, mais pour montrer les sentiments qu'inspire ce prétendu philanthrope si dur pour les petits. Je l'ai aperçu dans la gare avec sa figure blafarde, ses yeux inquiets : c'est l'incarnation complète du bureaucrate sinistre. Avec cela il a des qualités, il est classificateur, paperassier habile. Les Rothschild ont compris le parti qu'on en pouvait tirer et lui ont passé au cou ce cordon moiré qu'il aimait tant.

Tout le mouvement de la Maçonnerie : intrigues, dénonciations contre d'honnêtes chrétiens, démarches pour priver un brave homme de sa place, enlèvements d'enfants, poursuites à l'aide de faux témoignages contre les ecclésiastiques, ce qu'on ne sait pas, ce qu'on ne se dit qu'entre affidés très sûrs, — tout cela est venu pendant de longues années aboutir au chemin de fer du Nord.

du Havre, mais ce qui peut, régulièrement, être exigé, le tirage en étant fait, puisque la plupart des souscripteurs havrais sont livrés aujourd'hui.

Les moyens employés pour parvenir semblent être de se procurer, par le tableau des loges, les adresses des Maçons et de faire vibrer près d'eux, lors d'une visite personnelle, la fibre patriotique française, au moyen du nom de M. F. de Lesseps, habilement produit dans la conversation, afin de créer un entraînement des uns par les autres et d'arriver à une inscription de souscription.

Veillez agréer, etc.

Voir également les *Archives Israélites* du 22 octobre 1885, sur la colonie juive à Panama, et la communauté qui porte le nom de *Scheerith Israel*.

Cousin classe tout avec une méthode imperturbable, il met les pièces dans un dossier, puis le dossier dans un carton, et le carton dans un secrétaire garni d'une serrure de sûreté. C'est le Crime en manches de lustrine, la Sainte-Vehme siégeant sur un rond de cuir; c'est Cagliostro dans le faux-col de Joseph Prud'homme et dans la lévite de Pet-de-Loup. C'est la malfaisance aimée pour elle-même. Quel intérêt, je vous le demande, peut avoir cet homme dix fois millionnaire à détruire ces croyances qui aident les déshérités à supporter la vie?

Le choix était intelligent, d'ailleurs, avouons-le. La Franc-Maçonnerie et le catholicisme des gens du monde s'entendent assez bien dans une aversion commune pour les humbles. Supposez qu'un malheureux porion, passant sa vie au fond des mines, un pauvre hère de mécanicien ou de garde-frein, toujours noir de charbon ou sali du cambouis, se laisse aller à paraître dans une réunion publique, à figurer dans un mouvement ayant pour but de transformer la société¹. Les actionnaires conservateurs trouveront tout naturel qu'on l'expulse, qu'on lui enlève son pain, qu'on mette sur son livret un signe destiné à faire reconnaître partout ce révolté. Nul d'entre eux ne suivra le conseil qui revient si fréquemment dans *l'Imitation* : « Soyez intérieurs! » Nul ne s'interrogera et ne se dira : « A la place de cet homme, ne penserais-je pas comme lui? » Cousin était à la tête d'une association que Notre-Saint-Père le Pape a signalée comme exécration et dangereuse; c'est dans les loges, dont il était le chef suprême, qu'ont été délibérées et décidées toutes les mesures révolutionnaires qui ont renversé, dans ce pays, tout ce qui tenait encore debout. Les membres du conseil d'administration du chemin de fer du Nord², les actionnaires influents

1. L'interdiction faite aux agents des Compagnies d'accepter aucune fonction élective est formelle. On se rappelle les circulaires publiées à ce sujet au mois de juillet 1884, par M. Manton, directeur de la Compagnie de Lyon-Méditerranée, et par M. Noblemaire, directeur de la Compagnie d'Orléans.

La circulaire de M. Manton est ainsi conçue :

* A la suite de divers incidents, j'ai été amené à décider, d'une manière générale, qu'il convenait d'inviter nos agents à ne plus accepter de fonctions électives et à renoncer sans délai à celles qu'ils auraient acceptées. Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ces instructions.

« 16 juillet.

« Le directeur de la Compagnie :

« Signé : MANTON. »

Cela, bien entendu, ne s'adresse qu'aux faibles. Si M. Noblemaire eût été un homme de droiture et d'honnêteté, il aurait, avant de publier sa circulaire, commencé par révoquer le cumulard républicain Émile Roger, conseiller général du canton de Montignac, député de la première circonscription de Sarlat, et chef du contentieux de la Compagnie d'Orléans. En voilà encore un qui a dû se sentir indépendant dans le vote des conventions!

2. Voici, d'ailleurs, la liste des membres du conseil d'administration du chemin de fer

n'avaient cependant que des sourires et de cordiales poignées de main pour leur chef d'exploitation. Pour ces chrétiens de pacotille, la parole du Vicaire de Jésus-Christ n'existe pas; elle est un simple verbiage.

La raison de cette différence de procédés est simple.

Cousin est un *monsieur*, il touche en une heure ce que le prolétaire, qu'on punit de ne pas se trouver heureux, ne touche qu'en un an; il est sacré. Nul n'aurait osé dire à M. de Rothschild, en plein salon: « Ah! ça? mon cher, vous qui affectez de rester neutre dans la question religieuse, pourquoi donc gardez-vous chez vous quelqu'un qui préside à la guerre implacable qu'on nous fait? Auriez-vous les mêmes scrupules envers un rédacteur de l'*Anti-Sémitique*? »

Nous l'avons vu, par l'exemple de Cousin, le Franc-Maçon non juif, le Franc-Maçon instrumentaire personnifie un type particulier; il correspond à une nature d'esprit spéciale, il semble qu'on naisse ainsi. Ce n'est ni l'insurgé, ni le niveleur farouche qui rêve de fonder sur des ruines une société meilleure; ce n'est pas le socialiste poursuivant de séduisantes et dangereuses utopies. Non, c'est un bourgeois, mais un bourgeois particulièrement vil et bas.

Jamais on ne vit imposture pareille à la prétendue philanthropie qu'affectent les Francs-Maçons. Ils n'ont pu fonder une œuvre charitable sérieuse, et le *Monde maçonnique* l'avoue lui-même :

Toutes les fois que nous voulons entrer dans le domaine de la création d'établissements de bienfaisance et de secours, nous échouons pitoyablement.

L'Orphelinat général maçonnique nous en fournit une preuve de plus. Si nos adversaires, les cléricaux, pouvaient mesurer l'inanité de nos efforts

du Nord. Quoique les Juifs y soient largement représentés, il doit se trouver dans le nombre quelques catholiques qui vont à l'Eglise, après avoir accablé de politesse le chef de la Franc-Maçonnerie. « On ne sait pas, se disent-ils sans doute, ce qui peut arriver. On distribuera peut-être des dividendes là-haut. »

Conseil d'administration : MM. le baron Alphonse de Rothschild. — Baron de Saint-Didier. — Léon Say. — Gaston Griolet. — André de Warn. — Vallon. — Joseph Hottinguer. — Alex. Adam. — Baron Alfred de Rothschild. — Baron Nathaniel de Rothschild. — Baron Gustave de Rothschild. — Vicomte de Saint-Pierre. — Baron de Soubeyran. — Gabriel Dehaynin. — Duc de Mouchy. — Burton. — Comte A. de Germiny. — Le comte Pillet-Will. — Frédéric Moreau. — Baudelot. — Adolphe Vernes. — Agache. — Baron Arthur de Rothschild. — Marcolle Pinguet.

Notons que Cousin ne cachait aucunement ses vilaines occupations. C'est au bureau même de la Compagnie que le Président du Suprême Conseil, qui n'allait guère rue Cadet que le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois, donnait ses audiences; c'est là que l'employé du Grand-Orient apportait chaque matin le rapport; c'est là qu'on signait tous les diplômes pour les ouvertures et les tenues de loges.

dans la voie de la bienfaisance pratique, ils trouveraient un beau thème à nous couvrir de ridicule.

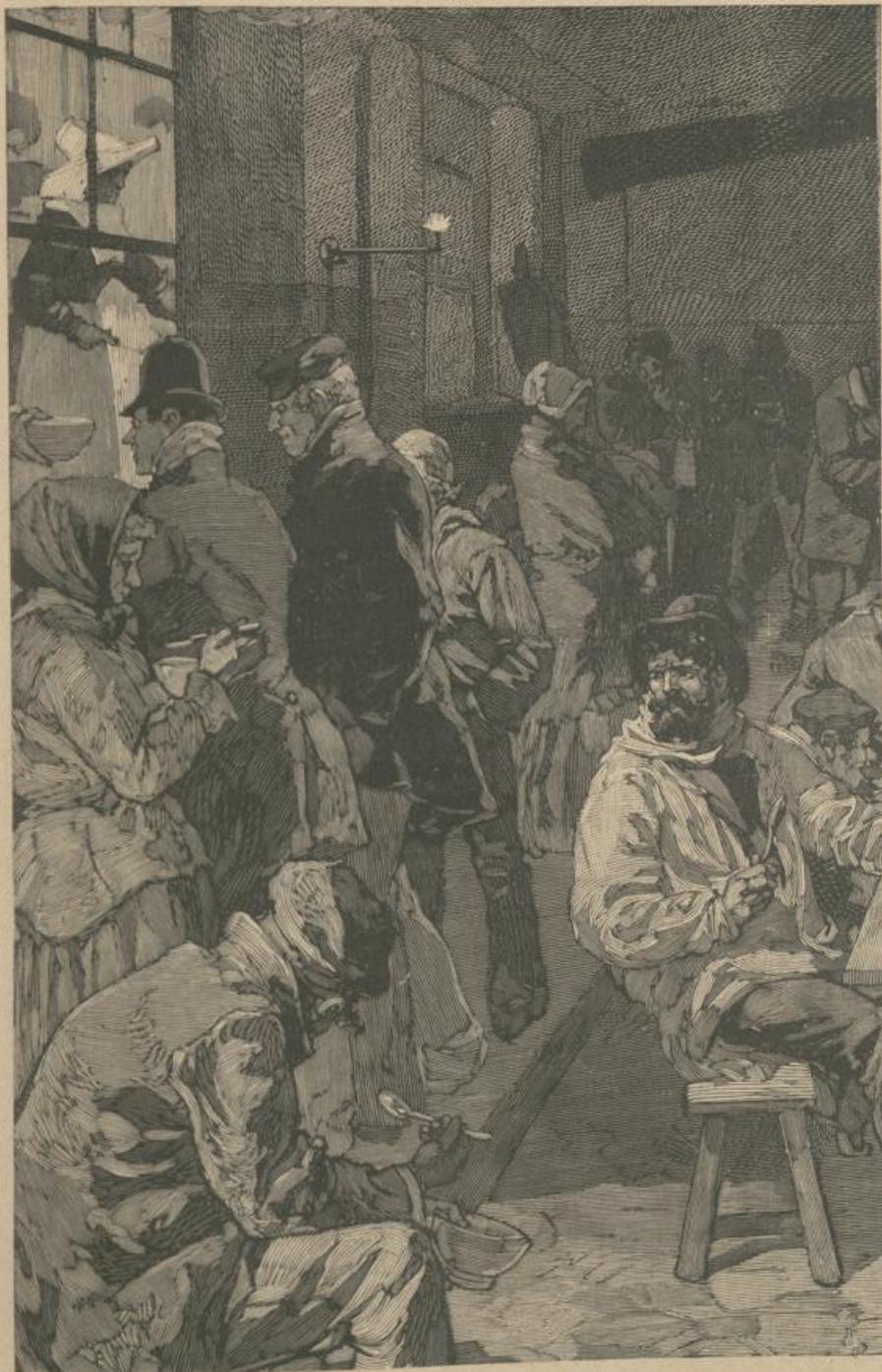
En comparant la situation du seul établissement créé par nous, comptant à l'heure qu'il est vingt-deux années d'existence, à la foule d'institutions au moyen desquelles l'Église distribue à un peuple de clients des secours de toute nature, nos ennemis pourraient véritablement nous prendre en pitié.

Nous faisons des vœux pour que le rapport de la sous-commission des finances, dont le F. : Leven est président, ne leur tombe pas sous les yeux. Il importe à l'honneur de la Libre-Pensée que la Franc-Maçonnerie ne fasse pas rire d'elle.

Ce qui caractérise précisément la Maçonnerie, c'est un sentiment inconnu jusqu'à elle, un sentiment vraiment diabolique : la haine du pauvre. Dans chaque pauvre, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'Église nous ordonne de voir Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. Il semble que la Maçonnerie soit de l'avis de l'Église, et qu'elle hâisse dans le pauvre ce Christ qu'elle poursuit partout d'une haine si furieuse : « N'introduisez jamais dans l'ordre, dit le F. : Beurnouville, que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre. Pour le F. : Ragon, la pauvreté, « c'est la lèpre hideuse de la Maçonnerie en France. » Pour le F. : Bazot, le pauvre, le Maçon qui tend la main, est un génie malfaisant qui vous obsède partout et à toute heure. « Rien ne peut vous soustraire à son importunité, et son insolence ne connaît ni bornes ni obstacles. Il est à votre lever, au moment de vos affaires, à votre repas, à votre sortie. Mieux vaudrait rencontrer sa main armée d'un poignard ; vous pourriez du moins opposer le courage au glaive assassin. »

Le Franc-Maçon a le culte et l'amour de la force comme le Juif ; il est toujours avec ce qui réussit. Napoléon I^{er} n'a pas eu pendant longtemps de plus solides alliés qu'eux, et c'est certainement aux Francs-Maçons allemands, qui trahissaient leur patrie pour lui, qu'il a dû une partie de ses étonnants succès. Sous Napoléon III, les Francs-Maçons, après avoir offert au prince Napoléon la grande maîtrise, que l'Empereur ne permit pas à son cousin d'accepter, eurent pour grands maîtres des Murat et des Magnan.

Les Maçons, ces éternels suiveurs de fortune, se sont mis naturellement à la remorque du prince de Bismarck. Bismarck avait intérêt à détruire chez nous cet idéal de foi qui, faisant mépriser la mort, rend les nations invincibles ; la Franc-Maçonnerie s'offrit pour accomplir cette besogne et l'accomplit presque pour rien, par besoin de servir, par la pente naturelle qui la porte à tout ce qui répond à une sorte de domesticité haineuse qui est son fait.



Le pauvre repoussé par les Francs-Maçons, secouru par la Charité chrétienne.
L'exemple du fourneau philanthropique de la rue de Sèvres, où les malheureux sont
servis par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Cette adoration perpétuelle pour ce qui est fort et riche s'applique à tout. Entrez dans une loge maçonnique, à la « *Clémentine Amitié* », dont font partie les Rothschild et à laquelle appartenait Mayrargues, chez les *Imitateurs d'Osiris*, ou dans la loge de *Jérusalem des Vallées égyptiennes*, chez les *Hospitaliers de la Palestine*, ou à la *Jérusalem Écossaise*, vous n'entendrez jamais personne demander qu'on touche aux milliards des Juifs. Si quelqu'un se permettait une telle inconvenance, les frères, épouvantés d'une pareille audace, seraient capables de confondre *Schiboleth*, qui est le mot de passe, avec *Jakin*, qui est le mot sacré.

L'ennemi auquel ces vaillants s'attaquent c'est le Frère des écoles chrétiennes ou la Petite Sœur des pauvres, le faible en un mot. Contre eux ils sont terribles, ils écrivent des *planches* contre eux, ils *tuilent*, ils se grattent frénétiquement dans la main, ils épuisent le répertoire de leurs attouchements obscènes.

C'est Ranc, un *Imitateur d'Osiris* — en quoi Osiris a-t-il pu donner de si mauvais exemples? — qui, le 17 juillet 1879, exhiba dans sa loge une sorte de carte des établissements religieux à piller. C'est Constans qui, le 17 août 1880, après la première exécution des décrets, reçut une palme de la « *Parfaite Harmonie* », qui aurait mieux fait de demander quelques renseignements sur ce malheureux Puig y Puyg si cruellement dépouillé par l'ancien ministre de l'intérieur ¹.

Nous voyons encore ce Constans, qui aurait tant de raisons de se cacher, se mettre en évidence dans une fête d'adoption donnée le 27 juin 1885 dans un restaurant du bois de Boulogne.

Cette fois, spectacle écœurant même pour les moins difficiles, des enfants sont mêlés à ces farces odieuses. Les pauvres petits acteurs condamnés à figurer dans ces saturnales ont le visage couvert d'un voile de mousseline blanche portant en lettres jaunes une inscription différente. Sur l'un on lit le mot : *fanatisme*; sur l'autre : *ignorance*; sur un troisième : *misère*. Après d'interminables discours on enlève solennellement ces voiles.

1. Il est toujours bon de rappeler que la Franc-Maçonnerie déclare, en toute occasion, qu'elle n'attaque pas la Religion et qu'elle reste étrangère à la politique. L'article deuxième de la constitution est précis sur ce point :

« Dans la sphère élevée où elle se place, la Maçonnerie respecte la foi religieuse et les sympathies politiques de chacun de ses membres. Aussi, dans ses réunions, toute discussion à ce sujet est-elle formellement interdite. »

N'est-ce point le cas de citer une fois de plus les vers de Laprade :

Molière eût renoncé, s'il vous avait pu voir,
Pour un Tartufe rouge à son Tartufe noir.

Constans, répondant à M. Laguerre, déclara hautement que c'était la Maçonnerie qui avait imposé l'expulsion des religieux au gouvernement :

Mon collègue, dit-il, m'a félicité tout à l'heure de la politique que j'ai suivie lorsque je faisais partie du cabinet; mais, je dois le dire, ces félicitations doivent s'adresser autant à vous qu'à moi, car c'est dans la Franc-Maçonnerie, où je suis entré il y a trente-deux ans, que j'ai entendu dire pour la première fois que le cléricisme était l'ennemi commun.

Je suis de ceux qui n'ont pas craint de se compromettre pour le combattre ouvertement; mais à quoi cela aurait-il servi, si, comme cela se voit aujourd'hui, les robes noires expulsées peuvent impunément revenir prendre leurs places primitives?

Se tournant vers M. Laguerre, l'orateur ajoute :

..... Mais j'espère que de plus jeunes que moi les expulseront une bonne fois pour toujours!.....

La grande force de la Maçonnerie réside dans le concours que lui apportent les gens médiocres d'intelligence et faciles de conscience qu'elle réussit depuis quelques années à caser dans tous les postes importants. Sévère pour l'homme condamné¹, la Maçonnerie aime l'homme véreux, l'agent d'affaires, le financier louche, le déclassé qui a besoin d'elle et qui, par conséquent, est pour elle un instrument docile. Des pleutres comme Ferry ou comme Tirard, par exemple, sont les grands hommes franc-maçonniques. Ils sont soutenus, protégés, repêchés.

Prenez la liste de tous les hommes en vue adeptes de la Franc-Maçonnerie, et vous y verrez figurer tous les noms d'hommes compromis dans de douteuses affaires, dans des virements suspects, flétris par leur propre parti, les Constans, les Cazot, les Bouteillier, les Paul Bert, les Baihaut.

La Franc-Maçonnerie, en effet, n'abandonne les siens qu'à la dernière extrémité. Voyez, par exemple, Tirard. Il est chargé, comme ministre des finances, de cette opération de la conversion qui demandait, avant tout, de la discrétion. C'était le cas ou jamais, pour l'ancien fabricant de doublé, de ressembler à Lamech qui, le premier, eut l'art de mettre les métaux en œuvre, et de se vêtir comme lui « d'or et d'azur »². C'était le cas de chanter :

1. Certaines loges, d'ailleurs, sont plus difficiles que d'autres. La loge *Union et Persécution* refusa de recevoir Eugène Mayer, de la *Lanterne*, que la loge *l'École Mutuelle* fut heureuse d'accueillir.

2. D. — Avez-vous vu votre maître aujourd'hui?

R. — Oui, Très V.:

D. — Comment était-il habillé?

R. — D'or et d'azur.

D. — Que signifient ces deux mots?

R. — Qu'un M. doit conserver la sagesse au sein des grandeurs dont il peut être revêtu.

(*Nécessaire Maçonnique*, par E.-J.-C. M^a reg^t.)

Samson à peine à sa maltresse
 Eut dit son secret
 Qu'il éprouva de sa faiblesse
 Le funeste effet.
 Dalila n'aurait pu le vendre,
 Mais elle aurait trouvé Samson
 Plus discret et tout aussi tendre
 S'il avait été Franc-Maçon ¹.

Au lieu d'agir ainsi, Tirard fit cyniquement un coup : il reçut ostensiblement M. Dugué de la Fauconnerie et l'autorisa à déclarer que l'opération n'aurait pas lieu, alors qu'il savait qu'elle était déjà décidée. On rafla ainsi une quinzaine de millions.

Dans la séance du 26 avril 1883, M. Oscar de Vallée monte à la tribune du Sénat, flétrit ces prévarications. Le rigide magistrat retrouve l'accent des anciens jours, son doigt désigne le coupable assis au banc des ministres. Cette parole d'un honnête homme produit une émotion profonde. Même composées en majorité de gens pour lesquels la vertu n'est qu'un mot, les Assemblées prises en masse sont accessibles à certains courants.

Un frisson passe dans la salle quand, s'adressant au garde des sceaux qui baisse la tête, l'orateur lui dit : « Vous êtes le maître de l'action publique; pourquoi ne la mettez-vous pas en mouvement? Il y a des coupables, cherchez-les et punissez-les! »

Il est peu vraisemblable, évidemment, que Martin-Feuillée, qui a eu probablement sa part du gâteau, commence une instruction contre lui-même; mais les foules, je le répète, sont toujours promptes aux impressions, et tout le monde se demande si Tirard ne va pas avoir le sort de Teste.

Le Vénérable de la loge l'*École Mutuelle* était pâle comme un mort, il fit sans doute le *signe de détresse* en élevant les deux mains croisées au-dessus de sa tête. Soudain, des bancs de la gauche partent des vociférations, des cris confus, des interruptions assourdissantes. On veut empêcher à tout prix M. Oscar de Vallée de poursuivre sa courageuse harangue. Les Maçons descendent au bas des gradins pour mieux insulter celui qui dévoile les scandales d'un des leurs. On distingue, parmi les plus exaltés, Deschanel et Laurent Pichat de la *Clémentine Amitié*, le Juif Millaud de la *Fraternité progressive*, Testelin de l'*Étoile du Nord*, qui croit qu'on parle une langue

¹ Recueil de chansons de Francs-Maçons, vers, discours, règlements, augmentés de plusieurs pièces qui n'ont pas encore paru. La musique mise sur la clef italienne avec la basse.



M. Oscar de Vallée, sénateur.

étrangère lorsqu'on parle de probité. Tolain de la *Prévoyance*, toujours prêt lorsqu'il s'agit de se faire noter d'infamie.

Les clameurs couvrent la voix de l'homme probe qui est réduit à se taire. Martin-Feuillée s'essuie le front. Le F. Tirard est encore une fois sauvé.

C'est le Benjamin des loges, d'ailleurs, un vrai *Lowton*, que cet ancien bijoutier en faux. Il semble qu'il soit pareil aux enfants qu'on a eu de la peine à élever et qu'on l'aime davantage pour le mal qu'il a donné.

Il se jette toujours dans des aventures qui ne sont pas propres, et, une fois en mauvais cas, il essaye de se tirer d'affaire par des dénégations puérides. Il s'était associé avec quelques amis désireux d'enlever quelques millions aux malheureux Français, et l'on avait mis son nom sur un prospectus qui était, ma foi, fort alléchant :

La paix et la tranquillité dont jouit depuis longtemps la République de l'Uruguay, et l'appui garanti du Président et des principaux membres du gouvernement de cette République sont pour notre Société des gages certains de sécurité.

Les communications entre la mine Santa-Ernestina et Montevideo sont faciles, le climat est tempéré et sain, la main-d'œuvre bon marché. Toutes ces circonstances, jointes à la richesse exceptionnelle bien constatée du quartz aurifère à exploiter, nous ont permis de trouver, dans nos relations et parmi nos amis, un chiffre déjà important de souscriptions.

Le banquier allemand Isaac Kolisch, qui s'était chargé de l'émission, adressait aux actionnaires les appels les plus pressants et, par un raffinement d'habileté qui manque rarement son effet, il faisait entendre qu'il fallait souscrire sans bruit, si l'on voulait être admis dans ce qu'il appelait « un petit cercle d'initiés » :

BANQUE COMMERCIALE ET COMMISSION

J. KOLISCH

« Paris, le 23 mai 1872.

1, rue du Quatre-Septembre, 1

—
Confidentielle.
—

« Monsieur,

« Après avoir parcouru la note ci-jointe, vous aurez acquis la conviction qu'il s'agit d'une affaire vraiment exceptionnelle, et vous comprendrez facilement pourquoi il m'a été impossible d'en donner les détails dans la circulaire de ma maison.

« S. Exc. M. TIRARD, Ministre de l'agriculture et du commerce, ayant accepté la présidence de la Société, et plusieurs autres personnages aussi haut placés y étant intéressés, toute l'affaire a été traitée et conclue, sans aucune publicité, comme il convient à des affaires vraiment bonnes, réservées à un PETIT CERCLE D'INITIÉS.

« I. KOLISCH. »

C'était au moins cette fois la vraie tradition de la Maçonnerie qui fredonne volontiers :

Loïn de tous censeurs sévères,
 Au doux bruit de nos canons,
 Célébrons dans nos mystères
 Le bonheur des Francs-Maçons.
 Cachons toujours au vulgaire
 Les biens dont nous jouissons;
 Savoir jouir et se taire
 C'est la loi des bons Maçons ¹.

Dans une réponse indignée, adressée au *Français* qui avait reproduit cette circulaire, Tirard protesta avec indignation et déclara qu'il était complètement étranger à cette affaire et qu'il n'en avait jamais entendu parler.

Les journaux de toute nuance partagèrent l'indignation de Tirard, et l'approuvèrent d'avance des mesures qu'il allait prendre contre les financiers assez osés pour se servir ainsi du nom, non seulement d'un homme, d'un député, mais d'un ministre de la République. Il est incontestable, en effet, que les lois n'auraient pas assez de sévérités pour moi, si je me permettais d'affirmer sur un prospectus distribué à des milliers d'exemplaires que M. Brisson ou M. Clémenceau sont présidents de sociétés, dont le titre même leur est inconnu.

Chose bizarre, Tirard ne bougea pas plus que s'il avait été pétrifié. On commençait à trouver que cette âme d'Excellence était vraiment trop excellente, lorsque le pot aux roses découvert exhala un parfum qui ne ressemblait pas précisément à ceux de l'Arabie.

Quand le banquier eut levé le pied, en emportant ce qui restait du fonds social, les actionnaires apprirent avec stupéfaction que la mine n'avait jamais contenu une parcelle d'or. Un ingénieur, envoyé pour faire une enquête, avait très franchement constaté cette absence absolue de tout minerai. Au lieu d'annoncer loyalement ce résultat, les administrateurs, comme le raconte le *Parlement*, avaient caché le rapport et fait porter le capital social à 15 millions par l'émission de dix mille actions nouvelles.

Tirard croyait-il, en agissant ainsi, imiter, lui aussi, Osiris, en faisant des trous à la lune? Prétendait-il venger la mort d'Hiram? Nous l'ignorons. Toujours est-il que lorsqu'on célébra la fête du solstice d'été, on ne se contenta pas, cette fois, de se gratter dans la main, on rapprocha les mains

¹ Recueil de chansons des Francs-Maçons.

les unes des autres pour applaudir le Vénérable, l'intègre ministre « qui avait vu la grande lumière du 3^e appartement. »

« On devrait le nommer *Tuileur*, » dit un Franc-Maçon fameux pour avoir affirmé dans une distribution de prix que Brutus avait été vainqueur à Philippes. « Jamais, depuis le Honduras, des actionnaires n'ont reçu une *tuile* pareille. »

L'appui donné par la Franc-Maçonnerie à ses membres, dans des circonstances critiques, explique donc suffisamment, sans qu'il soit besoin de chercher là un élément mystérieux, le nombre de recrues qu'elle fait.

En province, certains hommes, banquiers, notaires, officiers ministériels, qui, sans la Maçonnerie, auraient été au baigne dès le début de leur carrière, se sont soutenus jusqu'à la mort, ont fini même, sinon entourés de l'estime publique, du moins officiellement honorés. Il y a dans ce genre des existences véritablement curieuses.

L'histoire du F. Guillot est épique et peut être donnée comme spécimen.

Ce Guillot, notaire, maire de Trévoux, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général, président de la commission départementale, haut dignitaire de la Maçonnerie, était le grand électeur du département. Quand il mourut, au mois de mai 1883, ce fut un deuil général chez les républicains.

A côté du préfet de l'Ain, Stehelin, du sous-préfet de Trévoux, Daval, du sous-préfet de Belley, Brun, on vit derrière le cercueil tout le personnel obligatoire et laïque, les membres du conseil municipal de Trévoux, la commission des hospices, la société de secours mutuels, la compagnie des pompiers, l'école laïque, de nombreux maires et conseillers municipaux des communes voisines, des fonctionnaires de diverses administrations; MM. Chapuis, administrateur, Monnier, chef d'exploitation, Clauzel, ingénieur, et de nombreux employés de la Compagnie des chemins de fer du Rhône, etc., etc.

On prononça sur sa tombe des discours dignes d'un homme qui aurait sauvé la Patrie. Daval, le sous-préfet, fut d'un lyrisme invraisemblable et il serait dommage de ne point citer quelques fragments de cette harangue qui donne bien l'idée de la littérature républicaine :

Messieurs,

C'est au nom de M. le Préfet de l'Ain et au mien que je prends la parole au bord de cette tombe, où nous réunit une *peine commune*. J'ai été invité



Sous la Commune. — Manifestation des Francs-Maçons de Paris, le 28 avril 1871, sur les remparts, pour s'interposer entre l'insurrection et l'armée de Versailles.

à accepter ce douloureux honneur, à adresser au citoyen éminent et à l'ami dévoué notre suprême témoignage et notre dernier adieu, parce que je suis, de tous les membres de l'administration, son plus ancien collaborateur.

L'homme que nous accompagnons à l'endroit où l'on dort était de ceux qui ont pour cortège la douleur publique. La ville de Trévoux pleure en François Guillot un administrateur hors de pair; le Conseil général de l'Ain, l'un de ses membres les plus actifs et les plus éminents; la République, l'un de ses plus dévoués partisans.

On dit d'un soldat tué devant l'ennemi : mort au champ d'honneur; de celui qui est dans cette tombe nous pouvons dire : mort à la peine. C'est qu'à la vérité cette vie si bien remplie se résume en deux mots : travail, bienfaisance. Quel vide il laisse parmi nous ! Quelle perte nous venons de faire ! Quel est donc le « faucheur aveugle » qui porte ainsi la main sur le meilleur des nôtres ? Où trouver un pareil dévouement aux intérêts de la démocratie ?

Et cependant quel désintéressement dans l'accomplissement de cette tâche ! Quelle noblesse dans les mobiles ! Remplir son devoir fut son unique et constante préoccupation. C'est pourquoi je n'hésite pas à le proclamer : François Guillot fit toujours passer la chose publique avant l'intérêt personnel. Que de gens il a obligés ! Que de services il a rendus ! Les pauvres, les humbles, tous ceux qui souffraient, tous ceux qui avaient besoin d'un conseil ou recherchaient un appui ne frappèrent jamais en vain à sa porte. Lui n'ambitionnait que l'estime de ses concitoyens : cette estime eût été sa seule récompense, s'il n'eût obtenu cette croix de la Légion d'honneur que je vois briller sur son cercueil.

Laissez-moi, à ce propos, vous dire un fait qui m'est personnel. C'était en 1878. J'étais depuis un an à la tête de cet arrondissement quand M. le Préfet de l'Ain me demanda de lui désigner le plus digne de recevoir l'étoile de l'honneur. J'eus la bonne fortune de jeter les yeux sur Guillot, alors que personne, jusqu'à ce jour, n'en avait eu l'idée, sans doute à cause de sa modestie. Quand j'appris que le décret qui le nommait chevalier de la Légion d'honneur était signé, je lui portai cette bonne nouvelle. Saisi d'une grande émotion, il me dit d'une voix entrecoupée par les sanglots : « Ai-je donc mérité la croix ? » Et il me serra en pleurant dans ses bras. Le souvenir de cette scène, ai-je besoin de vous le dire, Messieurs, restera profondément gravé dans ma mémoire et dans mon cœur. Ah ! oui, pendant cinq ans, j'ai entretenu commerce avec cet excellent homme, et, durant cette période de cinq années, pas le moindre dissentiment n'est venu troubler le charme de nos relations. C'est donc à moi, à moi surtout, qui ai vécu dans son intimité qu'il a été donné d'apprécier combien était grande la noblesse de son âme et combien grande la bonté de son cœur.

Quant à vous, Messieurs, qui entourez cette tombe, vous qui êtes accourus des extrémités du département pour apporter votre dernier témoignage de sympathie à celui que vous aviez en si haute estime, vous avez raison de verser des larmes. De longtemps vous n'aurez à pleurer un pareil homme de bien : car si François Guillot eût vécu dans l'antiquité, la Grèce l'aurait mis au rang de ses Sages.

Adieu, cher ami ! adieu, Guillot !

M. Ducher, conseiller général, eut l'oraison funèbre presque aussi éloquente :

Messieurs,

Il m'a paru que nous ne pouvions pas laisser la terre se refermer sur l'*homme de bien* que nous accompagnons aujourd'hui au *seuil du néant*, sans qu'une voix se fit entendre sur sa tombe au nom du Conseil général de l'Ain, où M. François Guillot tenait une si *digne et si large place*.

Permettez-moi donc, Messieurs, à moi, le plus humble entre tous, de redire à la population *éplorée* de cette ville que si la perte qu'elle fait en ce jour est *immense*, autant que difficile, j'allais presque dire: *impossible à réparer*, vous n'êtes pas, loin de là, seuls à la ressentir.

Dans les endroits les plus reculés de l'arrondissement de Trévoux, et je puis dire dans tout le département, la nouvelle de la mort de Guillot a eu un douloureux retentissement. Ah! c'est que notre collègue, notre *ami*, M. Guillot, n'était pas seulement un citoyen éclairé, *intègre et dévoué*; il n'était pas seulement un *père de famille*, *bon*, aimé et respecté des siens; il n'était pas seulement le premier magistrat d'une cité qui conserve précieusement le souvenir des bienfaits de son administration.

M. Guillot, et je suis heureux de le rappeler, était le *conseiller*, le *protecteur*, l'*ami de tous*, du petit comme du grand, du pauvre comme du riche; son action bienfaisante et *généreuse* ne connaissait pas de *limites*; elle s'étendait non seulement sur sa ville d'adoption, sur son canton, sur l'arrondissement de Trévoux tout entier, mais encore sur ceux qui, de tous les points du département, venaient auprès de lui, sûrs d'y trouver un accueil bienveillant, un *appui désintéressé*.

Je ne puis mieux terminer ces quelques paroles, Messieurs, qu'en rappelant l'éloge si mérité qu'en fit M. le Préfet, un jour que nous le regardions avec tristesse se retirer haletant, épuisé par la fatigue et par la maladie, au milieu d'une séance qui devait être la dernière pour lui :

« Si le soldat qui va mourir sur le champ de bataille, disait M. Stehelin, est digne d'admiration, nous ne devons pas moins admirer le courage de Guillot, qui, lui aussi, a voulu mourir sur la brèche. »

Adieu, Guillot, notre excellent et regretté collègue, adieu !!!

Quant à Bollet, premier adjoint, il fut court, mais ferme; il s'écria avec conviction :

Il n'est plus, cet administrateur *intègre autant qu'habile* dans lequel notre pays plaçait sa *plus entière confiance*, ses plus chères espérances : car, si Guillot n'est pas mort à la fleur de l'âge, du moins il a succombé dans le plein exercice de ses grandes facultés.

Il n'est plus, cet homme *équitable* qui eut le *mérite si rare de réduire ses ennemis au silence*, de les forcer à l'admiration par l'excès de ses bienfaits.

Il n'est plus, cet *ami dévoué*, infatigable à servir les *intérêts des autres*, peu soucieux, d'ailleurs, de ce qui le regardait personnellement.

Mais, Messieurs, s'il ne reste rien de cette nature vigoureuse qui a lutté jusqu'au dernier souffle pour la *cause de la justice*, la *mémoire de cet homme de cœur est impérissable*. Il restera pour nous le *modèle de toutes les vertus civiques*.

Messieurs, unissons nos larmes à celles de la famille de ce *serviteur de l'humanité* : ce sera peut-être un adoucissement au chagrin de ses enfants abîmés dans la douleur !

Il n'est pas de douleur éternelle. Les habitants du pays essuyèrent leurs larmes et vinrent demander des nouvelles de leurs fonds qu'avait dû faire fructifier un si bon Maçon.

Hélas ! le maillet maçonnique leur porta un coup de massue, et ils n'eurent point envie de pousser le triple *houzé* qui est le cri d'enthousiasme des Fils de la Veuve. M. le sous-préfet avait eu raison. La perte était considérable, plus considérable qu'on ne le pensait. Le Vénérable était un vulgaire faussaire, un simple escroc ; il avait dévoré jusqu'au dernier sou, sans bruit, dans les obscures débauches de la vie de province, l'argent qui lui avait été confié.

Voilà ce qu'écrivait à ce sujet le *Salut public* de Lyon :

Les faux sont *innombrables*. La manière de procéder de Guillot était, en effet, fort simple. Un prêteur apportait à l'étude ses deniers, destinés à un placement hypothécaire ; Guillot empochait le capital, fabriquait une fausse obligation signée du nom d'un faux emprunteur, et payait exactement les intérêts à l'aide des capitaux que de nouvelles dupes apportaient à l'étude. Rien de plus simple, vous le voyez. Il est bien entendu que je vous signale le procédé le plus ordinairement employé ; mais Guillot, suivant les circonstances, savait varier son répertoire et faire passer l'argent de la poche d'autrui dans la sienne sur des airs nouveaux.

Ce qui, à mon avis, est le plus digne de remarque en cette affaire, c'est que Guillot a pu procéder ainsi depuis de longues années, sans être inquiété ni découvert. Ce fait prouve, de la part de sa clientèle, une confiance aveugle, qui s'attachait à un homme comblé d'honneurs par la République. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y en a encore beaucoup pour qui les honneurs républicains signifient quelque chose. C'est bête, mais c'est comme ça !

Un journal de Lyon, dans un article paru il y a quelque temps, aurait, paraît-il, fixé le chiffre du passif. Ce chiffre ne peut être que fantaisiste, le passif ne pouvant être actuellement connu. Pour arriver à le connaître, il faut d'abord séparer les obligations vraies des fausses. Or, ce n'est ni prompt, ni facile, ni encore accompli. Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que les obligations fausses sont plus nombreuses que les vraies, et que le passif, qui est considérable, constitue un véritable krach pour le canton de Trévoux : capitaux perdus et dissipés, procès nombreux et dispendieux¹.

1. Voir sur cette aventure une excellente brochure, pleine de verve et de révélations piquantes sur l'existence provinciale : *Un Notaire Franc-Maçon et bien pensant, par le syndicat de ses victimes*.

Ce qui est inouï, en effet, c'est l'impunité dont jouissait Guillot, l'appui constant qu'il trouva, grâce à la Maçonnerie, dans le monde officiel parfaitement au courant de sa situation.

Guillot, cependant, n'était qu'un enfant à côté de Bellamy. Protestant, et Franc-Maçon, chef du parti opportuniste dans le Finistère, conseiller général, maire de Brest, chevalier de la Légion d'honneur, Bellamy est un type complet, presque une figure. Gambetta, qui allait à l'improbité comme le fer va à l'aimant, en fit son ami, et pendant de longues années, Bellamy fut, comme Guillot, le grand électeur du département.

Même quand il fut impossible de dissimuler ses détournements, les députés républicains le protégèrent longtemps contre toutes les poursuites.

Le nombre des abus de confiance et des vols de Bellamy est incroyable, et le chiffre avoué des détournements, 800,000 francs, est, manifestement, au-dessous de la vérité. Bellamy semblait avoir une préférence pour le *vol aux pauvres*, qui est une spécialité républicaine. Un vieux matelot, Canu, avait amassé un petit pécule, qui était une fortune pour lui: 11,000 francs; Bellamy vole cet argent et déclare qu'il l'a perdu. Une congrégation charitable, l'*Adoration perpétuelle*, a l'idée, singulière d'ailleurs, de confier ses intérêts à Bellamy: il lui vole 13,000 francs; aux mineurs de Craville, il se contente d'enlever 7,000 francs. Une dame Lefranc avait laissé à son cocher, nommé Mear, une rente viagère de 800 francs que Bellamy était chargé de servir. A cet effet, les héritiers Lefranc avaient déposé chez lui 32 obligations nominatives. A la mort du cocher, sa fille, loyale et honnête, envoya immédiatement l'acte de décès; mais le notaire républicain se garda bien de prévenir la famille, et, pendant quatre ans, se servit fidèlement la rente à lui-même.

Bellamy n'en fut pas moins acquitté par le jury. Est-ce donc que je blâme cette institution qui rend de si bizarres verdicts? Assurément non. Une des grandes fautes du parti conservateur a été de ne pas se rallier au principe de la magistrature élective. Avec un jury, vous pouvez, à la rigueur, tomber sur quelques hommes honnêtes, avec les magistrats francs-maçons et juifs, vous êtes sûr de n'en trouver aucun¹.

1. Ce que les conservateurs devraient faire, c'est de surveiller ces listes où les républicains font entrer pêle-mêle les frères et amis qui ont eu des malheurs. Il se passe là des choses sans nom qui attestent une fois de plus l'effroyable gâchis qui règne partout. Le pourvoi de Pel, on le sait, fut admis par la Cour de cassation parce qu'un des jurés, ancien mégissier à Fresnes, près la Croix-de-Berny, était un failli non réhabilité; cet individu avait

Une condamnation, même quand le cas n'est pas trop grave, n'empêche pas les Francs-Maçons d'arriver à tout. On aurait proposé au duc de Broglie d'admettre, dans le cabinet dont il faisait partie, un catholique condamné à six mois de prison pour coups et blessures, qu'il aurait refusé avec indignation. Brisson, Orateur de la Grande Loge centrale, n'hésite pas à confier à Dautresme le portefeuille du Commerce.

Le seul titre de ce Dautresme, pour devenir titulaire de ce département ministériel, était d'être d'un commerce désagréable et d'avoir écrit la musique de quelques méchants opéras. En 1867, il avait à moitié assommé à coups de parapluie le directeur du Théâtre Lyrique qui hésitait à jouer *Cadillac*. Indulgent et débonnaire selon son habitude, Napoléon III s'était laissé fléchir par les supplications du musicien, qui, avec la bassesse de ses pareils, se roulait littéralement à ses pieds, et lui avait fait grâce pleine et entière des six mois de prison qu'il avait si justement mérités ¹.

En prison, quand par hasard ils y vont, les Francs-Maçons sont certains de retrouver encore quelque protection. Quand toutes les fonctions importantes ont été distribuées, les Maçons subalternes se sont précipités sur les emplois de directeurs et d'inspecteurs d'établissements pénitentiaires. L'inspecteur de la maison des jeunes détenus des Douhaïres, près Gaillon, est un ancien courtier d'assurances nommé Fleury, de la R. L. des *Philanthropes réunis*, et l'on peut être sûr que le relèvement moral des petits prisonniers est en bonnes mains.

Plus de Dieu, plus d'églises; et, il n'y aura plus ni prêtres, ni religion; plus de rois, plus de dirigeants, et il n'y aura plus de charges inutiles, mais une égale répartition des richesses sociales ².

siégé dans dix affaires. A l'ouverture de la session suivante on s'aperçut qu'un des jurés inscrits sur la liste était étranger et avait été condamné pour vol. Sur la liste de la 2^e session de juillet 1885, on constata qu'un des jurés avait été condamné pour mendicité; on ne s'en aperçut que le matin de l'audience!

1. A rapprocher de la bonté du souverain envers ce brutal dans lequel il ne voulait voir qu'un artiste aigri par l'insuccès et le manque de talent, la cruauté déployée par le gouvernement actuel contre ce pauvre Desprez, l'auteur d'*Autour d'un clocher*, qui, condamné pour un délit littéraire, dut, quoique moribond, subir sa peine avec les escarpes et les voleurs. Le malheureux infirme ne put résister à ce régime et mourut quelques mois après. Dans cette gauche dont la plupart des membres doivent à la presse d'être le peu qu'ils sont, pas une voix ne s'éleva contre ce traitement barbare. Emu des souffrances de Desprez, Daudet avait écrit une lettre pleine de cœur à Camescasse. Le drôle ne répondit même pas à l'écrivain.

2. *Raison et religion*, par A. Fleury, de la R. L. des *Philanthropes réunis*, Or. de Paris.

« C'est la société, d'ailleurs, qui est coupable de tout, déclare ce parfait nihiliste; c'est la société qu'il faudrait enfermer. »

L'ignorance et la misère réunies, c'est le seul crime qu'on ait à reprocher à l'ouvrier; voici des déshérités du sort, des vaincus de la vie, qui voient des jours sans pain et des nuits sans sommeil; ils ont le ventre creux et le cerveau vide; ils tremblent la fièvre et crachent la maladie, et vous, société, vous leur faites un crime de respirer le même air que vous? Car, enfin, à tous ces malheureux vous leur niez le droit au soleil, vous les empêchez de savourer le seul espoir qui leur reste, celui de boire la *force et le bonheur contenus dans un rayon de soleil*.

Où, aux riches, aux fortunés, l'air et l'espace, le jeu et la danse, la joie et le habil; aux pauvres, l'atelier ou la prison, le grabat ou l'hôpital, la tristesse ou la douleur! Où donc trouver, pour le prolétaire, le droit de vivre, s'il n'a point le droit au soleil? Car le soleil est le principe de toute vie, c'est le générateur qui fait mouvoir tout l'univers; c'est le créateur, le propulseur de toutes choses, le consolateur de toute éternité, et qui le refuse aux autres commet un crime de lèse-humanité¹.

Je ne voudrais pas être désagréable à un protégé de M. Margue, mais n'est-il pas singulier de voir un homme, qui paraît professer pour le soleil le culte ardent des anciens Guébres, accepter précisément la direction d'un de ces établissements surannés où l'on met les gens à l'ombre?

Beaucoup sont ainsi dans la Maçonnerie demi-savants, demi-orateurs: ils haïssent la société d'une haine qui n'est point la révolte courageuse de Spartacus, la colère âpre de Vindex, mais comme une venimeuse envie qui sent l'antichambre et l'office; ils n'entendent pas détruire complètement l'édifice social parce qu'ils espèrent bien s'y faire une petite place par des procédés plus ou moins corrects, mais ils attaquent l'Église parce qu'elle ne peut leur donner que de nobles enseignements, des conseils de respect et de dévouement dont ils ne veulent pas.

Pour le moment, ils sont les maîtres, et le R. P. Delaporte a pu écrire très justement: « L'œuvre est tellement avancée qu'humainement parlant son succès définitif est aussi proche que certain. Où est la force humaine qui pourrait lutter contre la Maçonnerie, maîtresse des gouvernements, de la presse, et, par les Juifs qui la servent à condition de s'imposer à elle, de la finance, c'est-à-dire de toute la vie industrielle et commerciale des nations. »

Ces quelques vues sur la Maçonnerie, d'ailleurs, n'ont d'autre préten-

1. Revendications sociales, conférences faites par le F. : Fleury.

On comprend avec un pareil personnel que des révoltes éclatent dans toutes les prisons, à Riom, à Beaulieu, à Embrun, à Rochefort, à Belle-Isle, à Thouars.

tion que d'être un croquis, un *essai*, comme on s'exprimait autrefois. Nous n'avons pas, est-il nécessaire de le répéter? prétendu étudier à fond cette institution complexe et variable dans ses formes que nous avons rencontrée déjà à plusieurs reprises sur notre route; car, semblable à ces canaux souterrains qui serpentent sous la ville visible, elle chemine sans cesse sous la grande histoire. Nous renvoyons encore une fois à l'œuvre véritablement monumentale du P. Deschamps achevée par M. Claudio Jannet. Nos lecteurs trouveront, là une liste à peu près complète des hommes du jour qui sont Francs-Maçons. L'excellent ouvrage de l'abbé Chabauty : *Juifs et Francs-Maçons*, dont nous avons déjà signalé l'importance, est également une source inépuisable de précieux renseignements ¹.

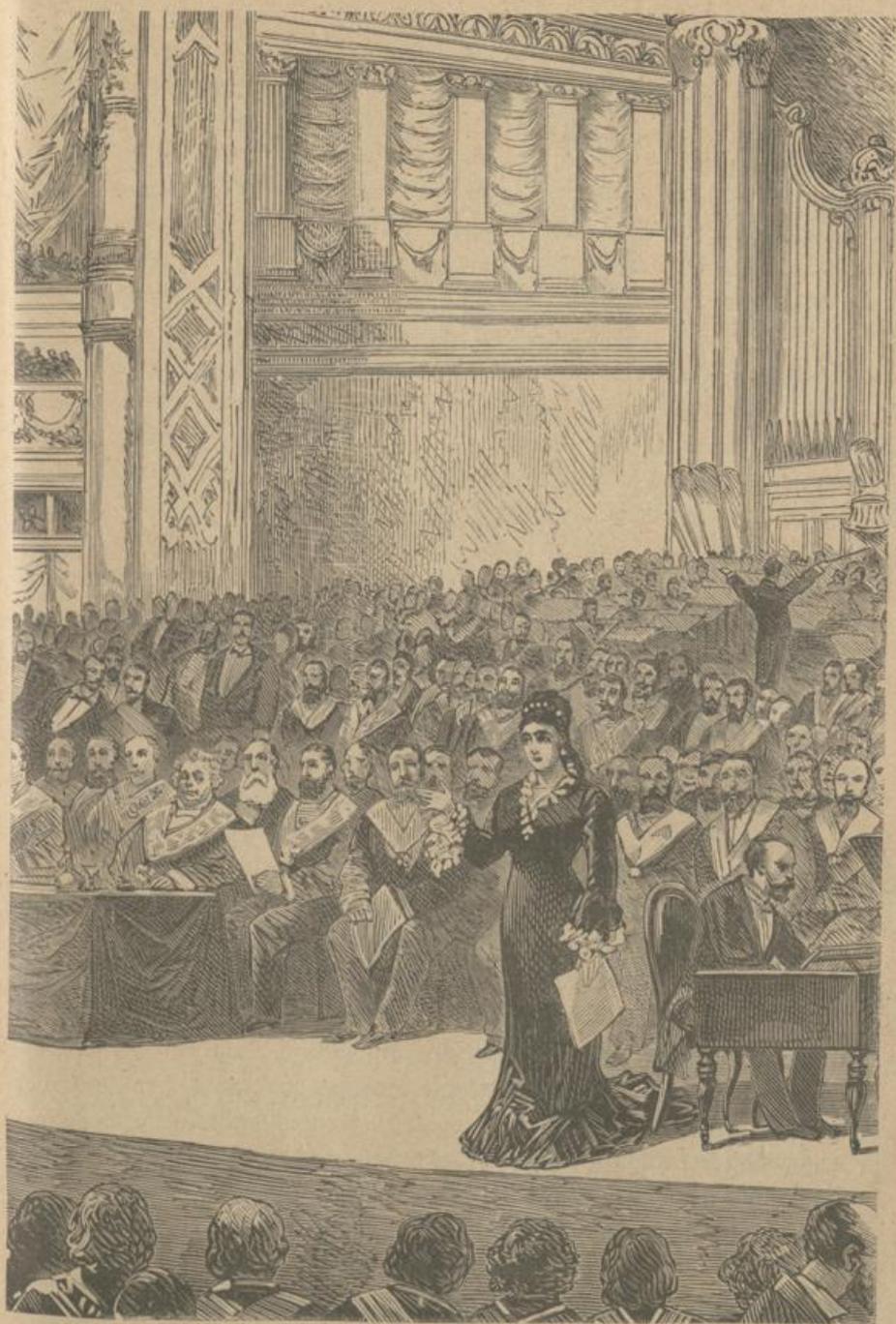
Ce que nous nous efforçons de faire, c'est d'aider les esprits attentifs à bien décomposer ce mouvement, à saisir exactement le fonctionnement de ces institutions mises en branle par toutes les haines, servies par tous les mauvais instincts, et s'attaquant à des catholiques, c'est-à-dire à des gens infiniment mieux organisés pour faire le bien que pour résister au mal, vivant dans un ordre d'idées tout différent de celui où vivent les hommes qui les attaquent, n'ayant aucune vision distincte même du caractère de leurs ennemis.

1. Voir aussi le *Cri du Peuple*, du 23 octobre 1884, sur le rôle joué par le Fr. Caubet dans la Maçonnerie qui, par son origine, était prédestinée à devenir une succursale de la rue de Jérusalem. Ce Fr. Caubet est, on le sait, Vénérable de la *Rose du Parfait silence* :

« Le Parfait Silence! Voyez l'ironie des mots! Autrefois, il est vrai, le Vénérable Caubet a écrit de petits traités que beaucoup de profanes ont pu lire, et dans lesquels il recommandait solennellement « aux très chers frères » de ne jamais violer le secret maçonnique. Depuis, le sieur Caubet est devenu chef de la police municipale et il semble avoir perdu quelque peu de sa rigidité. C'est lui maintenant qui pousse à la divulgation du secret maçonnique et qui fait moucharder ses frères du Grand Orient.

« A la préfecture de police, il remplit véritablement le rôle de sergent recruteur, et il a la manie de faire sacrer Maçons le plus de roussins qu'il peut dans son personnel.

« Un autre « Vénérable » lui prête la main pour cette singulière besogne, et nous avons sous les yeux la liste des membres d'une loge, — nous pouvons la nommer, c'est la loge *l'Atelier*; — où nous voyons figurer une jolie collection de mouchards. »



Fêtes franc-maçonniques. — Solennité internationale, dans la salle des Fêtes du Trocadéro, sous la présidence de M. Crémieux, grand commandeur du rite écossais, ayant à sa droite le commandeur d'Angleterre, et à sa gauche le commandeur de Suisse (octobre 1878).

La tour du baron des Adrets à Montbrison¹

II

LES PROTESTANTS

L'austère Protestant n'est pas austère. — Les faux martyrs. — Coligny. — Ce prétendu apôtre de la tolérance est le plus implacable des tortionnaires. — Il s'efforce de livrer Calais aux Anglais. — La Saint-Barthélemy. — Le Protestant moderne est le compère du Juif. — La propagande protestante. — Les séquestrations. — Une lettre touchante. — L'Éline Ebsen de Daudet. — Le Prussien Steeg et son manuel. — Les Monod. — Les Sœurs de la rue de la Lune et les exploits de Winckam. — Les variations de nos avocats. — La persécution dans la mort. — Les Protestants du Midi.

Dans la guerre faite à Dieu, l'élément protestant a joué, lui aussi, un rôle considérable et dont il est impossible de ne pas tenir compte dans ce tableau d'ensemble de la persécution religieuse.

Ce rôle a été surtout hypocrite et cauteleux. Nous avons signalé plus haut cette manie qui consiste à affubler certains personnages d'une épithète qui finit par faire corps avec eux: l'épithète *d'austère* accompagne généralement le mot Protestant. Pourquoi? On ne l'a jamais su au juste. Rien, au contraire, n'est moins austère que le Protestant.

Sans apprendre rien de nouveau à ceux qui ont habité l'Angleterre et qui connaissent les infamies sans nom que commettent sournoisement ces Anglais et ces Anglaises qui ont toujours le mot *shoking!* à la bouche, les révélations de la *Pall Mall Gazette* ont bien mis en relief le caractère du Protestant, achetant pour les souiller les petites filles de six ans et allant chanter ensuite des psaumes hérétiques.

Dans la vie politique, l'austère Protestant est, par excellence, l'homme de la fourberie et du mensonge.

1. Les catholiques précipités du haut de la tour sur les piques des soldats.

Freycinet félin, onctueux, caressant et trompant tout le monde, ne donne guère l'idée d'une de ces figures rigides qui répugnent aux compromis et repoussent toute lâcheté morale.

Nul n'a jamais été moins austère que ce Jauréguiberry, qui, préoccupé uniquement d'assurer aux siens un avancement scandaleux, était le jouet docile des radicaux. Ce prétendu loup de mer était par excellence un amiral privé. Un Bohême créole, qui était devenu représentant parce qu'il divertissait Gambetta en imitant le bruit du vent dans les cocotiers, s'amusa chaque jour à venir trouver l'amiral à son banc et à faire le geste de fendre l'oreille à quelqu'un. L'autre riait de ses gros yeux ronds, de sa grande bouche ouverte niaisement; il ne sentit pas son honneur militaire s'indigner en faisant partie du même ministère qu'un Cazot et un Constans, et ne fut pas troublé dans sa conscience de vieux mômier genevois lorsqu'on jeta dans le tombereau aux ordures l'image de ce Christ auquel il faisait semblant de croire: il accepta tout, et il aurait accepté bien d'autres choses encore pour rester ministre, si sa tête n'avait un jour déplu: *displicuit nasus tuus...*

Toujours prêt, comme tous les Protestants, à sacrifier son parti à sa secte, l'amiral, au lieu de prendre la défense des intérêts français à Madagascar, avait fait du ministère de la marine une succursale des missions protestantes anglaises; il s'était constitué le chaperon de ces pasteurs ingénieux et pratiques qui cumulent le commerce des bibles et celui des denrées coloniales.

Le baron de Cambourg, avec une modération peut-être excessive, a donné des détails intéressants, dans le *Matin*, sur cette étrange conduite d'un amiral français ¹.

L'amiral Jauréguiberry semble avoir été sous l'influence d'un pasteur protestant de Marseille, M. Monod ².

M. Monod, dit M. de Cambourg, a traduit avec empressement les libelles antifrçais des missionnaires méthodistes de Madagascar, qui dirigent contre la France l'hostilité des Howas; il est affilié à Exeter-Hall, l'officine de la propagande antifrçaise et anticatholique de la « Missionary Society » où l'on fait des œuvres religieuses, mêlées de politique et de commerce.

Ce pasteur a le mérite du moins d'être sincère et de ne point cacher que

1. *Matin*, 14 janvier et 2 février 1885.

2. La multiplication des Monod, sans avoir pris la proportion de celle des Mayer, a été une des plaies d'Égypte qui ont le plus douloureusement affligé l'époque actuelle.

toutes ses sympathies sont pour les Anglais contre les Français. Dans la préface qu'il a mise en tête de la traduction d'un ouvrage de M. James Subrel, architecte des églises évangéliques à Tananarive, il écrit nettement : « Nous sommes heureux de reconnaître qu'il est heureux pour le vrai bien de Madagascar que l'influence anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la France, et le christianisme évangélique sur celui de Rome. »

On n'est pas meilleur patriote.

En remontant dans l'histoire, nous trouvons d'ailleurs que l'attitude des Protestants d'aujourd'hui fut celle des Protestants d'autrefois. Les Protestants sont moins avides que les Juifs; ils sont toujours tels que les dépeignit Brantôme : « remuants, frétilants et amateurs de picorée. » Moins criards également que les fils d'Israël, ils sont *geignards*. Leur grand homme, Coligny, est le faux martyr par excellence. L'histoire, qui ne procède maintenant qu'à l'aide de documents authentiques, nous a démontré que cette prétendue victime avait été le plus implacable des bourreaux.

Sans doute, pour juger équitablement le héros du protestantisme, il faut faire la part des mœurs de l'époque. Les Guises s'alliaient à l'Espagne; Coligny se vendit à l'Angleterre, mais il le fit avec un cynisme particulier. Il offrit de livrer, moyennant finance, à notre vieille ennemie cette ville de Calais que le duc de Guise avait eu tant de peine à reconquérir.

On conserve encore à Londres le traité conclu à Hamptoncourt, le 20 septembre 1562, et qui liait la cause de l'Angleterre à celle des Huguenots. Par ce traité, Elisabeth, en échange de cent mille écus d'or payables à Francfort ou à Strasbourg, recevait le Havre, à la charge par elle de le rendre dès qu'elle serait mise en possession de Calais.

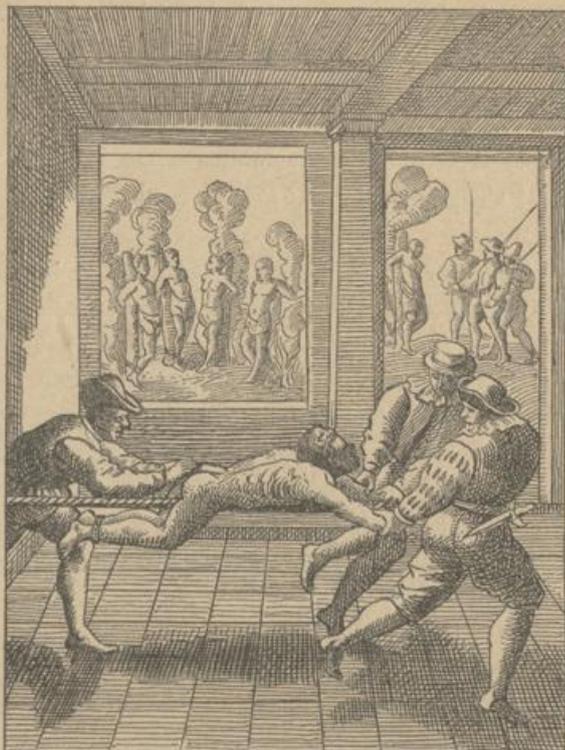
Le traité était conclu au nom du prince de Condé, de Jean de Rohan, de l'Amiral, de Mouy, de Moustier et de Bouchart.

« Voilà, dit Duplex, comment les religionnaires disposaient des villes du royaume en faveur de l'étranger et même de l'ancien ennemi de la France. »

Dans un siècle où l'on versait le sang facilement, où l'assassinat d'un ennemi paraissait être l'acte le plus naturel du monde, nul ne poussa plus loin que l'Amiral le mépris de la vie humaine.

Quand les affaires des Protestants semblèrent perdues, après la bataille de Dreux, Coligny trouva tout simple d'encourager Poltrot de Méré à frapper le duc de Guise, et il lui donna cent écus pour l'aider à fuir après le meurtre.

Sur la complicité de l'Amiral, il n'existe guère de doute.



Il avait renouvelé les torches vivantes de Néron (p. 742).
(Gravure du temps.)

Ayant communiqué avec Coligny, dit Estienne Pasquier, et le conseil pris entre eux, Poltrot vint trouver devant Orléans M. le duc de Guise et luy ayant fait une révérence profonde, luy dit que mal conseillé il avait suivi M. le prince; mais que meü d'une juste repentance, il venait se rendre à luy avec un ferme propos de faire un bon service au roy. M. de Guise, estimant que cette parole vint du fond du cœur, le recueillit d'un œil favorable et mesme lui donna un tel accès dans sa maison, que souventes fois il mangeait et buvait à sa table. L'on dict que la débonnairété de ce prince eut tant de puissance sur luy que, pour ce premier coup, il perdit le cœur et retourna tout court devant l'Amiral, beaucoup moins résolu que devant, mesme en délibération d'en oublier le retour, n'eust été qu'il fut redressé par un ministre plein d'entendement et de persuasion.

Poltrot de Méré, arrêté, reconnut que c'était Coligny et Théodore de Bèze qui l'avaient excité à l'assassinat.

« Celluy qui a donné le coup à monsieur de Guyse, écrit Chantonay à son ami Josse de Courteville, confesse franchement que l'a fait, et semblablement que l'amiral de Chastillon et Théodore de Bèze l'ont persuadé de le faire et luy en ont donné cent escus. »

Le premier acte de Calvin, une fois tranquille dans une terre libre, avait été de faire brûler, avec des fagots de bois vert, son ami Servet parce qu'il ne pensait pas absolument comme lui sur quelques points métaphysiques et qu'il s'obstinait à dire : *Fils de Dieu éternel* au lieu de *Fils éternel de Dieu*.

Coligny était de cette école. Vaincu, il réclamait la liberté de penser. Vainqueur, ce prétendu apôtre de la tolérance était aussi implacable que le baron des Adrets. A Angoulême, il avait renouvelé les torches vivantes de Néron, et il attachait les religieux qui tombaient entre ses mains à des poutres, enduites de soufre, auxquelles il faisait mettre le feu. Un de ces malheureux, raconte Mézeray, avant d'expirer dans les tortures, avait prédit à l'Amiral de France le sort qui l'attendait : « Souvenez-vous de Jézabel, meurtrière des Prophètes! Vous serez jeté par une fenêtre et traîné au gibet, et vous souffrirez, mort ou vif, toutes les indignités et toutes les cruautés que vous exercez maintenant sur les serviteurs de Dieu. »

Personne ne s'étonna que le fils de Guise vengeât la mort de son père sur celui qui l'avait fait assassiner. « Tombé, il assouvit, dit Tavannes, les yeux du fils dont il avait tué le père! »

Les outrages auxquels se livrèrent sur lui les meurtriers parurent une simple application de la loi du talion, une réparation des supplices qu'il avait fait subir aux autres.

1. Voir à ce sujet, outre le magnifique ouvrage de M. le baron Kervyn de Lettenhove, *Les derniers jours de Coligny*, de M. Charles Buët. M^r Freppel, qui a vraiment ce courage intellectuel si rare aujourd'hui, écrivait à l'auteur au sujet de ce livre :

« Comment oublier que, pour assouvir sa haine et satisfaire son ambition, cet étrange Français, investi d'une charge militaire des plus importantes, n'a pas craint d'appeler l'étranger au cœur de la Patrie; que, par suite d'un pacte infâme, il a livré à l'Angleterre Dieppe, le Havre et Rouen, en retour de ce qu'elle lui promettait de secours en hommes, en argent et en vaisseaux, contre la cause du roi et de la nation; qu'il a inondé la France de ses reîtres allemands soudoyés pour le pillage et pour l'assassinat? »

« Quel'on suive Coligny dans tout le cours de sa vie militaire : il est constamment occupé à pactiser avec l'étranger dans le but de faire envahir sa patrie par les troupes d'Élisabeth d'Angleterre, du prince d'Orange, du duc de Deux-Ponts et des princes allemands. »

« A défaut de patriotisme, y a-t-il au moins dans cet homme, dont la carrière militaire compte autant de défaites que de batailles, quelque chose de cette grandeur morale qui fait pardonner bien ces fautes? Mais qui ne sait que la complicité dans le meurtre de l'héroïque duc de Guise par Poltrot de Méré, l'un des familiers de Coligny, pèse sur la mémoire de l'Amiral comme une charge que rien n'a pu détruire? Outre les aveux du meurtrier qui, jusque sur les degrés de l'échafaud, lui imputa l'ordre de l'assassinat, vous citez les témoignages des contemporains, tous plus accablants les uns que les autres. »

L'opinion publique se prononça énergiquement dans ce sens. *L'Épithaphe* de Coligny, conservée au Record Office, est l'expression de ce sentiment populaire :

Passant, tu apprendras par la mort de celuy
 Qu'en France on peut nommer Oloferne aujourd'huy,
 Que de celuy qui vit meschant et détestable,
 La fin communément est à ses mœurs semblable ;
 Car les mesmes tourments dont il a martiré
 Les fidèles chrétiens luy même a enduré.
 Les uns il a jetté tout vifs dedans la flamme
 Ou dans une pistolle a fait souffler leur âme ;
 D'un boulet d'un canon il a été frappé ;
 Comme aux moines il a teste aussi coupé
 On a coupé la sienne, et dedans la rivière
 Ainsi qu'il en nofoit, on l'a traîné naguere
 Avec une corde. Aux uns crevait les yeux,
 Coupoit le nez, l'oreille.....
 Le mesme on lui a fait. Comme il a fait pendre,
 On le voit au gibet pareillement s'estendre,
 Attaché par les pieds où il paist les corbeaux.
 Comme il a déterré les défunct des tombeaux,
 Ainsi on l'a privé d'honneur de sépulture,
 Ensevelý longtemps des rues en l'ordure.
 Il a pillé des saints les temples révéérés,
 Il a pillé des rois les palais décorés :
 Il ne luy reste rien que le ver qui le mange.
 En quoy son corps pourry en gros morceaux se change.

Jamais, on en conviendra, gibier de potence ne mérita mieux d'être accroché à Montfaucon.

Voilà l'homme, cependant, auquel les Protestants proposent d'élever une statue. Les Anglais, qui avaient eu la même idée, ont eu, en examinant les faits, un réveil du sens moral; ils ont senti qu'il était d'un mauvais exemple pour une grande nation de glorifier la trahison, même lorsqu'elle était destinée à vous servir, et qu'honorer un amiral de France qui avait voulu vendre Calais aux Anglais, c'était encourager peut-être un amiral anglais à vendre Douvres aux Français.

Quant à la Saint-Barthélemy, c'est encore une légende révolutionnaire dont il faut faire son deuil comme de tant d'autres. M. le baron Kervyn de Lettenhove, qui a patiemment fouillé, pour son admirable ouvrage : *Les Huguenots et les Gueux, étude de vingt-cinq années du xvi^e siècle*, toutes les archives de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Espagne, qui n'avance pas une assertion sans en donner la preuve, a éclairé ce point d'une lumière complète.

Catherine de Médicis, aux prises avec d'inextricables difficultés, ne trouva qu'un moyen de sortir d'embarras, c'est de faire assassiner Coligny comme il avait fait assassiner Henri de Guise. Maurevel, a-t-on dit, et plus probablement un spadassin italien, Pierre-Paul Tosinghi, embusqué, « dans un meschant logis » de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, tira sur l'Amiral, qui sortait du Louvre, quatre coups d'arquebuse qui ne firent que le blesser. L'insuccès de cette tentative décida la Saint-Barthélemy. « Si l'une des quatre balles avait atteint le cœur, disent les ambassadeurs vénitiens, la Saint-Barthélemy n'aurait pas eu lieu. »

Les Huguenots exaspérés se mirent en état d'insurrection et s'apprêtèrent ouvertement à marcher sur le Louvre et à détrôner Charles IX.

La légende nous montre des pauvres colombes endormies sur la foi des traités. Les colombes étaient des soldats exercés portant la tenue de guerre, armés jusqu'aux dents, qui chevauchaient toute la journée dans les rues de Paris, qui accompagnaient Coligny au Louvre, et qui, fiers de leur nombre, bravaient sans cesse Tavannes et les autres catholiques, et venaient insulter le roi jusqu'à sa table. Les Huguenots étaient les maîtres de Paris; ils y avaient rassemblé toutes leurs forces; ils avaient à eux huit cents gentilshommes et huit mille hommes parfaitement disciplinés. Montgommery avait reçu l'ordre de réunir quatre mille hommes au faubourg Saint-Germain; les Gueux de Flandre, dont un grand nombre périt pendant le massacre, encombraient la ville; de toutes les provinces, en outre, des renforts accouraient pour venger le meurtre de l'Amiral. Le conseil des Six se tenait en permanence et organisait l'attaque; dans la nuit même du 24 au 25 août, il avait arrêté les dernières résolutions.

Catherine de Médicis, qui montra dans toute cette affaire une énergie toute virile, était tenue au courant par les révélations de Bouchavannes et de Gramont; elle n'ignorait pas que son fils et elle étaient perdus sans une détermination rapide.

La situation, en un mot, était exactement la même que dans la nuit du 10 août 1792. On sent régner sur ces nuits la même atmosphère révolutionnaire. Si Louis XVI eût pris l'offensive, au lieu d'attendre dans son palais que les sections, qui se préparaient bruyamment, vinssent l'attaquer, l'aurait-on accusé de guet-apens? Il n'y eut pas davantage de guet-apens de la part de Charles IX; il attaqua le premier, voilà tout. Il avait probablement été très sincère en manifestant sa colère contre la tentative d'assassinat de l'Amiral; quand on lui eut mis les preuves du complot sous les yeux, il sentit le danger tellement imminent qu'il fit sonner la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois deux heures plus tôt qu'il n'était convenu.



Scènes contemporaines de la Saint-Barthélemy. Atrocités commises par les Huguenots, d'après une des gravures de l'ouvrage de l'époque.
Théâtre des cruautés des hérétiques de nostre temps, en Anvers 1588.

L'ancien Prévôt des marchands, Marcel, prévenu par la Cour, n'eut qu'à faire un signe, et la population parisienne, profondément catholique et qui haïssait les Huguenots, appuya les soldats du roi et du duc de Guise, infiniment moins nombreux que les Protestants. Les premières victimes furent précisément les gentilshommes qui s'étaient introduits au Louvre pour en ouvrir la porte à leurs amis.

Malgré tout, cette date reste une des plus sombres de l'histoire humaine. Elle attristera toujours les cœurs magnanimes qui voudraient voir les fils d'une même mère vivre entre eux comme des frères; mais elle n'a aucun rapport, comme horreur, avec les massacres de Septembre. Cette surprise armée d'hommes qui couchaient avec leur épée sous le chevet ne peut être comparée au crime inexpiable de 1792, l'égorgeement de malheureux prisonniers.

Dès le commencement de la République, le Protestantisme français fit alliance avec la Juiverie dont Waddington alla, comme nous l'avons vu, soutenir les intérêts au congrès de Berlin. C'était dans l'ordre. On a constaté vingt fois l'étroite connexité qui existe entre le Juif et le Protestant. « Un protestant, a dit Heine, c'est un catholique qui quitte l'idolâtrie trinitaire pour marcher vers le monothéisme juif. »

Sans doute, les Juifs n'épargnèrent guère les dédains à leurs alliés, mais ils consentirent néanmoins à marcher avec eux; ils fraternisèrent dans certaines sociétés comme le Cercle Saint-Simon, dont Meyrargues, qui portait le prénom floriant de Nephtali, fut le premier trésorier, tandis que Monod en était le président. Dans la *Revue des Deux-Mondes*, le Protestant suisse Cherbuliez, caché sous le pseudonyme de Valbert, accabla les Juifs d'écœurantes adulations. La *Revue historique*, éditée par Alkan-Lévy, leur fut également une occasion de répandre du venin sur les catholiques.

Pour prix de leur aide, les Protestants eurent le droit de se livrer sans crainte à un apostolat qui ne recule devant aucun moyen. Ils organisèrent çà et là des villages bibliques, comme celui qu'a décrit Daudet, dans *l'Évangéliste*; ils séquestrèrent des jeunes filles et renoncèrent à leur propagande lointaine pour opérer à l'intérieur. Ils pouvaient tout oser, l'impunité leur était assurée et le silence de la presse juive leur était garanti.

Supposez qu'une catholique se fût rendue coupable des faits racontés par Daudet, vous entendez d'ici le ramage des journaux républicains. Daudet, en effet, affirme l'authenticité des moindres détails. Nous avons tous causé chez lui avec la mère d'Éline Ebsen, qui est le professeur d'allemand de son fils. La presse a parlé du livre et gardé sur les actes

eux-mêmes un mutisme absolu; tout le monde a été de l'avis du commissaire de police auquel M^{me} L... était venue demander protection :

— C'est odieux, madame, je suis père moi-même. Je vous promets de mettre tout en œuvre pour vous faire rendre justice; quel est le nom de la misérable qui a commis cet attentat?

— Mme J. M....

— Oh! madame, dit le commissaire, en changeant soudain de ton, dès qu'il eut entendu prononcer le nom de la femme d'un célèbre banquier, il n'y a rien à faire. C'est absolument comme si vous vouliez vous attaquer aux Rothschild....

Cette conversation est rigoureusement authentique. Comment s'en étonner, lorsqu'on voit ce qui se passe pour cette malheureuse Anna Féral, qui est séquestrée depuis six ans par les Protestants, sans que sa famille puisse même avoir de ses nouvelles ou savoir où elle est enfermée? Ici, il y a eu un procès retentissant, des arrêts de tribunaux ordonnant que cette enfant soit remise à ses parents. Le ministre de la justice, se mettant hardiment au-dessus des lois, se faisant le complice de ceux qu'il devrait punir, défend d'exécuter les arrêts.

La mère est morte de chagrin; le grand-père, avec cette ténacité particulière aux vieillards, s'obstine à lutter, malgré sa pauvreté, contre les banquiers protestants dont la caisse est bien garnie.

Aucune composition littéraire n'égalera jamais en éloquence les lettres de ce malheureux, qui ont fait rire Martin-Feuillée, après avoir fait pouffer Cazot, et avoir déridé le grave Franc-Maçon Humbert. La dernière, datée du 12 mars 1884, est déchirante dans sa simplicité :

Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), 12 mars.

Monsieur le Ministre,

Je viens, pour la troisième fois, vous signaler un crime impuni, et je ne cesserai que lorsque justice sera faite.

Voilà six ans que, malgré deux arrêts de la Cour de Toulouse, ma petite-fille, Anna Féral, est séquestrée. Où? Je l'ignore.

Sa mère en est morte de chagrin et de désespoir, à l'hospice de Montauban, il y a trois ans.

La Cour de Toulouse a ordonné que ma petite-fille me fût rendue, puisque je suis son tuteur légal, et on ne me la rend pas plus qu'à sa mère.

Et cependant son père, son grand-père et sa mère sont morts.

Qui donc aujourd'hui a puissance paternelle sur Anna Féral? Moi seul.

Et malgré les arrêts, on me la refuse.

Je me suis adressé aux parquets inutilement, aux ministres de même, au Président de la République.

La presse, l'opinion publique et la magistrature seules soutiennent mon droit. Et vous, Monsieur le Ministre, ministre de la République, qui doit être le règne de la loi, permettez-vous que ce crime reste impuni?

Les auteurs de la séquestration sont morts depuis quatre ans, et leurs complices continuent cette œuvre inique.

Un pasteur protestant et quelques sectaires de Montauban paient la pension d'Anna Féral dans une maison d'éducation. Ils sont donc en révolte contre la loi.

Mais, si un prêtre catholique avait commis ce crime, il y a longtemps que justice serait faite.

Et, sous le vain prétexte d'une question religieuse, on viole les arrêts, la loi et l'humanité!

Et votre personne, devant cet attentat, serait insensible? Non.

La question religieuse a été mise en avant par les criminels; c'est une infamie, car je n'ai jamais pensé qu'à ma petite-fille, seule au monde, cloîtrée je ne sais où, jamais à ses croyances.

Est-ce que le fanatisme protestant doit faire remonter la nation aux temps de l'Inquisition?

Que devient, en ma personne, l'autorité paternelle violée, la loi méconnue, l'iniquité triomphant de la justice? Que signifie cette question religieuse, en présence d'un enfant séquestré depuis l'âge de quatre à cinq ans?

Que ma fille soit protestante, juive ou mahométane, je n'ai pas à m'en occuper, ni personne encore moins.

C'est mon sang, ma propriété, le seul être qui me reste au monde, et personne n'a le droit de me l'enlever, pas même le chef de l'État.

Je viens vous supplier, monsieur le Ministre, de donner des ordres pour que ce scandale cesse, au nom même de la dignité du gouvernement.

Je patiente depuis quatre ans que j'ai perdu ma fille, que ces sectaires ont tuée.

Je m'efforce de rester calme; mais si, au mépris de mes droits violés, de mon asservissement, mon cœur meurtri finit par éclater et que quelque malheur ait lieu, la responsabilité ne retombera pas sur moi, pauvre vieillard abandonné, qui n'ai que cette pauvre petite-fille qu'on séquestre et que je veux voir avant de mourir! et tout cela parce qu'un prêtre protestant le veut!... et l'impose à la justice.

Je prends Dieu à témoin que l'on me pousse aux dernières extrémités.

Vous seul, Monsieur le Ministre, pouvez mettre enfin un terme à ces atrocités, en ordonnant que les coupables soient poursuivis et en ordonnant aussi que ma petite-fille soit transférée dans une maison d'éducation de Montauban, où du moins je pourrai la voir, puisque mon âge et ma position ne me permettent pas de la garder avec moi.

C'est au nom de la loi violée, de la justice outragée, de la conscience publique et de la nature méconnues que je vous implore pour la dernière fois.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect

BARBOTEAU

Grand-père et tuteur d'Anna Féral.

Tout en s'occupant de prosélytisme, les Protestants, sans aller aussi loin que les Juifs, qui furent plus courageux et plus hardis qu'eux, s'employèrent vigoureusement à déshonorer et à persécuter la religion de la majorité des Français.

Leur agent, dans la campagne entreprise pour détruire dans l'âme des générations nouvelles tout sentiment élevé, tout respect des grandes traditions des aïeux, fut un nommé Steeg, pasteur, insulteur fougueux des catholiques, élu député de Bordeaux avec le concours de la Franc-Maçonnerie et auteur d'un des manuels condamnés. Celui-là travailla en conscience; né Allemand comme Spuller¹, il n'a jamais été naturalisé et rend service à sa véritable patrie en corrompant la jeunesse française. Il y avait dans ce choix comme un piment pour cette gauche, dans laquelle tout sentiment patriotique est mort, et qui aime l'étranger de la haine qu'elle porte à tout ce qui est Français; aussi, au mois de février 1886, ce Prussien fut-il nommé, par acclamation, président du groupe de l'Union des gauches.

Quelques Protestants, dont le cœur se soulevait de dégoût devant ce spectacle, se contentèrent d'exercer une regrettable pression sur les parents pour les obliger à mettre entre les mains des enfants le manuel Compayré, qui a été, lui aussi, condamné par la cour de Rome.

1. Vapereau, si mesuré et si prudent toujours, confirme ce fait. Fils d'un artisan, sujet prussien, dit-il, au mois de juin 1877, il réclama auprès du tribunal de Versailles, sans l'obtenir, un jugement déclaratif de sa qualité de Français; il affirmait avoir rempli, en 1837, à Strasbourg, les formalités nécessaires, formalités dont le bombardement de 1870 aurait détruit les traces.

Le *Courrier de Versailles* a donné sur ce Prussien, devenu l'instituteur de la jeunesse française, quelques indications très précises.

M. Jules Steeg est né à Versailles, le 21 février 1836; son père Jean Steeg sujet prussien, cumulait l'emploi de concierge avec la profession de cordonnier.

En 1877, M. le pasteur Steeg, que chacun considérait comme étranger, introduisait une instance devant le tribunal de Versailles pour que, par un jugement, la qualité de citoyen français lui fût reconnue. A l'appui de sa demande, M. Steeg argua d'une déclaration de nationalité qu'il avait faite, disait-il, à Strasbourg en 1857.

Le tribunal demanda un extrait du registre municipal sur lequel cette déclaration avait dû être consignée.

Ce registre, répondit M. Steeg, a été brûlé pendant le siège de Strasbourg. On désigna alors un juge rapporteur.

Par malheur pour M. Steeg, le juge rapporteur avait été autrefois attaché au parquet de Strasbourg et il avait exercé ses fonctions pendant le siège. Il était donc mieux que personne en mesure de connaître ce qui s'était passé à Strasbourg en 1870.

Il faut croire que ce qu'il savait ne cadrerait pas avec les prétentions de M. Steeg. Le fait est que la demande du pasteur fut repoussée.

Le jugement contient donc une proclamation implicite de la nationalité prussienne de M. le pasteur Steeg, député de la Gironde.

A moins donc qu'il n'ait trouvé, depuis 1877, un tribunal plus accommodant que celui de Versailles, M. Steeg n'a pas cessé d'être Prussien.

Le préfet Monod se signala parmi ceux-là¹; il empoisonna littéralement le département du Calvados avec des manuels Compayré qu'il envoyait aux municipalités avec sa carte de visite. Il fit plus, il osa, lui Protestant, soutenir à des catholiques qu'un manuel mis à l'*index* ne violait pas la neutralité scolaire. A la suite d'une lettre ridicule publiée par Monod à ce sujet, un journal normand releva ce zèle déplacé en termes qui, quoiqu'un peu vifs, étaient certainement mérités; il rappela en même temps les scandales qui se produisaient à Paris, grâce à l'appui donné aux falsificateurs par la Franc-Maçonnerie :

Si l'on veut, disait-il, nous permettre une comparaison vulgaire, M. Monod nous apparaît là comme un de ces empoisonneurs publics, qu'on décore par euphémisme du nom de marchands de vins. Une analyse scientifique vous prouve qu'un mastroquet quelconque ne vous donne, en fait de vin, qu'un mélange de drogues ignobles, qui n'a de nom dans aucune langue, et l'on vous dit : Ne buvez pas de cela, c'est du *poison*. Mais le mastroquet Monod se rebiffe et vous « démontre », selon son expression, que c'est parfaitement inoffensif. Pour un peu il soutiendrait que c'est du plus pur château-margaux de 1811, année de la Comète!

Ma destinée, d'ailleurs, est de rencontrer des Monod, toutes les fois que je m'occupe d'écrire l'histoire.

J'ai raconté jadis cette invraisemblable aventure des Papiers de Saint-Simon séquestrés pendant plus d'un siècle, au ministère des Affaires étrangères, et que le directeur des Archives, M. Faugère, empêchait absolument de consulter sous prétexte qu'il comptait les publier un jour.

M. de Freycinet fut fort bien en cette circonstance. A la demande d'un de mes bons et chers amis, Henri Lasserre, j'avais parlé fort aimablement de son livre, *la Guerre en province*, alors qu'obscur et peu sûr de lui-même encore, il colportait son volume de journal en journal. Se souvint-il de cet article? Obéit-il simplement à un mouvement de saine raison? Ce qui est certain, c'est qu'il autorisa la remise dans le domaine public de ces manuscrits dont l'auteur était mort depuis cent-vingt-cinq ans.

Je me mis à ce travail qui m'intéressait et j'allais publier mon premier

1. C'est ce Monod qui toléra, s'il ne les encouragea pas, les désordres qui se produisirent en 1884, à Caen, le dimanche de la Passion. Un misérable tenant à la main un numéro de la *Lanterne* entra dans l'église Saint-Pierre et insulta le R. P. Delorme, dominicain qui était en chaire. Les voyous qui attendaient sur la place essayèrent d'enfoncer la porte de l'église et accablèrent d'injures les fidèles qui sortaient de l'office. Ils se répandirent ensuite par la ville et allèrent vociférer et pousser des menaces de mort sous la fenêtre des habitants catholiques. Les autorités ne bougèrent pas de la soirée.

volume chez Quantin lorsqu'on me demanda s'il ne me serait pas possible de m'entendre avec la maison Hachette.

La maison Hachette est certes une des librairies avec lesquelles les rapports sont les plus agréables. Elle sait être magnifique à l'occasion et n'a pas hésité à payer cent mille francs, au général de Saint-Simon, le manuscrit des *Mémoires*... Je n'ai eu qu'à me louer d'elle en toute circonstance et je compte même parmi ses directeurs un de mes meilleurs camarades de collège.

Il m'était cependant impossible d'accepter puisque j'étais engagé avec Quantin. Je le dis. Immédiatement tous les documents me furent retirés. Un des affranchis de Gambetta, une de ces médiocrités complaisantes qu'il traînait après lui, Girard de Rialle, avec ce coup d'œil qu'on ne peut refuser pour ces choses aux opportunistes, avait sans doute vu là un coup à faire. Il soutint cette théorie singulière qu'un conservateur d'archives et de bibliothèque avait le droit d'exercer un droit de prélibation sur le dépôt qu'il était chargé de garder et que l'homme du dehors, le public qui paye, ne venait qu'après l'employé payé par lui. C'était aussi honnête que de soutenir qu'un conservateur des forêts aurait le droit de couper les plus beaux arbres pour son bénéfice personnel, qu'un directeur des mines serait autorisé à exploiter les mines les plus riches.

Que le droit exclusif de publier les œuvres inédites de Saint-Simon représente dans l'avenir dix mille francs ou cent mille francs, il était parfaitement scandaleux d'en accorder à personne le monopole; on devait dire : « Ces papiers sont à tout le monde, que tous les lettrés les consultent librement et les publient à leurs risques et périls, de même que chacun reproduit librement, par les procédés qui lui conviennent, les *Noces de Cana* ou l'*Assomption* du Louvre. »

Les journaux républicains eux-mêmes eurent cette opinion, mais naturellement n'en firent pas part à leurs lecteurs. — Girard qui, je crois, n'était pas même de Rialle, si on l'eût gêné dans ses opérations, eût cassé du sucre, comme on dit dans ce monde-là; loin d'être chagriné, il crût en dignité et en considération : il fut quelque temps après nommé chevalier de la Légion d'honneur — ce qui, du moins, le changea de chevalerie.

Seul, dans la presse, Monod, qui faisait partie de la commission des Archives, eut l'idée saugrenue de défendre cette bizarre doctrine qui attribuait un privilège à tout directeur sur les trésors dont il a simplement la garde. Pour ce fait, il fut l'objet de nombreuses risées dont le souvenir n'est pas encore effacé.

Mais laissons ce discours, et revenons à la part prise par les Protestants dans la persécution religieuse.

Un homme se signala surtout par une brutalité odieuse, qui n'est pas complètement oubliée, quoique, après avoir passé par tant de hontes, nous devions être un peu blasés. J'ai nommé Winckam qui viola la demeure de pauvres religieuses.

Rarement, peut-être, la justice fut plus effrontément outragée. Le droit ici était formel, indiscutable. La maison située au n° 14 de la rue de la Lune avait été donnée, en 1693, par M^{me} Louvet, veuve de Robert Louvet, salpêtrier ordinaire du Roi, à l'institut des Filles de la Charité, afin d'y tenir une école, à la condition que celles qui desservaient l'école rempliraient certains engagements, feraient dire, matin et soir, certaines prières. A ces prières, M^{me} Louvet, dans son testament, avait demandé qu'on ajoutât le *De profundis*.

C'était donc un véritable contrat synallagmatique. L'accomplissement des conditions était lié intimement à la propriété de l'immeuble. Il fallait ou accepter et remplir les engagements ou renoncer à la maison. Imaginez-vous, en effet, l'Académie s'emparant de l'argent de M. de Monthyon et ne distribuant pas les prix auxquels il a affecté cet argent ?

Héroid, lui-même, que rien de ce qui était mal n'effrayait, avait reculé devant l'illégalité trop flagrante.

Dans sa séance du 16 juin 1879, le comité consultatif de la préfecture de la Seine, composé de MM. Cléry, de Chégoïn, Dombey, Beaupré, Durier, Fournier, Lacan, Le Berquier, Rigaud, Templier, Beaumé, Maurice Picard et Ardiot, secrétaire, se fondant sur ce que l'obligation imposée aux Sœurs de faire réciter certaines prières à « leurs pauvres petites escholières » était incompatible avec la laïcisation de l'école, déclarait la laïcisation illégale et dangereuse¹.

Il disait :

Considérant, en outre, et surabondamment, que l'exécution de la clause susvisée, très régulière et très facile dans un établissement dirigé par des Sœurs, serait absolument incompatible avec le régime d'une école communale, ouverte à tous les enfants d'un même quartier, quelles que soient leur situation de fortune et leurs croyances religieuses...

Floquet vint, on distribua sans doute un peu d'argent et, chose triste à dire, les mêmes hommes, à peu d'exceptions près, qui avaient déclaré la

1. *Gazette des Tribunaux* du 7 octobre 1882, page 970.



A Nîmes, les malades accompagnant le crucifix porté par les sœurs (p. 758).

mesure injuste le 16 juin 1879, la déclarèrent juste trois ans après. Le 13 mars 1882, le comité consultatif composé de MM. Templier, Corbelet, Bétolaud, Carré, Cléry, de Chégoïn, Beaupré, Du Buit, Durier, Fournier, Le Berquier, Liouville, Rigaud, Beaumé, Maurice Picard et Le Coaren, ayant pour rapporteur M. Du Buit, pour président M. Templier, pour secrétaire Le Coaren, émit un avis favorable aux prétentions du préfet.

Cette prostitution de cette chose sacrée, qu'on nomme le droit, est un des spectacles les plus douloureux du présent. Il semble que ceux que l'on appelait jadis « les prêtres du droit » devraient se tenir encore debout, quand tout autour d'eux a roulé dans la fange. L'âme souffre de voir des représentants de ce barreau français, qui a eu de si belles pages, qui a compté tant de fières figures, se prêter complaisamment à de telles infamies.

Lisez une brochure de Le Berquier, qui figure là comme avocat à deux faces : le *Tableau des avocats*¹. Vous croiriez véritablement que cet ordre ressemble à ce sénat romain dans lequel l'ambassadeur de Pyrrhus crut voir une assemblée de dieux et de demi-dieux. Il n'est question là-dedans que de protester contre l'injustice, « de protéger la liberté, la fortune, la vie des citoyens, d'où que vienne l'attaque, qu'elle se produise dans les sociétés paisibles ou troublées, sous le despotisme ou sous le règne de la loi. » On y rappelle les paroles de Target qui, du reste, fut peu brillant lors du procès de Louis XVI : « C'est par l'honneur que se maintient l'honneur ; tout ce qui blesse la délicatesse est un crime à nos yeux ; ce qui est permis aux autres ordres de citoyens doit être interdit à celui-ci. »

Parcourez même ce qu'on a écrit à l'occasion de l'élévation de Le Berquier au bâtonnat. Il semble que cet homme soit la personnification même de l'indépendance et de la vertu. On pense à ce grand chancelier, Thomas Morus, qui, captif à la Tour, vit un jour arriver sa femme et ses enfants. — Signez cette rétractation et vous êtes libre ! Le prisonnier réfléchit une minute. Il songea à ce que serait le réveil le lendemain s'il refusait, à ce moment où il faudrait poser sa tête blanche sur le bloc de bois mal équarri, sur l'affreux billot de chêne qu'on montre encore à la Tour. Puis il demanda à sa femme combien elle croyait qu'il eût encore de temps à vivre. — Mais... dix ans, quinze ans, peut-être. — Eh bien ! faut-il sacrifier l'Eternité au plaisir de passer ces quelques années avec les miens ?

Ainsi ceux qu'au XVIII^e siècle on appelait déjà les *élogistes*, les gens qui

1. Imprimerie Balitout et Questroy.

louent sans même savoir pourquoi, multipliaient les dithyrambes et accumulaient les épithètes à propos du nouveau bâtonnier.

Il est certain, cependant, que rien ne ressembla moins à un tel portrait que Le Berquier. Un avocat capable d'être bâtonnier doit savoir à quoi s'en tenir sur la légalité d'un acte, et ne pas dire noir le lendemain quand il a dit blanc la veille. Ce prétendu parangon de fermeté était un simple jongleur. Puisqu'il s'agissait précisément du testament d'une veuve et d'un orphelinat, c'était le moment ou jamais de se montrer fidèle à son serment « de défendre la veuve et l'orphelin ». Il a absolument manqué aux devoirs de sa profession pour des raisons personnelles, et que nos lecteurs sans doute devineront.

Pour moi, je ne perdrai jamais l'occasion de mettre bien en évidence cet écart entre la réalité et la fiction, cette perpétuelle convention qui est le signe le plus inquiétant d'une époque où le besoin de la vérité n'existe plus, où l'on peut répéter ce que disait Tacite des Romains de son temps : *Nos vera rerum vocabula amisimus.*

Il restait à faire exécuter cette étrange décision. Le maire du 2^e arrondissement, M. Carcenac, donna sa démission pour ne pas se rendre complice d'un semblable méfait. Winckam s'offrit pour la besogne qui répugnait à tous. Le 27 septembre 1832, accompagné du trop fameux Dulac, il crocheta les portes, qui résistèrent pendant cinq quarts d'heure, et, malgré les protestations courageuses de M. Lefebure, il entra de force dans l'immeuble et chassa les Sœurs de l'école qui leur appartenait.

Toute la rue ameutée huait le misérable qui, tantôt cramoisi, tantôt blême, semblait, malgré son cynisme, avoir honte de lui-même; les libres penseurs eux-mêmes lui jetaient des injures au visage. C'était la première fois en effet qu'on employait la force contre des Sœurs de Charité, la première fois aussi qu'un citoyen se chargeait volontairement d'une tâche que les agents de police n'accomplissaient qu'avec répugnance en s'excusant à haute voix sur les ordres reçus.

Aussi l'étonnement fut-il profond, lorsqu'à la réunion pour les élections consistoriales, au mois de février 1833, Winckam osa venir se vanter de sa mauvaise action, raconta ses exploits en style de bandagiste herniaire, et fut nommé membre du consistoire en compagnie de MM. Mirabaud et Steiner Dollfus.

Cette élection fut sévèrement jugée par les Protestants étrangers. Sans doute, on comprend le désir de vengeance qui anime certains êtres fâchés dans des minorités qui ont été opprimées autrefois; mais n'est-il pas lâche de s'en prendre à des femmes, à des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul

qui n'ont jamais fait que du bien partout où elles ont passé? Qu'un parti se serve d'hommes comme Winckam, quitte à leur remettre ensuite quelques fonds pour aller cacher leur honte à l'étranger, cela se comprend; mais qu'on fasse entrer un crocheteur de portes dans un consistoire, voilà qui surpasse l'imagination et qui donne l'idée du degré où en est tombé le Protestantisme français.

Partout les Protestants abusèrent de la force que leur donnait leur alliance avec les Juifs pour outrager les catholiques dans leurs croyances les plus chères. A Mornac, petite commune de la Charente, l'un d'eux osa en 1882 ce qu'on n'avait pas osé encore: il persécuta dans la mort ceux qui ne pensaient pas comme lui; il eut le triste honneur de précéder ceux qui, quelques mois plus tard, devaient briser les croix des cimetières.

Cet épisode vaut la peine d'être conté un peu au long, car il montre quels sont, au fond, les sentiments de ces hommes qui crient si haut qu'on a persécuté leurs pères jadis. Si ces pères avaient été les plus forts, ils auraient été certainement de plus cruels oppresseurs que les catholiques.

Voici l'exposé des faits d'après un document du temps qui ne manque ni de dramatisme, ni de couleur dans sa sobriété volontaire :

Mornac possède deux cimetières : le cimetière catholique, qui est, en vertu d'actes authentiques, la propriété particulière de la fabrique, et le cimetière protestant, qui est la propriété communale. Tous deux n'étaient séparés que par une haie et un fossé situés sur le cimetière catholique, dont ils étaient conséquemment la propriété.

Les choses étaient ainsi depuis 1807, et aucune difficulté ne s'était jamais présentée. Mais M. le maire de Mornac a voulu changer tout cela, et, le 9 juin 1882, s'appuyant sur une loi nouvelle, il a pris un arrêté par lequel il déclarait réunis les deux cimetières; en même temps il déclarait que les inhumations ne se feraient plus qu'à la suite les unes des autres, « à l'exception cependant, disait l'arrêté, de ceux qui auraient acquis des concessions ».

Cela semblait bien la reconnaissance du droit, pour les catholiques propriétaires de concessions, de se faire enterrer dans leur cimetière? Eh bien, non! Malgré les termes de son arrêté, le maire empêcha d'abord l'inhumation d'un enfant dans le cimetière catholique, où les parents avaient une concession; la porte du cimetière resta fermée lorsque le curé qui accompagnait le cercueil se présenta.

Là se tenait le maire, assisté du garde champêtre, qui déclara qu'en vertu de son arrêté on n'entrerait pas. Néanmoins, devant les clameurs de la foule, le maire dut céder : il verbalisa contre le curé, mais l'enterrement eut lieu sans nouvel incident.

Cependant, quelques jours plus tard, les choses ne devaient pas se passer aussi tranquillement. Le 10 septembre, un autre enfant mourait

dans la commune de l'Eguille. Le père avait perdu sa femme peu de mois auparavant; elle était enterrée dans le cimetière catholique de Mornac, et une place avait été réservée à côté d'elle. Le 11, le père obtenait et la concession de la fabrique de Mornac, et le permis d'inhumer du maire de l'Eguille. En même temps, une dépêche de la sous-préfecture de Marennes autorisait le transport du corps de l'Eguille à Mornac.

Le maire de Mornac refusa de laisser entrer le corps dans le cimetière catholique et ordonna de combler la fosse qui avait été préparée par les soins du père. Ce dernier, aidé de deux de ses amis, recreusa alors la fosse, malgré les ordres du maire, et fit prier M. le curé de venir enterrer l'enfant. Sur quoi, ledit maire adressa un ordre de réquisition au lieutenant des douanes, fit de nouveau combler la fosse, et attendit, à l'entrée du cimetière, ceint de son écharpe, assisté de son adjoint, du garde champêtre, et des douaniers ayant la baïonnette au bout du fusil, l'arrivée du cortège.

M. le curé de Mornac apparut bientôt avec le corps, et suivi de toute la population catholique. Le maire s'avança vers lui en lui disant : « Monsieur le Curé, vous n'entrez pas ! » et, joignant le geste à la parole, il mit les mains sur la poitrine du curé pour le repousser.

La foule, craignant de voir brutaliser son curé, eut un mouvement en avant. Les douaniers voulurent s'y opposer en croisant les fusils, et là, une scène de désordre et de scandale se produisit. La croix fut jetée à terre, le cercueil fut précipité sous les pieds des assistants, et le pauvre père tomba par-dessus, en voulant le protéger; la foule, surexcitée, renversa un des douaniers. Puis le curé fut poussé dans le cimetière, où il procéda à l'inhumation, après que la fosse eut été à nouveau creusée par le père de l'enfant, sous les yeux de toute la population.

A la suite de ce scandale, on eut l'audace de poursuivre les malheureux coupables d'avoir voulu faire enterrer leur enfant. Un garçon de seize ans fut compris dans la poursuite!

Devant le tribunal de Marennes, le procureur de la République, M. Vivien, qui voulait avant tout obtenir une condamnation à laquelle la Franc-Maçonnerie de Paris tenait beaucoup, eut une idée lumineuse : il menaça les témoins de les faire arrêter, s'ils déposaient en faveur des accusés.

En dépit d'un avocat de talent, M. Querenet, les accusés, le délit matériel étant prouvé, furent condamnés à des peines variant de quinze à dix jours de prison.

Avez-vous lu les *Larmes* de Pineton de Chambrun? Ce livre, admiré à l'excès par Michelet, est émouvant, et plus d'un passage nous a fait pleurer jadis sur le sort des Protestants français. Si Pineton eût été le maître, il aurait agi sans doute comme le maire de Mornac, et jeté dans la boue le cercueil de ceux qui n'étaient pas de sa communion.

Dans le Midi, particulièrement, les Protestants furent indignes. A Montauban, ils disposaient de la majorité dans le conseil municipal quoi-

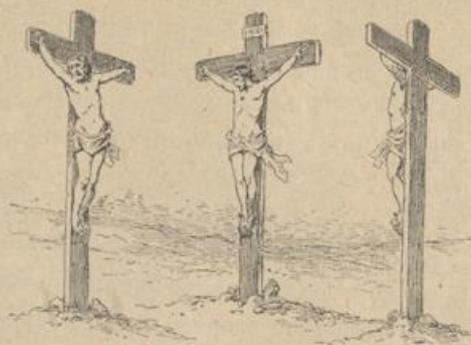
qu'ils ne représentent dans la ville que le sixième de la population; ils en profitèrent pour aller crocheter l'école Villebourbon qui appartenait aux Frères; ils enlevèrent partout les crucifix des écoles.

A Nîmes, ils commencèrent par interdire les processions: puis, au mois de juillet 1882, ils arrachèrent le crucifix placé dans une salle de l'hospice récemment inaugurée. Une scène touchante eut lieu. Tous les malades, qui pouvaient se tenir debout, voulurent accompagner le crucifix que les Sœurs en pleurs portèrent processionnellement dans une petite chapelle, tandis que les administrateurs ricanèrent et blasphémaient. Les malades refusèrent unanimement de coucher dans la nouvelle salle.

Quand le jour du châtement sera arrivé pour la minorité qui se permet de tels actes, vous entendrez ces hommes, si grossiers dans le succès, si plats quand la chance a tourné, recommencer à bêler leurs discours sur la tolérance.

N'est-il pas intéressant, en tout cas, tristement intéressant, il est vrai, de voir les Protestants, qui ont commencé par haïr l'Eglise, en arriver à haïr le Christ, à renverser partout son image, à interdire qu'on apprenne son nom aux enfants?

Pour pénible qu'elle soit à nos yeux, cette évolution n'en est pas moins logique. L'époque actuelle a, du moins, cet avantage de dissiper toutes les équivoques, de faire éclore tout ce qui est en germe au fond des choses. Le Protestantisme va où il devait aller: il trouve le but qu'il devait trouver en suivant le chemin qu'il a pris; il scelle son alliance avec le Juif dans ce reniement de la Croix, dans ce crachat jeté à la face du Divin Maître, qui était l'acte d'initiation dans la Franc-Maçonnerie templière, aïeule et source de la Franc-Maçonnerie d'aujourd'hui.



III

LES JUIFS

La haine de l'enfant. — Le sacrifice sanglant. — Les témoignages de l'histoire. — Chaucer et les *Contes de Canterbury*. — Raphaël Lévy. — L'assassinat du P. Thomas. — Les enlèvements d'enfants en Orient. — Un livre de rabbin converti. — Le culte de Moloch. — Absence d'indépendance chez les savants français. — Les Juifs à l'Académie des inscriptions. — L'hérédité. — Outrages des Juifs contre le culte catholique. — Les républicains juifs. — Hendlé. — Isaïe Levaillant. — Les témoins juifs devant les tribunaux. — Moïse, Lisbonne et Camille Dreyfus. — Héroid. — Édouard Lockroy. — Hier et aujourd'hui. — *L'espion morveux* de Robespierre. — Paul Bert et ses mensonges. — Les éditeurs juifs des *Manuels*. — Petits Juifs. — Michel Bréal. — Camille Sée et la loi sur l'enseignement des filles. — Le Juif et l'école. — Les dénonciations du *Paris*. — Challemel-Lacour. — Les Juifs et la pornographie. — Les publications obscènes. — Ce qu'on voit dans la rue. — Léo Taxil et les Juifs. — La longanimité des catholiques. — Les infamies de la *Lanterne*. — Le Talmud du ruisseau. — La persécution légale. — Les agents juifs. — L'affaire Clovis Hugues. — Une audience de cour d'assises en 1885. — L'apologie de l'assassinat. — La police nouvelle. — *Custodes ipsos quis custodiet?* — Le *Paris d'Ignotus*. — Les innocents devant les tribunaux. — La magistrature franc-maçonnique et juive. — Quelques types de magistrats. — Beyne. — Les amours d'un président de section au conseil d'État. — La chasse au prêtre. — La mort du curé Fraïrot. — Les *Archives israélites* et M^r Howard. — Nos pauvres Frères. — L'affaire Saint-Elme. — Deux députés convaincus de concussion. — As-tu fini? — La souffrance des humbles. — Un chef-d'œuvre à faire. — Les outrages d'en bas. — Un confesseur de la foi sous la Terreur. — Freycinet. — La persécution à l'hôpital. — Infirmiers et infirmières laïques. — Quentin. — Le docteur Desprès. — Les Sœurs de Charité et le choléra. — Des malades qui se sauvent. — Un conseiller municipal qui a peur des Prussiens, mais qui ne recule pas devant les Sœurs. — Conclusion.

Hypocrite chez les Francs-Maçons et les Protestants, et exagérée surtout par cette servilité qui pousse certains hommes à se mettre toujours du côté du plus fort, la persécution religieuse prend, avec les Juifs, un caractère

d'âpreté tout particulier. Rien pour eux n'est changé; ils haïssent le Christ en 1886, comme ils le haïssaient du temps de Tibère Auguste; ils le couvrent des mêmes outrages. Fouetter le crucifix le Vendredi-Saint, profaner les hosties¹, souiller les saintes images, telle est la grande joie du Juif au Moyen Age; telle est sa grande joie aujourd'hui. Jadis, il s'attaquait au corps des enfants; aujourd'hui, c'est à leur âme qu'il en veut avec l'enseignement athée. Il saignait jadis; maintenant il empoisonne : lequel vaut mieux?

En constatant la persistance de ces sentiments de haine chez les Juifs, il est impossible de ne point parler un peu longuement de ce sacrifice sanglant, cette accusation mille fois prouvée, et contre laquelle ils se défendent toujours avec l'aplomb qui les caractérise.

Cet usage a-t-il existé réellement? Renan, à propos de l'affaire Tizsla Elzlar, a délivré aux Juifs un certificat de bonne conduite: « Parmi les calomnies engendrées par la haine et le fanatisme, dit-il, il n'y en a certes pas de plus absurde que celle qui affirme que les Juifs versent le sang à l'occasion de leurs fêtes religieuses. Croire de pareilles histoires n'est rien moins qu'une folie monstrueuse². »

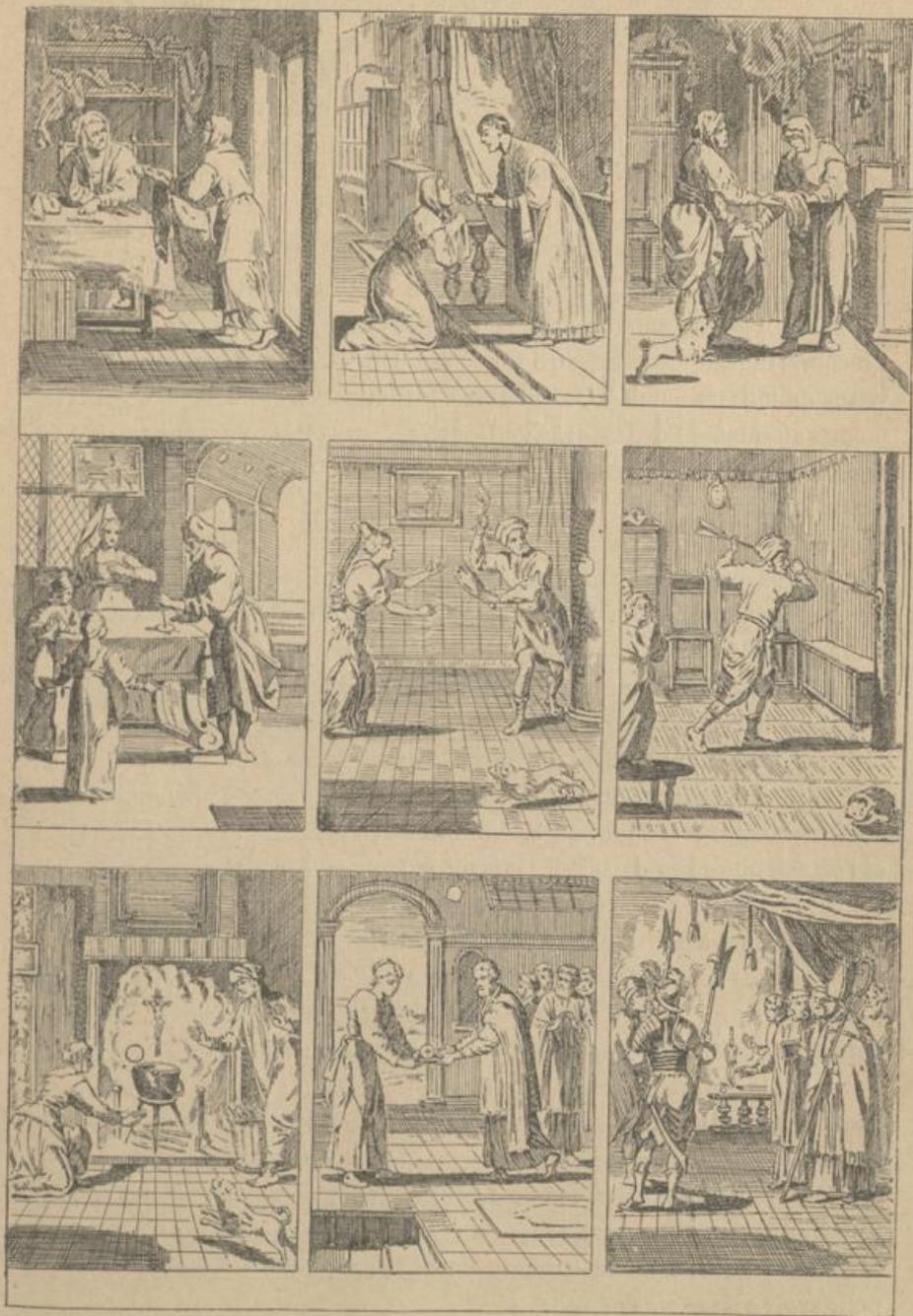
1. Les vitraux de l'église des Billettes que nous reproduisons ci-contre retracent un de ces épisodes qui ont le plus frappé l'imagination de nos pères. En 1290, au moment de Pâques, un Juif, du nom de Jonathas, avait décidé une malheureuse femme, qui lui devait une petite somme dont elle ne pouvait s'acquitter, à lui remettre une hostie consacrée. Dès qu'il eut l'hostie en sa possession, il la perça de son canif; le sang jaillit. Le Juif jeta l'hostie dans les flammes, mais elle s'élança hors du brasier et vola à travers la chambre. Jonathas reprit l'hostie et la jeta dans l'eau bouillante, qui fut soudain empourprée de sang. Eperdu, le Juif se précipita au dehors en confessant son crime; il fut condamné à être brûlé vif.

« La maison et les biens de cet abominable Juif, dit Piganiol de la Force, furent confisqués au profit du roi Philippe le Bel, et le prince donna une partie de cette maison à Reignier Flaminges, bourgeois de Paris, qui y fit bâtir une chapelle qui fut nommée la Chapelle des Miracles.

« Le même prince, voulant contribuer à l'agrandissement de cette chapelle, et que le service divin s'y fit avec plus de régularité et de solennité, donna, l'an 1299, l'autre partie de la maison du Juif aux Frères de la Charité de Notre-Dame, qui en 1286 avaient été institués par Guy de Joinville pour desservir l'hôpital qu'il avait fondé à Boucheromont, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Ce seigneur engagea en même temps Reignier Flaminges à céder à ces religieux la Chapelle des Miracles, et par ce moyen ils furent mis en possession de toute la maison du Juif et de ses dépendances. » Les lettres patentes, par lesquelles Philippe le Bel donna cette maison aux Frères de la Charité de Notre-Dame, sont en original dans les archives du couvent des Billettes, et sont rapportées par Du Breul dans son *Théâtre des antiquités de Paris*. Le fief aux Flamans, dont plusieurs hôtels et grandes maisons dépendent, subsiste encore et appartient au couvent des Billettes.

Consulter à ce sujet les *Remarques historiques données à l'occasion de la Sainte Hostie miraculeuse conservée pendant près de quatre cents ans dans l'église paroissiale de Saint-Jean-en-Grève à Paris, avec les pièces originales des faits avancés dans cet ouvrage*, par le Père Théo de Saint-René, carme des Billettes.

2. *Revue des Études juives*, n° 5.



Les anciens vitraux de l'église des Carmes-Billettes, représentant la profanation de l'hostie par un Juif (d'après une gravure conservée au Musée Carnavalet).

Par malheur, d'innombrables faits contredisent le témoignage fort suspect de Renan.

En 1071, à Blois, un enfant est crucifié par les Juifs et ensuite jeté à la rivière; en 1114, à Norwich, en Angleterre, un enfant de douze ans est attiré dans une maison juive et subit d'affreux supplices; en 1179, un enfant, que l'Église vénère sous le nom de saint Richard, et dont elle célèbre la fête le 25 mars, est assassiné le jour de Pâques; en 1181, un autre enfant, Radbert, est tué par les Juifs, également au moment des fêtes de Pâques; en 1236, près d'Haguenau, trois enfants de sept ans sont immolés par les Juifs; en 1244, un enfant chrétien est martyrisé; en 1255, un enfant de Lincoln, Hugues, est séquestré jusqu'aux jours de la Pâque, et les Juifs, venus de tous les coins de l'Angleterre, le mettent en croix; en 1257, en 1261, mêmes attentats à Londres et à Wellsembourg; en 1261, à Pfortzheim, près de Bade, une petite fille de sept ans est étranglée; en 1283, à Mayence, un enfant est vendu par sa nourrice aux Juifs qui le tuent; en 1285, à Munich, un enfant est saigné; en 1286, un enfant de quatorze ans, du nom de Uthernher, est martyrisé pendant trois jours; en 1287, à Berne, un petit garçon, Rudolph, est tué pour la Pâque; en 1292, 1293, 1295, mêmes faits à Colmar, à Crems, à Berne; en 1303, un petit écolier, Conrad, fils d'un soldat, est égorgé; en 1345, le bienheureux Henry est égorgé de même; en 1401, à Düssenlofen, en Wurtemberg, un enfant de quatre ans a le même sort; en 1407, les Juifs sont expulsés du pays, à la suite de faits semblables; en 1429, à Rovensbourg, Louis Von Bruck est sacrifié par les Juifs qu'il servait à table pendant la Pâque; en 1454, en Castille, un enfant est mis en pièces et l'on fait cuire son cœur; en 1462, un enfant, le bienheureux André, est immolé; en 1475, martyr du bienheureux petit Simon, à Trente; en 1480, mêmes crimes à Trévise et en Vénétie; en 1486, à Ratisbonne, six enfants sont victimes des Juifs; en 1503, un enfant est livré aux Juifs par son propre père; en 1520, à Biring, deux enfants sont saignés; en 1541, un enfant de quatre ans, Michel, est torturé pendant trois jours; en 1547, à Rave, le fils d'un tailleur est crucifié par deux Juifs; en 1569, un enfant est égorgé par le Juif Jacques de Leozyka; en 1574, à Punia, en Lithuanie, une petite fille âgée de sept ans est assassinée par le Juif Joachim Smieilavicz; en 1597, près de Siyalow, les Juifs égorgent un enfant pour asperger de son sang la nouvelle synagogue; en 1550, à Ladaen, un enfant de cinq ans, Mattheus Jillech, est assassiné; en 1670, le Juif Raphaël Lévy est brûlé vif pour avoir saigné un enfant¹.

1. L'auteur du livre *Pro Judæis, reflexioni e documenti* publié en 1884, à Turin, à la

Des faits analogues se passent à chaque instant en Orient.

Tous ces crimes sont attestés par d'innombrables historiens dont les témoignages allongeraient démesurément cet ouvrage. M. Rupert, dans son *Histoire de la Synagogue*, a cité quelques-uns des récits les plus frappants.

Il n'est pas un écrivain du Moyen Age qui ne parle de ces faits comme d'une chose ordinaire.

Le Chroniqueur Saxon, qui mentionne tout ce qui se passe autour de lui et n'oublie pas de noter le temps qu'il fait, a raconté l'assassinat de l'enfant de Norwich :

« En ce temps-là, dit-il, les Juifs de Norwich achetèrent un enfant chrétien avant Pâques et le torturèrent avec toutes les mêmes tortures dont Notre-Seigneur avait été entouré, et, le Vendredi-Saint, ils le pendirent à une corde en haine de Notre-Seigneur et ensuite le brûlèrent. Il fait de merveilleux miracles, et on l'appelle saint Guillaume. »

Mais c'est Chaucer peut-être qui est le plus intéressant à consulter sur ce point. Le poète du xv^e siècle, qui repose à Westminster et sur la tombe duquel on a gravé quelques jolis vers de la *Fleur et de la Feuille*, fut le peintre exact des mœurs de son temps. Les *Contes de Canterbury* (*The Canterbury tales*) sont une sorte de Décaméron auquel sert de prétexte et de cadre le pèlerinage, ce pèlerinage aux reliques de Saint Thomas Becket, qui joua un si grand rôle dans la vie anglaise d'autrefois, et qui attirait chaque année, vers le célèbre sanctuaire des centaines de milliers de voyageurs, non point d'Angleterre seulement, mais des plus lointains pays ¹.

Réunis par hasard, des pèlerins de toutes les conditions, un homme de loi, un seigneur campagnard, un capitaine de navire, un riche marchand, un médecin, une commère de Bath, « veuve de cinq maris sans plus, » une supérieure de couvent, conviennent, pour charmer l'ennui du chemin, de conter tour à tour une histoire. Rien n'est plus touchant que le Récit de

librairie Roux et Favale, ne répond à aucun de ces faits. L'ouvrage, d'ailleurs, comme le titre l'indique, n'est qu'une plate apologie des Juifs de tous les pays et de tous les temps.

1. Voir pour Chaucer l'ouvrage de Taine et surtout *l'Histoire de la littérature anglaise* de Filon. Filon s'est attaché à ce pays où il avait été le précepteur ou plutôt le compagnon d'exil et l'ami d'un jeune prince héroïque ; il vit comme un sage avec ses souvenirs et ses livres dans son cottage de Margate, et c'est là qu'il a écrit sur les écrivains anglais ce volume plein de fins aperçus et d'observations pénétrantes.

Ajoutons que Chaucer, qui est un railleur à la façon de Rabelais, n'a pas épargné les moines. Ce *Récit de la Prieure* n'a donc aucun caractère fanatique ; il ne fait que constater une certitude qui était dans tous les esprits sur les assassinats d'enfants commis par les Juifs.

la Prieure. Il est vraiment d'un charme si profond dans son mysticisme féminin que nous le traduisons presque en entier en nous efforçant de respecter, autant que possible, la naïveté de l'original.

LE RÉCIT DE LA PRIEURE

... Dans une grande cité d'Asie se trouvait, au milieu du peuple chrétien, une *Juiverie*, protégée par un seigneur du pays, « *for foul usure and lucre of felonye*, » odieuse au Christ et à sa compagnie. Et l'on pouvait s'en aller à travers ce quartier à cheval et à pied, car il était libre et ouvert aux deux bouts.

Or, à l'une des extrémités existait une petite école de chrétiens où se trouvaient des enfants, un grand nombre d'enfants issus de sang chrétien, qui apprenaient dans cette école, année par année, les leçons usitées dans ce pays-là, c'est-à-dire à chanter et à lire, comme le font tous les petits enfants dans leur bas âge.

Parmi les enfants était un fils de veuve, un gentil petit clerc de sept ans d'âge, qui chaque jour venait à l'école, et toutes les fois qu'il voyait une image de la Mère du Christ, il avait en usage, comme on lui avait appris, de s'agenouiller et de dire « *Ave Maria* » comme il passait par le chemin.

Aussi la veuve avait-elle appris à son petit fils à honorer notre bienheureuse Dame, chère Mère du Christ, et il ne l'oubliait jamais : car les bons enfants simples apprennent cela bien vite ; et vraiment chaque fois que j'y pense, saint Nicolas me revient à l'esprit, lui qui, si jeune, au Christ fit révérence. « *For he so young to Crist dede reverence.* »

Ce petit garçon, encore fort occupé de son abécédaire, entendait d'autres enfants chanter l'*Alma Redemptoris* qu'ils apprenaient dans leur antiphonaire ; et lui était assez hardi pour s'approcher de plus en plus, écoutant constamment les paroles et les notes, jusqu'à ce qu'il sût le premier verset tout à fait par cœur.

Mais il ne comprenait rien à ce latin, tant il était jeune et tendre d'âge. « *For he so young and tender was of age.* »

Il pria son camarade de lui expliquer ce chant en son langage, et de lui dire pourquoi ce chant était en usage. Ainsi le pria-t-il, et bien souvent sur ses genoux tout nus, de le lui expliquer et éclaircir.

Son compagnon, un peu plus âgé que lui, répondait ainsi :

« Ce chant, m'a-t-on dit, a été fait en l'honneur de notre bienheureuse Dame pour la saluer, et aussi pour la prier d'être notre secours et notre



Intérieur de l'ancien cloître des Carmes-Billettes
à l'église des Billettes, rue des Billettes, à Paris.

assistance quand nous mourrons. Je ne puis pas t'en dire plus long en cette matière; car j'apprends le chant, mais je ne sais que fort peu de grammaire. »

« Et ce chant a été fait en l'honneur de la Mère du Christ? disait cet innocent. Oui! certes, je vais faire grande diligence pour le savoir tout entier, avant la Christmas. Dussè-je être disgracié pour mon abécédaire, et battu trois fois en une heure, je veux le savoir. *I wol it conne, our lady for to honoure.* »

Son camarade le lui apprit en particulier, quand ils rentraient à la maison, et cela tous les jours, jusqu'à ce qu'il le sût par cœur.

Puis il le chanta bien et hardiment,
Tout mot à mot, d'accord avec le chant.

Deux fois par jour il repassait ce chant à travers sa gorge, quand il allait à l'école et quand il rentrait à la maison; et toute son intention était placée dans la Mère du Christ.

Comme je l'ai dit, ce petit enfant, en s'en allant et s'en venant par la Juiverie, chantait et criait plein d'allégresse: *O Alma Redemptoris*. La douceur de la Mère du Christ avait tellement percé son cœur, que, pour la mieux prier, il ne pouvait cesser de chanter en chemin.

Notre premier ennemi, « *the serpent Sathanas*, » qui a au cœur des Juifs son nid de guêpes,

That hath in Jewes heart his waspis nest,

se gonfla de rage et dit: « O peuple hébraïque! hélas! est-ce là pour vous une chose honnête que semblable gamin se promène à sa guise, à votre grand dépit, et chante une telle chanson qui est contre le respect de vos lois? »

Dès lors, les Juifs conspirèrent pour chasser cet innocent de ce monde; ils louèrent un homicide qui avait un domicile retiré dans une allée; ce maudit Juif le saisit, le tint ferme, lui coupa la gorge, et le jeta dans une fosse.

Je dis qu'il le jeta dans un cloaque immonde, où ces Juifs « *purgent her entraille*. » O maudit peuple! tous neveux d'Hérode, de quoi vous servira votre mauvais dessein? Le meurtre sera connu, certes cela ne manquera pas... et la voix du sang couvrira de ses clameurs votre action maudite.

O martyr confirmé en virginité, tu peux chanter à présent et suivre continuellement le céleste agneau dont le grand Evangéliste saint Jean écrivait à Pathmos que les vierges marchent devant lui, en chantant un cantique toujours nouveau!

Et la pauvre veuve attendit toute la nuit son petit chéri, et il ne vint pas. Aussi, dès qu'il fit jour, le visage tout pâle de peur et de pensées anxieuses, elle s'en alla le chercher à l'école et ailleurs, jusqu'à ce qu'enfin elle découvrit, à force de recherches, que c'était dans le quartier des Juifs qu'on l'avait vu en dernier lieu.

Le cœur rempli d'une maternelle pitié, elle s'en va, à moitié hors d'elle-même, de place en place, partout où elle pouvait supposer trouver son petit enfant. Et sans cesse elle criait vers la Mère du Christ douce et bénigne, et elle alla enfin tout droit le chercher parmi les Juifs maudits.

Elle priait et suppliait piteusement tous les Juifs qu'elle rencontrait de lui dire si par hasard son fils avait passé là. Ils disaient : non. Mais Jésus, par sa grâce, lui mit en pensée de pousser des cris vers son fils à l'endroit même où on l'avait jeté dans la fosse.

O grand Dieu, qui tires ta louange de la bouche des innocents, telle est donc ta puissance ! Cette perle de chasteté, cette émeraude, bien plus, ce brillant rubis du martyr, gisait là, la gorge coupée, et il se mit à chanter *Alma Redemptoris mater*, si haut que toute la place en retentit.

Le peuple chrétien, qui passait dans la rue, entra pour admirer ce prodige, et en toute hâte on envoya chercher le prévôt. Il arriva aussitôt et sans tarder, et loua le Christ, qui est le roi du Ciel, et puis sa Mère, honneur de l'humanité, puis il fit lier les Juifs.

Avec de profondes lamentations, on retira l'enfant qui chantait toujours son chant ; et, avec honneur et grande procession, on le transporta à l'abbaye voisine. Sa mère gisait évanouie près de la bière ; et c'est à peine si les gens qui étaient là purent en arracher cette nouvelle Rachel.

Le prévôt fit périr chacun de ces Juifs avec tourments et honteuse mort, et cela sur-le-champ. Et il ne put s'empêcher de les maudire en disant : Celui-là aura le châtement qui mérite le châtement. Il les fit donc traîner par un cheval fougueux, puis suspendre de par la loi.

Et notre innocent reposa sur sa bière devant l'autel, tandis qu'on disait la messe. Puis l'abbé et son couvent engagèrent les bonnes gens à le faire enterrer de suite. Et quand on jeta sur lui l'eau bénite, l'enfant, arrosé de cette eau sainte, parla de nouveau et chanta *Alma Redemptoris mater* !

Cet abbé, qui était un saint homme (comme le sont les moines, ou du moins devraient l'être), se mit à conjurer le jeune enfant et dit : « O cher enfant, je t'implore en vertu de la Sainte-Trinité, dis-moi donc quelle raison tu as pour chanter, puisque ta gorge est coupée, ce me semble. »

« Ma gorge est coupée jusqu'à l'os de mon cou, dit cet enfant, et par voie de nature j'aurais dû mourir il y a longtemps. Mais Jésus-Christ, comme vous le trouvez dans les livres, veut que sa gloire demeure et reste grande dans les esprits ; et pour l'honneur de sa Mère chère, je puis chanter encore *Alma*, haut et clair.

« Cette fontaine de merci, du Christ douce Mère, je l'ai toujours aimée. Et sur le point de mourir je la vis venir à moi ; et elle m'ordonna de chanter



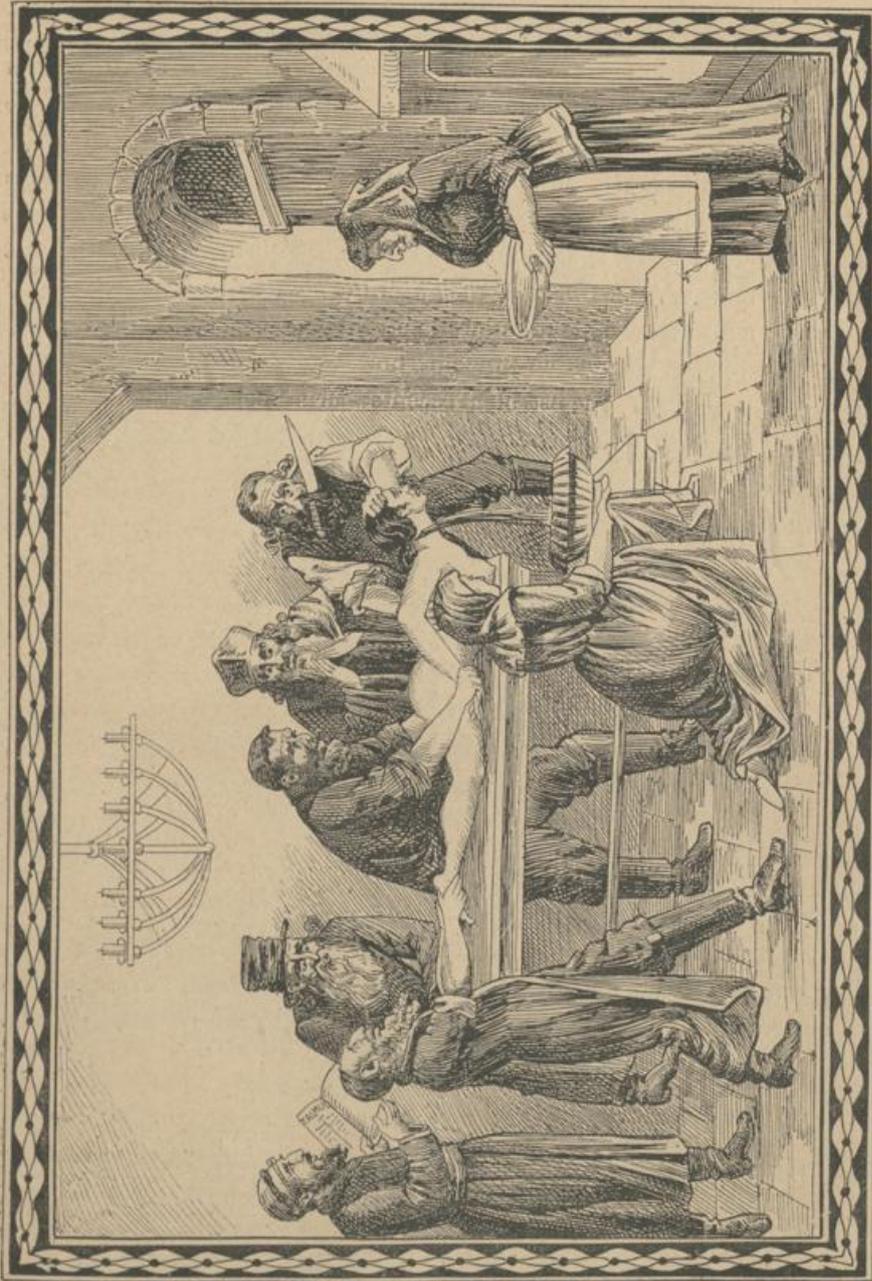
Le Christianisme

Le Judaïsme.

Statues placées sur la façade du transept de la cathédrale de Strasbourg, côté sud. — 1^{re} moitié du xiii^e siècle.

cette antienne pendant mon trépas, telle que vous l'avez entendue. Et quand j'eus chanté il me sembla qu'elle déposait un grain sur ma langue.

« Voilà pourquoi je chante et je chanterai bien sûr en l'honneur de cette Vierge bénie et toute bonne, jusqu'à ce qu'on enlève le grain de ma langue. Puis elle me dit aussi : « Mon petit enfant, alors je viendrai te chercher, quand on aura enlevé le grain de ta langue. N'aie pas peur, je ne t'abandonnerai pas. »



L'affaire de Tisza-Elzar, en Hongrie
Meurtre d'une jeune fille par les Juifs (d'après une gravure populaire roumaine).

Ce saint moine, cet abbé, je veux dire, tira la langue du petit et enleva le grain; et l'enfant rendit l'esprit tout doucement. Et quand l'abbé eut vu cette merveille, ses larmes amères coulèrent comme de la pluie, et il tomba étendu tout de son long par terre, et il y resta longtemps, comme s'il y était attaché.

Tout le couvent se proterna aussi sur le sol, pleurant et louant la chère Mère du Christ. Et après s'être relevés et s'être avancés, ils sortirent le martyr de sa bière, et dans une tombe de marbre brillant ils enfermèrent son cher petit corps. « *Enclosen they his little body sweet.* »

Dieu nous donne de le rejoindre là où il est maintenant!

Et toi, jeune Hugues de Lincoln! tué aussi par les Juifs maudits (la chose est notoire, car elle est bien récente), prie aussi pour nous autres, peuple pécheur et instable, afin que dans sa pitié le Dieu si miséricordieux multiplie sur nous les trésors de sa merci, par révérence pour sa Mère Marie.

« O yonge Hughe of Lincoln, slayn also
With cursed Jewes, (as it is notable,
For it nys but a litel while ago)
Pray eek for us, we synful folk unstable
That of his mercy God so merciabie,
On us his grete mercy multiple,
For reverence of his modir Mary, »
.....

Faisons comme la Prieure, et prions les enfants martyrs d'autrefois, Hugues, Guillaume, Henry et notre petit Parisien, saint Richard, d'intercéder pour leurs camarades d'aujourd'hui, victimes de la Franc-Maçonnerie juive. Eux aussi ne demanderaient pas mieux que de joindre leurs mains innocentes et de chanter l'*Alma Redemptoris mater*; eux aussi sont précipités par leurs bourreaux dans un cloaque immonde où, selon l'expression de Chaucer, les Juifs ont vidé le fond de leurs entrailles: l'enseignement laïque. Plaignons-les et prions pour eux!

Nous pourrions, je le répète, multiplier les preuves à l'infini.

La Civitta catholica, dans le numéro du 1^{er} avril 1882, a reproduit toutes les pièces relatives au procès de Trente, en 1475, et conservées aux archives du Vatican.

Rien de plus étrange que les détails de ce procès qui sont d'une incontestable authenticité, rien de saisissant comme les aveux des accusés eux-mêmes. Tout un côté de la vie du passé apparaît brusquement à nous. Un Juif chargé d'années, Moïse le Vieux, âgé de quatre-vingts ans, s'est servi de

sang chrétien toute sa vie. Il existe des marchands de sang chrétien, comme Isaac de Cologne et Richard de Brescia, qui fournissent à toutes les demandes. Ours de Saxe est le commis-voyageur, le représentant de commerce de ces industriels affreux : il va de ville en ville, de ghetto en ghetto, offrant sa terrible marchandise, et muni d'un billet de son rabbin, Spring. Un autre des accusés, Vitale (anagramme de Levita), a eu pour initiateur son oncle Salomon, qui habitait à Monza, près de Milan. Le sang d'ordinaire était mêlé à un gâteau en forme de triangle, qui a sans doute donné l'idée du triangle franc-maçonnique.

Dans les temps modernes, le procès de Raphaël Lévy, jugé à Metz en 1670, est également d'un extraordinaire intérêt. On ne peut arguer ici de l'éloignement, des superstitions d'époques arriérées ; la chose s'est passée en France, à la fin du xvii^e siècle. Tous les documents sont à la disposition de la critique. Il y a là tous les éléments qui constituent un drame émouvant, et si les Juifs n'étouffaient pas obstinément tout ce qui leur déplait, s'il s'agissait d'un catholique, on aurait raconté cette cause célèbre un millier de fois, et on l'aurait publiée dans des livraisons illustrées.

Nous avons pour ce procès un guide excellent, la relation d'un historien très consciencieux, Amelot de la Houssaye, qui a pour titre : *Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz*. Un oratorien, Richard Simon, essaya timidement d'atténuer les faits dans un factum qu'il reproduisit plus tard dans le premier volume de sa *Bibliothèque critique*, mais on sait le goût qu'avait pour le paradoxe le religieux qui signait la notice sur lui-même, qu'on retrouva à Dieppe en 1863 : R. Schimeon ben Joachim.

Quoi qu'il en soit, les réserves de Richard Simon n'enlèvent rien à la réalité des faits minutieusement circonstanciés que nous allons résumer le plus rapidement possible.

Le mercredi 25 septembre 1669, environ une heure après midi, la nommée Mangeotte Willemin, femme de Gilles le Moine, charron du village de Glatigni, au pays messin, allait à une fontaine éloignée de deux cents pas du village pour y laver quelques linges ; elle était suivie de son fils âgé de trois ans, qui était couvert d'un bonnet rouge et qui avait les cheveux blonds et frisés. A vingt-cinq pas de la fontaine, l'enfant se laissa tomber, sa mère se retourna pour le relever ; mais, l'enfant ayant dit qu'il se relèverait tout seul, elle continua son chemin et alla laver son linge, convaincue qu'il la suivait.

Environ demi-quart d'heure après, continue Amelot de la Houssaye, cette mère ne voyant point revenir son enfant, elle courut à l'endroit où

elle l'avait laissé, et ne l'ayant pas trouvé, elle crut qu'il s'en était retourné au logis où elle alla à l'instant le demander à son mari et encore à son beau-père et à sa belle-mère, qui lui ayant tous répondu qu'ils ne l'avaient pas vu les uns et les autres, commencèrent à craindre que cet enfant ne se fût égaré, et dans cette appréhension le cherchèrent dans le village, reviennent ensuite à la fontaine avec le maire du lieu, fouillent dans les buissons qui sont auprès, appellent l'enfant par le nom de Didier qu'il avait reçu au baptême, crient et se tourmentent, mais sans le trouver.

La mère, accompagnée de son beau-père et d'une autre femme, s'étant avisée d'aller sur le grand chemin de Metz, éloigné de la fontaine d'environ deux cents pas, y trouva les vestiges des pieds de son enfant qu'elle suivit jusqu'à ce que, les ayant perdus parmi la trace des roues des charrettes et des pieds des chevaux, elle s'en revint le dire à son mari, qui courut en ce moment sur le même chemin et peu après, ayant vu venir à lui, du côté de Metz, un cavalier de la compagnie du sieur comte de Vaudemont, nommé Daniel Payer, il lui demanda s'il n'avait point trouvé un enfant : à quoi le cavalier répondit ingénument qu'il avait trouvé un Juif qui était monté sur un cheval blanc, qui avait une grande barbe noire, qui allait du côté de Metz, qui portait un enfant devant lui pouvant être âgé de trois ou quatre ans, et qu'à sa rencontre il s'était éloigné du grand chemin de la portée d'un coup de pistolet.

Ce pauvre père, qui reconnut par la circonstance de l'âge que le Juif lui avait enlevé son enfant, court après lui, demande à la porte de la ville qu'on nomme des Allemands si on l'avait vu passer. Un nommé Thibault Regnault, tourneur, qui demeure près de la même porte, lui dit qu'il l'avait vu entrer ; mais ce n'était pas assez, car il ne lui disait point où ce Juif était allé, ni où il avait porté l'enfant.

Néanmoins, le père ayant appris, presque dans le même temps, d'un habitant du village de Hez, que ce Juif était Raphaël Lévy de Boulay, lequel cet habitant avait rencontré le même jour sur le grand chemin, portant devant lui quelque chose qu'il couvrait de son manteau, et que, lorsqu'il venait à Metz, il logeait chez le nommé Garçon, Juif, son parent, il fut à l'heure même chez ce Juif demander son enfant. On lui dit qu'on ne savait ce que c'était, et que le maître du logis n'y était pas ; il se résolut de l'attendre, et ayant vu près de la porte une femme, il lui dit encore qu'il cherchait son enfant, et tôt après une fille juive qui revenait de la ville et qui savait que cet homme demandait son enfant, dit, parlant à la femme en langue allemande, qu'il ne fallait rien dire. Ce que le père, qui parle allemand, ayant entendu s'en revint, et ne doutant plus de la perte de son fils, songea dès lors d'en poursuivre la vengeance contre Raphaël Lévy.

Ce Raphaël Lévy était un homme de cinquante-six ans, de moyenne taille les cheveux noirs et frisés, la barbe noire et fort épaisse. Agent juif très zélé, il avait parcouru le Levant, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande chargé des intérêts de sa religion. Il était né dans le village de Xelaincourt, situé dans le pays messin, et s'était installé depuis quelques années dans la ville de Boulay.

Le procès fut ce que sont tous les procès faits aux Juifs dans lesquels

on retrouve sous toutes les latitudes les mêmes procédés qui se reproduisent avec une exactitude surprenante.

Tous les Juifs de la contrée se mirent en mouvement, subornèrent les témoins, établirent une correspondance avec l'accusé. Ces lettres saisies furent plus tard une preuve de plus contre lui. Dans l'une d'elles, il écrivait aux chefs de la synagogue de Metz.

Chers directeurs, la servante du maître de la prison m'a dit que le Juif qui m'apporte à manger lui a dit qu'on avait lié l'enfant. Ah! écrivez-moi comment mes affaires sont touchant mes témoins, écrivez-moi de façon ou d'autre, à cette fin que je puisse avoir une fois de la consolation; envoyez-moi du papier! Le Haman¹ a été aujourd'hui en prison, a dit qu'il casserait tout ce que la justice a fait; pour cet effet, ayez égard au Parlement. Je prie que l'on m'assiste, que je sorte de cette misère, et si j'étais surpris et que je ne puisse parler à ma chère femme et enfants et que je ne puisse compter dans Metz avec le contrôleur, que ma chère femme de bien et mes enfants puissent avoir un morceau de pain. Je souffrirai la mort comme un vrai fils d'Israël et sanctifierai le nom de Dieu; je demande seulement que l'on marie ma fille Blimelé qui est fiancée et n'abandonne ma femme et mes enfants. *Je me suis mis dans cette misère pour la communauté*, le grand Dieu m'assistera; je désire l'enterrement judaïque, autrement je ne pardonne pas.

Un autre billet est curieux par les détails qu'il fournit sur les mœurs juives. On envoie à l'accusé un petit fétu de paille qu'il devait mettre sous sa langue au moment des interrogatoires, pour se rendre les juges favorables. On lui commande aussi de prononcer comme incantation cinq mots hébreux. Ce billet est ainsi conçu.

Si en cas (Dieu t'en garde) on te veut donner la question, tu diras trois fois tout cela : *Moy Juif, Juif moy, vive Juif, Juif vive, mort Juif, Juif mort.*

Les Juifs, qui tenaient de continuels conciliabules chez un de leurs plus zélés coreligionnaires, Gédéon Lévy, eurent recours à une stratégie analogue à celle qu'ils ont employée dans l'affaire de Tisza-Elzlar; ils renouvelèrent l'histoire des enfants de Jacob qui, après avoir vendu leur frère, vinrent dire à leur père qu'une bête féroce l'avait dévoré : *Fera pessima comedit eum*. Ils annoncèrent que l'enfant qu'on cherchait avait été dévoré par les loups.

1. Raphaël Lévy donne ce nom d'Haman (Aman) au procureur général en souvenir d'Aman, qui est resté en exécration chez les Juifs.

Aman, l'impie Aman, race d'Amalécite.

Ils s'avisèrent, dit Amelot des Houssayes, d'exposer les habits et le reste de cet enfant à laquelle tenoit encore partie du col et des costes, dans un bois éloigné d'un quart de lieue du village de Glatigni, et afin qu'on pût le découvrir plus aisément, ils étendirent sa chemise sur un buisson de la hauteur de trois pieds. Ensuite ils s'adressèrent à plusieurs personnes, et de la ville et de la campagne, pour les obliger d'aller chercher dans le bois, leur disant que s'ils pouvoient trouver quelque reste de cet enfant, ils les reconnoistroient de sommes considérables.

Une femme du village de Ratonsai, qui n'est pas beaucoup éloigné de celui de Glatigni, a déposé, dans l'information faite au Parlement, que trois Juifs de Metz, qu'elle ne connoissoit point par leurs noms, s'adressèrent à elle pour sçavoir ce que l'on disoit de l'enfant enlevé. Et sur ce qu'elle leur répondit que s'il estoit vray que cet enfant eust esté mangé des bestes, ils devoient faire chercher dans le bois, qu'on y trouveroit encore quelques petits restes de ses hardes, l'un des Juifs adjouta qu'on pourroit bien aussi y trouver la teste.

En effet, peu de jours après, sçavoir le vingt-sixiesme septembre 1669, quatre porchers, qui gardoient leurs troupeaux dans le mesme bois, trouvèrent la teste d'un enfant avec le col et partie des costes, deux petites robes l'une dans l'autre, un bas de laine, un bonnet rouge, et une petite chemise étendue sur un buisson, le tout sans estre déchiré, ny ensanglanté.

Sur l'avis qu'ils en donnèrent au père de l'enfant et luy au procureur général, le Parlement commit à leur réquisitoire un conseiller qui se transporta sur les lieux, et qui dressa procez verbal de l'estat du lieu où l'enfant avoit esté perdu, et de celui où l'on avoit trouvé une teste et des habits d'enfant, lesquels habits le père reconnut, en présence du conseiller, pour ceux dont son enfant estoit vestu le jour qu'il fut enlevé. A l'égard de l'enfant, il ne put estre reconnu à l'aspect de cette teste, parce que le visage en estoit défiguré, quoy que les chairs parussent assez fraiches et sanguinolentes, selon qu'il est porté par le mesme procez verbal qui en contient la levée.

Dans le mesme temps les porchers furent ouïs, qui déposèrent avoir trouvé les choses exposées de la manière qu'elles ont esté dites cy dessus, et l'un deux adjouta qu'il n'estoit pas possible que cet enfant eust esté dévoré par les bestes : car, outre que les habits n'estoient point déchirez ny ensanglantez, il avoit remarqué que lorsque les bestes féroces ravissoient quelques brebis ou autre animal domestique, ils en mangeoient toujours la teste la première.

Cette manœuvre, qui pouvait réussir et qui a réussi dans un pays comme l'Autriche, où les Juifs sont tout-puissants, n'avoit guère de chance de succès dans un pays comme la France du xvii^e siècle, où les Parlements, jouissant d'une indépendance absolue, jugeaient dans la sérénité de leur conscience et sans obéir aux influences extérieures¹.

1. M. Emmanuel Michel, conseiller à la Cour royale de Metz, auteur d'un livre excellent, *Histoire du Parlement de Metz*, constate que si les magistrats lorrains éprouvaient le mépris général alors pour les Juifs, il ne se départissaient pas vis-à-vis d'eux de leur devoir d'impartialité. « En 1660, écrit-il, un Juif avait été tué par un soldat. C'est sur les instances de la cour que le coupable fut poursuivi. Il avait été arrêté, mais le commandant de la place

Les voisins déposèrent qu'ils avaient vu Gédéon Lévy entrer dans le bois et en sortir avec une hotte sur le dos quelque temps avant qu'on eût trouvé les habits et la tête de l'enfant. Un autre témoin déclara que ce Gédéon lui avait dit d'aller chercher ces restes et lui avait indiqué l'endroit du bois où il les trouverait.

Le Parlement mit Gédéon Lévy en prison et poursuivit l'instruction du procès.

Le crime était évident. Accablé par des témoignages écrasants, Raphaël Lévy fut condamné à être brûlé vif, et la sentence fut exécutée le 17 janvier 1670.

La mort de cet homme fut véritablement superbe. Il fit ses adieux à quelques-uns de ses coreligionnaires qui l'étaient venus voir, leur recommanda sa femme et ses enfants et, non content de leur promesse, il les obligea à s'engager par serment. Il refusa de boire le vin qu'on lui apporta parce qu'il n'était pas *Kascher*, repoussa le cierge qu'on voulut lui mettre dans la main, donna un vigoureux coup de coude au capucin qui l'exhortait avec une patience digne d'un meilleur sort, en s'écriant qu'il était Juif et qu'il voulait mourir Juif. « Son âme, dit une relation allemande, s'élança un samedi avec sainteté et pureté vers le sein de Dieu. »

Pour les siens qui ne pouvaient pas avoir une seconde d'illusion sur le fait matériel de l'assassinat, mais qui y voyaient l'accomplissement d'un acte rituel, qui vénéraient l'homme qui, ainsi qu'il le disait lui-même, s'était sacrifié pour la communauté, Raphaël Lévy était un martyr. Quoiqu'il fût illettré, on le nomma rabbin honorifique après sa mort, on lui décerna le *Chover*, l'épithète d'honneur; quand on prononce son nom, on l'appelle *Kadosch*, le saint, et *Chasid* le pieux. Les *Archives israélites* proposaient, il y a quelques années, de lui élever une statue; elles contenaient également quelques vers de M^{me} C. P. Merlieux, née Polack, en l'honneur du martyr :

Ombre de Raphaël, pourquoi ta voix plaintive
De tes tristes accents vient-elle me troubler?
Pourquoi, quittant les cieus, ton âme fugitive,
Errante, à mes regards vient-elle se montrer?
En vain ma faible voix de ta vertu sublime
Cherche à redire ici le noble dévouement;
Tu mourus en héros, et ton cœur magnanime
Bénit avec ferveur le nom du Tout-Puissant.

et le colonel du régiment avaient placé des corps de garde devant la prison pour qu'on ne pût disposer du soldat. Le roi, par une lettre de cachet donnée à Vincennes le 29 juillet 1663, manda au Parlement qu'il venait de donner des ordres pour que les corps de garde fussent levés et que le cours de la justice ne fût pas interrompu. »

Gédéon Lévy s'en tira avec le bannissement. L'enquête faite à propos de ce crime mit une fois de plus en lumière l'habitude, constante chez les Juifs, d'outrager la foi des autres, de parodier les cérémonies de notre religion. Le Vendredi-Saint de chaque année, les Juifs se réunissaient chez Maieur Schaud pour contrefaire la Passion du Christ et fouetter le crucifix. Nous assistons chaque année à des scènes analogues; seulement, les Juifs étant les maîtres, elles se passent en plein jour.

Après l'affaire de Raphaël Lévy, qui ne laisse pas de place au doute, le fait d'assassinat rituel le plus topique est l'assassinat du P. Thomas, à Damas, en 1840, dont les moindres particularités sont connues, dont il est impossible de nier l'évidence puisque l'événement s'est produit en plein XIX^e siècle. Au moment de l'affaire de Tisza-Elzlar, le journal *l'Union d'Alsace-Lorraine* a résumé avec infiniment de netteté ce procès fameux.

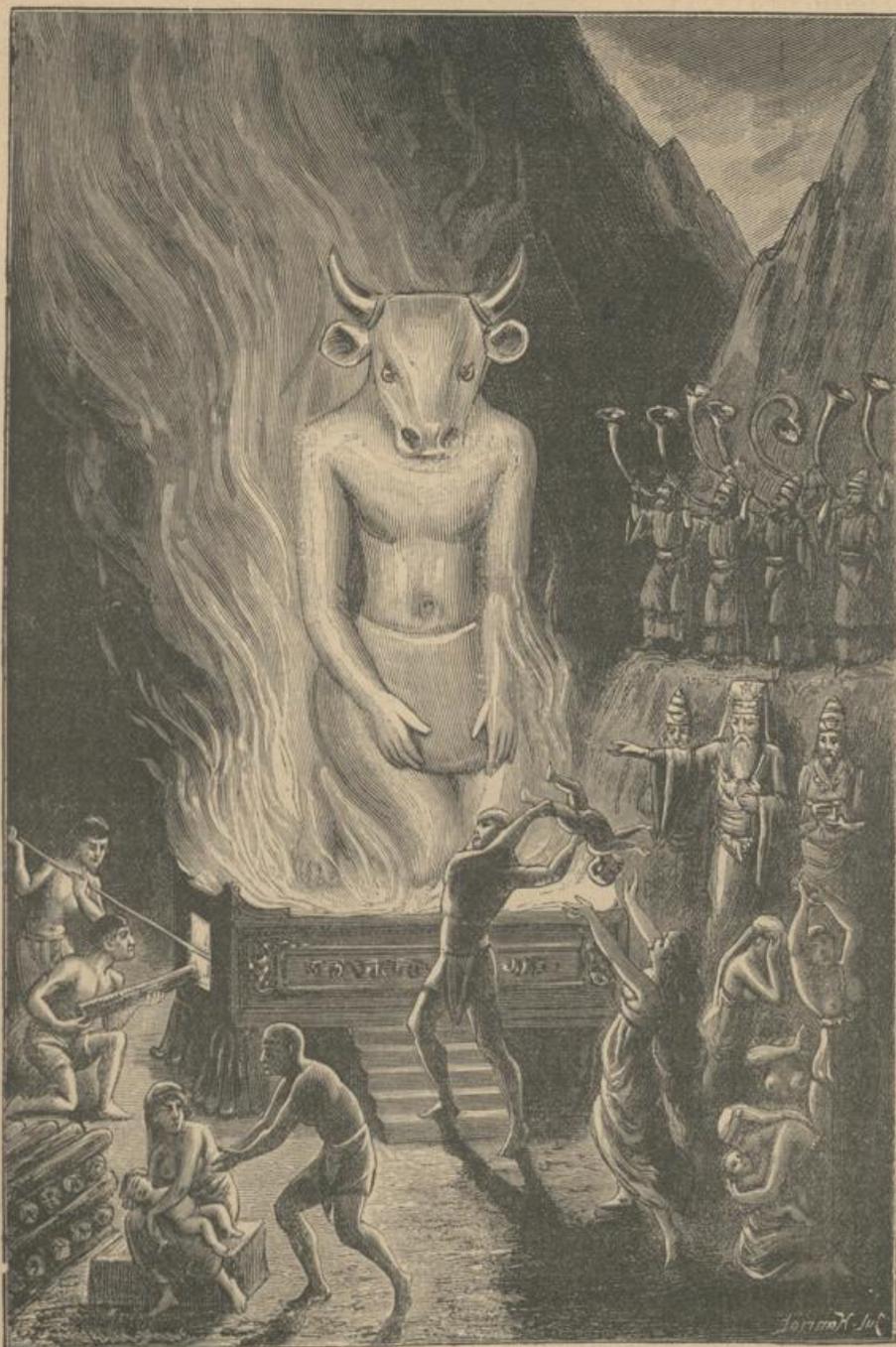
Le Père Thomas, de l'ordre des Capucins, était aimé de tous à Damas, il exerçait la médecine en même temps qu'il se livrait à l'apostolat, il guérissait les âmes et soignait les corps.

Chrétiens, Turcs et Juifs étaient unanimes à louer son talent et son inaltérable charité : tous l'appelaient le saint missionnaire. Il s'était attiré la confiance de toutes les classes de la société; mais c'est pour les Juifs surtout qu'il se montrait bon et bienveillant, à cause du grand désir qui le pressait de gagner leurs âmes à Dieu. Un jour qu'il fut menacé de mort par un mauvais chrétien dont il refusait de bénir un mariage illicite, il lui tendit le cou en disant : Je suis prêt à mourir, mais non à manquer à mon devoir. — Pendant que la peste ravageait Damas, il s'enferma avec les pestiférés et leur prodigua ses soins. Aucune peine, aucun sacrifice ne lui coûtait quand il s'agissait du bien de ses semblables. Aussi Schérif-Pacha, le gouverneur turc, l'honorait lui-même d'une affection toute particulière. Il avait donné l'ordre à ses serviteurs de lui laisser à toute heure libre accès dans sa demeure.

Il se trouva cependant de misérables fanatiques pour massacrer ce saint homme. Comme il passait un soir, le 5 février 1840, devant la maison d'un Israélite, nommé David Harari, ce dernier le pria d'entrer chez lui. Le P. Thomas se rendit sans défiance à cette invitation. David Harari était considéré, en effet, comme le Juif le plus pieux de Damas.

A peine la porte s'était-elle refermée sur le Père, que David Harari, ses deux frères, son oncle et deux autres Juifs se précipitèrent sur le pauvre religieux, le terrassèrent, le bâillonnèrent et le lièrent solidement.

Il vint encore un rubbin ou Chakam, et le barbier juif Soliman fut



... L'affreux Moloch phénicien auquel il faut des enfants et des vierges. (P. 782.

appelé. Ce dernier reçut l'ordre de couper le cou à la victime, et, comme il n'en avait pas le courage, David Harari, le bon et pieux ami du Père, saisit lui-même le couteau! — Mais sa main tremblait, et la lugubre besogne n'avancait pas, quand son frère Araon vint à son aide, pendant que Soliman maintenait par la barbe la tête du Père fortement tendue.

Le sang, recueilli et mis en bouteilles, fut envoyé au grand rabbin. Le corps fut dépouillé de ses vêtements, qu'on brûla, puis désarticulé et coupé en menus morceaux. Les os furent même broyés dans un mortier, et tous ces restes informes furent étés dans un cloaque.

Les malheureux croyaient ainsi faire disparaître à jamais la trace de leur crime.

La nuit venue, Ibrahim Amoran, le serviteur chrétien du Père, inquiet de ne pas le voir rentrer et le sachant dans le quartier juif, s'y rendit pour le chercher. Il y trouva le même sort que son maître. Comme lui, il fut saisi et assassiné par les Juifs, qui s'étaient réunis, dit l'*Union d'Alsace-Lorraine*, « pour avoir du sang chrétien à mettre dans le *doux pain* pour la fête du Pourim. »

Mais ces disparitions furent bientôt signalées : on eut des soupçons. Le consul français prit l'affaire à cœur et provoqua une enquête. On savait que Soliman, le barbier juif, avait été appelé cette même nuit dans la maison de David Harari. Il fut arrêté, interrogé, et par ses aveux on retrouva les restes du Père, et on mit la main sur les auteurs des deux crimes.

Des seize personnes arrêtées, deux moururent pendant l'instruction ; quatre furent graciées, entre autres ce Soliman, à cause de leurs révélations ; les dix autres furent condamnées à mort.

La race juive donna là un nouvel exemple de son admirable esprit de solidarité, elle mit toute l'Europe en mouvement. Crémieux et Montefiore se transportèrent à Damas ; ils ne purent cependant empêcher une condamnation qui était inévitable puisque les faits étaient prouvés, démontrés, indiscutables, mais ils arrachèrent au vice-roi, en pesant sur lui de tout le poids de la finance juive cosmopolite, la grâce des condamnés. On ne justifiait, ni n'excusait les coupables, on levait simplement une peine justement méritée¹.

Le *Moniteur de Rome*, dans son numéro du 15 juin 1883, citait des faits de ce genre à une date toute récente :

1. A consulter à ce sujet un livre fort curieux, mais malheureusement presque introuvable aujourd'hui, *Relation historique des affaires de Syrie depuis 1840 jusqu'à 1842*, par Achille Laurent.

Il y a quelques années, à Smyrne, lui écrivait son correspondant de Constantinople, un petit enfant appartenant à une des premières familles grecques de la ville fut volé aux approches de la Pâque juive. Quatre jours après, on retrouva, sur les bords de la mer, son cadavre percé de mille coups d'épingle. La mère, folle de douleur, accusa hautement les Juifs de ce meurtre : la population chrétienne se souleva en masse et courut au quartier juif, où eut lieu un épouvantable massacre : plus de six cents Juifs périrent.

L'année passée, à Balata, le ghetto de Constantinople, un enfant fut attiré dans une maison juive où plus de vingt témoins le virent entrer. Le lendemain, on trouvait son cadavre dans la Corne-d'Or : la conséquence fut encore une émeute.

A Galata, même fait se produisit. M. l'avocat Seroufos, l'avocat le plus renommé de la communauté grecque, adressa une requête à tous les représentants des puissances chrétiennes à Constantinople, pour demander justice et pour obtenir vengeance. Mais les Juifs soudoyèrent la police turque, qui fit disparaître les interrogatoires et les dépositions des témoins. Le patriarchat œcuménique, obéissant à des ordres venus d'en haut, fit déclarer, par des médecins stipendiés, que la mère était atteinte d'aliénation mentale. On étouffa l'affaire, quoi que pût faire M. Seroufos, et les Juifs déposèrent au patriarchat œcuménique une somme d'argent, pour servir une pension à la mère de l'enfant volé.

Au commencement de 1883, deux enfants, appartenant à des familles maltaises, furent enlevés par un Juif. Le *Stamboul*, sur les renseignements fournis par le père d'un des enfants volés, M. Caruana, appela l'attention de la police sur ce rapt et réclama énergiquement la punition du coupable. L'affaire eut un retentissement énorme dans la ville et mit toute la population en révolution.

Le chef de la police de Péra, S. E. Bahri pacha, et le commissaire de police de Galata, chargé d'instruire l'enquête, convaincus par des raisons sonnantes et trébuchantes, s'abstinrent d'interroger le père, la mère et la marraine de l'enfant, ainsi qu'un boucher turc, qui avaient arraché le pauvre petit des mains du ravisseur.

Le *Stamboul* refusa de démentir le fait, quoiqu'on lui eût offert une subvention de mille francs par mois. Que firent les Juifs? Moyennant un *baschick* de six mille livres (cent trente-sept mille francs environ), ils obtinrent la suppression du journal et l'affaire fut étouffée¹.

1. Même en Europe, les faits de ce genre sont encore relativement fréquents.

Les journaux, d'ailleurs, ne parlent jamais en pareil cas que des acquittements; ils ont gardé le silence sur un crime de ce genre commis à la fin de 1881, à Lutza, petit village du cercle de Rzeszov, dans la Galicie autrichienne, sur une jeune fille nommée Francesca Mnich. Les trois accusés, Moïse Ritter, sa femme Gittel et Stochtinski, furent condamnés à

Sans pouvoir nier les faits de cet ordre, les Juifs ont toujours prétendu qu'ils étaient des actes de férocité individuelle, et non l'accomplissement d'un précepte liturgique. Là encore, la science allemande, infiniment plus indépendante que la nôtre, les a convaincus de mensonge. Le docteur Justus, dans une brochure publiée à Paderborn, *Judens spiegel*, écrit :

« Les livres théologiques des Juifs se partagent en deux catégories, à savoir Peschath et Kabala. A la première classe appartiennent le Talmud et le Schulchan. Or, d'après le Schulchan Aruch, *ce n'est pas un péché si un Juif tue un Chrétien.* (Loi 50 et 81.) Dans le Talmud publié à Amsterdam en 1646, *il est ordonné aux Juifs d'exterminer les disciples du Nazaréen.* (Sanhedrin Pireck X, Cheleck et Aboda, Sarah Pireck I.)

Quelques pages plus loin on lit :

« Il est étonnant que le sang des Klipoth, c'est-à-dire des filles non juives, soit cependant un sacrifice si agréable au Ciel. C'est au point *que verser le sang d'une jeune fille non juive est un sacrifice aussi saint* que celui des plus précieux parfums, en même temps qu'un moyen de se réconcilier avec Dieu et d'attirer ses bénédictions. »

La question, du reste, a été élucidée complètement dans un livre fort curieux : *Réfutation de la religion des Juifs et de leurs rites par démonstration du vieux et du nouveau Testament.* L'auteur est un Juif, né au siècle dernier, et de rabbin devenu moine.

Rien n'est plus singulier que la destinée de ce livre, même pour ceux qui connaissent avec quel soin les Israélites font disparaître tout ce qui peut éclairer l'opinion sur leur compte. Publié d'abord en 1803, en langue moldave, il fut traduit en grec moderne par Jean de Giorgio, et en arabe par les Orientaux, qui, victimes séculaires des Juifs, s'intéressent à la question sémitique beaucoup plus que nous ne le supposons. Réimprimé à maintes reprises en Roumanie, à Constantinople et dans plusieurs villes d'Orient, il a toujours disparu. Un habitant de Damiata écrivait à ce sujet : « On peut appeler riche d'un grand trésor celui qui en possède une copie, et très riche, qui en possède un exemplaire imprimé. La cause de ce fait est l'or juif qui a essayé de faire disparaître du monde le souvenir de cet ouvrage. »

Une nouvelle édition, imprimée en grec, a paru en 1834, à la typographie patriarcale. C'est d'après un exemplaire de cette édition, devenue elle-même

mort le 21 décembre 1882 par le jury de Rzeszov. La cour supérieure de justice cassa le jugement pour vice de forme et renvoya les trois Juifs devant le tribunal de Cracovie, qui, le 10 octobre 1883, renouvela la triple condamnation à mort.



Sir Moses Montefiore, mort centenaire à Ramsgate, le 28 juillet 1885.

fort rare, qu'un illustre savant d'Italie a eu l'idée de traduire en italien le chapitre spécialement consacré au rite du sang.

En 1883, l'ouvrage paraissait sous ce titre : *Il sangue cristiano nei riti e tracci della moderne sinagoga rivelazioni di neofito ex rabbino monaco greco per la prima volta pubblicate in italia versione dal greco del professore N. F. S.*¹.

1. Prato, tipographia Giachetti, figlio e Ca.

On comprend, en lisant cet ouvrage, le zèle que les Juifs mirent à en anéantir même la trace et les cris de fureur que poussèrent les *Archives israélites* lors de sa réimpression, il y a trois ans¹.

Le dessous de la vie du Moyen Age apparaît là de la plus saisissante façon. On se rend compte de mille points obscurs, du secret impénétrable dont les Juifs s'entouraient, de la défiance persistante dont ils étaient l'objet et qu'un nouveau crime venait ranimer au moment où elle commençait à s'effacer, de détails incompréhensibles de certains procès de sorcellerie. Une fois de plus s'évanouit la légende sotte qu'on veut nous faire accepter, l'éternelle mystification d'hommes très méchants habillés en Inquisiteurs persécutant un Juif qui est le modèle de toutes les vertus. Nous pénétrons dans l'autre de l'alchimiste se livrant à d'étranges mixtures, demandant du sang pour ses opérations à ceux qui s'adressent à lui sous prétexte de découvrir la pierre philosophale, *l'anima mundi* et, en réalité, pour accomplir un rite monstrueux, écho des abominables mystères d'Astoreth.

Ce qu'on adore dans le ghetto, ce n'est pas le dieu de Moïse, c'est l'affreux Moloch phénicien auquel il faut, comme victimes humaines, des enfants et des vierges.

L'existence de l'ancien Israël, d'ailleurs, fut-elle autre chose qu'une lutte perpétuelle entre le Molochisme et le Jehovisme? Moloch, dont le symbole est le taureau d'airain de Carthage, qu'on fait à certains jours rougir au feu et qu'on bourre de chair humaine, est la divinité sémitique par excellence. C'est vers lui et vers Baal, dont le symbole est un âne, que les Juifs sont sans cesse attirés par l'attraction de la race. C'est lui que Manassé et les autres rois prévaricateurs installent dans le Temple profané; c'est à lui qu'on offre d'effroyables sacrifices sur les hauts lieux. C'est contre lui que les Prophètes s'élèvent sans se lasser avec une énergie dans l'indignation, une violence dans le langage qui retentissent encore à travers les siècles. Ils bravent la mort pour combattre l'idolâtrie, ils annoncent les châtements prochains; ils vont, dans leur zèle intrépide, renverser les faux dieux, les images impudiques et barbares. Il n'est pas une page de la Bible qui ne témoigne de ces efforts pour défendre l'idée du vrai Dieu contre les superstitions corruptrices des peuples voisins.

Le Pentateuque, lui-même, met en garde les Hébreux contre l'habitude de boire du sang chaud soit à la chasse, soit devant l'autel :

1. Le livre avait paru avec la permission de l'autorité ecclésiastique; les *Archives israélites* eurent l'audace de prétendre qu'il avait été désavoué par le *Moniteur de Rome*, organe du Vatican; le *Moniteur* affirma qu'il n'avait rien désavoué du tout, bien au contraire, et les *Archives* durent se rétracter.

Seulement, sois ferme, ne fléchis pas; résiste à l'inclination de manger du sang; — non, tu ne dois pas le manger; je veux que tu le verses sur le sol comme de l'eau.

Les prescriptions relatives à la viande, observées encore par les Israélites modernes, semblent un souvenir de ces précautions contre cette volupté du sang propre à la famille sémitique, et que les Aryens ne connurent pas.

Les écrivains allemands ont parfaitement dégagé tous ces points. Frédéric Daumer (*Le culte de Moloch chez les Hébreux de l'antiquité, recherches critiques et historiques*) et T. W. Ghillany (*Les Sacrifices humains chez les Hébreux de l'antiquité*) sont arrivés à la même conclusion sans se connaître, puisque leurs travaux ont été publiés la même année¹. Daumer emploie beaucoup de précautions, il est vrai, et déclare qu'il ne rend pas le peuple israélite responsable des actes « de quelques fanatiques qui célébraient par-ci par-là une fête molochiste; » il n'en montre pas moins l'étroite connexion qui existe entre les mœurs d'Israël à certaines époques et les holocaustes sanglants du Moyen Age².

Par une sorte de phénomène de *regression*, le Juif du Moyen Age, tombé dans la dégradation, en revint à ses erreurs primitives, céda à l'impulsion première de la race, retourna au sacrifice humain.

A ces réminiscences des dépravations phéniciennes s'ajoute un senti-

1. Le livre de Gustave Tridon, le *Molochisme juif*, met bien en relief également cette lutte soutenue par les Prophètes contre le culte de Moloch personnifié, soit par le taureau, soit par le veau d'or.

2. Avec sa table de pierre pour le sacrifice, la vieille gravure de Sadler représentant le meurtre de six enfants de Ratisbonne donne tout à fait l'impression d'une cérémonie du culte sanglant à Carthage. Voici le texte qui accompagne cette gravure :

« A la suite d'une perquisition du gouverneur de Ratisbonne, on trouva les cadavres mutilés de six enfants disparus. Les sacrificateurs avaient établi, au milieu de cet étrange sanctuaire, une pierre énorme, de plus d'une coudée de largeur, qui avait la forme d'un calice, monté sur un pied. C'était l'autel sur lequel on immolait les victimes. Au fond de cet antre, on découvrit aussi un laboratoire où l'on se livrait, sans scrupule, à la fabrication de la fausse monnaie. »

Une autre gravure, de Sadler représente le supplice d'un enfant de Munich dont la mort provoqua le massacre des Juifs en 1285.

« L'enfant, dit le texte, fut retrouvé sur les indications de la pourvoyeuse des sacrificateurs; la victime avait été liée sur une table de la synagogue et percée de stylets, elle avait les yeux arrachés. Le sang avait été recueilli par des enfants. Le peuple excité commit les plus graves excès contre les Juifs de la ville, et il fallut toute l'autorité de l'évêque pour calmer l'effervescence populaire et arrêter le massacre. »

Ces deux curieuses gravures ont été reproduites dans la belle publication scientifique qui a pour titre le *Cosmos* (numéro du 30 mars 1885).



L'enfant de Munich dont la mort provoqua le massacre des Juifs en 1285.

La malheureuse victime avait été portée au milieu de la synagogue, attachée à une grande table, et là, avait été exposée à la fureur d'une troupe immonde qui, le stylet à la main, s'était acharnée sur son corps. Les yeux avaient été arrachés, le corps couvert de blessures, et les enfants juifs s'associant à cette horrible scène avaient réclamé l'honneur de recueillir le sang qui jaillissait. (*Bavaria sacra. grav. de Sadler.*)



Le bienheureux Henri.

Saigné en 1345 par les juifs de Munich et percé soixante fois : son corps fut retrouvé hors la ville et opéra une multitude de miracles. (Vieille gravure de Jérémie Killian.)

ment bizarre et explicable cependant. Le Juif est troublé involontairement par cette atmosphère de foi ardente qui règne autour de lui aux premiers siècles du christianisme : il est frappé par les miracles qu'accomplissent les saints ; il a beau se raidir contre la Vérité, il a des moments d'anxiété terrible, il est ému du sens si clair de certaines prophéties, et il s'imagine que, si le Christ est vraiment le Messie, la gouttelette de sang d'un baptisé absorbée par un circoncis, suffira à assurer son salut.

L'écho de ces choses arrive au dehors, et ceux qui veillent sur la société se bornent simplement à défendre le travail de l'homme contre l'usure, la vie de l'enfant contre l'assassinat rituel ; — ce qui leur vaut aujourd'hui les anathèmes de la Franc-Maçonnerie pleurant sur le sort du bon Juif.

L'école historique française, encore une fois, a passé à côté de tout cela sans le voir, en dépit des méthodes nouvelles d'investigation qu'elle prétend avoir inventées. Elle s'est arrêtée niaisement devant des oubliettes qui, selon Viollet-le-Duc lui-même, étaient des latrines, devant des *in pace* qui étaient des celliers ; elle n'est pas entrée dans ce *sacrificarium* mystérieux, dans ce cabinet plus sanglant que celui de Barbe-Bleue, où dorment exsangues et les veines taries, les enfantines victimes de la superstition sémitique.

Peut-être un de nos jeunes savants entreprendra-t-il quelque jour un travail dans ce sens. Peut-être essaiera-t-il de rechercher l'origine, de reconstituer l'existence de cette secte effroyable que la *Civitta Catholica* croit être celle des Kasadim ou des Kabalistes. Peut-être nous racontera-t-il les transformations de cette association analogue à celle des Assassins du Vieux de la Montagne, des Skopsis de Russie, des Thugs de l'Inde, qui, après avoir été toute-puissante au Moyen Age, ne semble plus être représentée dans le Judaïsme moderne, épris uniquement à l'heure actuelle de luxe et de bien-être, que par quelques retardataires isolés. Il faudrait, à l'auteur d'un tel travail, outre l'indépendance morale si rare à notre époque, le détachement de la publicité dont les Juifs disposent seuls, le renoncement à ces rubans, à ces places bien rétribuées, à ces sièges d'académiciens après lesquels chacun court si vite qu'il oublie sa conscience en chemin.

Tout ce qui n'est pas affilié aux Juifs est tenu en dehors des récompenses académiques à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et les *Archives Israélites* proclament déjà avec orgueil que les Juifs sont assez nombreux à l'Institut pour y former un *minian*.

J'avais cru que M. Paul Meyer qui a obtenu en 1883 le prix biennal était Israélite : il paraît qu'il n'en est rien. On m'a offert des documents qui

me permettraient de lui dire des choses désagréables, mais du moment où il déclare n'être pas Juif, l'incident est vidé. Ce qui est certain, c'est que M. Paul Meyer devrait éprouver quelque honte à se voir à l'Institut, tandis que les portes en restèrent si longtemps obstinément fermées à notre cher et grand Léon Gautier, l'érudit-poète qui aime la France chrétienne d'un amour si enthousiaste et si jeune, qui communique à tout ce qu'il touche parmi ces vieilles choses du Passé la fraîcheur, la couleur et la vie¹.

En attendant que les savants français osent s'occuper de ces questions, nous renvoyons nos lecteurs à cette brochure du moine grec, qui est d'un palpitant intérêt; ils y trouveront au long l'emploi divers du sang humain pour les cérémonies différentes, la circoncision, le mariage, les funérailles, le Pourim et la Pâque.

Il y a là encore un grand jour jeté sur cette tradition orale qui se transmet de père en fils et qui rendit les Juifs si forts par l'habitude de porter en commun un secret terrible, sur ce Judaïsme inconnu dont aucun livre ne parle et qui chemine à travers les âges sans que nul regard profane l'aperçoive.

Pour recevoir la confiance du secret d'Israël, le père choisit parmi ses fils celui qui lui paraît le plus digne de confiance, à l'époque où les Juifs ont coutume de placer sur la tête de leurs enfants ce qu'ils appellent la *Couronne du courage*; il l'initie et lui fait jurer de la façon la plus solennelle de ne jamais rien révéler ni aux frères, ni aux sœurs, ni à la mère, ni à personne vivante et surtout à aucune femme.

Mon fils, dit le père du moine grec qui nous a transmis ces détails, que la terre refuse la sépulture à ton corps, qu'elle te repousse de son sein après ta mort, si jamais, dans quelque persécution terrible que tu te puisses trouver, tu dévoiles ce que je t'indique; tais-toi là-dessus, même si tu devenais chrétien pour ton intérêt ou pour un motif quelconque.

1. On pourrait citer des faits innombrables de cet ordre. Un des plus brillants élèves de l'École des Chartes, qui est en même temps un ferme chrétien, M. Lecoy de la Marche, publie un remarquable ouvrage sur saint Martin. La commission de l'Académie propose *Saint Martin* pour un prix. Gaston Paris, toujours prêt à servir la haine des Juifs contre l'Église, proteste contre cet acte de justice, parce que l'auteur, citant Sulpice Sévère, a rap- pelé les miracles de saint Martin. C'est la pure doctrine de l'École des Chartes, d'après laquelle on doit s'appuyer surtout sur les témoignages contemporains. Renan, toujours cauteleux, agit en dessous. Bref, ce qui est, je crois, sans exemple, l'Académie casse la décision de sa commission. Je dois ajouter que M. Lecoy de la Marche fut très mollement soutenu par les catholiques qui, là comme ailleurs, au lieu de tenir tête à des hommes comme Renan, et de les accabler de mépris, lâchent pied dès le commencement de la discussion.

Vous verrez que lorsque ce Gaston Paris se présentera, comme il en a manifesté l'intention, à l'Académie française à laquelle il n'a aucun titre, les catholiques voteront encore pour l'homme qui traque les écrivains chrétiens.

En dehors des pays reculés, nos Juifs modernes sont-ils encore fidèles à ces pratiques? Je ne le pense pas, sans être éloigné de croire que certains cas isolés se produisent de temps en temps et viennent grossir le chiffre de ces crimes ignorés, de ces disparitions énigmatiques sur lesquelles on ne veut pas faire la lumière.

Le sacrifice sanglant, nous le répétons, s'il procède de l'aversion du Juif pour le *goy*, s'il fut encouragé par quelques livres de Kabbale, peut-être même par quelques passages du Talmud, n'a rien de commun avec la loi mosaïque; il représente une crise, une phase de la vie de cet étrange peuple qui changea si souvent d'orientation, qui eut la phase guerrière et patriotique dans sa défense contre les Romains, la phase conspiratrice au *xiii^e* et au *xiv^e* siècle avec les Templiers, la phase ténébreuse et sangninaire après l'insuccès de ses tentatives, la phase de recueillement pendant le *xvi^e* et le *xvii^e* siècle, la phase franc-maçonnique au *xviii^e* siècle, la phase socialiste, financière, cosmopolite au *xix^e* siècle.

En tout cas, la haine du Christ, du Chrétien, du Crucifix, du religieux est restée aussi vive qu'autrefois.

L'étude physiologique ne serait guère moins intéressante que l'étude historique, dont nous parlions tout à l'heure, si les savants, pour de bonnes raisons, ne s'obstinaient à éviter toutes ces questions et à nous présenter, dans le passé comme dans le présent, un Juif de convention qui n'a aucun rapport avec le Juif réel.

L'analyse de ces sentiments de haine contre les objets inanimés eux-mêmes qui représentent des idées chrétiennes, entre dans la catégorie de ces phénomènes à la fois moraux et physiologiques qu'a étudiés M. Ribot, dans son livre sur l'*Hérédité*; on peut dire à leur sujet ce que dit Montaigne. « Quel monstre est-ce que cette goutte de semence de quoy nous sommes produits et qui porte en soy les impressions, non de la forme corporelle seulement, mais des pensements et inclinations de nos pères? »

Je n'ai point vu cependant ce point traité dans ce livre de l'*Hérédité physiologique*, qui n'est pas sans valeur, quoique la conception générale manque d'élévation; je n'ai rencontré qu'un dithyrambe de M. Candoles, qui croit qu'un État juif serait la réalisation de la Salente idéale. Ce monsieur a maintenant dans la France actuelle l'État de ses rêves. C'est du propre!

1. A l'appui de ce caractère presque inexorable de l'hérédité, rappelons les curieuses observations d'un médecin de Francfort qui avait remarqué que beaucoup de Juifs naissaient circoncis.



Le moine grec, ancien rabbin Moldave, Juif converti.
Benedictus Deus qui vult omnes homines salvos fieri.

Quoi qu'il en soit, cette haine héréditaire fait comprendre ce qui se passe sous nos yeux et qui serait absolument incompréhensible autrement. Le déchaînement d'invectives, de grossièretés, de violences contre le Christ, la Vierge, l'Église, le Clergé, ne répond effectivement à aucun sentiment réel de la population; il est absolument factice, il est organisé par les Juifs avec l'habileté qu'ils mettent à organiser autour d'une affaire financière, grâce à leurs journaux, un courant de fausse opinion publique. Nous avons vu l'opération se faire sous nos yeux. Il y a dix ans, même après la Commune, vingt mille hommes suivaient le cortège funèbre du Frère Philippe et les ouvriers, les moins religieux, parlaient avec affection et

respect des bons Frères qui les avaient élevés et avaient fait d'eux d'honnêtes gens.

J'ajoute que, si elle était l'expression sincère de l'état d'esprit général, une telle explosion de haine serait un fait qui se produirait pour la première fois dans l'histoire, dans de telles conditions. Les peuples, même devenus indifférents, tiennent à la religion de leurs ancêtres par les liens du souvenir. Longtemps après la venue du Christ, les Romains restaient encore attachés à leurs Pénates, à leur dieu Terme, au Génie du lieu qui avaient été associés à l'existence de la famille. Le Baptême, la première Communion, le Mariage à l'église, sont des dates chères encore à l'immense majorité des Parisiens eux-mêmes, de ceux-là dont la foi est la plus tiède.

Certaines abbayes d'autrefois, avec leurs vastes domaines et leurs riches revenus, pouvaient exciter l'envie. Les congrégations à l'heure actuelle sont toutes pauvres; ce qui suffit à faire vivre des milliers d'êtres humains n'est rien à côté de ce que possède pour lui seul un de nos grands banquiers juifs d'aujourd'hui.

Est-ce donc le sort du pauvre desservant de campagne, du curé même, qui justifie ces colères? Assis au confessionnal pendant de longues heures, ou debout à l'autel dans une église souvent glaciale, toujours prêt à aller consoler ceux qui l'appellent et qui habitent parfois à deux ou trois lieues du presbytère, il se met en route quelque temps qu'il fasse; ni le soleil l'été, ni la neige l'hiver ne l'arrêtent. Pour cela il touche quelquefois huit cents francs, douze ou quinze cents francs au plus. Quel petit remisier juif accepterait une telle tâche, pour un tel salaire?

Au fond, l'immense majorité de la nation est sympathique à ces braves gens que les Juifs seuls haïssent vraiment.

Chez les Juifs illettrés, cette haine du Chrétien se traduit sous la forme du mouvement brutal, c'est l'*impulsion irrésistible* dont parlent les aliénistes. Chaque jour les faits divers nous apportent une preuve de cette situation d'esprit se manifestant sous l'apparence de l'attaque violente. Le 2 février 1881, c'est un Juif qui vient troubler une cérémonie funèbre :

Un incident, déplorable à tous les points de vue, s'est produit, avant-hier, à l'église Saint-Eustache.

On enterrait les deux pauvres petites filles qui ont péri dans l'incendie de la rue des Deux-Écus : Jeanne et Marie Verpillat. Une foule très grande assistait à cette douloureuse cérémonie, s'unissant de cœur à la douleur des parents, quand tout à coup des clameurs retentirent; un individu ivre venait d'entrer et trouvait très amusant de crier à tue-tête.

Le suisse s'approcha de cet homme pour le faire sortir et mettre fin

à cette scène scandaleuse, mais l'ivrogne résista et se mit à crier encore plus fort. En même temps, quelques curieux entrés à sa suite, et qui trouvaient la chose drôle, entourèrent le suisse et voulurent l'empêcher de faire son devoir.

Heureusement, des agents arrivèrent et rétablirent l'ordre en conduisant l'ivrogne au commissariat des Halles.

C'est un sieur Eugène David, âgé de vingt-huit ans, homme de peine ¹.

Le 24 octobre 1882, un fait plus grave se passe à Lyon.

Ce matin, dit le *Gaulois*, un individu d'une quarantaine d'années est entré, le chapeau sur la tête, dans l'église Saint-Bonaventure. Il était six heures du matin, le curé disait sa messe.

L'inconnu s'est avancé vers l'autel. Il a souffleté le prêtre; puis, saisissant le calice, il l'a jeté par terre et répandu les hosties sur le sol. En commettant ces sacrilèges, il s'écria : « En voilà assez ! Il faut que toutes ces comédies finissent. »

Tout cela avait été fait comme en un clin d'œil. Quand les fidèles, revenus de leur stupeur, arrêtèrent l'inconnu, celui-ci n'opposa pas de résistance.

Conduit au poste, l'individu déclara qu'il était Israélite.

Au mois de décembre 1885, la *France* raconte les exploits d'un autre Juif nommé Weber, qui, au moment de la grand'messe, entre dans l'église de Clamart le chapeau sur la tête, le cigare à la bouche, et vient se camper au pied du maître-autel en narguant les fidèles.

Il fallut l'intervention des gendarmes pour expulser ce mécréant.

Le 21 mars 1882, jour de la mi-carême, les Juifs organisèrent à Roubaix une mascarade impie :

1. Nos belles cérémonies funèbres où tout parle d'espoir, où la tenture mortuaire semble n'être qu'un simple rideau qui nous laisse deviner la présence de l'être disparu ont le don d'exaspérer les organisateurs d'enterrements civils.

N'est-elle pas d'un caractère véritablement diabolique, et digne du pinceau de quelque peintre épris du fantastique, cette scène qui s'est passée à Brest, le jour du mardi-gras, le 26 février 1884 :

« Vers trois heures, mardi, le convoi funèbre d'une petite fille suivait la rue Saint-Yves; arrivé devant le magasin Cailloux, le cortège fut remarqué par des voyous déguisés en moines, qui menaient grand tapage sur la place.

« Ces misérables, sans égard pour la douleur du père, qui suivait en pleurant le frère cercueil de sa fille, se mirent à psalmodier le *De Profundis* et à donner leur bénédiction au clergé.

« Un pareil scandale restera-t-il impuni? » demandait le journal qui racontait ces faits ignobles. Il fallait être bien naïf pour se poser même cette question.

L'Annuaire des *Archives israélites* du reste plaçait le mardi-gras parmi les fêtes chrétiennes entre Noël et Pâques, mais la publication de la *France juive* a fait cesser ce scandale.

Fait incroyable, dit le journal de la localité, aucunes poursuites n'ont été exercées contre de sinistres farceurs qui, le jour de la mi-carême, ont organisé une mascarade outrageante pour les catholiques. Sur un char, dans un confessionnal surmonté d'un coffre-fort, un individu, revêtu de l'habit ecclésiastique, recevait les confidences de drôlesses, en costume ressemblant à celui des religieuses, qui venaient s'agenouiller à tour de rôle devant lui, lui remettre une pièce d'argent, et, après l'avoir embrassé, se retiraient en simulant le signe de la croix.

Le public, indigné et écœuré de cet ignoble spectacle, voulait l'empêcher, mais deux agents protégeaient le char contre toute manifestation hostile.

Il est peu de jours où quelque scandale ne se produise dans une église avec l'appui tacite de l'autorité. J'ai vu le jour de Noël, à Saint-Pierre du Gros-Caillou, pendant la messe de minuit, des individus au type sémitique se livrer à de grossières plaisanteries dans l'église, en présence des gardiens de la paix, qui ne bougeaient pas.

Remarquez que depuis des siècles, aucune attaque de ce genre n'est venue du côté des catholiques. Il n'y a point d'exemples que l'un de nous ait insulté un rabbin, ait pénétré dans une synagogue pour troubler les cérémonies, ait manqué de respect aux choses que les autres vénèrent.

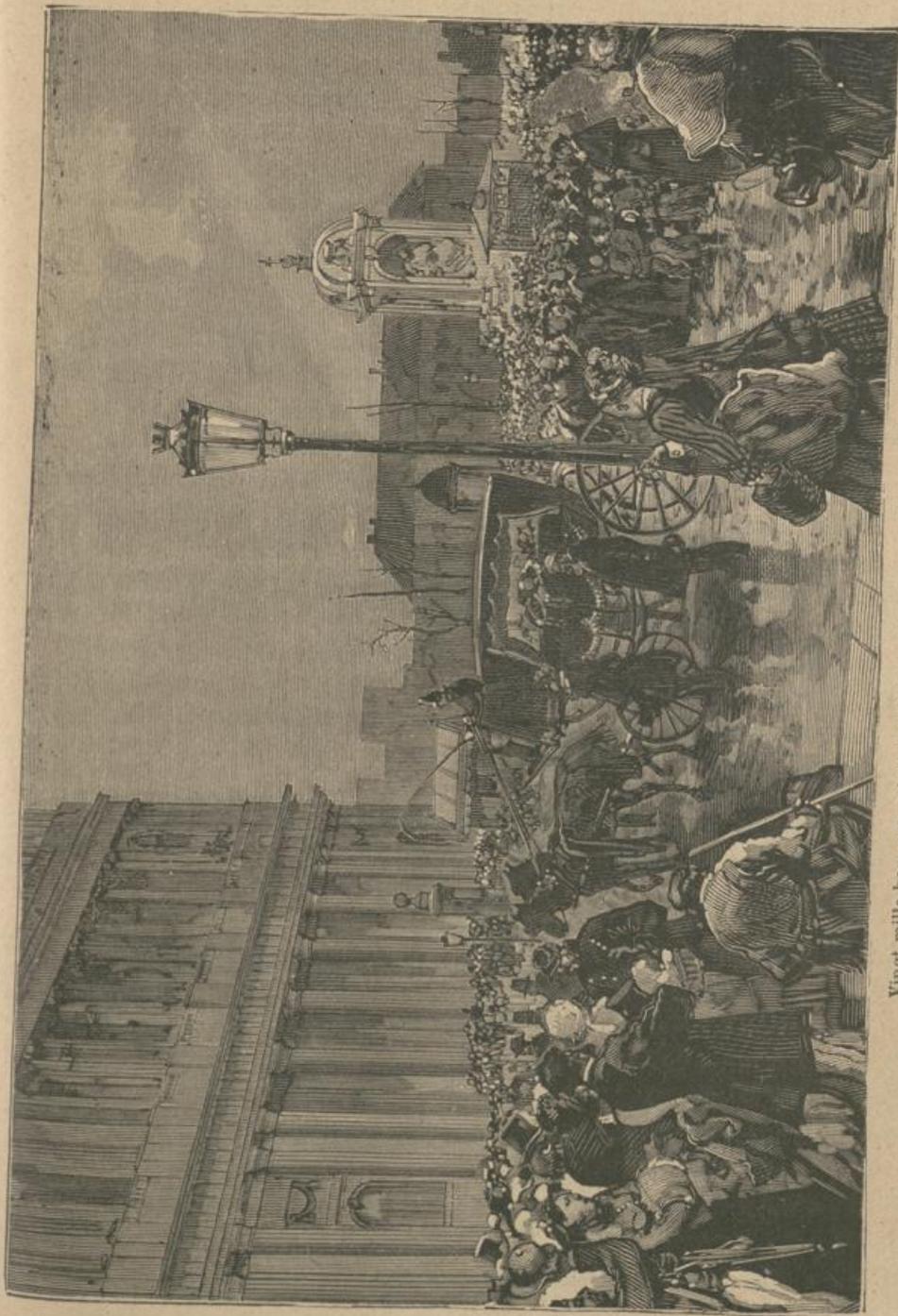
Dans l'âme généreuse et large de l'Aryen, la tolérance est une vertu naturelle, et il faut l'exciter bien longtemps pour le décider à user de son droit de légitime défense.

Mais ceci n'est qu'un très petit côté de la persécution juive; la bonne, la vraie, est celle qui est exercée par les Juifs qui disposent de l'autorité et de l'opinion, les *lamdamine*, les lettrés, ministres, sénateurs, députés, journalistes. Partout vous rencontrez un de ceux-là toutes les fois qu'il s'agit de faire du mal.

C'est un Juif autrichien, Hendlé, devenu préfet de Saône-et-Loire, qui, nous l'avons vu déjà, s'entend avec un Juif nommé Schnerb, directeur de la Sûreté générale, et autrefois rédacteur en chef d'un journal pornographique, pour organiser la destruction des croix à Montceau-les-Mines, faire condamner quelques-uns de nos ouvriers français et permettre ainsi l'introduction en France d'un plus grand nombre de ses coreligionnaires étrangers¹.

1. M^r Freppel, qui avait su si bien démasquer Naquet dans la question du divorce, a été moins perspicace lorsque, dans la commission de l'amnistie, il a dit à M. Rochefort, qui affirmait de nouveau ce fait : « Quel intérêt la préfecture aurait-elle eu à cela ? »

Le grand évêque ne sait pas ce que c'est que les haines héréditaires, les fatalités de race, et tout un côté du mouvement actuel lui échappe encore.



Vingt mille hommes suivaient le cortège funèbre du frère Philippe (p. 790.)

Hendlé reçut de l'avancement, comme il convenait, et alla continuer le cours de ses exploits dans la Seine-Inférieure. A Dieppe, il fut un moment gêné. Il existait là une école tenue par des religieuses qui jouissaient de l'estime et de l'affection de la population tout entière. La municipalité s'opposait résolument à ce qu'on chassât les Sœurs.

Plutôt que de consentir à cette infamie, M. Levert et ses adjoints donnèrent leur démission et furent immédiatement réélus à l'unanimité par le conseil municipal. Hendlé ne pouvait employer le fameux argument : « La voix du peuple, la volonté générale. » Il se rappelle alors les articles qu'il a publiés jadis dans les *Archives israélites* sur les Juifs en Pologne : il se dit qu'on peut imiter les Russes et tout se permettre en pays conquis ; il crochette les portes de l'école et jette les religieuses dans la rue¹.

Exalté par ce triomphe, il devient furieux quand il retrouve devant lui ce Crucifix qu'il hait tant. Un jour, cependant, il se heurte à un homme résolu comme il y en a malheureusement trop peu à notre époque. Pour remplacer un Crucifix enlevé, M. Augé, maire d'Harmanville, vient lui-même acheter à Dieppe un magnifique Christ, et, le 7 octobre 1882, le fait placer avec l'inscription suivante :

Ce Christ a été posé à l'école communale d'Harmanville à la suite d'une souscription faite par le maire, le conseil municipal et toute la population, à l'unanimité.

Hendlé et ses agents écument, ils menacent de faire fermer l'école ; le maire regarde bien en face ces misérables et leur dit froidement : « Ce Christ est dans notre école et il y restera, c'est la volonté de mes administrés. Si vous y touchez, je fais sonner le tocsin et alors gare ! »

Il n'en fallait pas plus, on le devine, pour donner à des Juifs une panique épouvantable, et le préfet Hendlé s'en fut épancher, en blasphémant dans les cafés de la ville, sa rage de n'avoir pas pu toucher au Christ.

Ce qui surpasse, ce qui donne l'idée du degré où les caractères sont descendus, c'est de voir une femme, qui a du sang royal dans les veines, la duchesse de Chartres, aller rendre visite, avant son départ de Rouen, à

1. Cet Hendlé semble avoir eu la spécialité de s'occuper des Juifs polonais. En 1863 il publie dans les *Archives israélites* un dithyrambe sur eux ; le 4 novembre 1865, il s'empare à la police correctionnelle contre l'avocat général, M. Dupré Lasalle, qui, dans un procès où figuraient des Israélites polonais prévenus d'escroquerie, disait : « Il m'est d'ailleurs difficile d'ajouter foi au récit des prévenus ; ce sont des Juifs, et je ne sache pas que les Juifs aient combattu aux côtés de leurs frères et versé leur sang sur les champs de bataille de la Pologne. »

la femme d'un Hendlé, du représentant du gouvernement qui vient de chasser son mari de l'armée, aller présenter ses hommages à cette fée Carabosse qui a pour le Christ plus de haine encore que le préfet républicain lui-même!

Isaïe Levailant, ancien élève rabbin, jadis associé avec Cyprien Girerd, pour l'affaire du faux petit papier trouvé dans un wagon, est un autre type de Juif. Celui-là n'aime pas les persécutions... pour les siens. Dans un article des *Archives israélites* (année 1866), il reproche à M. Swchab de ne pas s'indigner assez quand il raconte les persécutions subies par les Juifs en Espagne et leur expulsion en masse du territoire. « Il aurait fallu, s'écrie-t-il, au lieu d'un abrégé, qui sent un peu le procès-verbal, quelques paroles émues et éloquentes. »

En attendant qu'il puisse expulser en masse tous les chrétiens, ce Juif, si sentimental quand il s'agissait d'Israël, juge charmant de faire mourir nos prêtres de faim. Préfet de la Haute-Savoie, il voulait empêcher M^{re} Isoard de faire son devoir d'évêque, et, ne pouvant l'atteindre, frappa sans pitié sur les desservants, qui furent sublimes d'abnégation et aimèrent mieux renoncer à leur pain que de manquer à leur devoir.

Isaïe Levailant se vengea de cette résistance sur une pauvre religieuse. A vrai dire, Sœur Blandine, tel est le nom de la victime de ce méchant Juif, n'était pas sans reproches; elle avait commis un grand crime. En ce pays peu fortuné, où les servantes de Dieu se souviennent qu'elles sont filles du peuple, la paysanne parfois revient sous l'institutrice, et ma foi! celle-ci, pour économiser une lessive, retroussa ses manches et, un jeudi, lava dans l'école. On ajoute même qu'elle profita de l'occasion pour donner une leçon à quelques fillettes qui se tenaient là, et leur apprendre à se rendre utiles dans leurs pauvres familles.

Il se trouva par malheur que chez Isaïe Levailant l'atavisme juif se produit d'une façon toute particulière; il est resté, sous l'habit du préfet, le « Juif sordide et chassieux » dont parle Saint-Victor, et que Rembrandt a dessiné si souvent dans le pittoresque de ses haillons crasseux. Le président du Conseil général du département qu'il quitta pour Annecy, disait de lui en pleine séance: « On ne peut se faire une idée de l'état de malpropreté et de puanteur dans lequel le préfet Levailant a laissé notre préfecture¹. »

1. Elle est absolument vraie au point de vue physique comme au point de vue moral

La pauvre Sœur, coupable d'aimer la propreté dans un département où le préfet était sale par goût, fut frappée de destitution. Si mes souvenirs sont exacts, quelques braves femmes qui avaient voulu manifester en sa faveur furent même punies de la prison ¹.

Au prétoire nous retrouvons le Juif fidèle à sa haine pour le Christ. Nous l'avons vu jadis s'efforcer de se débarrasser du serment *More judaico*, protester qu'il voulait n'être distingué par rien de ses frères les Français, qu'il tenait à entrer dans la collectivité; dès qu'il y est, c'est pour faire scandale.

Un Juif, nommé Moÿse ², refuse une première fois de prêter serment devant le Christ. Un autre Juif, ancien condamné de la Commune, Lisbonne ³, imite cet exemple. Il faut voir comme le président est poli, il prend le récalcitrant par la douceur : « Voyons, monsieur Lisbonne, soyez donc indulgent pour notre Christ, il nous est bien difficile de faire disparaître ce tableau pour vous. »

Avec Camille Dreyfus, même mise en scène. Chacun sait ce que c'est que ce Camille Dreyfus, et sur quel fumier a poussé cette fleur vénéneuse de ghetto; condamné pour avoir insulté un prêtre, ainsi qu'il s'en vantait dans une circulaire aux électeurs du Gros-Caillou, ce Dreyfus n'en a pas moins reçu de Wilson une croix qu'il déshonore.

L'impression de répulsion qu'il inspire, en venant insulter devant ce

la loi que Maxime Du Camp formulait en ces termes dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} avril 1864 :

« On pourrait, sans craindre de se tromper, formuler cet axiome : « Plus les hommes par leur religion se rapprochent du Judaïsme, plus ils sont sales; plus ils s'en éloignent, plus ils sont propres. »

L'état de puanteur, l'infection des rues de la capitale depuis que Paris est devenu une ville juive sont des preuves éclatantes de cette vérité.

1. Isaïe Levaillant a reçu de l'avancement : il a été nommé directeur de la Sûreté générale, poste important au point de vue de l'espionnage, et que les Juifs tiennent à voir occupé par l'un d'entre eux. Schnerb, nous l'avons vu, avait précédé là Isaïe Levaillant.

2. C'est chez ce Moÿse, conseiller général de la Seine et qui a été candidat au Sénat, qu'habite Louise Michel. Les Juifs tiennent à avoir sous la main ceux qui peuvent jouer un rôle dans une révolution.

3. Ce Lisbonne, tour à tour comédien, homme d'affaires et colonel de la Commune, est encore un type très intéressant pour nos études. Après avoir essayé d'ouvrir un établissement, où les consommateurs auraient été servis par des religieuses, et créé la *Taverne du bagne*, il a fondé l'*Auberge des veines* où les filles de service ont le costume des souveraines illustres dans l'histoire par leur beauté ou leurs malheurs. Nous retrouvons là ce besoin impérieux chez le Juif de souiller, d'avilir, de tourner en ridicule tout ce qui a été grand dans le passé. C'est chez lui une véritable monomanie du genre stercoraire sur la quelle il ente une opération commerciale avantageuse.

Au fond, Lisbonne c'est Ludovic Halévy communal, comme Ludovic Halévy c'est Lisbonne académique. Tous deux ont orienté leur vie d'une façon différente, mais en réalité l'œuvre est la même.



Hérolé, préfet de la Seine.

tribunal la religion de la majorité, l'enchanter loin de l'humilier. Pourvu qu'il y ait du bruit autour de son nom, le Juif ne s'occupe guère de savoir si ce bruit est un applaudissement ou une huée; il confond la fâmosité malsaine avec la belle gloire, il préfère même la fâmosité, elle rapporte; effectivement, quand quelqu'un a un mauvais coup à proposer, il sait où aller.

Regardez au point de vue psychologique, comme le Dreyfus se carre devant le tribunal; il se panade, dirait La Fontaine, il piaffe, écrivait Saint-

Simon, il est tout fier d'être en scène. On dit : « C'est Dreyfus, vous savez bien, Dreyfus, l'homme de paille de Wilson pour les jolies négociations que vous connaissez, Dreyfus, l'agent de la Compagnie du Gaz. » Dreyfus est heureux, il sourit : la névrose vaniteuse de cette race, née pour le cabotinage, s'épanouit en liberté.

Ces faits, d'ailleurs, mettent bien en relief ce qu'on pourrait appeler le *goujatisme constitutionnel* du Juif. Un chrétien serait incapable d'une manifestation de ce genre ¹. Prenez un grand seigneur, un paysan, un ouvrier de souche vraiment française, vous retrouverez chez tous, dans des conditions diverses, cette distinction de sentiments, ce don inné de la sociabilité qui caractérise l'Aryen, cette préoccupation de se faire respecter, mais de ne pas choquer son prochain. Rien de semblable chez le Juif : dès qu'il le peut, il s'étale, il attire l'attention sur lui, il gêne les autres.

Ce qu'il convient d'observer encore, c'est l'importance que prennent ces scrupules dès qu'il s'agit du Juif ². La Cour de cassation en délibère; on change la loi qui déplait. « Attenter à la liberté de conscience, monsieur, y songez-vous? » Je me suis toujours demandé en quoi pouvait bien être la liberté de conscience du Juif, qui est l'objet de tant de sollicitude. Est-elle donc en émeraude sans tache, en diamant? Ce qui est certain, c'est qu'elle est d'une autre espèce que la nôtre. Les catholiques, les religieux ont subi des atteintes autrement cruelles à leur conscience, ils n'ont jamais pu seulement arriver à un tribunal, on les a arrêtés en route et la Cour de cassation n'a jamais statué sur leur cas. Ce sont des *goym*, encore une fois, des êtres un peu au-dessus du chien en ce sens qu'ils paient plus d'impôt que lui.

1. En Prusse cependant, où l'on est moins endurant que nous, on refuse de prêter serment devant les magistrats juifs. C'est un prédicateur de grand mérite et de haute vertu, M. Hapke, qui a pris cette initiative.

A Esseg, dans le Comtat d'Agram, un courageux citoyen, nommé Bartholovicz, suivit cet exemple au mois de juillet 1883. Frappé d'une amende de 100 florins, il alla en appel; l'arrêt fut cassé, et il fut décidé que le serment aurait lieu devant un juge catholique.

Si les Français agissaient de même, les Moïse et les Dreyfus renonceraient vite à leurs fantaisies.

2. Tout officier suspect de cléricisme est impitoyablement dénoncé par les journaux juifs, tandis que le ministre de la guerre veille avec soin, grâce à l'intervention de *l'Alliance israélite*, à ce que des congés soient accordés au moment des fêtes juives aux soldats de cette religion qui se trouvent sous les drapeaux. Voilà ce qu'on appelle l'égalité.

M. Baudry d'Asson a eu l'idée de relever la moyenne des traitements des pasteurs des différents cultes, elle est instructive :

Moyenne des traitements du clergé catholique.	Fr.	622
— des muftis musulmans		1.600
— des pasteurs protestants		2.111
— des rabbins israélites		2.523

Cherchez dans l'histoire des peuples vaincus une race qu'on ait mise aussi complètement en dehors du droit commun, et je vous défie de m'en citer une.

Partout où l'attaque contre la religion prend un caractère particulièrement répulsif et odieux, vous rencontrez le Juif allemand. Hérold, en se portant candidat en 1869, dans l'Ardèche, protestait en vain contre l'opinion publique qui affirmait son origine juive. Sa figure démentait énergiquement son discours. Sans doute il appartenait à la classe des Juifs interlopes qui ne pratiquent aucune religion; mais il suffit d'examiner le type pour connaître la vérité, pour reconstituer l'évolution qui fut commune à ce sectaire et à beaucoup d'autres.

Hérold est, sous ce rapport, un spécimen excellent à observer. Le grand-père, petit professeur de musique allemand, arrive à Paris, y prend pied modestement; le fils y compose des opéras comiques. La Franc-Maçonnerie juive, qui sait, par la tradition orale, que le compositeur est de la compagnie, déclare qu'on n'a jamais rien vu d'aussi remarquable que cette musique; mais ostensiblement l'auteur de *Zampa* se conforme aux mœurs du pays, et, quand il meurt, on l'enterre religieusement à Saint-Louis-d'Antin.

Le petit-fils se déclare d'abord Protestant, quoiqu'il ne se soit jamais converti, que je sache, au Protestantisme. Puis le milieu se trouve favorable, le germe de haine juive se développe; le fils du musicien aimable devient le frénétique que vous savez, insultant les Sœurs, empilant les crucifix dans les tombereaux, s'entourant de Juifs, prenant pour chef de cabinet un Juif, nommé Lyon, qui trépignait de joie à chaque infamie; enfin il meurt en inspirant le dégoût à ceux même dont il a flatté les plus bas instincts.

Ce phénomène d'atavisme¹, qui, selon la loi ordinaire, saute deux, et parfois trois générations, est physique autant que moral; il se traduit même par les traits du visage.

L'auteur de *Zampa* apparaît dans ses portraits un peu mélancolique, mais point méchant.

1. Atavisme n'est pas le terme tout à fait exact ici, le mot juste est le retour au type.

L'atavisme est la tendance qu'ont les descendants modifiés et croisés par métissage, c'est-à-dire par croisement d'espèces appartenant à la même race, à reprendre un ou plusieurs caractères de la souche primitive.

Le retour au type est la tendance qu'ont les descendants modifiés et croisés par hybridation, c'est-à-dire par le croisement de deux races distinctes, à revenir en totalité à l'une des races mères.

Avec ses lunettes d'or et le bas de sa figure, qui est vipérin comme celui du fils, le préfet, il a bien l'air d'un changeur de Francfort, mais une impression de rêverie souffreteuse et de tristesse tempère l'ensemble et prête même un charme voilé à ses yeux rusés. On ressent particulièrement cette sensation devant la belle lithographie de L. Dupré (L. Dupré à son ami Hérold), qui représente le musicien entouré de ses partitions et posant la main droite sur les touches d'un clavecin. Cécilie Brand a particulièrement accusé le côté allemand.

Qui ne connaît la repoussante figure d'Hérold, avec ses yeux chassieux striés de filaments sanglants, ses os maxillaires énormes, sa bouche con-

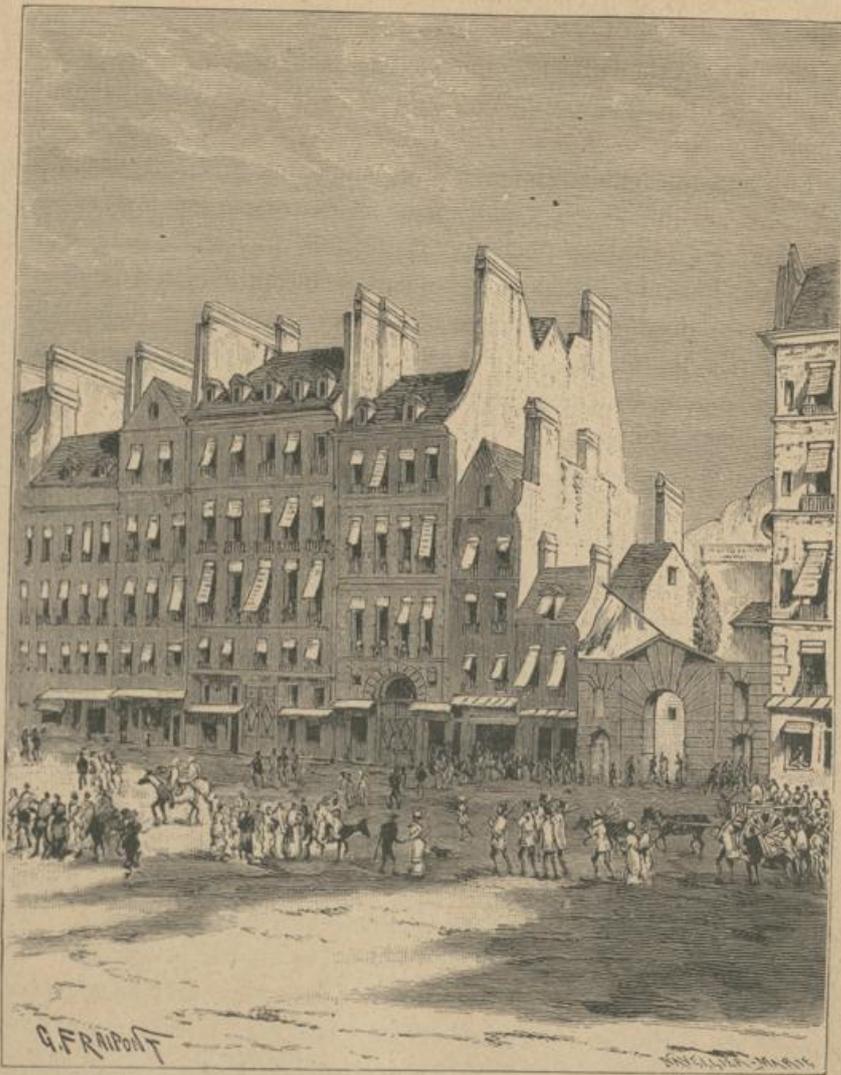


Juif pendu entre deux chiens.

tractée par un rictus effroyable? Après le mélodiste facile et gracieux que l'atmosphère parisienne avait encore assoupli et humanisé, la nature fait renaître tout à coup, du fond de l'Allemagne, un Juif d'autrefois, un de ces Juifs comme on en voit dans les vieilles images, toujours inquiets, toujours tremblant d'être pris et pendus entre deux chiens, toujours cherchant quelque petit enfant à égorger dans une cérémonie sacrilège.

Si l'examen attentif et serré de ces types est souvent pénible, pour nous autres écrivains, il faut le considérer comme une manière de rançon payée pour les joies intellectuelles si élevées et si pures que nous éprouvons à un si haut degré en pénétrant par l'analyse dans l'intimité d'esprits d'élite comme les Vauvenargues, les Joubert, les Chénier, les Maurice de Guérin, en vivant dans le commerce de tant d'âmes tendres et fières presque inconnues de la foule.

Ce grand problème de l'hérédité du mal est, d'ailleurs, des plus passion-



La rue Saint-Honoré au moment où le peintre David, à une fenêtre, prenait le croquis de Marie-Antoinette, conduite à l'échafaud. Gravure du temps. (P. 803.)

nants. Il y a évidemment des êtres qui, en dehors même du péché de non premiers parents qui nous est commun à tous, portent le poids d'une de ces déchéances ancestrales que Bourdaloue a appelées : « Un second péché originel » ¹.

1. Il est très regrettable que l'École de la Paix sociale n'ait point porté ses investigations de ce côté. J'aurais aimé, par exemple, voir Guérin, auquel nous devons l'excellente monographie d'une famille de cordonnier de Malakoff, ou MM. Ed. Demolins et P. Pocquet, auteurs de la monographie d'un chiffonnier de Paris, appliquer la méthode de M. Le Play à une monographie d'un gouvernant actuel. Il y a un chef-d'œuvre à faire avec une famille

Chez certains individus, comme chez Lockroy, un élément de Juiverie se greffe sur un héritage sanglant de Jacobin de 93 et constitue un très singulier mélange.

Fils d'un Juif italien, Simon, qui fut longtemps comédien sous le nom de Lockroy, et qui, d'après Vapereau, est né à Turin, le député de la Seine, l'ennemi des Frères de la Doctrine chrétienne ¹, descend de Jullien de la Drôme qui joua un si triste rôle pendant la Révolution. Il a publié lui-même chez Calmann Lévy, sous ce titre : *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*, les impressions de sa grand'mère dont il a eu la pudeur, du reste, de ne donner que les initiales. En ceci, il a eu raison, car on ne peut rien imaginer de plus odieux que ce *Journal*.

C'est une vraie lècheuse de guillotine que cette Philaminte bourgeoise. On devine une âme gonflée de rancune et d'envie, à la façon dont cette mégère applaudit à tous les crimes, au massacre de vieillards dans les prisons, aux exécutions populaires. Laide sans doute et mal élevée, elle hait d'une haine de servante cette reine qui fut la triomphante de Versailles par l'élégance et le charme plus que par le rang. Elle est fermée à tout sentiment généreux ; elle prélude aux ignominies d'Hébert ; elle insulte cette mère qui est au Temple, cette chrétienne sublime qui, prête à monter à l'échafaud, employait ses derniers instants, dans le cachot de la Conciergerie, à recommander le pardon aux siens ; elle l'appelle Médicis, elle prétend que devant ses gardes elle faisait réciter à son fils des vers qui se terminaient ainsi :

Et d'un peuple rebelle abhorrant la noirceur,
Il faut, mon fils, apprendre à lui percer le cœur ².

Elle sait qu'elle ment, que lui importe ! C'est avec ces mensonges qu'on

type se glissant en France, gagnant avec les petits trafics de biens nationaux, avec le prix des dénonciations sous la Terreur, de quoi faire donner un peu d'instruction aux enfants, tirant de l'Empire tout ce qu'il peut donner, et se résumant dans un de nos hommes d'État à la fois pourris et sectaires, étrangers à toute conviction et fanatiques d'intolérance.

1. Lockroy a reçu cependant quelques notions de catéchisme. Une brave femme qui, sous le nom d'Élise Moreau, avait eu quelque célébrité comme poétesse avant d'épouser Gagne, l'archi-Gagne, l'auteur de l'*Unitéide*, s'apitoya sur la misère morale de ce malheureux qui, à douze ans, ne savait des vérités fondamentales de la Religion que ce que l'on en peut savoir entre deux portants de coulisses. Elle mena le petit sauvage à un respectable ecclésiastique, dont nous avons déjà parlé à propos de la Commune, l'abbé Ravailhe. Le digne prêtre s'efforça d'apprendre du moins à l'enfant à connaître et à bénir le nom de son Créateur. Le terrain, hélas ! était ingrat, et Lockroy profita peu de cet enseignement qui aurait pu le préserver de tant d'écarts.

2. *Journal d'une bourgeoise de Paris pendant la Révolution*, page 281.

« Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort. » *Testament de Marie-Antoinette*.

fait tomber les têtes. La bonne nature tient à jouir jusqu'au bout de l'agonie de sa victime; la hyène veut du moins sentir le sang puisqu'elle ne peut pas le boire.

Un matin d'octobre, un artiste s'installe, une plume et du papier à la main, à une fenêtre de la rue Saint-Honoré. Une femme est à ses côtés, riant, coquetant, étalant ses grâces horribles; soudain un éclair de joie passe dans les yeux de cette femme. Une rumeur a couru dans la plèbe qui attend sa proie: une charrette apparaît, elle porte à l'échafaud celle qui fut la reine de France. La Furie cependant ne peut dissimuler un mouvement de dépit. Marie-Antoinette est plus majestueuse encore qu'à Versailles. Brisée ce jour-là par une de ces indispositions qui anéantissent les femmes, sous le faix de douleurs qui semblent au-dessus du courage humain, l'infortunée trouve encore la force d'être calme jusqu'à l'heure, heureusement proche, où, touchant au terme de sa longue agonie, elle criera au bourreau: « Dépêchez-vous! »

L'artiste était David ¹, la femme était M^{me} Jullien.

Le père, terrorisé par cette gracieuse compagne, vota la mort de Louis XVI en assurant qu'il avait toujours haï le roi et que « son humanité éclairée ayant écouté la voix de la justice lui ordonnait de prononcer la mort. »

Le fils chassait de race. Qu'on se figure Gilles ou Abadie investis de l'autorité d'un proconsul, et l'on aura l'idée de ce que fut Jullien fils: « Rien, dit le *Dictionnaire biographique des hommes marquants de la fin du XVIII^e siècle*, ne peut rendre son exaltation fanatique, son goût pour les supplices, et son idolâtrie pour la guillotine qu'il appelait « le purgatif des royalistes. » On l'envoya à dix-neuf ans remplacer à Bordeaux Tallien et Ysabeau qu'on trouvait trop tièdes, et ce gamin féroce justifia les espérances du Comité de Salut public. On l'entendit un jour, raconte Prudhomme, s'écrier dans la Société populaire que « si le lait était la nourriture des vieillards, le sang était celle des enfants de la liberté qui reposent sur un lit de cadavres » ².

Les lettres que cet éphébe sanguinaire, qu'on appelait *l'espion morveux* de Robespierre, écrivait à son maître figurent dans les *Papiers saisis chez Robespierre*.

1. Ce dessin fait partie de la collection Hennin à la Bibliothèque nationale. Au-dessus on lit cette note de la main de M. Hennin: « Portrait de Marie-Antoinette, reine de France, conduite au supplice, dessiné à la plume par David, spectateur du convoi et placé à une fenêtre avec la citoyenne Jullien, femme du représentant Jullien. Copié sur l'original existant dans la collection Soulavie. »

2. M. Charles Vatet, dans son livre *Charlotte de Corday et les Girondins*, nous apprend

Quelques-unes sont des chefs-d'œuvre de précoce perfidie. Ce tigre était aussi *mouton*. Il éprouve un irrésistible besoin de dénoncer ; il dénonce Bordeaux, qu'il nomme « un foyer de négociantisme et d'égoïsme ; » il dénonce Ysabeau « qui mange du pain blanc tandis que le peuple se nourrit de fèves ; » il dénonce même Carrier « qui vit dans un séraïl entouré d'insolentes sultanes et d'épaulettiers qui lui servent d'eunuques. »

Avec cela il était folâtre. Il demandait des subventions pour le théâtre de Bordeaux, il voulait régénérer la nation par les ballets : « Comme j'ai vu les incalculables effets de ce genre de fêtes, disait-il, j'ai cru salutaire de l'offrir, au moins sur la scène, à toute la France, et j'ai composé un petit divertissement patriotique : les *Engagements de citoyennes*. »

C'est par ce côté badin que Lockroy tient de la famille. Après avoir traversé les petits journaux à la suite de Wolff, il a passé par le théâtre Déjazet, avant de monter sur le théâtre de la politique. C'est le persécuteur vaudevilliste. Saint-Simon disait de Pussort qu'il avait « une mine de chat fâché. » Lockroy, quand il a réussi à attirer l'attention sur lui, a une mine de chat content, de chat qui fait ses ordures dans de la braise. L'œil est à signal, comme celui des joueurs de bonneteau ; il y a de l'inquiétude du camélot, qui amasse la foule sans cesser d'être aux aguets, dans cette petite physionomie éveillée, sournoise et méchante.

Il est malin. Il l'a prouvé sous la Commune. Il était fort embarrassé de son attitude à Paris. Approuvant les actes du gouvernement insurrectionnel, mais redoutant prudemment de s'associer à un mouvement qu'il savait devoir échouer, il trouva à cette situation un dénouement plus habile que celui du *Zouave est en bas*. Il profita des circonstances pour aller faire une promenade champêtre et voir si les lilas poussaient du côté de Clamart ; des amis obligeants le firent enlever par une patrouille et remettre en liberté quand la Commune fut terminée.

Le bon peuple resta convaincu que ce pur serait mort pour lui, et depuis ce temps le regarde comme un *bon*, ce qu'on appelle un républicain *numéro un*.

que cet aimable jeune homme lançait des chiens de boucher sur les proscrits et les traquait comme des bêtes fauves.

Le poète bordelais Joseph Despaze a rappelé ce détail dans les *Quatre Satires ou la fin du XVIII^e siècle*.

L'un des trois Jullien, proscription de vingt ans,
 Banime dans Bordeaux les bouchers haletants ;
 Les meurtres sont ses jeux et les têtes coupées
 A cet enfant cruel tiennent lieu de poupées.



Reproduction du dessin à la plume de David représentant Marie-Antoinette, conduite au supplice. (P. 803.)

Aux dernières élections, ce Paillasse trouva moyen d'être inscrit sur toutes les listes. Hier il était Ministre du Commerce !

Le grand titre de Lockroy, auprès de la Franc-Maçonnerie, a été de s'introduire dans la famille de Victor Hugo, et d'y monter la garde pour empêcher que celui qui avait été un si grand poète religieux ne retourne au Christ. L'affaire a été admirablement menée. On prit l'aïeul par l'amour

qu'il avait pour ses petits-enfants. Quelle douleur ce dut être pour le poète de voir ce vilain moineau installé ainsi dans le nid de l'aigle ! Qui saurait exprimer l'intensité du regard plein d'une hostilité sourde que le vieillard, d'une si magnifique bonhomie envers tous, lançait parfois sur Lockroy imperturbablement assis dans son rôle de père nourricier, immobile dans une posture à la fois arrogante et très basse ? Toute l'horreur de cette vie commune se lisait dans ce regard.

Que se passa-t-il au lit de mort ? On ne le saura jamais exactement. Les dernières heures de ce souverain de l'intelligence furent entourées d'autant de mystère que celles d'un souverain de droit divin.

Le fameux testament, publié avant les funérailles, ne me paraît pas de la main de Victor Hugo.

Louis XIV avait pour secrétaire de la main le président de la Cour des comptes, Toussaint Rose. Rose, qui fut membre de l'Académie en remplacement du silencieux Conrart, avait la même écriture que le roi et il écrivait les lettres qui, d'après l'étiquette, devaient être autographes. Personne n'ignore dans le monde littéraire que M. Richard Lesclide remplissait les mêmes fonctions près de Victor Hugo, et que les autographes authentiques du maître sont excessivement rares pour la dernière période de sa vie. Victor Hugo, évidemment, n'aurait pas suffi à son écrasant labeur, s'il lui avait fallu écrire cinquante lettres par jour pour annoncer aux gens « qu'ils avaient le Verbe en eux », et qu'il « pressait cordialement leurs mains loyales ».

Ce Lesclide, aposté dans la maison par Lockroy, était un Juif de Bordeaux, un Juif de l'espèce gaie qui pintait vigoureusement au dîner, mais qui n'était pas désagréable.

Ainsi entouré, Victor Hugo n'avait plus guère le moyen de manifester une opinion libre. Il est moralement certain pour moi qu'il a demandé un prêtre et bien des témoignages matériels tendraient à confirmer cette conviction. On a entendu Vulpian affirmer positivement ce fait dans un salon. Vulpian, sans doute, a démenti par écrit ce qu'il avait dit de vive voix, mais sa lettre sue le mensonge et la peur. Il est démontré, en tout cas, que Lockroy a intercepté la lettre remplie d'une si évangélique charité de l'archevêque de Paris, et qu'elle n'a pas été remise au malade.

Ce qu'il faut toujours regarder, c'est le ton que prennent ces gens-là dans ces questions. Je ne songerai jamais à m'étonner qu'un Israélite fasse demander un rabbin pour le consoler à ses derniers moments ; j'ajoute même que, s'il m'en priait, j'irais le chercher moi-même et que

je payerais le fiacre au besoin. Voulez-vous savoir comment Germain Sée qualifie la possibilité même d'un acte pareil? « Mon cher ami, écrit-il à son complice Lockroy, si vous avez lu le *Monde* d'hier, vous y trouverez une *monstruosité* sur le désir qu'aurait manifesté le Maître de se confier à un prêtre. »

Je vous demande en quoi il serait monstrueux qu'un homme qui a dû ses plus belles inspirations à la religion chrétienne, qui a célébré Jésus, l'Église, la prière en vers immortels, eût le désir, avant de quitter la terre, de causer avec le ministre d'un Dieu qui a été le sien.

Lockroy est plus insolent encore. Les rédacteurs du *Monde*, voulant espérer que l'âme du poète était sauvée, avaient demandé simplement et très convenablement si Victor Hugo n'avait pas souhaité voir un prêtre. « Les drôles, qui rédigent un journal religieux appelé le *Monde*, » voilà sur quel ton Lockroy commence sa réponse.

Lockroy est sûr de ce qu'il fait en écrivant ceci. Il est de ceux qui ont reçu le plus de corrections dans leur vie et qui les ont reçues le plus patiemment. Il avait fait tout jeune l'apprentissage des humiliations en voyant son père, moyennant quelques feux modestes, se livrer à des pitreries ou tendre le dos pour amuser la foule au théâtre. Il justifie donc ce que dit Montaigne, dans son langage imagé, de la puissance de l'habitude: « Celui-là me semble avoir très bien conçu la force de la coutume, qui premier forgea ce conte qu'une femme de village ayant appris à caresser et à porter entre ses bras un veau dès l'heure de sa naissance et continuant toujours à ce faire, gagna cela par l'accoutumance que, tout grand bœuf qu'il était, elle le portait encore. »

Avec les journalistes catholiques, Lockroy prend sa revanche. Il y a là des officiers, d'anciens zouaves pontificaux, qui ont été héroïques sur les champs de bataille et dont la vue seule ferait cacher Lockroy sous la table; retenus par les défenses de l'Église, ils laissent ce malheureux les insulter sans lui envoyer de témoins.

Les camarades de Lockroy tirent de là, naturellement, des conséquences absolument fausses. Je vous citerai Louis-Stanislas Meunier. J'ai lu de lui des articles où retentissait parfois, à travers les blasphèmes, une note vibrante et originale, où l'on trouvait une peinture sincère de nos misères sociales que la France doit à la Révolution. Voyez, cependant, ce qu'il écrit à ce sujet :

Quel derrière, mes amis, que celui du cléricisme! Comme cette rotondité charnue semble destinée admirablement aux coups de bottes! Voyez

comme le pied s'y enfonce bien! Cela fait : ploc! Un plaisir, vraiment. C'est gras, huileux, malsain. Et pour bouquet, la lettre de M. Lockroy : « Les drôles qui rédigent un journal religieux intitulé le *Monde*... » En avez-vous assez, dites? Demandez, faites-vous servir! Voulez-vous des gifles?

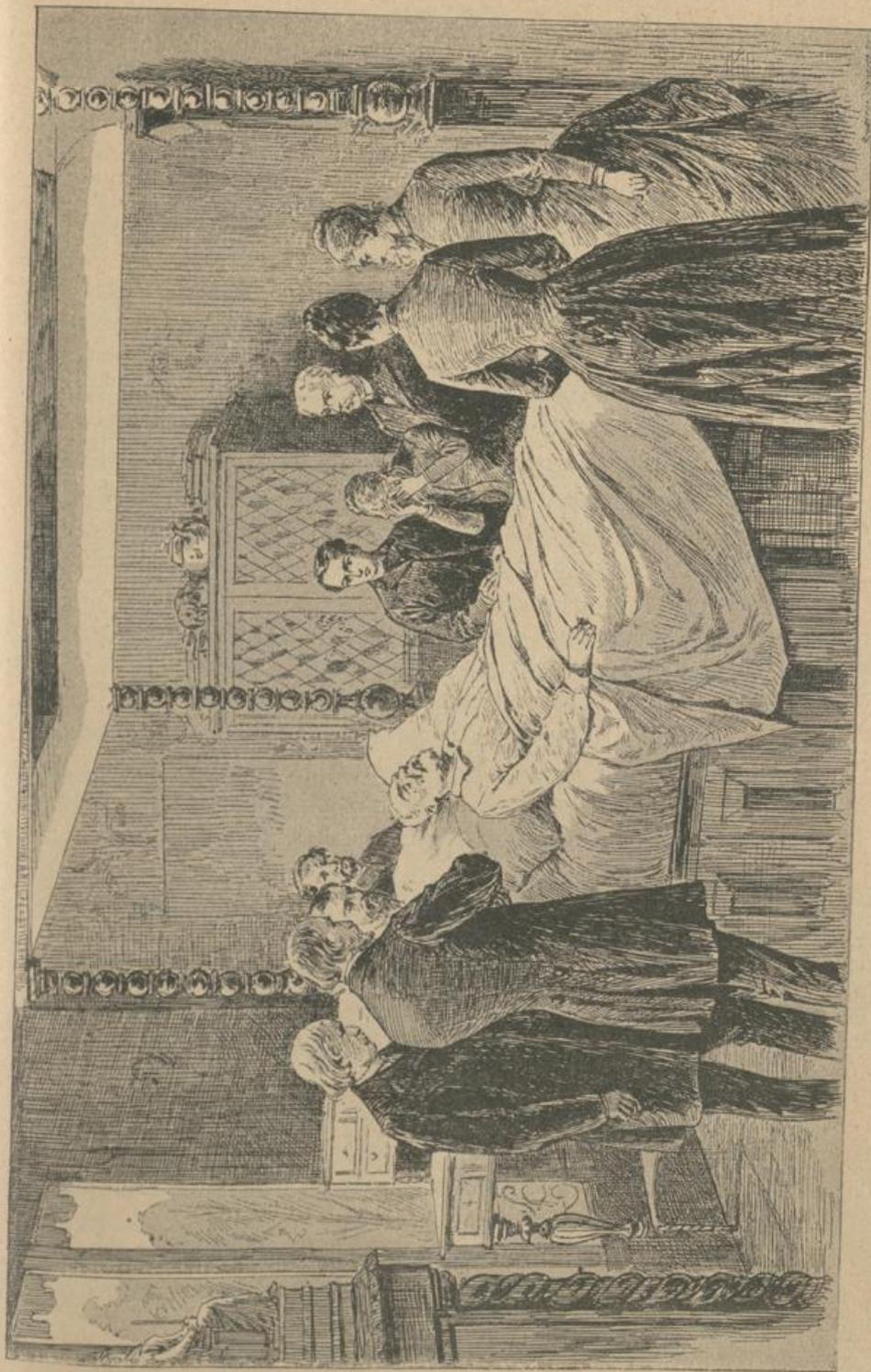
M. Meunier n'ignore pas, cependant, qu'au premier geste de ceux qu'il attaque, Lockroy s'enfuirait, comme il s'est enfui éperdu, au mois de juillet 1885, de la salle des concerts de la rue de Lyon, lorsque quelques électeurs, moins naïfs que les autres, l'ont couvert de huées en traitant ses discours de « boniments. » Plus soucieux de la vérité, le rédacteur du *Cri du Peuple*, tout en employant la comparaison qu'il paraît affectionner, aurait pu, au contraire, au point de vue même de ses idées anti-religieuses, tirer un argument en apparence spécieux contre la prévoyance du maître de l'univers, de ce fait qu'un homme, comme Lockroy, qui était destiné à recevoir un nombre de coups de pied et de claques véritablement exceptionnel, n'ait eu en naissant que deux fesses et deux joues comme le commun des mortels réservé à des émotions moins violentes¹.

Avec sa rapacité légendaire, ses virements obscurs au ministère de l'Instruction publique, Paul Bert est de la même catégorie; il est, à coup sûr, le premier grand maître de l'Université qu'on ait vu mêlé à des questions d'argent, et, en ceci, il prouve sa race. Si Bert, comme le constate M. Lorédan Larchey, est un nom d'origine germanique, les prénoms des grands-pères de l'insulteur de l'Église *Isidore Bert* et *Simon Boyer* sont des prénoms de Juifs.

Simon Boyer, on le sait, était *fesseur* au collège des Jacobins à Auxerre. Habitué à voir l'espèce humaine par le vilain côté, il ne fut pas effrayé par le *sans-culottisme*.

C'était lui, dit l'*Almanach administratif, historique et statistique de l'Yonne* (année 1861), qui était chargé d'appliquer à certaine place, que la décence nous défend de nommer, les punitions corporelles infligées aux élèves, et il s'en trouvait parmi eux de l'âge de vingt ans. Chaque correction rapportait douze sous au sieur Boyer, qui allait aussi en ville exercer ses

1. Si M. Meunier veut voir comment des hommes comme moi, qui n'ont pas à remonter bien loin dans leurs ancêtres pour y trouver des ouvriers chrétiens, traitent des Turlupins comme Lockroy, qui n'ont parmi les leurs que des bouffons et des assassins, il n'a qu'à lire dans le *Monde* du 10 janvier l'article intitulé *Bobèche*. Ce n'est pas ce que j'ai fait de mieux littérairement, car c'est un de ces articles qu'on écrit plutôt avec le pied qu'avec la main, mais enfin, à moins de laisser la botte dans la partie en litige, il est impossible d'être plus net.



Que se passa-t-il au lit de mort ? (P. 806.)

touchantes fonctions. Les revenus de cet emploi furent, sans doute, pour lui d'un bon rapport, puisqu'il put faire l'acquisition d'un immeuble aussi important que celui des Jacobins. Il me souvient d'avoir vu M. Roux, chirurgien à Auxerre, amener son fils dans la classe de M. Amé, pour lui faire infliger la susdite correction, et, avant d'être à genoux, lui mettre dans la main une pièce de douze sous (système duodécimal) que, tout pleurant et encore agenouillé, l'écolier corrigé remit à son tour au cinglant officiel. Cet écolier est devenu le célèbre chirurgien Roux, membre de l'Académie des sciences.

Ainsi que le fait remarquer l'auteur de cette note, les sommes considérables déboursées à la Révolution par ce zéléateur de la discipline, qui aimait la jeunesse à sa façon, s'il faut en croire le proverbe « qui aime bien châtie bien, » donneraient à supposer que le nombre des fessées était considérable à Auxerre. Ce serait peut-être là une indication inexacte; tout était bizarre en ces temps troublés. On vit même certaines communautés, menacées d'être dépouillées, confier à des hommes, dont les protestations de dévouement les avaient trompées, les fonds nécessaires pour racheter l'immeuble mis en vente, et ces hommes, abusant de la confiance qu'on leur témoignait, employer l'argent à acheter l'immeuble pour eux-mêmes et nier énergiquement le dépôt ¹.

Bert, d'ailleurs, semble avoir rompu avec la Synagogue : il pose volontiers pour le pontife de l'athéisme ; mais là encore il est plagiaire, plagiaire de Juif naturellement. En 1848, au Parlement de Francfort, un Juif allemand, nommé Oppenheim, demanda qu'on instituât un *Pape de l'athéisme, ein Papst der atheisten*. Paul Bert a volé cette idée, il n'est pas fier.

J'ai pris l'homme en flagrant délit de mensonge, la main dans le sac.

Dans la deuxième édition de son *Manuel*, je lis cette phrase, page 156, lignes 14 et suivantes : « *Je suis lieutenant de Dieu, disait Louis XIV dans son Testament, je possède la vie et la fortune de mon peuple en toute propriété. Lorsque je prends une résolution, Dieu m'envoie son esprit.* »

La phrase m'étonna un peu : elle était donnée cependant comme absolument authentique, puisqu'elle était écrite non seulement en italiques, mais placée entre guillemets. Avec la signature de tout autre, on n'aurait pas même eu l'idée d'y aller voir, mais Bert est de ceux qu'on ne croit pas sur parole. Je relus le *Testament de Louis XIV*. Paul Bert avait tout bonnement inventé la phrase, c'était un simple faux ².

1. On lira avec intérêt sur cette question un volume plein d'humour et de couleur : *Grippard, histoire d'un bien de moines*, par le R. P. Clair.

Voir aussi la *Revue de la Révolution*, du 5 juin 1884.

2. Malgré son aplomb, Paul Bert fut obligé de retirer ce mensonge des éditions suivantes. Inutile de dire que je tiens le volume à la disposition de qui voudrait le consulter.

Remarquez que ce *Testament* est un document connu de tous, un monument historique écrit; la copie figurée, dont la cote est, je crois, K. 137, n° 1. 6°, a été faite sur l'original par le greffier du Parlement, qui a respecté scrupuleusement la disposition des lignes et des pages. Ce *Testament* a été imprimé une vingtaine de fois, et il se trouve dans les *Œuvres de Louis XIV* de Grimoard; je l'ai republié dans le *Journal des Anthoine*, dont Victorien Sardou m'avait obligeamment prêté le manuscrit.

N'est-il pas vrai que c'est bien bas, que cela peint bien une époque et un homme, ce ministre de l'Instruction publique falsifiant un texte comme celui-là, mentant à des enfants pour essayer de déshonorer la mémoire d'un grand roi? Dieu en soit loué, aucun de nos humbles Frères, que ce calomniateur insulte chaque jour, ne serait capable d'une telle vilenie.

L'esprit général du *Testament*, ajoutons-le, est en désaccord avec cette phrase qui n'est, d'ailleurs, pas dans le style du temps. Dès le début, Louis XIV exprime le regret des maux que la guerre a causés à ses peuples: « Comme par la miséricorde infinie de Dieu, dit-il, la guerre, qui a, pendant plusieurs années, agité notre royaume, avec des événements différents qui ont causé de justes inquiétudes, est heureusement terminée, nous n'avons présentement rien de plus à cœur que de procurer à nos peuples le soulagement que tant de guerres ne nous ont pas permis de leur donner, et de les mettre en état de jouir longtemps des fruits de la paix, et d'éloigner tout ce qui pourrait troubler leur tranquillité. »

« Nous n'avons eu d'autre vue, dans toutes les autres dispositions de notre testament, dit encore Louis XIV, en terminant, que le bien de notre État et de nos sujets; nous prions Dieu qu'il bénisse notre postérité et qu'il nous fasse la grâce de faire un assez bon usage du reste de notre vie, pour effacer nos péchés et obtenir sa miséricorde. »

Qui ne se rappelle la scène grandiose de Louis XIV à son lit de mort, se confessant, devant un enfant, des glorieuses erreurs de sa vie, et les nobles paroles que M^{me} de Ventadour fit inscrire près du berceau du jeune Louis XV?

Voilà les livres mensongers que l'on force les parents à mettre entre les mains de la jeunesse!

Ce manuel calomnieux est une entreprise absolument juive. Les éditeurs Picard-Bernheim¹ sont des Juifs et mettent à lancer l'affaire la

1. Le *Figaro* du 25 février 1883 annonce le mariage au temple israélite de la rue Buffault de M^{lle} Bernheim, la fille de l'expert, avec M. Gustave Rodrigues.

double âpreté qu'inspirent l'espoir de l'argent à gagner et la perspective du mal à faire.

Tous les livres approuvés par le ministère et destinés à détruire le sentiment religieux dans de jeunes esprits sont publiés par des Juifs.

C'est un Juif, les *Archives israélites* nous l'apprennent, que ce Giedroye qui fabrique ce livre singulier, la *Gerbe de l'Écolier*, dont la presse républicaine elle-même a fait des gorges chaudes et dans lequel le nom de Dieu est supprimé de tous les passages d'auteurs classiques dans lesquels il figurait.

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Ainsi parle La Fontaine.

Petit poisson deviendra grand
Pourvu qu'on lui laisse la vie.

Ainsi s'exprime Giedroye qui obéit lui aussi à l'instinct de sa race en déshonorant et en mutilant les chefs-d'œuvre que la France a produits quand les Juifs, grâce à Dieu, n'avaient pas accès chez nous.

Cette haine de Dieu arrive à la monomanie. Au mois de mai 1885, nous voyons reparaitre Camille Dreyfus qui soulève au Conseil municipal un débat grotesque. Il veut proscrire Victor Hugo de l'école, parce que le nom de Dieu se trouve dans les œuvres du poète qu'on y parle de la prière, qu'on y rencontre des vers comme ceux-ci :

Donnez, riches, l'aumône est sœur de la prière...
Donnez, afin que Dieu qui dote les familles...

Le Conseil municipal approuve ce Juif, et une enquête sévère est prescrite.

C'est le Juif Lyon-Alemand qui, au mois de mars 1885, dénonce au Conseil municipal un professeur de Chaptal, M. Pellissier, qui jouissait de l'estime de tous. Quel était le crime de ce savant? On ne lui reprochait pas d'avoir violé la neutralité de l'école, d'avoir communiqué ses idées à ses élèves. Il avait simplement usé de son droit individuel, de la liberté de penser dans ce qu'elle a de plus sacré, en publiant sous ce titre : *Leçons de l'antiquité chrétienne*, un livre plein de nobles enseignements et d'éloquents aperçus qui reçut de l'Académie Française un prix Monthyon. Dans ce livre, l'écrivain s'était permis de constater l'influence mora-

lisatrice et féconde du christianisme. Lyon-Alemand fut indigné de cette audace et le malheureux professeur fut brutalement révoqué après vingt-cinq années de services.

C'est un Juif allemand, Ollendorff, dont la famille est originaire de Rawicz (duché de Posen) qui, secrétaire de Ferry, excitait contre Jésus-Christ cet homme qui cependant n'a pas besoin d'encouragement pour le mal¹.

Quilly, le prêtre défroqué, l'âme damnée de Paul Bert, qui se sert du peu de science théologique qu'il possède pour fournir à ce malfaiteur des arguments pour insulter l'Église, est un instrument des Juifs : il a épousé une Juive allemande nommée Salomé Brandt.

Tout l'enseignement supérieur sera d'ici à quelques années aux mains des Juifs. Nous trouvons rien qu'à l'École des Hautes Études : philologie : directeur-adjoint, M. Henri Weil; grammaire comparée, directeur des études : M. Michel Bréal; langue zende, directeur-adjoint, M. James Darmesteter; langue sémitique : directeur des études, M. Joseph Derenbourg; langue arabe, M. Hartwig Derenbourg; langue éthiopienne et himyarite, M. Joseph Halévy; Philologie et antiquités assyriennes, M. Jules Oppert.

Parmi les meneurs de l'œuvre de destruction entreprise contre tout ce qui rappelle la Patrie d'autrefois, une place à part doit être réservée au Juif allemand Michel Bréal. Celui-ci se chargea de poursuivre la vieille France dans ces belles lettres, ces humanités, *humaniores litteræ*, qui rendent l'homme plus humain, plus civilisé. Il fut l'instrument de ce besoin qu'a le Juif de tout abaisser, de tout niveler, dont nous avons parlé si souvent dans ce livre.

Grâce aux méthodes pédagogiques allemandes, que Michel Bréal fit adopter en France, les pauvres cervelles de nos enfants, brouillées par mille notions confuses, devinrent incapables d'aucun effort sérieux. Le niveau des études classiques baissa rapidement, et les candidats au baccalauréat en arrivèrent à ne plus savoir l'orthographe.

Les Facultés sont unanimes, dans leurs rapports, à se plaindre de cette lamentable décadence. Un des hommes qui connaissent le mieux les questions d'enseignement, M. Albert Duruy, a publié à ce sujet un travail fort remarqué² où il met admirablement en relief l'effort accompli pour

1. Dès son arrivée au ministère, Lockroy s'empressa d'appeler ce Juif à lui, et il le nomma chef du cabinet du ministre et directeur du personnel.

2. *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1884.

déformer l'âme française, en donnant à notre jeunesse une éducation contraire au génie national :

Dans ce débat, dit-il fort bien, ce n'est pas une simple question de pédagogie qui s'agit, ce n'est pas seulement l'éternelle querelle littéraire des anciens et des modernes qui s'est allumée : ce qui est en cause, c'est le clair génie français qu'on est en train d'obscurcir ; c'est toute une génération, déjà triste, élevée dans la douleur et les larmes, au bruit de la défaite, sans ouverture sur le ciel qu'on lui a pris et sur la gloire qui n'est plus ; ce sont nos enfants qu'on excède et qu'on déprime ; c'est notre pays abattu, mutilé, qu'on voudrait, tout frémissant encore, courber sous le joug de méthodes et d'une culture étrangères. Voilà le grand, le vrai danger des nouveaux programmes. A tous leurs autres défauts ils ajoutent celui d'être antipathiques à notre race ; ils ne sont pas nés en terre gauloise, en terre sainte, ils ont été conçus là-bas. Ils nous sont venus de l'Est, avec l'invasion ; ils l'ont complétée, et ils la continuent.

Partout, vous retrouvez le Juif essayant de détruire directement ou indirectement notre religion. Le divorce est d'institution juive : le Juif Naquet fait passer le divorce dans nos lois. Nos belles cérémonies funèbres irritent le Juif : c'est un ingénieur du nom de Salomon qui se met à la tête d'une société pour la crémation qu'il voudrait rendre obligatoire.

C'est un Juif, Camille Sée, qui organise les lycées de jeunes filles, de façon à en exclure tout enseignement religieux.

Des Français, même peu zélés dans leur foi, disent à cet homme : « Voyons, vous allez donner à ces jeunes filles une culture raffinée, une éducation bien supérieure à leur position dans le monde, leur apprendre la musique, les arts d'agrément, vous savez combien on a de la peine à vivre en courant le cachet. Placées entre le déshonneur et la pauvreté qui leur semblera plus rude qu'à des natures moins cultivées, ces enfants d'employés, de vieux soldats, de bourgeois auront bien des tentations. Pourquoi ne pas leur mettre au cœur une de ces croyances qui soutiennent dans la vie, un idéal qui élève, qui console, qui empêche les défaillances ? »

L'autre sourit de cet air impertinent et fat qui a fini par dégouter jusqu'aux électeurs de Saint-Denis. Après boire, il avoue sa pensée secrète. A ces banquiers, à ces enrichis d'hier, à ces Juifs frottés de civilisation, ne faut-il pas des compagnes de la main gauche qui puissent les distraire, des *Klipoth* (filles non juives), qui soient en état de bercer ces hypocondres, comme David apaisait avec sa harpe la démence de Saül ?

Chair à impôt, chair à plaisir, chair à canon, n'est-ce pas la destinée du chrétien, de sa fille, de ses sœurs ? Voilà pourquoi on peut hardiment écrire *Ecole de filles* sur le fronton de ces lycées, d'où sortiront tant d'infor-

tunées trop peu religieuses pour qu'un honnête foyer s'ouvre devant elles, trop instruites pour se contenter de la misérable condition faite aux femmes dans notre société désorganisée...

Dans le journal de Valentin Simond, *l'Écho de Paris*, un ancien soldat de la Commune, M. Edmond Lepelletier, en constatant que cinq mille jeunes filles, dont mille avaient été reçues, s'étaient présentées en une année aux examens d'institutrice, traçait de l'existence de ces malheureuses *Klipoth* un tableau instructif, malgré sa forme brutalement réaliste :

Et elles se ruent, écrivait-il, les malheureuses, à l'assaut des places promises. On en a distribué, l'an dernier, trois mille. C'est beaucoup, direz-vous ? Hélas ! les demandes s'élevaient à cinquante mille. Que feront, que font actuellement, sans parler de celles qui ont échoué à l'examen, ces quarante-sept mille institutrices sans emploi, sans espoir d'en avoir ? Où les retrouverons-nous ?

Nous savons déjà qu'il est inutile de chercher à l'atelier ou au magasin. Elles ne sauraient déroger à ce point. Oui, en cherchant bien, nous les retrouvons, ces déclassées réfractaires, parmi leurs congénères, les poètes lyriques sans courage, les journalistes sans journaux, les avocats qui ne plaident pas, les officiers déserteurs et les curés défroqués. C'est dans la fumée des brasseries que nous apercevons leur silhouette ironique et moqueuse ; dans le tapage des bocks qu'on choque et des absinthes qu'on bat, nous les entendrons déblatérer contre la société ; nous les entendrons pérorer, ayant une salle de café pour chaire et des filles alcooliques pour clients, ces produits inutiles des écoles normales supérieures de jeunes filles. Paris en est déjà empoisonné.

Nihilistes de l'amour et de la famille, on les rencontre à chaque pas, les bohèmes enjuponnées, portant le chignon court, le faux-col masculin, et ayant pour signe de ralliement le pince-nez professionnel. Elles enseignent, elles consultent, elles décident. Une cour est autour d'elles. On les voit corriger les demandes d'argent ou écrire les lettres d'amour de leurs collègues ignares, vachères promues ou filles de faubourg n'ayant, en fait d'école, que passé par l'École militaire. Elles ont une clientèle. Les placiers en liquides les admirent et font assaut d'érudition avec elles. En outre, pour affirmer leur érudition, elles ont des raffinements extrêmes et contribuent au développement de ce culte de Lesbos, dont les autels de chair voient aujourd'hui tant d'agenouillées.

Nous les retrouverons aussi ailleurs, dans ces établissements spéciaux, que Scholl a baptisés les bouillons Duval de l'amour. Quand ils sont bien montés, ils comptent toujours parmi leurs pensionnaires une dame diplômée, et au consommateur qui en fait la demande, on sert aujourd'hui « l'institutrice, » — comme autrefois la négresse ou la femme à barbe. Voilà le progrès⁴.

1. *Écho de Paris* du 11 août 1884.

Ce qu'il y a d'amusant, c'est qu'un journal religieux d'Auvergne, le *Dimanche des familles*, ayant constaté à son tour ces navrantes évidences, la *Lanterne*, qui ne supposait pas

Pervertir les jeunes générations, voilà, d'ailleurs, le point essentiel, celui sur lequel porte tout l'effort. C'est un Juif, Benoît Levy, qui publie chez un éditeur juif, Léopold Cerf, le *Manuel pratique de la loi scolaire*; il la trouve fort avenante, lui, il en explique les beautés avec complaisance, il menace ceux qui hésiteraient à obéir. Tout ce qui concerne les emblèmes religieux le ravit particulièrement, il insiste sur ce sujet :

Les écoles publiques, écrit-il, étant, de par *notre loi*, absolument laïques, il s'ensuit qu'aucun emblème religieux ne doit figurer dans l'école. Ce serait une inconséquence que de la proclamer laïque et d'y laisser l'emblème religieux; ce serait contraire à toutes les idées qui ont fait prévaloir dans la discussion le principe de la laïcité.

La loi anti-chrétienne, encore une fois, est leur œuvre de prédilection. Ils accourent dès qu'on la menace.

La commission scolaire de Lavour, un des rares pays où les citoyens aient fait courageusement leur devoir et usé de tous leurs droits, excuse un père de famille qui avait refusé d'envoyer son enfant à l'école parce qu'on y donnait l'enseignement avec le manuel Compayré.

Aussitôt Ferdinand Dreyfus, un des membres de cette tribu qui grouille sur la France, comme la tribu des Mayer, s'élance dans les couloirs et dans les commissions; il traîne après lui une ombre gémissante, pleurante, lamentable, c'est Compayré qui soupire, Compayré qui se désespère : « On ne veut plus de mon manuel, qu'est-ce que je vais devenir? Je vais être obligé d'écrire des ouvrages religieux. » Bref, le Dreyfus accouche d'un amendement dans lequel figure ce paragraphe :

« Les commissions scolaires ne peuvent, en aucun cas, s'immiscer dans l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement. »

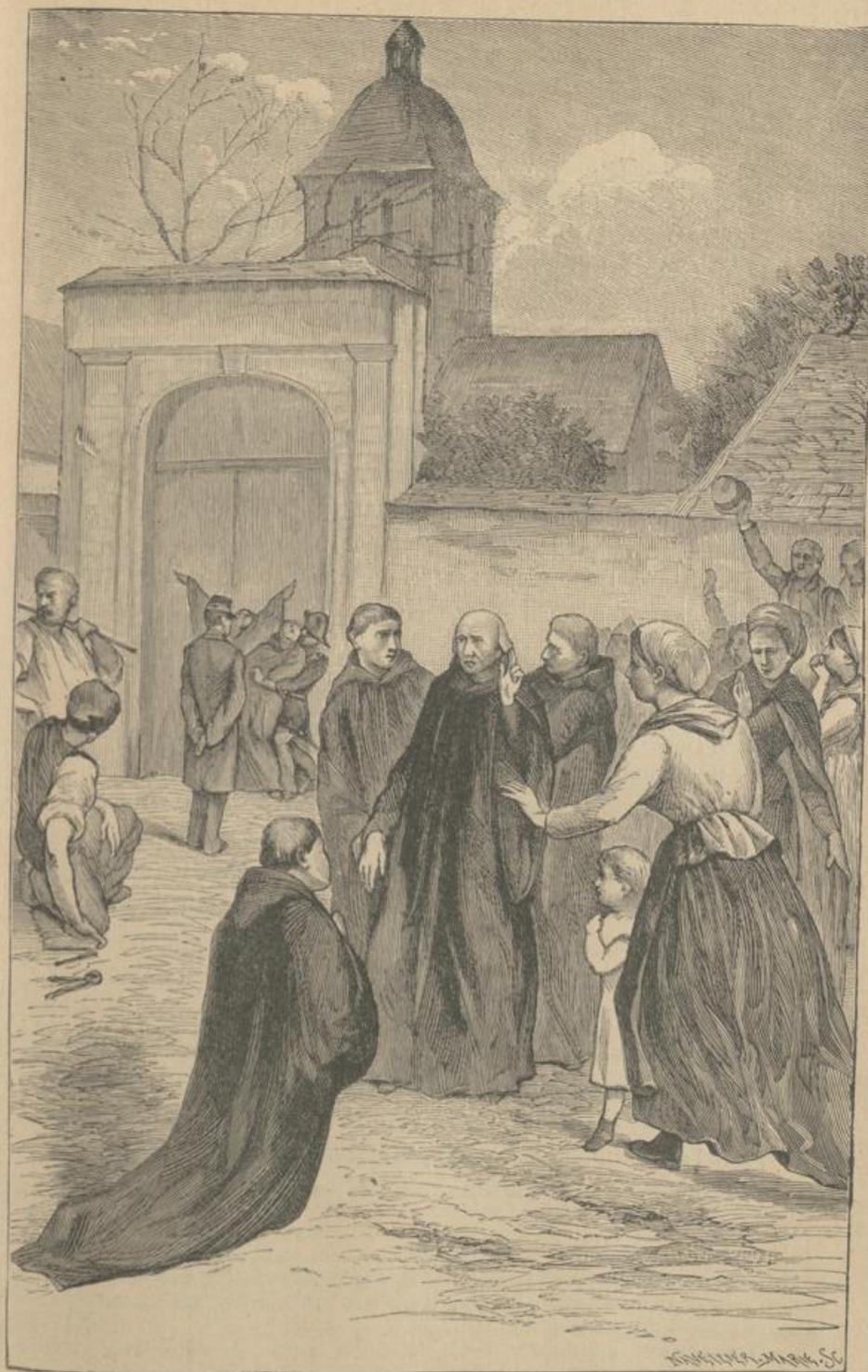
Une commission scolaire qui ne s'occupe pas de l'enseignement, c'est un *comble*, comme on dit dans cet argot des boulevards que les Juifs ont

qu'un journal républicain eût pu avoir un jour, par hasard, l'idée de dire la vérité, accusa la feuille catholique de calomnie et la dénonça naturellement aux juges francs-maçons dont elle est sûre. Voilà en quels termes polis elle s'exprimait, sans se douter qu'elle s'adressait directement non à un conservateur, mais à un républicain éprouvé comme M. Edmond Lepelletier :

« L'abominable gredin, qui diffame ainsi tout un corps honorable donne à ses inventions mensongères des conclusions plus odieuses encore.

« Voilà les polissonneries qu'on ose publier dans une feuille soi-disant religieuse.

« Le lâche bandit qui commet ces jolies choses se cache sous une signature de fantaisie; mais il y a un libraire-éditeur, un imprimeur. Laissera-t-on passer ces infamies sans infliger à ce Basile auvergnat la correction qu'il mérite? »



Expulsion des bénédictins de Solesmes. Tableau de M. Carron (Salon de 1883).

mis à la mode; mais qu'est-ce que cela peut faire à Dreyfus, dès qu'il s'agit de molester les chrétiens ?

Cet épisode, en tout cas, met bien en relief le côté Cotin qui se mêle dans ces persécutions au côté coquin, la fureur du cuistre contre ceux qui s'obstinent à ne pas admirer sa littérature. « Ce que l'*Almanach des Muses*, a dit Chateaubriand, a fourni d'agents à la Terreur est incroyable. La vanité des médiocrités en souffrance produisit autant de révolutionnaires que l'orgueil blessé des culs-de-jatte et des avortons : révolte analogue des infirmités de l'esprit et de celles du corps. »

Sous ce rapport, Compayré a peut-être dépassé Paul Bert par son opiniâtreté à imposer son manuel, à peser sur les ministres en les menaçant de son vote pour que ce manuel, que rejetait tout le monde, fût rendu obligatoire. En 1883, toujours sous la pression de Compayré, le préfet de la Manche révoqua, non pas une institutrice laïque, mais une religieuse qui ne pouvait, on en conviendra, accepter un ouvrage condamné par le Pape, M^{me} Fontaine, en religion sœur Thérèse, du Carmel d'Avranches. Quelque temps auparavant, l'impudent Ferry déclarait « qu'il n'y avait aucun manuel autorisé dans les écoles ¹. »

Partout, je le répète, vous rencontrez le Juif pour diriger et envenimer les débats religieux.

Prenez cet épisode de la seconde expulsion des Bénédictins de Solesmes, qui eut un caractère particulièrement révoltant.

Ces pauvres gens, mis à la porte une première fois, sont rentrés petit à petit chez eux. Ils n'ont pas de fortune, en effet; ils ne peuvent vivre en dehors du monastère où ils ont installé leur vie, où leur bibliothèque est restée, où ils ont ces habitudes de travail qui sont, chacun de nous le sait, si importantes pour les lettrés.

Parmi les radicaux, mêmes violents, beaucoup, sachant cela, auraient gardé le silence en se disant que les représentants de cet ordre, qui a sauvé la civilisation au Moyen Age, qui a recueilli dans les cloîtres les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, sont un peu nos confrères.

Le Journal *Paris* organise une véritable campagne de délation contre

1. C'est ce Compayré, célébrant dans ses manuels le suffrage universel, qui, dans une réunion publique pour les élections de 1885, lança une botte de foin aux électeurs qui sifflaient le candidat opportuniste.

— Vous avez tort, monsieur le député, lui dit un paysan, de vous priver de votre déjeuner de demain.

ces religieux qui unissaient la science et la foi, l'amour de Dieu et l'amour des lettres ¹.

J'ai attaqué violemment M. Charles Laurent à ce sujet, et après avoir croisé le fer avec lui dans une rencontre loyale, il ne m'en coûte pas de déclarer que, sans rien modifier de mon appréciation sur le rôle honteux joué là-dedans par le journal, je regrette la vivacité de certaines attaques personnelles.

M. Charles Laurent, après tout, n'est pas le propriétaire du *Paris*. Le vrai coupable c'est Veil-Picard. Il connaissait le caractère de Freycinet; il savait que ce Pilate cède toujours, qu'il est toujours prêt à sacrifier le Juste, et qu'il n'hésiterait pas, pour avoir la paix, à se déshonorer en expulsant des hommes, dont il avait été l'hôte, le protégé, l'obligé; il le mit en demeure d'agir.

Voilà ce dont il faut qu'on se souvienne, car la race se peint là tout entière. Nous sommes incapables d'actes de cette nature.

Quand les Juifs seront de nouveau au ban de l'Europe, nous saurions que des rabbins se réunissent pour *Myauder*² que nous ne les dénoncerions pas.

Officiers, qui m'avez fait par centaines l'honneur de m'écrire, faites lire ce passage à vos camarades. Quand on se présentera pour mettre Veil-Picard et ses congénères à la porte de chez eux, ils protesteront, ils parleront de la tolérance, de l'inviolabilité du domicile. Répondez à Veil-Picard : « Juif, voilà ce que tu as fait. Ces bons Pères qui cherchaient de vieux textes ne te gênaient en rien; tu as demandé qu'on les expulse! A ton tour maintenant! *Patere legem quam fecisti.* »

Cette transmission par l'hérédité des haines religieuses ou des instincts anti-sociaux est un des spectacles qui nous ont le plus frappé dans le cours de cet ouvrage. Sans accorder à l'hérédité le caractère fatal que lui attribue la science moderne, il faut admettre qu'elle joue un rôle considérable dans

1. Voir le *Paris* des 20, 21, 22, 23, 26 et 27 février 1882.

2. *Myauder* c'est se réunir pour étudier la doctrine talmudique, la *Kulacca*. D'après le Talmud, traité *Sirassin*, Dieu lui-même, après avoir quitté le Temple, s'est réservé dans le ciel un certain lieu grand de quatre coudées où il *myaude* une partie de la journée.

Dans *Yeschuot*, traité de *Abodu-Zara* (Culte des païens), chap. I^{er}, on lit : Le jour a douze heures. Pendant les trois premières Dieu *myaude*; pendant le deuxième quart, Dieu est assis et juge le monde entier, mais voyant que le monde entier est coupable, il se lève de son siège de justice et s'assied sur son siège de miséricorde. Pendant le troisième quart de la journée, Dieu est assis et nourrit le monde entier, depuis les rhinocéros jusqu'aux puces; pendant le quatrième quart, Dieu est assis et joue avec le *Leviathan*, comme il est dit dans les *Psaumes* : « Ce *Leviathan* que tu as créé pour jouer avec lui. »

la constitution des êtres. Il y a de véritables prédestinations diaboliques. En 1790, le marquis de Rochefort, seigneur de Coulanges-la-Vineuse, gentilhomme ruiné devenu partisan de la Révolution, fait planter dans la cour de son château le premier arbre de la Liberté qu'on eût vu en Bourgogne. L'arbre est béni par le curé Pyat. Le gentilhomme a été le grand-père d'Henri Rochefort. Quant au curé Pyat, il épousa une religieuse, et il eut d'elle deux enfants dont l'aîné fut Félix Pyat. N'est-il pas étrange de retrouver ces deux noms dans la Commune?

Un fils de forçat peut-il être un saint? Oui, dit l'Église. Mais le sociologue, en acceptant cette affirmation, est obligé de reconnaître que, pour rester dans le chemin de la vertu, il lui faudrait plus d'efforts qu'à d'autres. S'il a reçu de l'éducation, l'homme né dans ces conditions évitera tout ce qui heurte de front la loi; il abritera son action mauvaise derrière des phrases, des mots de progrès, de guerre au cléricisme; il s'appuiera sur une collectivité comme la Franc-Maçonnerie; mais au fond il restera fils de forçat. C'était un psychologue plus fort que Bourget que celui qui a dit: « Les parents ont des enfants qui ressemblent au fond de leur cœur. »

Voyez Challemeil-Lacour. Nous n'aurions peut-être pas publié de nous-même les pièces relatives à ses ancêtres, mais elles sont dans le domaine public; tout le monde les a lues et relues; il est donc permis au philosophe et au penseur d'en tirer les conclusions qui lui semblent justes ¹.

1. Voici ces pièces qui, en se plaçant au point de vue de Zola, dans son *Histoire d'une famille*, constituent un document humain d'une considérable importance. D'après une lettre adressée au Français le 23 février 1882, l'acte de décès du grand-père de l'ancien ministre des Affaires étrangères, mort à l'hôpital maritime de Brest, c'est-à-dire au bagne, figure à l'état civil de Brest et à celui de la Ferté-Macé, lieu de domicile du forçat, ainsi qu'aux mairies et aux greffes des tribunaux de Brest et de Domfront. Il paraît, en outre, qu'il y a eu un parent guillotiné sous Louis-Philippe.

Le père

On lit dans le *Journal de Granville* du 12 mai 1838 :

FAILLITES

« Par jugement du tribunal civil de Granville (Manche), du 11 mai 1838, le nommé ARMAND-FIDÈLE-CONSTANT CHALLEMEIL-LACOUR, épicier à Avranches, a été déclaré en état de faillite,

« M. Théroulde a été nommé juge-commissaire, et Lefrançois, huissier à Avranches, syndic de ladite faillite.

« Le jugement ordonne, en outre, que la personne de Armand-Fidèle-Constant Challemeil-Lacour sera gardée à vue par Legros, huissier à Avranches. »

Le grand-père et le grand-oncle

On lit dans le *Journal d'Alençon* du 14 mai 1815 :

« Arrêt rendu par la cour d'assises du département de l'Orne séant à Alençon, pendant la session du premier trimestre de 1815 :

« Les 20 et 21 avril. — ALEXANDRE-FORTUNÉ-ARMAND CHALLEMEIL-ROCOUX, ci-devant

S'il n'avait reçu aucune instruction, l'ancien chef du Foreign Office français aurait probablement pillé Calluire lui-même; normalien distingué, rhéteur habile, il se contente de le faire piller et se tire d'affaires avec des dommages-intérêts qu'il ne paie pas. Né dans les rangs du peuple, il aurait dit à M. de Carayon-Latour : « Je vas te tuer ! » Poli et lettré, sans que ce vernis ait pu faire disparaître le tempérament originairement pervers, il

huissier, demeurant à Joué-du-Bois, arrondissement d'Alençon; FRANÇOIS CHALLEMEL, marchand de toiles, demeurant à la Ferté-Macé, arrondissement de Domfront:

« Convaincus de complicité de faux en écriture de commerce,

« Ont été condamnés, savoir :

« Le premier à vingt années, et le second à six années de travaux forcés, à la flétrissure de la marque des lettres T. F., et solidairement aux frais. »

Le bisaïeul

Réquisitoire de l'avocat du Roi au Bailliage de Falaise.

L'avocat du Roi au bailliage de Falaise, qui a eu communication de la plainte présentée par le sieur R... du Mesnil, propriétaire, demeurant à Joué-du-Bois, contre le sieur « Challemel-Lacour, » notaire au bourg de la Ferté-Macé, ensemble de toutes les pièces du procès, requiert que le sieur « Challemel, » prévenu par ladite information « d'avoir été à main armée, » le 5 septembre dernier, « accompagné de ses deux fils Rocoux et Mesnilcourt, » de ses fermiers nommés Levannier et Bobot, d'un autre particulier, Michel Chollet, et de deux inconnus, tous armés à leur manière, les uns de haches, de fusils, les autres de couteaux de chasse, « de bâtons ferrés, et, dans cet appareil de guerre, de s'être transportés sur la propriété dudit sieur R... du Mesnil, d'avoir, ledit sieur Challemel, présidé et travaillé lui-même au renversement d'une barrière, à la démolition d'un mur servant à clore et à par-tager les héritages du plaignant, » d'avoir fait abattre deux noyers plantés sur les mêmes héritages;

Prévenu pareillement d'avoir continué ces excès en tous genres et dont on ne connaît pas « d'exemple, » quoique le plaignant, tout malade qu'il était, se fût transporté sur le lieu de la scène et lui eût interjeté clameur de haro de passer outre;

Prévenu encore « de s'être transporté, sur les dix heures du soir, toujours accompagné de ses deux fils, » du nommé Chollet et de deux autres inconnus « armés de fusils et d'épées, dans le jardin du plaignant, d'avoir dévasté et arraché des palis servant de clôture, enfin de s'être porté à toutes les dévastations possibles, malgré les défenses réitérées en clameur de haro; »

Requiert que le sieur Lacour....

« Soit décrété, ainsi que ses deux fils, Rocoux et Mesnilcourt, » les nommés Levannier, Bobot et Chollet à « comparaitre personnellement devant M. le lieutenant criminel » et dans les délais de l'ordonnance, pour prêter interrogatoire sur les faits mentionnés dans la plainte, et résultant de l'interrogation, « pour après être requis contre eux et ordonné ce qu'il appartiendra. »

.....
Signé : BRUNET.

Ce 28 août 1790.

Le fils

Cour d'appel de Dijon.

Audience du 24 janvier 1879. — Arrêt.

La Cour,

.....
Attendu que les faits ci-dessus constituent de véritables attentats contre les personnes et

écrit : « Fusillez-moi tous ces gens-là ! » La culture pour lui n'a été qu'un moyen de faire plus de mal à autrui et de se faire plus de bien à lui-même ¹.

A toutes ces machines de guerre, à tous ces moyens d'attaque contre Jésus-Christ et son Église, le Juif a joint la propagande anti-religieuse par le journal à scandales, la publication obscène, la pornographie ². En tout ce qui touche à l'ordure, le Juif est passé maître, il a le génie porcin. Tousse-nel n'a pas été trop loin lorsqu'il a écrit : « Le porc est l'emblème du Juif qui n'a pas honte de se vautrer dans la bassesse, dans l'ignominie, dans l'usure pour augmenter son capital, qui ne trouve pas de spéculation infâme dès qu'il y a du profit à faire. »

Là encore l'hérédité apparaît avec un caractère en quelque sorte impérieux. Cette crasse du ghetto, cette saleté proverbiale, dans laquelle le Juif a vécu pendant des siècles, semblent l'avoir imprégné à tout jamais. L'horreur d'Isaïe Levailant pour la propreté n'est pas une exception ; il y a évidemment une forme de la névrose, un commencement de pica et de malaxie dans l'incroyable torrent d'immondices imprimées ou dessinées que les Juifs ont fait couler à travers la France depuis quelques années. Ils ont véritablement rétabli dans cette France qui fut chrétienne le culte des Phallophories antiques, sans le côté artistique qui se mêlait à Rome et à Athènes à ces exhibitions publiques d'images impudiques et d'attributs cyniquement proménés par la ville.

les propriétés, et donnent incontestablement ouverture à une action en dommages-intérêts contre leurs auteurs, au profit de ceux qui en ont été les victimes ; qu'il s'agit maintenant d'examiner dans quelle mesure les diverses parties appelantes sont responsables et quelle est la valeur des conclusions, par elles prises devant la Cour.

.....
 Attendu que, dans l'espèce, les faits sur lesquels repose la demande constituent non seulement de quasi délits, mais des délits et même des crimes ; qu'il s'agit, d'ailleurs, d'atteintes portées à la liberté individuelle et à la propriété qui, l'une et l'autre, sont placées sous la sauvegarde de l'autorité judiciaire par les principes fondamentaux de notre droit constitutionnel.

.....
 Condamne solidairement Challemel-Lacour, Vassel, etc., etc.

1. Presque tous les hommes politiques de la gauche ont ainsi dans leur famille des antécédents fâcheux qui les ont fait tenir en suspicion par les honnêtes gens du pays et les ont jetés corps et âmes dans les bras de la Franc-Maçonnerie qui n'est pas difficile dans le choix de ses recrues. Le père de Gomot, le ministre de l'agriculture, fut assez habile pour échapper à la rigueur des lois, mais il fut l'objet de considérants déshonorants. Tous les journaux ont publié le jugement rendu, le 13 août 1847, dans une affaire de soustraction frauduleuse au détriment d'une faillite, affaire à laquelle était mêlé Gomot (Martin-Gilbert).

2. D'après le Talmud, c'est un heureux présage que de rêver d'excréments. Presque toutes les publications sadiques sont éditées par les Juifs. Un libraire juif, millionnaire aujourd'hui, a commencé en vendant *Justine*.

C'est une véritable sentine juive que cette rue du Croissant, cette halle aux journaux pornographiques où les échoppes israélites, pressées les unes contre les autres, luttent entre elles à qui aura les imaginations les plus dévergondées. L'historien de l'avenir qui dressera le catalogue de ce qu'on a mis d'horreurs en circulation depuis six ans, avec la complicité du gouvernement, n'en pourra croire ses yeux.

Scènes de crapuleuse débauche, moines roulant ivres avec des filles, prêtre fouettant une femme nue, comme dans l'affiche des *Débauches d'un confesseur*, groupes impudiques, tout est là. Jadis, les pères de famille, les hommes du peuple, auraient fait un mauvais parti au préfet de police qui tolère et qui encourage ces turpitudes; aujourd'hui, on aperçoit dans les quartiers populeux des familles entières, pères, jeunes fillettes, gamins regardant et commentant longuement ces Priapées. Voilà où a roulé la France¹.

Ignotus, avec son don de voir et de rendre le spectacle de la rue, a tracé un saisissant tableau de ce Musée secret devenu public, de cette scatologie s'étalant en plein jour :

Dans ces quartiers populaires, la plupart des femmes sont en cheveux. Il y a un grand nombre de petits enfants. Devant chaque devanture d'imagier, il y a des groupes d'hommes, de femmes, de petites filles. Tout le monde rit — excepté peut-être les petites filles, qui regardent sérieuses et d'abord comme effarouchées. J'ai entendu et noté les réflexions de ce public.

« Tiens, regarde donc cet évêque! » Il s'agit de la caricature de M^{sr} Frepel. Certes, j'admets la caricature d'un évêque qui a voulu affronter tous les dangers du Forum. Mais, ici, les attributs les plus sacrés de la religion sont tournés en ridicule. Un gamin fait à son plus petit compagnon : « Regarde, gosse, son calice où il y a un roquet qui crache... » A part quatre ou cinq exceptions, je n'ai entendu, dans ma promenade, aucune expression trop injurieuse. Le public se contentait de détailler tout haut la vision qui était devant lui, comme il le fait, quand il assiste à un spectacle dans une baraque de foire. « Tiens... un curé qui fait la quête à domicile. Il est reçu par une femme en chemise... Ce monsieur avec des cornes, qui les regarde par un trou, c'est le mari de la bourgeoise... »

1. Cette fureur à souiller l'âme de l'enfant a des proportions d'une véritable monomanie de caractère contagieux. Les débats de la Cour d'assises d'Indre-et-Loire (mars 1884) nous montrent un professeur du lycée, M. Vallet, tenant aux jeunes gens confiés à ses soins les propos les plus orduriers et les plus dégradants, fournissant au directeur d'une baraque foraine s'intitulant le Musée républicain ou *Sanctum magasin* une toile où la religion est tournée en ridicule, et forçant ses élèves à aller la voir, interpellant lui-même les passants sur la voie publique pour les forcer à entrer.

A Marseille, au mois d'avril 1884, un M. T..., inspecteur divisionnaire du travail des enfants dans les manufactures, en visitant un atelier de jeunes filles du quartier Rouet, se déshabille tout à coup et se montre tout nu à ces enfants.

« Ah! ah! ce curé qui fouette une petite fille... et cet évêque qui est à côté de lui avec sa mitre... »

Le plus gros succès était pour une lithographie très grande, dont les couleurs violemment heurtées raccrochaient le passant.

Elle représente une sorte de chaîne de forçats. Les forçats sont habillés en curés, — comme dit le peuple. Chacun des forçats a, au-dessous de sa tunique, sur le dos, un large écriteau. On y lit en caractères très nets ces diverses inscriptions : *Condamné pour viol d'une petite fille*, — *Condamné pour deux cent vingt attentats à la pudeur sur enfants...*

Je passe sous silence d'autres motifs de condamnations qui ne peuvent s'écrire ici — et qui pourtant sont étalés là, devant les petits garçons, les petites filles... Cette image a le plus grand succès de curiosité. Quatre fois, — c'est-à-dire deux hommes, une femme et une sœur de Gavroche, à la voix argentine, — on a lancé des commentaires obscènes qui ont fait chanceler tout à coup, comme sous un coup de vent, le groupe des femmes et des enfants...

En dehors de ces actualités, — les *Mystères d'un évêché*, la *Quête à domicile*, les *Nouveaux Martyrs chrétiens*, — sont les dessins parus dans les semaines précédentes.

Cette guerre pornographique saisit toutes les occasions, se sert de tous les moyens.

Par l'exécution, les *Billets de la Sainte-Farce* de Léo Taxil, fort soignés de tirage, se rapprochent presque de l'art : les collectionneurs, plus tard, seront heureux de les trouver comme un témoignage de ce qu'on pouvait faire impunément à notre époque. De chaque côté, des religieuses et des prêtres sont représentés dans une attitude ignoble; au-dessous figure un saint Pontife, un souverain prisonnier, mais avec lequel la France n'a point rompu encore tout rapport diplomatique; il est coiffé d'un bonnet de galérien sur lequel on lit le chiffre 43. L'œuvre porte la signature d'Ernest Renan, *Encaisseur des anathèmes*, et ces mots : *Vu pour le contrôle : Léo Taxil*.

Comme on tombe! pense-t-on, en voyant le nom de l'ancien élève de Saint-Sulpice imprimé sur ces saletés qu'il n'a jamais osé désavouer! Quel châtement vaudrait ce dégoût perpétuellement renouvelé qui prendra les chercheurs futurs en fouillant dans toutes ces hontes pour écrire enfin ce récit définitif que nous ne faisons qu'esquisser aujourd'hui.

Supérieur par le caractère à Renan, Léo Taxil, du moins, a su s'arracher à ces fanges. Il a eu honte d'être l'homme des Juifs, et il a bravé leurs colères en se séparant d'eux. Ce sont les Juifs et les Francs-Maçons, il le reconnaît lui-même, qui l'avaient conduit dans la voie où il était; ce sont les Juifs qui l'appuyaient, le préservaient de tout risque, lui garantissaient qu'il pouvait tout oser sans danger. C'est le Juif Strauss qui a été le pre-



Ernest Renan (p. 824).

mier éditeur de Léo Taxil; c'est ce nom que l'on trouve au bas de la première édition d'*A bas la calotte*. C'est Mayer qui donne en prime le *Manuel des confesseurs*, qui proteste lorsque les honnêtes gens indignés arrachent des murailles les affiches immondes annonçant les *Amours secrètes de Pie IX*. C'est Benoît Lévy qui défend Léo Taxil poursuivi à propos de ces *Billets de la Sainte Farce*, non pour outrage à la pudeur publique, non pour avoir fourni le moyen de commettre d'innombrables escroqueries, mais pour « simple contravention pour le dépôt du second exemplaire. »

Les Juifs ont une grande force pour eux : l'honnêteté de leurs adversaires, qui les empêche d'user de représailles. Supposez, en effet, que j'aie l'idée d'écrire quelque inconvenance sur M^{lle} de Rothschild. Figurez-vous l'accueil que réserveraient à mon projet les religieux qui veulent bien m'honorer de quelque amitié, mes amis catholiques, le plus humble des fidèles : « Ne faites pas cela, laissez en dehors des insultes ce qui est pur, ce qui est chaste, ce qui est faible. »

Les Juifs de la *Lanterne* n'ont pas de ces scrupules; ils vous racontent tranquillement, avec force détails à l'appui, qu'une religieuse, la Sœur Saint-Charles, a mis au monde un enfant dans le train d'Aix. Ils en sont quittes pour quelques centaines de francs d'amende et de dommages-intérêts. Encore les dommages-intérêts sont-ils vivement combattus par le ministère public, représentant de la morale. Il serait fâcheux de ne point donner le nom de ce magistrat qui répond à l'appellation de Morin. Goûtez le raisonnement de cet homme étonnant : « Il est inutile, dit-il, d'accorder des dommages-intérêts; il y a eu diffamation sans doute, mais la Sœur Saint-Charles est une personne respectable et bien connue; or, le préjudice causé est d'autant moindre que la personne qui en souffre est plus respectée et plus estimée ¹. »

D'après cette doctrine singulière, celui qui discuterait la moralité de Tropmann serait plus coupable que celui qui traînerait saint Vincent de Paul dans la boue. Je me tromperais fort si « l'acacia n'était pas connu » à ce magistrat paradoxal, et s'il n'avait pas un tablier maçonnique sous sa robe de procureur.

1. Tribunal correctionnel de Grenoble, présidence de M. Piat Devial, décembre 1882.

Si l'on se plaçait au point de vue de ce Morin, il faudrait donc admettre que le tribunal a fait peu de cas de la réputation de M^{me} Hugues, puisqu'il lui a accordé 2.000 francs de dommages-intérêts et qu'il n'a con anné la *Lanterne* qu'à cent cinquante francs de dommages-intérêts envers la sœur Saint-Charles. Je me hâte de dire que ce serait là une conclusion forcée; il ne faut voir dans la disproportion des deux chiffres qu'une nouvelle preuve de la servilité de la magistrature envers les députés de la gauche.

Ce que je dis de la Sœur Saint-Charles se peut, d'ailleurs, appliquer à tous les scandales montés par les Juifs.

Supposez que Camondo ou un Juif quelconque ait été malheureux en ménage. Se sentant mourir, il enlève à la femme qui l'a trompé la garde de son fils; il prie la vieille mère qu'il vénère d'élever honnêtement cet enfant. Un rabbin vient consoler cet homme, apporte quelque espoir d'une vie supérieure dans cette famille cruellement frappée.

Croyez-vous qu'un journal catholique se serait mêlé à ce drame intime, aurait attaqué cette grand'mère, insulté ce rabbin? Assurément non. Voyez, au contraire, ce que la presse juive, le *Paris*, de Veil-Picard, la *Lanterne*, de Mayer, le *Voltaire*, de Laffitte et de Strauss, ont tiré de cette affaire de Chaulnes, en haine de cette noble duchesse de Chevreuse, coupable de porter un des plus beaux noms de France ¹.

Sous ce rapport, le roman d'Alexis Bouvier, publié dans la *Lanterne*, sous le titre des *Deux Duchesses*, est encore un document à consulter. Les noms mêmes sont à peine modifiés; l'abbaye de Solesmes est devenue l'abbaye de Solente: elle est le théâtre, est-il besoin de le dire, des orgies les plus dégoûtantes. Le moine Gadouin consacre ses journées à tenir des propos sales et à courir après les laveuses de vaisselle. Dans *Solanges de*

1. Toute cette campagne, déclamations sur la maternité, apitoiements sur la mère privée de ses enfants, aboutit naturellement à procurer une affaire à une Juive. Toutes les fois que vous verrez la presse parisienne partir tout à coup en guerre à propos d'une catastrophe ou d'un scandale, dites-vous: « Il y a un brave Israélite qui a envie de gagner quelques louis. » Les Delpit s'agitent, les Juifs les mènent.

C'est M^{me} Gerst qui est chargée de porter les diamants de la duchesse de Chaulnes au Mont-de-Piété, et il est permis de penser qu'elle a tiré quelque rémunération de sa peine. La *Lanterne* du 9 mars 1883 nous a donné le portrait de cette femme dévouée:

« M^{me} Gerst est marchande à la toilette et demeure Chaussée d'Antin, à côté de la *République française*. Elle a là une grande boutique où l'on voit entassés les objets les plus hétéroclites, depuis les dentelles de grand prix, depuis les pièces d'argenterie jusqu'aux bibelots les plus insignifiants, les plus inattendus. C'est ainsi qu'à côté d'une soupière d'argent qu'a failli acheter M. Gambetta, et qui est cotée dix mille francs, on voit, accroché, un minable cor de chasse tout bosselé, qui vaut bien soixante-quinze centimes, et dans lequel est passé un volant de Chantilly, dont l'extrémité flotte sur un encrier de zinc doré de un franc cinquante.

« La maîtresse du logis est une petite femme au type israélite très accentué, à l'accent alsacien prononcé, et universellement connue dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, où tout le monde la désigne sous le nom de *la Juive*. »

Il va sans dire que M^{me} Gerst proteste qu'elle n'a agi que par amour pour l'humanité. « La duchesse, dit-elle, avait beaucoup d'amitié pour moi et me disait souvent: Gerst, tu vas faire telle ou telle chose. Je le faisais et ne racontais ses affaires à personne, bien qu'on vint me dire souvent: Vous connaissez *la Chaulnes*, parlez-nous donc de ses projets. »

Quelle leçon dans le spectacle de cette femme refusant d'écouter les conseils de saints religieux qui l'auraient aidée à sauver son corps et son âme, et en arrivant à s'échouer dans une boutique de bric-à-brac, entre un cor de chasse bosselé et une vieille soupière, pour s'entendre appeler *la Chaulnes*, par une revendeuse à la toilette juive! Voilà le roman qu'il eût fallu faire...

Croix Saint-Luc, Albert Delpit, cet Alexis Bouvier des salons, a repris le même thème, mais en y mettant quelque forme. Le Juif Ollendorff a imprimé l'ouvrage, le Juif Meyer le loue dans son journal, et le Juif Koning a promis de jouer la pièce.

J'avoue que, sous ce rapport, je me sépare nettement des catholiques. Je ne puis m'expliquer qu'ils n'aient pas commandé à quelque pornographe un roman les *Deux Baronnes*, dont le titre se serait étalé sur les murs à côté de l'affiche des *Deux Duchesses*. Des châteaux juifs indiqués de façon à ne pas s'y tromper, deux baronnes israélites à peine voilées par des initiales transparentes se livrant aux actes les plus répréhensibles, un intérieur de synagogue souillé par la débauche, un rabbin jouant un rôle aquatique... Vous voyez la trame d'ici.

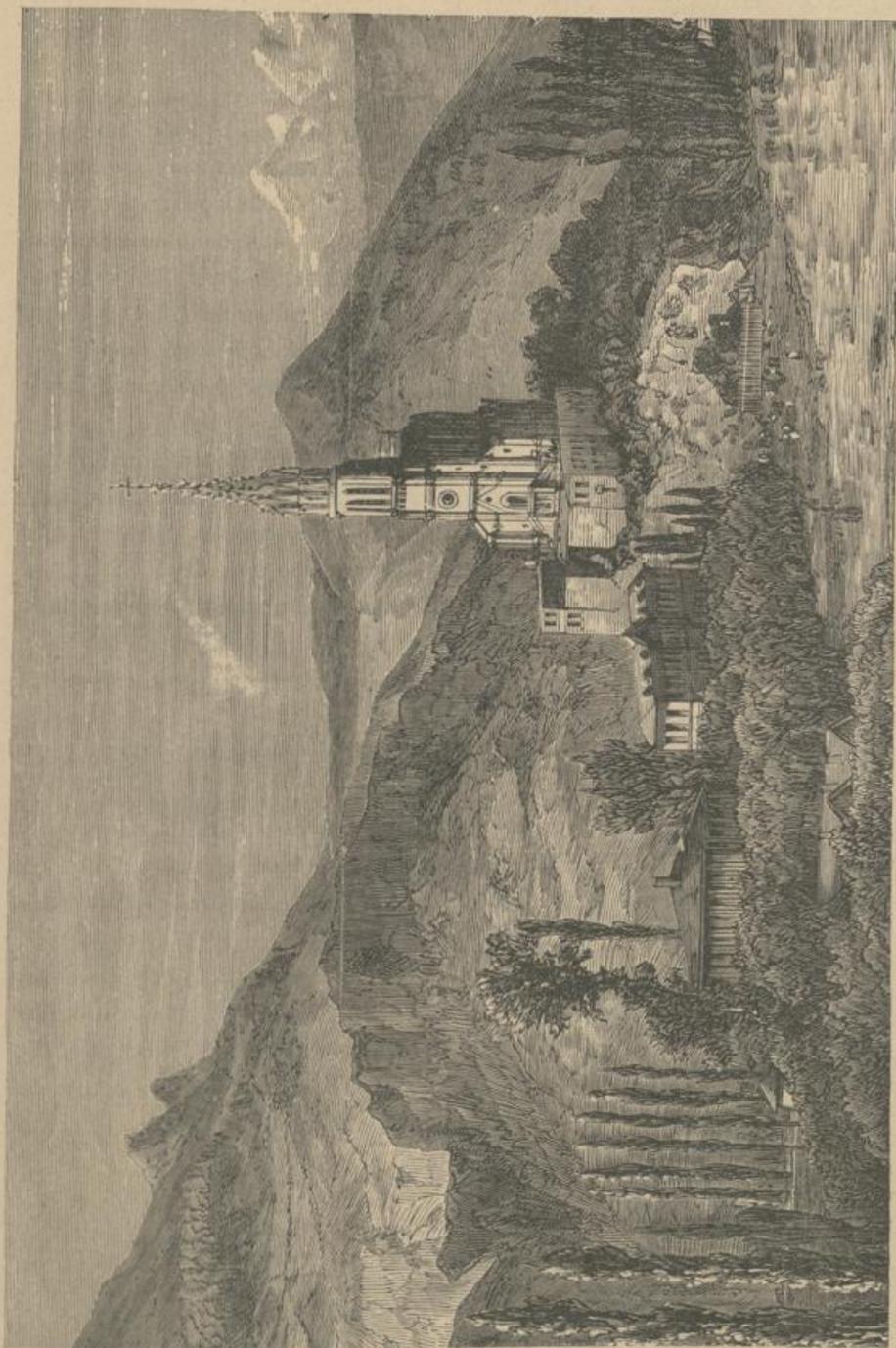
L'erreur des catholiques est de placer leurs sentiments d'hommes du monde, d'hommes bien nés, de gentlemen, au-dessus de la responsabilité qu'ils ont de veiller sur les pauvres, sur les simples, sur les naïfs qu'on égare avec de pareilles publications.

— Vous êtes coupable et bien coupable, disais-je à l'un d'eux, de ne pas vous servir de tous les moyens pour combattre le mal. Parmi les cent cinquante mille lecteurs de la *Lanterne*, dix mille, relativement très honnêtes, subissent l'influence du papier imprimé et sont absolument convaincus que les moines de Solesmes passent leur vie à perpétrer tous les crimes. A la prochaine révolution, ils croiront très bien faire en fusillant les religieux qui leur tomberont sous la main.

Je suis parfaitement convaincu, pour ma part, que si on fondait une *librairie anti-juive* sur le plan de la *librairie anti-cléricale*, on arriverait, au bout d'un an, à supprimer complètement non point la discussion même violente des questions religieuses, discussion parfaitement légitime, mais l'outrage aux prêtres, aux Sœurs de Charité, aux cérémonies du culte.

Similia similibus.... Les Juifs aiment la boue, donnez-leur-en, et ils vous laisseront tranquilles.

Quelles risées ne s'élevèrent pas des bancs de la gauche, lorsque M. de Lanjuinais vint se plaindre à la tribune des honteuses exhibitions du *Musée républicain* qui promène de ville en ville des tableaux de torture où figurent des moines? N'aurait-il pas mieux fait de réunir quelques fonds et d'organiser un spectacle où l'on aurait vu l'assassinat du petit enfant de Metz par Raphaël Lévy, le martyr de P. Thomas à Damas, ou l'affaire Tisza Elzlar? Les Juifs auraient hurlé, M. de Rothschild aurait montré les dents, Naquet et David Raynal se seraient agités, et le Waldeck, qui persifla si agréablement M. de Lanjuinais, serait monté à la tribune pour déclarer



Vue de Lourdes.

que tout ce qui était respectable devait être respecté, et que la concorde entre citoyens lui avait toujours semblé le plus enviable des biens pour un gouvernement sincèrement républicain.

Je n'ai pas l'intention, bien entendu, de remuer toutes les immondices du journalisme juif, de rappeler toutes les injures, toutes les ignominies qu'il ont versées sur les chrétiens. Tout prétexte est bon pour frapper sur ce qu'ils nomment l'*ensoutané*. Les plus belles, les plus touchantes cérémonies de notre culte, celles qui ont fait longtemps, même au point de vue des yeux, la joie de l'ancienne France, sont des occasions de blasphèmes et de grossièretés. Les processions sont des *exercices funambulesques*, des *mascarades*, des *comédies cléricafardes*, des *promenades de ferblanterie religieuse*. Le Saint Sacrement s'appelle la *pendule de M. le curé*.

Voilà les aimables procédés de gens qui, sous l'Empire, ainsi que je l'ai raconté, s'indignaient qu'on donnât le nom de Juif à un usurier dans une pièce Moyen Age, de gens qui, il y a quelques années, faisaient condamner à quinze jours de prison un jeune homme qui, dépouillé par les Juifs, avait publié dans le *Furet*, de Montpellier, une satire en vers intitulée : *Le Juif*.

Comment les trouvez-vous? Sont-ils assez chatouilleux avant? Sont-ils assez insolents, assez intolérants après le triomphe?

Ce qui stupéfait dans tout cela, c'est l'absence totale de toute originalité.

Prenez les journaux juifs, et vous n'y trouverez pas une idée nouvelle, pas une infamie inédite. C'est le Talmud versé dans le ruisseau, c'est le blasphème hébraïque traduit en argot. Là encore s'affirme la pauvreté d'imagination du Juif.

Pour la presse juive comme pour le Talmud, la prédication est un aboiement, *Nabuab*, les saints sont des libertins, *Kedeschim*, les saintes des courtisanes, *Kedeschot*, les églises sont des mauvais lieux ou des latrines, *Bet moschab* ou *Bet kyce*, les croix une abomination, *Tæba*, l'eau bénite de l'eau sale, *Mayim temeim*, la bénédiction une malédiction, *Kelala*, l'Eucharistie un sacrifice impur, *Kabut temi* ¹.

1. En dehors du Talmud, de nombreux ouvrages juifs versent l'outrage sur le Christ et son Eglise. L'histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ a été écrite en hébreu talmudique, sous ce titre : *Tholedot-Ieschau, Histoire de Jésus-Christ*. Ne pouvant nier les miracles du Sauveur, l'auteur les attribue à des opérations magiques et à la vertu du nom ineffable qu'il aurait eu l'adresse de dérober dans le Saint des Saints.

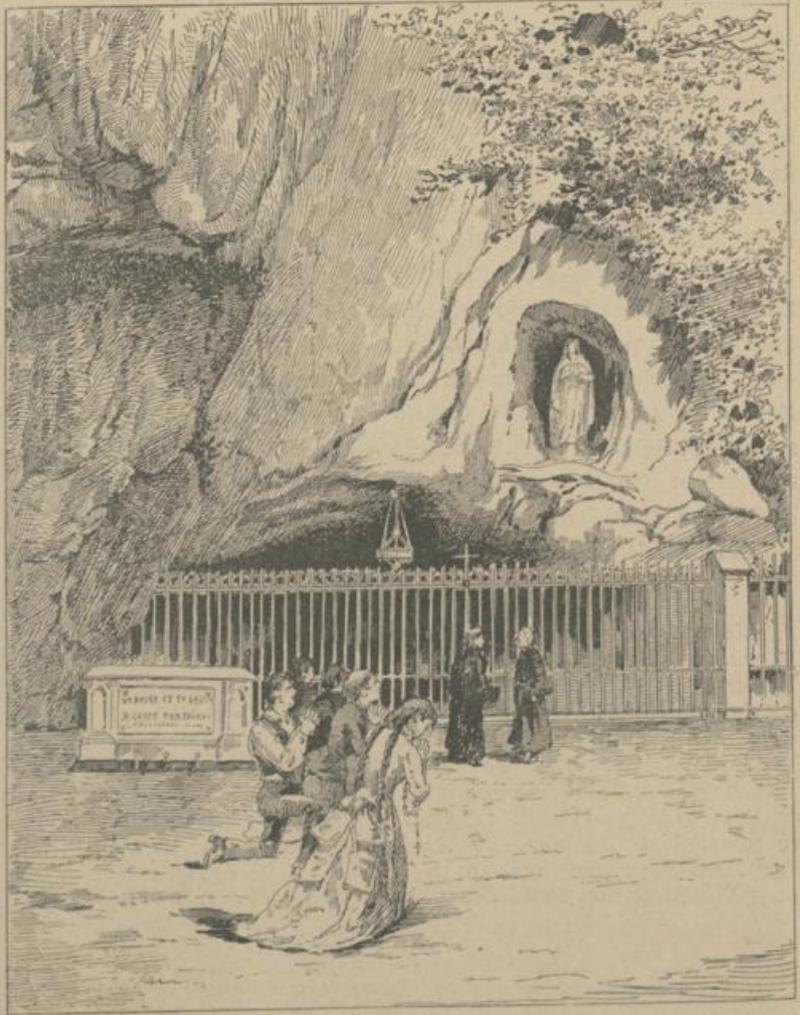
« Ce livre, dit M. Drasch dans sa *Lettre d'un rabbin converti*, n'existe parmi les Juifs qu'en manuscrit. »

Vous connaissez tous l'histoire scandaleuse que les Dreyfus et les Lockroy racontent de temps en temps à propos de l'apparition de la Vierge Immaculée à Bernadette dans la grotte de Lourdes, apparition attestée par d'innombrables miracles, confirmée par l'Église, après une minutieuse enquête qui a duré de longues années. Selon eux, il s'agirait d'une femme de Lourdes, qu'ils ont d'abord désignée à mots couverts, mais qu'ils nomment clairement maintenant que ce gnôme hideux de Goblet a osé injurier à la tribune du Sénat Celle qui a si longtemps protégé la France. Surprise avec un capitaine de cuirassiers par une jeune paysanne, elle aurait trompé l'enfant en lui disant qu'elle était la Vierge. C'est abject sans doute, mais ce n'est pas nouveau. Les malheureux qui déshonorent ce journalisme qui a compté des hommes comme Carrel, Chateaubriand, Genoude, Vuillot, Marrast ont simplement pillé le Talmud. Pour le Juif, en effet, la Vierge sainte est l'objet d'autant d'horreur que son divin Fils; ils l'appellent une coiffeuse et une accoupleuse de femmes, et prétendent qu'elle aurait commis un adultère avec un soldat du nom de Pandara.

Dans *Yeschuot*, traité *Sanhédrin*, chapitre *Arba Milot*, il est dit :

C'est ce qu'ils firent au fils de Satada, qu'ils pendirent la veille de la Pâque. Demande : « Le fils de Satada ! n'est-ce pas plutôt le fils de Pandara ? » Rab répond : « Le mari s'appelait Satada, l'amant Pandara. » Objection : « Mais non, le mari s'appelait Pappos, fils de Juda ? » Réponse : « C'est donc sa mère qui s'appelait Satada. » Demande : « Mais non, la mère s'appelait Miriam (Marie), la coiffeuse et l'accoupleuse de femmes ? » Réponse : « C'est vrai, mais, si on lui donne le nom de Satada, c'est d'après l'usage de la ville de Pumbadita, et l'on dit : Celle-ci s'est éloignée (en chaldéen : Satada) en commettant l'adultère. La glose dit là-dessus : « Le fils de Satada, c'est Jésus Nocerî (de Nazareth). » Cela se trouve dans les mêmes termes dans *Moed*, traité du *Sabbat*, chapitre *Ha-Bone*, à la fin ¹.

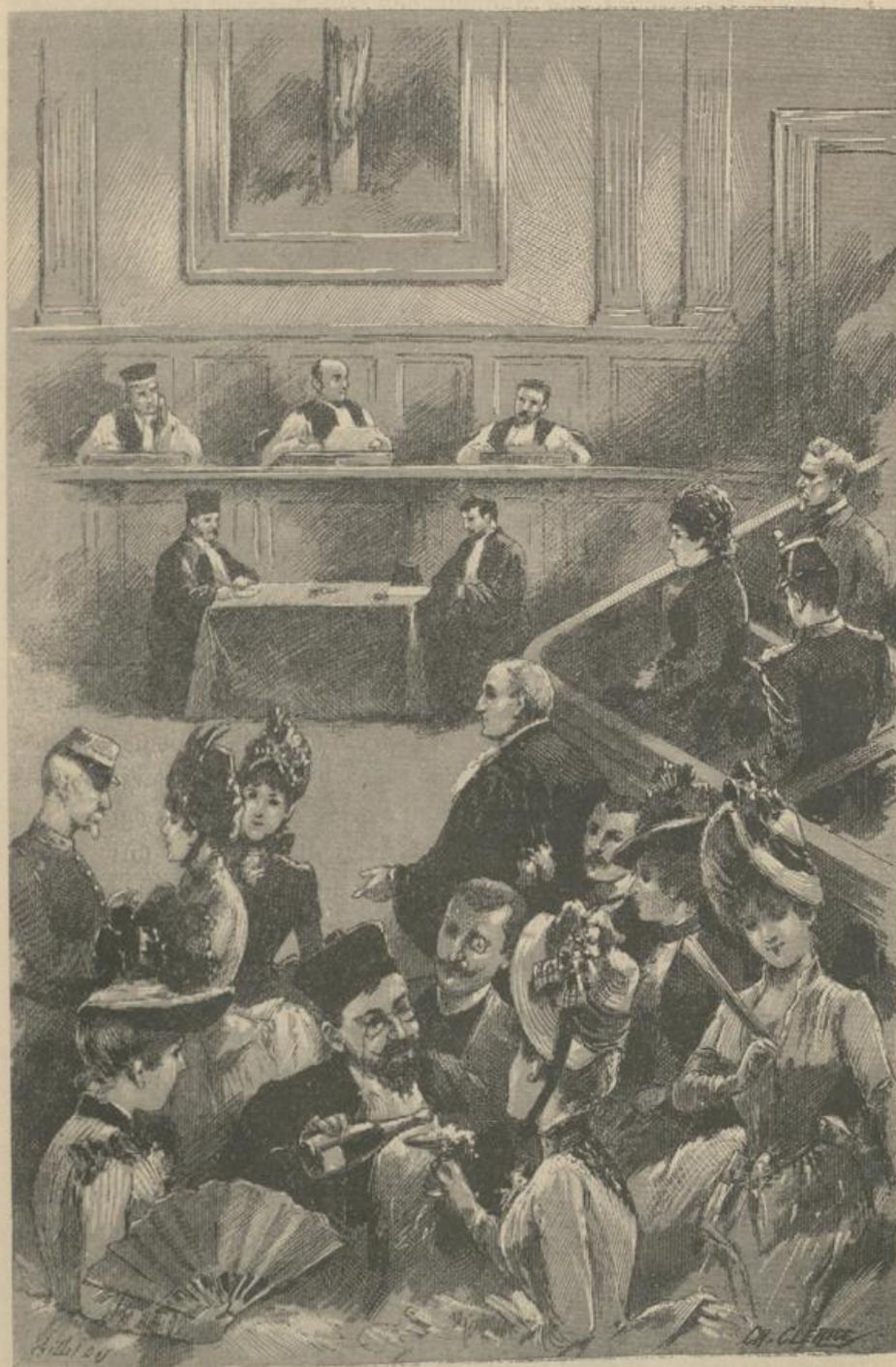
1. Pour nous purifier de ces miasmes juifs, que je vous demande pardon de vous faire respirer, relisons l'adorable épisode de la vie du Bienheureux Gilles, qui fut le troisième compagnon de saint François d'Assise et dont le Séraphique disait : « C'est un des paladins de de ma Table ronde. » Un jour un religieux dominicain, docteur en théologie, torturé depuis longtemps par un doute sur la virginité de la mère de Dieu, vint trouver l'humble frère. Gilles en fut prévenu miraculeusement; il marche à sa rencontre, et, sans lui laisser le temps de parler, il lui dit en frappant la terre de son bâton : « Frère prêcheur, Marie est vierge avant son enfantement. » Et un beau lis sortit de terre au même moment. Frappant de nouveau la terre, il reprit : « Frère prêcheur, Marie est vierge dans son enfantement. » Un second lis s'éleva de terre. Enfin, donnant un troisième coup de bâton en terre : « Frère prêcheur, s'écrie-t-il, Marie est vierge après son enfantement. » Et un troisième lis d'une blancheur éblouissante, comme les deux premiers, se dressa devant eux. Et le religieux dominicain, non moins frappé de l'autorité de la parole que du triple miracle des lis, se retira emportant dans son âme cette paix divine qu'il avait jusqu'alors cherchée en vain.



La Grotte de Lourdes, où la Vierge apparut à Bernadette (p. 831.)

A toutes ces formes de l'attaque il faut ajouter la persécution terrible, insaisissable, indéfinissable qui s'exerce de haut en bas de l'échelle sociale maintenant qu'on a chassé les honnêtes gens de toutes les fonctions.

Où commence, où finit cette persécution ? Il est presque impossible de le dire. Elle est de tous les jours, de tous les instants ; elle se produit de mille manières par d'innombrables agents affiliés à la police franc-maçonnique et juive et parfois ne se rendant même pas compte nettement de ce



L. procès de M^{me} Clovis Hugues. Aspect du prétoire de la cour d'assises (p. 835).

qu'ils font; elle dénonce, elle calomnie, elle salit, elle tend des pièges, elle organise des scandales, elle déshonore ceux contre lesquels elle ne peut réunir assez de faux témoignages; elle conduit les uns à la folie, les autres au suicide et, dès qu'on veut l'étreindre, elle glisse entre les mains, elle vous défile de la désigner par un nom.

L'agent de cette œuvre épouvantable s'appelle Légion; il est né sur la pourriture des nouvelles couches, chères à Gambetta; il prend tous les déguisements, il revêt toutes les formes, il tire cinq ou six moutures de son sac.

Quand un prêtre a déplu à la Maçonnerie dans un village, l'agent vient dans les cabarets recueillir de quoi échafauder une accusation d'attentat aux mœurs ou d'assassinat que la presse juive se charge de propager; si par la même occasion il constate qu'une auberge, un peu isolée, est tenue par un vieillard, il devient d'indicateur politique, indicateur criminel; il donne les éléments d'une affaire aux rôdeurs de Paris qu'il connaît. Quelle prise a-t-on contre lui? Si on le surprend blotti dans une église ou relevant les empreintes des serrures, il déclare qu'il est sur la piste d'un gros crime commis par un curé, et la magistrature d'aujourd'hui est trop bien dressée pour nuire à l'action d'un ennemi du cléricalisme. Quinze jours après on pille l'église, mais la police, qui s'est bien gardée de découvrir les malfaiteurs qui avaient dévalisé le Trésor de la basilique de Saint-Denis, a trop d'esprit pour chercher le vrai coupable. Notre homme, d'ailleurs, ne se contente point de surveiller les méfaits du cléricalisme dans les églises, il suit ses manœuvres, il entre dans les casernes, il visite les forts sous prétexte de voir si on n'y a pas réservé de local aux aumôniers, et, en souvenir du Kulturcampf, sans doute, ne néglige pas de faire profiter l'Allemagne de ses observations militaires.

Où qu'on l'arrête, il est sûr de l'impunité. Tout ce monde se tient, en effet. L'agent Tricoche et Cacolet a un grand chef qui est le préfet de police. Jadis, dit-on, dès l'aube, quand les valets de tripots et les garçons de lupanars commençaient à balayer les salles et à faire entrer un peu d'air dans ces bouges où flottaient partout des vapeurs de corruption, un émissaire matinal venait remettre à Fouché le rouleau de louis qu'il prélevait sur les produits de la débauche. Aujourd'hui Fouché n'est plus seul à palper: il partage le gain des agences interlopes avec tout un monde de républicains affamés. Il est comme le président honoraire, je veux dire le président à honoraires d'un immense tripot; la maison Tricoche et Cacolet a été déclarée établissement d'utilité publique; elle fait tout ce qui concerne son état: elle espionne les curés, elle épie tout ce qui pourrait les compro-

mettre ; elle fournit des renseignements excellents sur des commissionnaires en marchandises comme les frères Bloch qui se sont enfuis en 1883, après avoir volé six cent mille francs aux négociants parisiens ; elle protège le Vice et persécute la Vertu.

Parfois il y a un malentendu. On s'attaque par mégarde à la femme d'un député radical : alors on entend un joli vacarme. Comme la liberté de conscience d'un Dreyfus, l'honneur d'une républicaine est, paraît-il, d'une essence particulière, c'est une pièce rare ; on s'en occupe et les journaux conservateurs, qui ne défendraient pas les leurs, font un tapage infernal autour de cet honneur précieux. Ce n'est pas mauvais, d'ailleurs : la boue remuée pue davantage que lorsqu'elle reste stagnante, et le chimiste social peut s'instruire en étudiant la composition des vapeurs méphytiques qu'elle dégage. Il faut se hâter par exemple : à peine, par l'ouverture béante, a-t-on aperçu le cloaque qui est au-dessous de notre Paris républicain, que tout le monde crie : « Remettez la plaque ! »

Dieu me garde de manquer de respect à une mère de famille calomniée ; je ne crois pas qu'on puisse trouver dans ce livre violent une allusion qui puisse même effleurer l'honneur d'une honnête femme. Il est permis cependant de regarder et de juger la pièce à grand spectacle qu'on a montée à l'occasion de l'affaire Hugues.

Quelle salle plus faite pour inspirer les républicains que celle du 8 janvier 1885 ! Terrifié d'avance à l'idée d'être en butte aux attaques de la presse radicale, le président Bérard des Glajeux s'est dessaisi, avec une prudence peu héroïque, du droit de maintenir le bon ordre : il a délégué tous ses pouvoirs à Lunel, le chef des gardes du Palais.

Ce Lunel est-il parent de l'agent de change juif de ce nom ? Je ne sais. En tous cas, après avoir été congédié, il a été réintégré dans son emploi, grâce à l'appui énergique de la *Lanterne* et de l'*Intransigeant*. Les billets d'entrée sont aux plus offrants, on les met aux enchères aux environs du Palais de Justice, et les gamins poursuivent les passants de leurs offres.

Les souteneurs et les prostituées ont envahi le prétoire ; ce monde ignoble se mêle aux jurés, chasse les avocats de leurs bancs. Une fille publique, à moitié déshabillée, se montre, le corsage ouvert et la mine provocante, entre le chef du jury et l'avocat général Bernard. Un magistrat, en regardant son voisin, reconnaît un voleur qu'il a condamné le 12 mai précédent. Le président, pressé entre des rôdeurs de barrières et d'anciens galériens, ose à peine faire un mouvement pour ne pas déranger ses assistants.

Le soir vient. Toute cette foule excitée et énervée commence à échanger des propos grivois. Les femmes se prêtent aux attouchements, vident des fioles de champagne, donnent à haute voix des rendez-vous dans les hôtels du voisinage, puis, fatiguées de l'attente, n'osant quitter leurs places, sacrifient publiquement à la nature sur le parquet qu'elles souillent¹.

C'est devant ce public bien digne d'eux que paraden les défenseurs de la vertu outragée.

M. Henri Rochefort s'était chargé du prologue dans son journal. Qui ne se rappelle avec quel esprit féroce il s'est acharné sur la pauvre reine Hortense, à laquelle M^{me} de Rémusat elle-même, qui n'est pas tendre, a rendu un éloquent hommage : il a répété cent fois qu'elle avait été la maîtresse de l'amiral Werhuel ; il a traité l'Impératrice de la façon la plus outrageante ; il a affirmé que le Prince Impérial était un bâtard ; il a renouvelé sur l'infortunée Marie-Antoinette l'attentat que le bourreau commit, dit-on, sur Marie Stuart : il a ramassé les calomnies d'Hébert, pour accuser cette reine de mœurs sans nom, et souffleté cette tête coupée que l'exécuteur n'avait pas osé prendre par les cheveux pour la montrer au peuple. Maintenant, il déclare que l'honneur d'une femme est chose sacrée et que ceux-là sont vils qui osent y toucher.

Mais Anatole de la Forge vient d'entrer en scène. Il a félicité sans doute Mayer, « son vieil ami, » lorsqu'il a accusé une Sœur de Charité d'avoir accouché en wagon, et le voilà, lui aussi, qui entonne son grand air sur l'honneur des femmes². N'essayez pas de faire comprendre à ce chevalier que la calomnie contre une femme est aussi infâme chez Mayer que chez Morin, ce galant homme vous répondrait cyniquement : « Morin

1. Voir, sur toutes ces scènes incroyables que nous atténuons, les journaux de l'époque, depuis le *Figaro* jusqu'à la *Justice*, et un tableau très vivement brossé de cette orgie en pleine salle d'audience dans la *Revue générale*. C'est là qu'il faudra puiser pour se rendre compte de ce qu'était la justice en 1885.

2. Anatole de la Forge, on s'en souvient, se livra à une chaleureuse apologie de l'assassinat.

Le président, malgré sa faiblesse, eut un mouvement de protestation ; il comprit ce qu'avait de corrupteur pour un pays ce fait d'un représentant de la nation venant solennellement affirmer le droit de tuer ; il essaya de ramener le témoin à la pudeur.

De la Forge, sous cette flétrissure si méritée, parut éprouver un mouvement de honte, puis, devant les œillades de toutes les pierreuses qui étaient là, le vieux Beau se redressa : « C'est mon sentiment, » dit-il.

Ni le Rouquin ni le Pacha de la Glacière n'ont été aussi loin ; ils n'ont pas excusé l'assassinat, ils ont plaidé les circonstances atténuantes, l'ivresse... Pour être bien renseignés sur l'état d'esprit général, observez la façon dont les journaux conservateurs parlent de l'incident. De Pène, un homme de droiture et de cœur, n'ose blâmer ce Robert Macaire républicain qu'en enveloppant son blâme dans les épithètes les plus flatteuses.



La scène du meurtre de Morin par M^{me} Clovis Hugues au Palais de Justice.

n'était pas utile à ma candidature, et Mayer l'est infiniment : si Morin avait eu un journal républicain, je l'aurais appelé : « mon vieil ami ! »

Celui qui s'indigne le plus haut, c'est M^e Gatineau, qui détestait tant l'armée qu'il fut frappé depuis d'apoplexie en sortant de l'atelier d'Yvon, où il avait été voir le portrait du général Forgemol. Jamais plus effronté diffamateur n'a déshonoré le barreau français, qui compte cependant de beaux spécimens dans ce genre.

Attendez qu'il ait fini de s'indigner, et vous le verrez se précipiter, la toque levée, pour serrer la main à M^e Cléry qui, dans le procès de Marais, a accusé, *sans l'ombre d'une preuve*, une comédienne d'avoir donné la mort à sa compagne en jetant sur elle un seau d'eau glacée dans un moment critique ¹.

La bête immonde, pour tous ces démocrates, c'est le pauvre hère crotté, qui s'en va, pour quarante sous, chercher des arguments qui rapportent dix mille francs aux avocats, lorsqu'ils les présentent aux juges en leur donnant une gravité qu'ils n'auraient pas dans la bouche d'un Morin ².

L'opinion publique en France a tellement perdu la perception du juste

1. C'est ce que M^e Le Berquier, dans son discours à la conférence des stagiaires du 1^{er} décembre 1884, appelle « plaider les causes les plus enflammées, sans dépasser la ligne qui sépare le droit de la licence, la discussion nécessaire des agressions blessantes et stériles. » « Le barreau, ajoute-t-il, est courtois et tient à honneur de garder à la barre cette attitude correcte d'hommes divisés d'opinion, et s'expliquant sur toute chose avec une modération qui n'ôte rien à la sincérité, ni même à la vivacité de leurs convictions. »

Le Berquier lui-même ne s'est pas gêné pour diffamer Alphonse Daudet en donnant un sens mensonger à des lettres toutes personnelles écrites avec le laisser-aller de la vie littéraire.

2. Les journaux républicains, si respectueux de l'honneur des femmes, ont trouvé moyen de diffamer une malheureuse femme qui n'avait plus de jambes et qui vivait de la charité des passants ! Vous avez tous connu ce triste spécimen des misères humaines qui se tenait sur le boulevard des Capucines et que Charles Yriarte a oublié dans ses *Célébrités de la rue*. Assurément, vous vous seriez attendu à ce que la presse ne s'attaquât jamais à cette infortunée. Vous ne connaissez pas les publicistes rouges : ils racontèrent que cette femme était une ancienne prostituée, qui, poursuivie par des agents des mœurs, s'était brisée les deux jambes en sautant d'une fenêtre pour leur échapper. Or, cette femme n'avait jamais été inscrite sur les registres de la prostitution ; elle n'avait jamais été recherchée par les agents des mœurs, et elle n'avait jamais eu de jambes.

« Cette malheureuse, dit M. Macé dans son livre : *Le service de sûreté par son ancien chef*, est une honnête mère de famille. Mariée, il y a trente ans, à un sieur L..., ouvrier boulanger, elle a eu dix-huit enfants, dont trois vivent encore, habitent Paris, y exercent un métier honorable, et jouissent d'une excellente réputation.

« Cette veuve incapable de tout autre travail a toujours gagné sa vie en implorant la pitié publique. Les habitués du boulevard la connaissaient depuis longtemps et lui venaient en aide.

« Mais depuis qu'elle a été calomniée dans la seule chose qu'elle possédait — son honneur — tout le monde la regarde avec mépris et aucune main ne s'ouvre plus pour elle. Elle a pu jadis, avec des dons charitables, élever une nombreuse famille ; elle ne peut plus aujourd'hui suffire à sa propre existence. »

Avouez que cette victime est autrement intéressante que M^{me} Hugues, qui est jeune.

et de l'injuste qu'elle est incapable de se rendre compte de tout ceci ; pour elle tout se réduit à des jeux scéniques : elle applaudit quand c'est bien joué, et c'est tout.

Supérieurs à tout, les républicains peuvent tout oser. Si une chrétienne exaspérée par les persécutions s'était permis de recourir au revolver, les journaux amis de M. Hugues l'auraient dénoncée avec ensemble, et la loi aurait épuisé ses rigueurs sur elle. Vous avez vu, au contraire, l'attitude du juge Athalin devant M^{me} Hugues, soudain transformée de déesse de la Liberté, en furibonde Euménide : il l'accable de politesses ; il embrasse le bas de sa robe en lui demandant sa protection ; il refuse de confronter l'accusée avec le cadavre de sa victime, ce qui est une formalité obligatoire, et cela sous prétexte d'épargner une émotion à une femme qui peut avoir toutes les qualités, mais qui ne ressemble certainement pas à une sensitive, s'il faut en juger par le sang-froid avec lequel elle a ajusté son ennemi.

Nous sommes ici, d'ailleurs, dans la pure tradition jacobine. La mort seule semble capable d'expié la plus légère offense contre l'auguste personne du Jacobin ou de la Jacobine. Léonard Bourdon, le crapuleux consul dont Taine nous a raconté les exploits, est insulté un soir à Orléans en sortant d'un mauvais lieu et reçoit quelques horions dans une rixe entre ivrognes. Savez-vous combien d'êtres humains furent immolés pour ce fait ? Neuf. Un de ces malheureux avait dix-neuf enfants, dont quatre servaient aux armées¹. Les parents de ces infortunés vinrent supplier, en pleurant, la Convention de faire grâce ; la Convention resta impassible, et les condamnés furent conduits au supplice en chemise rouge.

Une jeune fille de vingt ans, Cécile Renault, se présente chez le concierge de Robespierre avec deux petits couteaux dans sa poche. On tue son père, son frère, sa sœur, sa tante, et on enveloppe dans le procès cinquante-six personnes qu'on guillotine, toujours en chemise rouge. C'était si beau que Fouquier-Tinville, pour aller voir passer le cortège, retarda ce jour-là son dîner.

Les écrivains républicains, qui trouvent cela admirable et qui ont poussé des cris de joie à l'assassinat de Morin, se déclarent tous partisans de l'abolition de la peine de mort². Quels Pasquins !

belle, spirituelle, qui fait des bustes, et qui a pour la défendre un mari qui tire admirablement et qui a déjà tué un homme en duel. Hélas ! cette cul-de-jatte ne paraît pas assez distinguée à M. Anatole de la Forge. Il faut tenir compte de la haine du pauvre qui est spéciale aux républicains Francs-Maçons (Voir chapitre 1^{er} de ce même livre VI).

1. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*.

2. Clovis Hugues ne serait pas un Jacobin complet s'il lui manquait cette note hypo-

Que faire contre cette persécution? Rien. C'est la persécution perfectionnée que prévoyait Desmoulins lorsqu'il écrivait : « Ce sont les despotes maladroits qui se servent des bayonnettes; l'art de la tyrannie est de faire la même chose avec des juges. »

Le régime autoritaire, cette centralisation toute-puissante, déjà si lourde quand la machine gouvernementale était dirigée par des hommes qui avaient un fragment de conscience, qui, tout au moins, se rattachaient aux traditions françaises, est devenu un effroyable instrument d'oppression entre les mains de vagabonds d'hier, d'étrangers fraîchement naturalisés, de Juifs vindicatifs et haineux. Magistrats, commissaires, agents, tout cela est uni par la communauté d'origine. Tous ont fait à peu près les mêmes métiers autrefois, ont vécu entre deux peurs des mêmes industries suspectes. Si vous aviez à vous plaindre de quelque abus de pouvoir, je ne pense pas que vous trouviez grande protection auprès de Cartier, l'ancien homme de confiance de Crémieux, qui déclare, dans une réunion électorale, que « Dieu, la famille et la propriété sont des balançoires. »

Quant aux commissaires, il n'est pas de jour, où à la suite de quelque aventure trop éclatante, l'un d'eux ne quitte son cabinet pour une cellule à Mazas. L'un, magistrat et marchand de vin à la fois, est poursuivi pour escroquerie. L'autre, un nommé Rougeau, celui-là opérait à Saint-Denis,

crité, cette affectation déclamatoire de sentiments mensongers. L'homme qui criait à sa femme après le crime : « Tu as bien fait, ma Jeannette! et qui trouvait tout simple qu'on tue un meurt-de-faim pour quelques cancons de portière, regrettait jadis dans les *Jours de combat* de ne pas être le bon Dieu pour empêcher le soleil de se lever le jour où l'on exécute quelque misérable qui a coupé sa mère en morceaux ou étranglé son vieux père :

.... Quand la foule attend qu'en se levant
Le jour livre au bourreau un assassin vivant,
Cet homme-là, fût-il encore plus infâme,
Je le plains, et je plains sa mère, pauvre femme,
Qui lui donna son lait et qui l'aime toujours.
Je me dis qu'aux appels sacrés les cœurs sont sourds,
Que les sociétés devraient être meilleures ;
Qu'un siècle de douleurs, condensé dans six heures,
Est vécu par tous ceux qu'on jette à l'échafaud ;
Que l'on n'a pas de droit sur la tombe, et qu'il faut
Être juste et tuer enfin la guillotine.
Toute l'humanité respire en ma poitrine,
Tout le sang qu'on versa bout dans ma veine en feu,
Et moi qui ne crois pas, je voudrais être Dieu,
Car lorsque je verrais que le bourreau s'apprête
A supprimer un être, à couper une tête,
A corriger le mal par un excès du mal,
J'empêcherais le jour de donner le signal



Expulsion des Jésuites de la rue de Sévres; ouverture des cellules par les commissaires de police aidés d'un serrurier. Novembre 1880.

réclame 160 francs au lieu de 10 francs à l'un de ses administrés; il n'est sauvé, raconte le *Clairon*, que par l'intervention de Løwe et de Camille Sée¹. Le commissaire de Viviers tire un coup de revolver sur un habitant paisible de sa commune et est arrêté au moment où il s'élançait sur lui, probablement pour lui arracher sa montre. Au mois de décembre 1883, le commissaire de police d'Orbec, Hébert, est condamné par la cour d'assises du Calvados à trois ans de prison pour attentat à la pudeur².

Cardinal, le commissaire de police de Vitré, est plus étonnant encore; il se charge de procurer des nuits d'amour à ses amis et il choisit au hasard parmi les femmes les plus irréprochables de la ville. Un soir, son compagnon d'orgie, Leroy, rédacteur en chef du *Radical* de Rennes, lui témoigne le désir de sacrifier à Vénus. Cardinal n'hésite pas, il fait ouvrir au nom de la loi la maison d'une honnête femme, M^{me} Porée, dont le mari employé à la gare était absent, jette le bouillant républicain dans les bras de cette dame réveillée en sursaut et saisie d'épouvante, et se retire. La femme crie, se défend, roue de coups l'ivrogne qui veut la prendre de force. Finalement l'affaire s'ébruite et, au mois de décembre 1885, la cour d'appel de Rennes, statuant sous la présidence de M. de Kerbertin, condamne Cardinal à six mois et Leroy à un mois de prison.

Broussier, d'abord commissaire de police à Guines, où il avait commis d'innombrables vols, avait été envoyé par le ministre à Vendôme avec de l'avancement. Là, il trouva tout simple de se rendre à la gare, d'éventrer un sac de dépêches et d'emporter les lettres chargées. Le jury de Loir-et-Cher le condamna à cinq mois de prison au mois de février 1886. « Je suis toujours commissaire de police, dit-il au président, le ministère m'a accepté pour les colonies. » Il ira rejoindre son poste à l'expiration de sa peine et probablement avant.

Il serait dommage d'omettre Joyeux, le commissaire de police du quartier de la Folie-Méricourt. Cette affaire Laplacette, dont tous les journaux ont retenti au mois de mai 1884, est une des plus émouvantes, une de celles

1. Dans la séance du 21 janvier 1884, M. Delattre raconta devant la Chambre une quinzaine de vols, d'abus de pouvoir, de détournements accomplis par ce personnage; M. Margue répondit que c'était fort bien et la gauche fut de son avis.

2. Parmi les gardiens de la paix poursuivis au mois d'août 1884, pour avoir frappé un malheureux vieillard du nom de Mignoguet, qui mourut à la suite de ces violences, nous voyons figurer un agent du nom de Mayer (encore un), précédemment condamné pour coups et blessures. Condamné à 200 francs d'amende, il fut définitivement acquitté en appel. Un autre gardien de la paix juif, Cyrille Jacob, assomma, le 14 septembre 1884, le concierge de la maison qu'il habitait, rue Oberkampf, 47, et en fut quitte pour d-ux mois de prison et cinq francs d'amende.

qui montrent le mieux combien notre société est dure aux petits. Ce Laplacette, entrepreneur de ventes à crédit, deux ou trois fois millionnaire, avait tout simplement rétabli, pour ses employés, la chaîne de l'esclavage antique, mais en la rendant plus lourde encore.

Pour éviter que ses courtiers ne l'abandonnassent, ce patron républicain, puisqu'on était sur le point de le décorer, avait trouvé un moyen ingénieux. Dès qu'une légère erreur se produisait dans le compte de ses employés, dès qu'il leur manquait *deux ou trois francs* de timbres, il les accusait d'abus de confiance et les effrayait avec les mandats de comparution en blanc que lui remettait son complice et son associé, le commissaire Joyeux. Les malheureux étaient amenés dans un local qu'on appelait *la cage* dans lequel se tenait en permanence le secrétaire du commissaire prêt à verbaliser au cas où l'employé aurait répondu par un mot grossier aux injures dont l'accablait Laplacette. Là, affolés par l'idée de la prison, terrifiés par cet appareil, ils signaient une déclaration par laquelle ils reconnaissaient avoir volé leur patron.

Les signataires étaient désormais à la discrétion de Laplacette. Six mois, un an ou deux ans après, quand les affaires allaient mal ou que la nécessité de frapper l'esprit du personnel se faisait sentir, on prenait au hasard un de ces infortunés, comme on prenait un esclave pour les murènes, et on le livrait aux tribunaux qui le condamnaient sur son propre aveu. On mettait le nom sur un tableau, que l'on appelait *le tableau d'avancement*, afin que cet exemple terrorisât les autres.

Quatre-vingts pauvres diables furent ainsi exécutés! Quatre-vingts existences d'hommes furent souillées, flétries, brisées à jamais! Et les autres! ceux qui avaient sans cesse cette épée de Damoclès sur la tête, vous figurez-vous ce qu'ils devaient souffrir!

Joyeux ne fut pas poursuivi, il ne fut pas même révoqué; il fut admis par Gamescasse à faire valoir ses droits à une honorable retraite.....

Tous ces gens-là, encore une fois, se ménagent entre eux, car ils se connaissent les uns sur les autres des histoires à s'envoyer tous aux galères.

Custodes ipsos quis custodiet? s'écrie l'honnête homme éperdu en voyant les gardiens de la sécurité publique s'allier à d'anciens communards pour dépouiller le pauvre monde. Au mois de février 1884, Provendier, officier de paix du neuvième arrondissement, tristement compromis dans l'effraction du domicile des Capucins et déjà poursuivi pour avoir détourné les fonds destinés aux agents placés sous ses ordres, comparait devant la cour

d'assises de la Seine: il est condamné à deux ans de prison pour faux commis de complicité avec un de ses amis, le sieur Gilson. Le sieur Gilson avait eu une part considérable dans le pillage de l'église Saint-Antoine sous la Commune.

Un autre officier de paix, Gout, est arrêté au mois d'octobre 1884, et condamné à un an de prison pour avoir extorqué des sommes importantes



L'exécution des décrets chez les Franciscains de la Terre Sainte. — Le commissaire de police faisant briser les portes du parloir par des sapeurs-pompiers.

aux directeurs des Cercles, en se servant du nom de Puybaraud, le chef du cabinet du préfet de police.

Rougeau, secrétaire de Dulac, avait pris une part active à l'exécution des décrets. Quant à Hébert, le *Clairon* du 17 octobre 1883 nous apprend qu'étant à Bayeux, « il avait fait avec le sous-préfet juif Strauss, décoré pour cet exploit, et le secrétaire du sous-préfet, assaut de brutalité pour enfoncer les portes de l'abbaye et pour en chasser les RR. PP. Prémontrés. » Ne pouvant plus le garder, on l'avait envoyé à Orbec.

Cotton d'Englesqueville, qui avait montré tant d'acharnement dans l'expulsion des Dominicains, devint fou. Successivement procureur impérial à Ajaccio, juge à la cour de Pau, et conseiller à la cour de Caen, il avait

dû quitter la magistrature, et, après avoir exercé divers métiers, il était en dernier lieu courtier en chevaux; c'est là qu'on l'alla chercher pour en faire un commissaire de police. Poursuivi par le remords, il se croyait en butte aux attaques de malfaiteurs invisibles, et avait prétendu qu'un individu, resté inconnu, avait déposé une bombe dans son appartement; quelques heures avant sa mort, il envoya à la préfecture une dépêche qui portait ces



La police enlève les affiches et le drapeau du Saint-Sépulcre.

mots : « Mazas en débris; Louise Michel et les Capucins ont fait sauter Paris. »

A. Margarot, le maire de Nîmes, un des trente-trois membres du Suprême Conseil, qui, allié aux Protestants, avait montré une véritable frénésie dans tous les actes de persécution religieuse, se suicida au mois d'avril 1885, à la suite de vilaines affaires d'argent.

Il y aurait des choses très intéressantes à dire sur le châtiement des crocheteurs. Presque tous ceux qui ont été mêlés à ces scènes finissent dans des catastrophes.

Le serrurier de Lille, qui avait consenti, au refus de tous ses camarades, à prêter son aide au préfet, fabrique une machine infernale et se tue ensuite.

Au mois de février 1885, un nommé Astruc, qui avait figuré au premier rang lors de l'exécution des décrets à Montpellier, est condamné par la cour d'assises à trois ans de prison pour complicité de vol.

Tous ceux qui ont été crocheter la Trappe des Dombes au Plant sont morts dans l'année dans des conditions fort tristes ¹.

Sans doute, les faits s'expliquent assez naturellement au point de vue humain. Ce n'est pas dans l'élite de la population que le pouvoir a pu trouver des auxiliaires, et si tous les pendards ne sont pendus, ils finissent toujours, en continuant le cours de leurs exploits, par heurter trop violemment la loi pour qu'on puisse étouffer l'affaire. C'est, je crois, Joseph de Maistre qui a dit « qu'il y avait plus de coquins courant après les châtimens que de châtimens courant après les coquins. » Malgré tout, les uns et les autres se rencontrent quelquefois.

Les frères Ballerich se précipitant, l'épée et le revolver au poing, dans un bureau de journal, ne semblent-ils pas la personnification de la Police elle-même affolée, éperdue, pervertie par l'impunité, que dis-je, par la récompense d'hommes comme Dulac et Clément qui ont accompli, sans avoir été encore poursuivis, des actes que le Code punit justement du bagne ²? Tout s'enchaîne. En matière d'effraction :

1. Qui ne se rappelle les dithyrambes entonnés par une certaine presse prétendue conservatrice, à propos de ce Barrême, disparu dans un de ces drames obscurs qui abondent à notre prétendue époque de publicité, où l'on n'a jamais vu tant de mystères, pour l'excellente raison que l'on ne pourrait toucher rien de ce qui approche le gouvernement sans remuer des montagnes d'immondices? Ce Barrême, que l'on nous offrait comme « le modèle des vertus publiques et privées, » avait joué dans l'exécution des décrets un rôle d'autant plus odieux que, tant qu'il avait cru au succès des Monarchistes, il avait affiché des sentimens religieux exagérés.

Un correspondant du journal la *Croix* a donné quelques détails sur le crochetage, opéré par Barrême, du monastère de Beauchêne, près Bressuire :

« La population franchement catholique de ce pays de Vendée s'était portée en foule pour protester contre cet acte infâme. Pendant que le préfet excitait par sa présence et ses paroles l'ouvrier chargé de faire jouer le rossignol, une brave Vendéenne s'approche de lui et lui envoie, dans un certain endroit, son pied armé d'un solide sabot. La foule était menaçante ; le préfet eut peur et ne se retourna même pas pour savoir qui venait de lui faire cette gratification.

« Il emporta sans rien dire le coup, et la bonne femme son sabot, qui fut acheté et précieusement conservé sous globe, sur une cheminée de salon.

« Pour moi, dans la mort de Barrême, je reconnais la main de Dieu appesantie d'une manière terrible contre un persécuteur excommunié.

« Ce que je crains le plus pour ce pauvre homme, c'est que, depuis son honteux exploit, il n'ait point songé à faire lever l'excommunication. »

2. Comparez l'article de Rochefort, les *Policiers assassins*, avec l'acte de Rochefort allant avec deux amis, en 1863, frapper chez lui un imprimeur impotent, et, avant d'entrer, attendant sur le boulevard Montparnasse que les ouvriers soient sortis. C'était la première fois que pareil fait se produisait. A un républicain seul pouvait venir l'idée de s'attaquer à

C'est par les couvents qu'on commence.
C'est par les journaux qu'on finit.

On devine les scrupules que peuvent éprouver comme fonctionnaires des gens qui ont tant à se faire pardonner. Un commissaire de police d'Angers, Pollu, est chargé, au mois de novembre 1881, d'une instruction contre un prêtre. La plupart des témoins déposent en faveur de l'accusé et sont tout étonnés, quand on leur relit leurs dépositions au tribunal, de voir qu'on leur avait fait dire absolument tout le contraire de ce qu'ils pensaient. L'ingénieur Pollu les avait tout simplement appelés à son bureau, et, sous un prétexte quelconque, leur avait fait signer une feuille en blanc. La chambre des mises en accusation, saisie de l'affaire, écarta l'intention frauduleuse en constatant seulement que le magistrat avait systématiquement omis de relater les témoignages favorables à l'accusé!

On comprend ce que peut faire de ravages, dans un pays organisé comme le nôtre, la force publique confiée à de tels hommes.

Sur ce point l'historien de l'avenir fera bien de consulter les chroniques d'Ignotus.

C'est dans un volume spécial, consacré au mouvement littéraire de notre époque, que j'étudierai à fond cet écrivain qui est un des rares qui aient appris leur nom à la foule depuis 1870. Beaucoup ne l'aiment pas, d'autres exagèrent sa valeur; je trouve, quant à moi, qu'il est impossible de lui contester un don très réel d'exprimer dans une langue personnelle des pensées parfois très originales et très hautes. On peut lui appliquer la définition de l'artiste par Varnhagen : « Un artiste est celui dont les idées se font images. »

J'avoue n'être pas toujours enthousiaste de ses portraits. Je ne parle point du portrait de Rothschild, il n'est pas digne de l'écrivain et l'auteur semble en avoir rougi puisqu'il n'a donné aucune publicité au volume dans

un agent irresponsable, à un être tout instrumentaire comme l'imprimeur. Je n'excuse pas l'agression qu'un des frères Ballerich a payée de sa vie, mais il est incontestable que Rochefort a fait la même chose qu'eux dans des conditions qui se rapprochent davantage du guet-apens.

Si je signale ce point à votre réflexion, c'est surtout en ce qu'il indique une fois de plus l'inconscience profonde de tout ce monde qui, dès que son *moi* est en jeu, oublie absolument les belles maximes dont il fait commerce. Sans doute l'examen de conscience auquel oblige la fréquentation des Sacrements ne préserve point notre pauvre nature si fragile de retomber dans le mal, mais elle empêche cet état de démoralisation complète où l'âme n'a plus même le sentiment de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas. « La confession, a dit énergiquement Lamennais, a été instituée pour empêcher le péché de pourrir dans le cœur de l'homme. »

lequel il figurait. Alphonse, paraît-il, en fut écœuré lui-même : « Tenez, ma chère, aurait-il dit à la baronne en montrant un journal juif dans lequel les catholiques étaient trainés dans la boue, voilà comment nous les fouaillons..... Et voilà comme ils nous lèchent, » aurait-il ajouté, en jetant à terre l'article d'Ignotus.

Jamais l'adulation pour le Juif n'a été poussée si loin. En ce siècle fécond en incroyables péripéties qui vit un fils de la Fortune être sacré à Notre-Dame onze ans après l'exécution d'un descendant de saint Louis, où les empires et les trônes roulent emportés par des tempêtes soudaines comme des feuilles d'arbre par le vent d'automne, Ignotus prétend sans rire que le fondateur de la dynastie des Rothschild a assuré sa maison « même contre l'avenir. » Le beau billet à ordre qu'ont là les banquiers, et la jolie prophétie que fera mentir demain le premier capitaine un peu brave, le premier chef d'insurgés de tempérament français qui, au lieu de s'attaquer bêtement à des couvents, viendra, la cigarette aux lèvres, mettre tranquillement en arrestation toute cette nichée de barons!

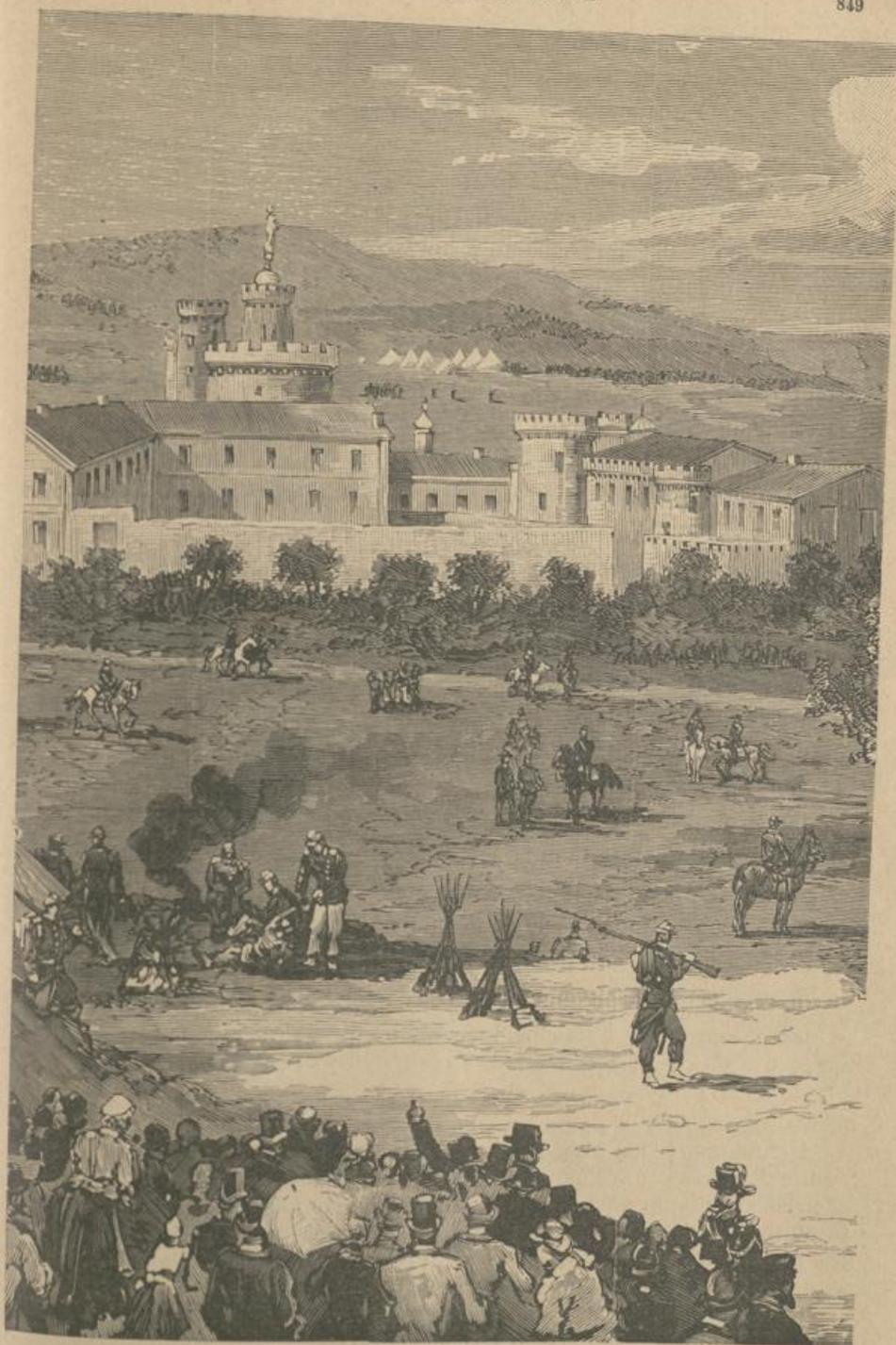
Pour être moins plats, les autres portraits n'en sont pas toujours plus fidèles.

A mon avis, Ignotus, comme portraitiste, n'a pas assez l'amour de ce dessin que Ingres appelait « la probité de l'art. » Il ne se préoccupe pas assez de la sincérité des contours et de la vérité des lignes; il fait amusant et intéressant, sans se soucier toujours de faire exact.

La raison de cette insuffisance relative est simple. Cet écrivain, qui a de si belles parties d'artiste et de poète, est badaud par certains points. S'il est parfois le fils attendri de cet Océan qui lui inspire de si originales comparaisons, il reste souvent l'habitant de la Loire-Inférieure en déplacement à Paris. Le badaud, qui est en lui, paralyse et désarme l'observateur quand il s'agit de regarder dans le blanc des yeux ces contemporains qui mentent presque toujours, qui prennent des attitudes factices en désaccord avec leurs actes; il le sert, au contraire, quand il s'agit de regarder la rue qu'on ne peut comprendre qu'en partageant un peu sa façon d'éprouver.

Ce qui restera de ce peintre moderne qui, contrairement à ce qu'il s'imagine peut-être lui-même, sait mieux voir les hommes qu'un homme, la collectivité que l'individualité, ce sont ses études sociales, ses peintures de ce Paris nouveau, monstrueux, invraisemblable, ses dramatiques analyses de ce monde renversé, où les gens de bien sont maintenant à la merci des criminels de tous les pays.

Réunissez ces travaux fragmentaires en un volume, joignez-y le livre de Maxime Du Camp, ajoutez-y le présent livre qui dit ce que ces hommes,



L'exécution des décrets. — Le siège de Frigolet, près Tarascon.
Le couvent des Prémontrés au moment où les troupes du général Guyon-Vernier
achèvent de l'investir. Novembre 1880.

soucieux de ne pas se faire d'ennemis, n'osent pas dire. Complétez le tout par le livre que quelqu'un, sans nul doute, est en train de préparer dans un coin et qui contiendra ce que je n'ai pas voulu dire : les détails intimes, que chacun se raconte à l'oreille, les révélations sur les tripotages secrets, sur la vie privée, sur les dessous honteux de ce gouvernement. Et si la capitale disparaît dans un formidable cataclysme, vous aurez les matériaux suffisants pour reconstituer la ville géante qui, hier, s'appelait la cité-reine, et qui, demain, sera la cité mendicante, la cité découronnée, déshonorée, désespérée.

Du Camp vous donne dans son livre froid comme les pierres, dans ce livre d'une littérature tout édilitaire, le décor admirable et pompeux, le cadre monumental et grandiose de la ville impériale; mais, dans cette œuvre faite presque exclusivement avec des documents officiels, le mouvement et la vie n'existent pas. Dans *Ignotus*, vous trouverez peint au naturel, *ad vivum*, le monde bizarre qui s'est installé impudemment dans cette ruine toute neuve d'un monde écroulé, comme les bohémiens s'installent deux ou trois fois l'an dans le jardin des Tuileries, pendant leurs loques aux statues des consulaires, rapiécant leur chaussure trouée au pied des déesses de marbre, allumant les réchauds de leur nauséabonde cuisine sous les arbres augustes que nos rois avaient plantés pour verser la fraîcheur et l'ombrage aux passants.

Assidu du Palais et avocat lui-même, quoiqu'il n'ait que peu plaidé, *Ignotus* décompose très bien la façon dont fonctionne la persécution judiciaire. Il explique fort lucidement comment l'innocent est condamné d'avance, même avec une sorte d'apparence de justice, dès que le magistrat Franc-Maçon est d'accord avec ceux qui ont organisé une affaire, soit dans un intérêt électoral, soit dans un but de chantage.

Les études sur le huis-clos, le secret, les attentats à la pudeur sont d'un penseur et d'un légiste :

L'enfant, dit très bien l'écrivain, n'a pas conscience fort nette de la réalité des choses. De même que le bébé naissant étend le bras pour toucher les objets les plus éloignés, — de même l'enfant ne distingue que peu à peu la matérialité des actes. Il les confond, présents ou passés. Il ne met pas une grande différence entre ce qu'il a vu ou entendu. Parfois il croit avoir entendu ce qu'il a vu, — et vu ce qu'il a entendu.

Un criminaliste, M. Forster, m'a dit qu'à Londres, il avait, devant plusieurs médecins témoins, persuadé peu à peu à une petite fille qu'elle avait mangé un bonbon une heure auparavant, alors qu'elle n'avait que bu un verre d'eau rougie.

Or, cet enfant est le témoin qui, d'ordinaire, est regardé comme le

plus croyable et qui est le plus cru. Il y a cet adage criminel : « Plus le témoin est petit, plus il pèse ! »

C'est là-dessus que comptent les Francs-Maçons qui excellent dans ces préparations de procès d'attentats à la pudeur. On fait croire l'enfant à la réalité de certains faits qui n'ont jamais existé, on lui fait apprendre une leçon qu'il répète par vanité pour ne pas avoir l'air de manquer de mémoire. Sous ce rapport, les organisateurs sont d'une habileté incroyable dans le choix de leurs sujets. Dans un village où j'habitais, les Frères étaient adorés, les mêmes instituteurs étaient là depuis vingt ans, ils avaient élevé tout le pays. Un jeune Frère arrive, un scandale se produit, et il se trouve que le père de l'enfant, qui se prétendait victime, avait été condamné jadis à vingt ans de travaux forcés pour attentat à la pudeur. Évidemment il y eut, en cette occasion, soit corruption par le père, soit prédisposition malade héréditaire chez l'enfant à porter son imagination sur certaines idées.

Parmi d'innombrables affaires de ce genre, dont le récit allongerait indéfiniment ce livre, je prends au hasard l'affaire de l'abbé Mulot.

L'abbé Mulot, curé de Saint-Leu, à Amiens, était un vénérable prêtre de 71 ans, qui avait traversé la vie en faisant le bien. Pendant le choléra de 1866, il avait bravé cent fois la mort en prodiguant ses soins aux malades, et les habitants du faubourg de Ham s'étaient cotisés pour lui offrir une couronne d'or à titre de souvenir.

Quand on demanda à un témoin, M. Hocquet, maire de la commune de Templeux-le-Guérand, où l'abbé Mulot avait été curé, quelle était alors sa réputation, il répondit simplement : « Si j'avais voulu amener ici quatre cents personnes de Templeux pour témoigner en faveur de M. l'abbé Mulot, elles seraient venues en masse. »

L'abbé Mulot avait dû défendre les droits de l'Église contre la ville d'Amiens. Dauphin, le protecteur et l'ami d'Erlanger, et Goblet, qui vaut encore moins que lui, avaient été indignés d'une telle audace. Il fut résolu qu'on perdrait le pauvre prêtre, « qu'on monterait un coup, » pour employer l'expression d'un des témoins. Une institutrice qui, avant d'appartenir à l'enseignement, avait fait partie d'un cirque ambulante, vint raconter que des enfants auraient reçu du curé ce qu'ils appelaient « des leçons naturalistes ».

Le procès eut lieu au mois de juin 1882. Robinet de Cléry, chargé de la défense de l'accusé, fut magnifique; mais ne l'eût-il pas été, que la cause de la vérité aurait triomphé quand même. Le président du tribunal était un

honnête homme et un homme d'esprit. Après deux ou trois questions, il sut à quoi s'en tenir sur l'innocence des enfants ; ils avaient en effet figuré déjà deux ou trois fois dans des affaires d'attentat aux mœurs. C'était une spécialité chez eux ; la Franc-Maçonnerie les promenait de département en département. L'arrêt fut très explicite sur ce point :

En ce qui concerne l'outrage public à la pudeur :

Attendu, que s'ils avaient existé, les gestes indécents, objets de cette seconde inculpation, en raison même de leur gravité, n'auraient pas manqué, dès le premier jour, d'être dévoilés par les enfants, dont deux au moins avaient été antérieurement mêlés comme victimes ou comme témoins dans des procès de mœurs ;

Attendu, néanmoins, que lors de l'enquête de M. l'inspecteur Camus, il n'a été en aucune façon question de ces actes, et que c'est le lendemain, devant M. le commissaire de police, que deux enfants ont commencé à en parler ;

Attendu que la défense, pour infirmer ces témoignages, a justement relevé les nombreuses contradictions qui existent entre les déclarations des différentes petites filles, non seulement sur les gestes dont s'agit, mais encore sur d'autres circonstances accessoires de la scène, contradictions d'autant plus inexplicables que les faits se seraient accomplis sous leurs yeux, dans un espace relativement très restreint ;

Attendu que l'instruction et les débats ont, du reste, révélé la pression exercée par une personne (*l'institutrice laïque Melle*) sur les enfants, et dont l'animosité contre l'inculpé ne saurait être mise en doute ;

Attendu que la moralité inattaquable de l'abbé Mulot et tout son passé protestent contre ce nouveau chef de prévention ;

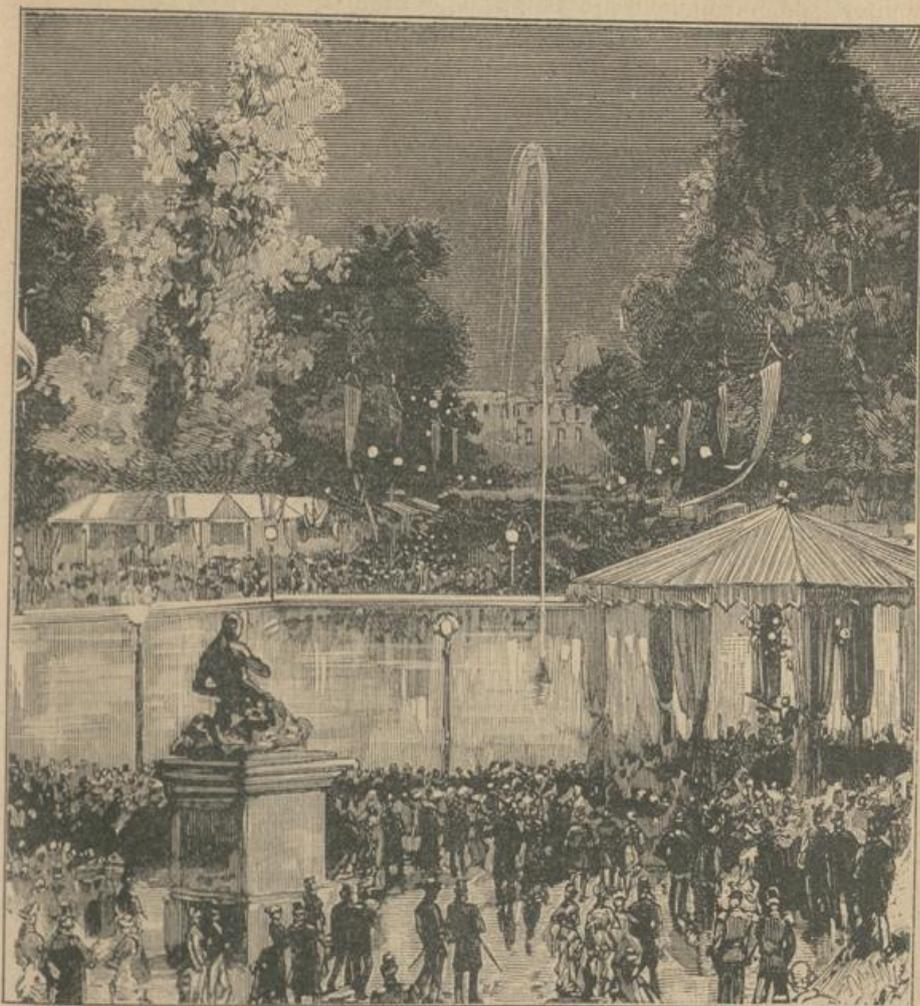
Par ces motifs :

Le tribunal renvoie l'abbé Mulot des fins de la poursuite sans dépens.

Une enthousiaste ovation fut faite au sortir de l'audience au malheureux vieillard qui, très fort devant la persécution, faillit s'évanouir de joie en voyant combien il était aimé. Un de nos confrères, M. Nicolas Bossu, ouvrit dans son journal le *Courrier de la Somme*, une souscription qui fut presque aussitôt couverte et qui servit à l'achat d'un calice d'or¹.

L'institutrice flétrie par le tribunal reçut naturellement l'avancement qu'elle méritait, elle fut appelée à une position à Paris.

1. Au mois de juin 1885, la rentrée de l'abbé Fyten, après son acquittement par la cour d'assises de Douai, fut aussi un véritable triomphe. Une foule immense était accourue à la rencontre de l'excellent prêtre criant : « Vive l'abbé Fyten ! A bas les Francs-Maçons et les calomnieurs ! » Une voiture jonchée de fleurs attendait l'abbé qui y prit place à côté du doyen ; des voitures de maîtres, des véhicules de toutes sortes, des charrettes de paysans suivaient à la file. L'abbé Fyten avait eu la chance d'être traduit devant le jury ; s'il eût comparu devant des magistrats Francs-Maçons, il eût probablement fini ses jours dans une prison. Combien de prêtres innocents ont péri ainsi !



Comme les bohémiens s'installent deux ou trois fois l'an dans le jardin des Tuileries (P. 150).

J'avoue n'avoir pas le courage de reprocher trop sévèrement à la malheureuse son indigne conduite. Qu'il est difficile parfois à une pauvre fille, sans principes de moralité bien solides, de résister à la pression qui vient d'en haut! L'inspecteur, un gros monsieur, décoré, parlant fort, exerce une véritable terreur sur ces êtres faibles; placés entre une infamie et la peur de perdre leur place, ils succombent en souffrant peut-être plus cruellement qu'on ne le croit.

Nous nous sommes arrêtés assez longuement à ce procès, car il peut être considéré comme le procès-type de la Franc-Maçonnerie.

La date explique l'acquittement, comme l'acquittement explique la loi sur la magistrature. Aujourd'hui l'abbé Mulot serait certainement condamné à cinq ans de prison.

Ignotus voyait très juste lorsqu'il écrivait :

Que deviendra la sécurité de chacun, quand la magistrature appartiendra à des êtres déclassés? Nous arriverons aux heures les plus sombres de la décadence romaine. Le nouveau magistrat sera l'instrument des vengeances ou des appétits particuliers. La foule sera maîtresse du prétoire. Déjà vous avez vu un curé, qui depuis a été acquitté, — arrêté préventivement et mené en prison entre deux gendarmes... à pied, un jour de dimanche, à la sortie de la grand'messe. N'y avait-il point là pression de la foule sur des magistrats secondaires?

Ce qui arrive aujourd'hui aux curés adviendra demain ou après-demain aux laïques.

Maintenant le jury est choisi par deux degrés différents d'examineurs : 1° l'assemblée des maires; 2° l'assemblée composée des conseillers généraux et présidée par le président du tribunal civil. Que sera-ce quand ce président sera un magistrat de dernière catégorie?

Que sera-ce — quand le parquet sera composé d'hommes méprisables? quand le droit excessif d'arrêter préventivement un citoyen sera dans des mains vénales? quand le prévenu pourra être mis au secret, selon la fantaisie de quelque juge d'instruction, à qui aujourd'hui vous ne confieriez pas votre bourse? quand le jugement aura lieu à huis-clos, sans le contrôle de l'opinion publique?

En ce temps-là, les accusations d'outrage à la pudeur seront plus nombreuses que jamais. Les femmes seront les plus formidables instruments de la Révolution sociale — de même que d'autres femmes en sont aujourd'hui les plus redoutables adversaires. Vous savez que la femme est ou l'être humain le meilleur, ou l'être humain le plus mauvais. Leur esprit est comme une hirondelle-martin qui peut voler le plus haut dans le ciel — et le plus bas vers la boue!!!

Que sera-ce quand la balance de la Justice deviendra une balance d'épicier, où le déshonneur sera vendu à prix d'argent, comme le sel et le poivre?

Dieu est remplacé par le procureur général vis-à-vis des foules. Que sera-ce quand le procureur général sera l'élu et l'instrument des passions les plus basses?

Il ne faut pas croire qu'en ce temps-là les simples citoyens pourront se dégager des luttes politiques. Ce serait folie que de le croire. Nul ne pourra regarder de sa fenêtre ce qui se passe dans la rue, — comme dans un jour de Mardi-Gras. Les ruisseaux de la rue monteront dans les maisons!

On s'explique l'acharnement que mit la Franc-Maçonnerie juive à

décapiter la magistrature. Les anciens magistrats étaient pour les Juifs, même d'une nature relativement supérieure, un perpétuel sujet d'étonnement; ils avaient devant cette pauvreté volontaire la même impression de sourde colère que devant la pauvreté du moine; ils suffoquaient devant ces hommes qui rendaient la justice pour rien, dans l'impartialité de leur conscience, quand ils auraient pu tant gagner à la vendre.

Isaac Pereire racontait souvent, comme une des surprises de sa vie, la visite qu'il avait faite à un premier président qu'il était obligé de voir pour un procès d'une importance considérable. Le riche financier avait fait atteler, il s'était rendu chez le magistrat.

— Monsieur X ?

— Au cinquième, la porte à droite.

Profondément surpris, absolument essoufflé, Pereire avait gravi les cinq étages, et il avait trouvé, dans l'acajou le plus banal, un homme éminent qui s'était montré aussi au courant que son visiteur, des questions financières.

Pereire qui, en sa qualité de Juif portugais, était accessible à certains sentiments élevés que les Juifs allemands n'auront jamais, était demeuré frappé de la simple grandeur de cet homme pauvre qui, voué à la plus haute des fonctions sociales après celle de prêtre, vivait au cinquième, tout en décidant de procès où il s'agissait de millions. Le châtelain d'Armainvilliers, le ploutocrate heureux avait senti ce jour-là qu'il y avait quelque chose au-dessus de l'argent.

Il est évident qu'un magistrat de cette trempe n'aurait jamais consenti, comme Humbert, pour faire réussir les opérations de la banque juive cosmopolite, à faire arrêter les directeurs de l'*Union générale* la veille de la réunion d'une assemblée d'actionnaires qui pouvait tout sauver.

Les Juifs employèrent tous les moyens pour arriver à se débarrasser de ces magistrats qui les gênaient.

Il se passa, au moment du vote de la loi au Sénat, des faits inouïs. Les Francs-Maçons allèrent voler des bulletins dans les pupitres de leurs collègues, et les déposèrent en leur nom. A la séance du lundi 30 juillet 1883, M. Barthélemy Saint-Hilaire vient déclarer qu'il avait reçu de M. Martel le mandat de voter contre l'article 15, et qu'un sénateur s'est permis de jeter dans l'urne un vote contraire. M. de Kerdrel fait la même déclaration pour M. Dieudé-Defly. Il y a là, comme le constate M. Buffet, un faux en écriture publique. Qu'importe! Les Francs-Maçons font un signe à Humbert qui présidait ce jour-là, et celui-ci, qui ricane lorsqu'on parle devant lui de conscience ou d'honnêteté, affirme cyniquement que

le vote est régulier. Le Sénat romain des derniers temps n'offre guère de spectacle plus abject ¹.

Grâce aux deux sémites Millaud et Naquet, le tour était joué : les magistrats chrétiens furent remplacés par des Juifs comme les Beer, les Alphanderry, les Eliacin Naquet, les Léon, les Bloch, les Katz, les Pontremois, les Rosenfeld, les Anspach, les Sommer, les Dalmbert, les Durand, etc., etc.

Figurez-vous un Chrétien arrivant devant un de ces Juifs ! Quelle satisfaction cet homme éprouvera à pouvoir appliquer son code à lui ! Quel sourire mauvais illuminera son visage, lorsqu'il pourra ruiner un malheureux *goy*, en pratiquant les préceptes donnés par rabbi Ismaël dans le Talmud au traité Baba-Kamina, chapitre *Ha Gozel* (le voleur) :

« Si un Chrétien et un Israélite viennent devant toi pour un différend, si tu peux faire que l'Israélite ait gain de cause suivant la loi juive, fais-le, et dis au Chrétien : Telle est *notre législation* ; ou bien, suivant la loi du Chrétien, fais gagner l'Israélite et dis au Chrétien : Telle est *votre législation*. Si, au contraire, tu ne peux pas faire gagner l'Israélite d'une manière ou d'une autre, on emploiera contre le Chrétien des astuces et des fraudes². »

1. Ce fut le Juif Millaud, on le sait, qui enleva le vote en votant pour le Juif Naquet qui, n'ayant pas encore donné sa démission de député, ne pouvait valablement prendre part à un vote au Sénat. Millaud espérait, grâce à ce tour de Scapin, être nommé d'emblée premier président à la cour de Lyon à la place de l'intègre président Millevoje ; mais au dernier moment, Martin-Feuillée lui-même sentit son cœur défaillir et recula devant un pareil choix.

Notez que l'indélicatesse de ce Juif qui dépose un vote frauduleux dans une question aussi importante n'est blâmée par aucun des hommes de son parti. L'incorruptible Brisson lui-même n'a pas l'air de trouver cela mauvais. Quoi de plus instructif que ce passage du procès-verbal au moment où le président de la Chambre annonce la démission de Naquet :

M. Jolibois. — C'est aujourd'hui seulement, si vous acceptez la démission de M. Naquet, que M. Naquet aura cessé d'être député ; je tiens donc à constater qu'il y a un prétendu sénateur qui a voté au Sénat, n'ayant pas le droit de le faire. (Applaudissements à droite, — Bruit.)

M. le Président. — Dans tous les cas, la Chambre — et le président ne peut parler que de ce qui se passe à la Chambre — est saisie régulièrement de la démission de M. Naquet.

Ce dans tous les cas n'est-il pas fabuleux ?

La République, d'ailleurs, a introduit dans les mœurs parlementaires les habitudes des tapis-francs. On vole les bulletins, on fait des faux, on contrefait les écritures, sans que le président, que ce soit Brisson, Floquet ou Le Royer songe, à intervenir. M. Laguerre, dans la séance du 29 décembre 1883, qualifie « d'escroquerie » le vote de M. Franconi ; M. Raoul Duval déclare que certains votes constituent « des faux en écriture publique passibles de la cour d'assises ; » le comte de l'Aigle constate que la Chambre est « une caverne de brigands. » Pauvre France !

2. *La Revue des Études juives* qui reproduit ces citations du Talmud reconnaît elle-même que la traduction de ces fragments de la *Ghemara* de Babylone « est exacte, précise, très scientifique, et le sens du passage en général bien saisi. »

L'abbé Chabauty dit à ce sujet que maintenant que la magistrature est devenue juive,



Scandales dans les églises, provoqués par les Juifs et les Francs-Maçons.
A Saint-Nicolas-des-Champs, le 6 octobre 1884.

Ce qu'est cette magistrature, des scandales quotidiens se chargent de nous l'apprendre. Les magistrats vivent avec les accusés, ils ont les mêmes maîtresses, il trinquent avec ceux qu'ils auront à poursuivre ou à juger. On entend dans les prétoires des dialogues comme celui-ci qui est véritablement exquis et que beaucoup de journaux ont reproduit. La scène se passe au mois de juin 1884, devant la cour d'assises de l'Aube, où l'accusé, le sieur Guibal, fut condamné à mort pour l'assassinat d'une fille, Marie Coquillière. Le président demande à l'accusé l'emploi de son temps.

Je suis arrivé le 1^{er} septembre à Perpignan.

Je suis allé voir ma nièce, qui était la maîtresse du substitut du procureur de la République.

J'ai dîné avec elle, une de ses amies, — qui n'était autre que Marie Cerbère, — M. le substitut et M. le Procureur de la République.

Après, nous sommes allés tous ensemble assister aux courses de taureaux.

Je voulais partir, mais ces messieurs insistèrent pour me faire rester, et nous fûmes à l'Alcazar.

M. le président Roussel. — Vous avez une famille bien honnête!

Une de vos nièces vit avec le procureur de la République, une autre avec le substitut de Perpignan.

— Oui, monsieur, répond fièrement l'accusé.

Les débats de la cour d'assises du Gard, au mois de mai 1885, nous ont révélé les crimes du D^r Vigouroux, le *Faiseur d'anges* de Langogne, une prétendue victime du 2 décembre, qui avait été nommé juge de paix pour ce fait. Ce vieux satyre souille sa nièce Philomène, en présence de sa femme, et chaque année il met un petit cadavre d'enfant issu de ses œuvres dans une valise. Puis, muni de son diplôme de docteur et arguant de ses fonctions de juge de paix, il va faire la déclaration à une mairie quelconque en se retranchant derrière le secret professionnel, et en prétendant qu'il a trouvé le corps en wagon. Un dernier trait d'audace le perd : il apporte tranquillement un nouveau petit cadavre à une mairie où il avait

« les catholiques devront veiller soigneusement à n'avoir aucun procès avec les Juifs ou avec leurs prosélytes, les Francs-Maçons. » Voilà un conseil qui vaut de l'or.

Des centaines de faits démontrent quelle haine anime ces magistrats juifs contre le Christ et ceux qui l'adorent. Au mois d'août 1885, un jeune homme brise une croix. Devant le tribunal de Corbell, le malheureux répond « crânement, » c'est la *Lanterne* qui parle, qu'il a agi ainsi parce qu'il n'aime pas les croix. Le substitut Caben prend en main sa défense : « Si c'était, dit-il textuellement, un objet d'art, un tableau de prix, je demanderais une condamnation sévère, mais une croix!... » Le président, M. Birague d'Apremont, qui a survécu, je ne sais comment, à l'épuration, rappelle, en quelques paroles indignées, ce Juif à la pudeur; le substitut, sûr d'être félicité par ses chefs, réplique insolemment et dénonce le président à la *Lanterne*, qui couvre le magistrat d'injures et Caben de fleurs.

déjà fait une déclaration analogue. On l'arrête; il meurt en prison, et la nièce seule est poursuivie.

L'affaire Guillot nous a montré ce qu'est le vol provincial dans notre République. L'affaire Vigouroux, comme une fenêtre tout à coup ouverte sur un lupanar qui serait en même temps un cimetière, nous montre ce qu'est la débauche provinciale dont tous les adeptes sont protégés par le secret franc-maçonique¹.

Comme premier président de la Cour d'appel, nous avons M. Périvier qui passe sa vie avec le Dreyfus des guanos dont il est appelé à juger le procès et qui dit en pleine audience : « A notre époque, qu'est-ce qui n'a pas posé un lapin ? »

Comme conseiller à la Cour d'appel également, nous avons Margue. Je crois que le besoin ne se fait pas sentir de marcher de ce côté.

Dans une note plus propre, mais toujours gaie, M. Andrieux a raconté l'histoire d'un cousin de M. Martin-Feuillée, M. Martin-Sarzeaud, qui, nommé juge au tribunal de la Seine, avait eu l'idée, pour augmenter ses profits, de tenir le soir une brasserie, rue Royale². Il s'embrouillait dans ses fonctions; il criait : « Cinq ans de prison ! » à quelqu'un qui réclamait un moos, et après les conclusions du substitut, il vociférait : « Un bock à l'as ! sans faux-col ! »

La brasserie n'ayant pas réussi, Martin-Feuillée fit nommer son parent conseiller à la cour d'Alexandrie, aux appointements de 48,000 francs.

Un volume entier ne suffirait pas à énumérer les faits de cette nature. Fidèle à mon système, je prends ceux-ci parce qu'ils appartiennent au domaine commun, qu'il est impossible de les contester. Qui de nous n'aurait à citer des histoires plus révoltantes et plus surprenantes encore ? Dans un département de Bretagne, qu'il me serait facile de désigner, un notaire qui avait volé les fonds déposés dans son étude et ruiné d'innombrables malheureux, fut nommé juge de paix pour services électoraux. Il eut la hardiesse de revenir au milieu de ses victimes, et le représentant de

1. Un jugement rendu en Saône-et-Loire, au mois d'août 1881, montre à quel point toutes les autorités sont de connivence pour le mal. Le sous-préfet de Château-Chinon, M. Desvoisins, M. du Refuge, receveur des finances, et M. Paris, receveur des domaines, avaient tiré des coups de revolver sur une chapelle privée; la porte avait été criblée de balles. Pour cet attentat à la propriété, ces trois fonctionnaires bien assortis furent condamnés à un franc de dommages-intérêts.

On aura peine à croire ce que j'avance : rien n'est plus exact. Cette affaire, dont le résultat est mentionné par le *Figaro* du 29 août 1884, est racontée tout au long par le journal l'*Autunois*.

2. *La Ligue*, 10 mai 1885.

la justice républicaine ne put échapper que par la fuite à ceux qui voulaient le lyncher.

C'est encore une figure de magistrat bien curieuse que celle que le *Figaro*¹ nous présente dans la personne de M. Clerget-Allemand, président du tribunal civil de Mâcon, et particulièrement protégé par M. Martin-Feuillée :

Son aspect était fruste, ses allures revêches; son langage toujours dur lui avait fait donner le surnom pittoresque de « Gueule-d'Acier. » Il ne prenait un ton plus doux vis-à-vis de ses subordonnés qu'en s'invitant à dîner chez eux, — ce qu'il appelait modestement *pâturer*.

Cet homme aimable mourut au mois de juillet 1885 et, un juge des nouvelles couches, du nom de Martin, dans le discours qu'il prononça sur cette tombe, offrit le défunt en exemple aux populations, comme le modèle de toutes les vertus civiques. Hélas! comme pour Guillot, la douleur ne tarda pas à se changer en une stupéfaction générale :

On apprit alors, en effet, que ce magistrat avait exploité le pays sur la plus large échelle. Dénué de toutes ressources autres que son traitement, qu'il se faisait d'ordinaire payer d'avance, il avait mis à contribution et comme en coupe réglée nombre de gens et notamment les officiers ministériels qui étaient sous sa dépendance. Notaires, avoués, huissiers mêmes ont été victimes de ses manœuvres et de ses soustractions.

Voici comment il procédait : Il allait chez un notaire, et, après avoir parlé de ses propriétés ravagées par le phylloxera, — propriétés qui n'existaient que dans son imagination, — il alléguait un embarras d'argent momentané et demandait à emprunter 3.000 fr. C'était le taux pour les notaires. Le notaire, craignant de se brouiller avec le président du tribunal, s'exécutait bon gré, mal gré.

Quinze jours après, M. Clerget frappait à la porte d'une autre étude, recommençait son boniment et terminait par la demande invariable de 3.000 fr. Le notaire, heureux d'obliger le président, et croyant être le seul « honoré » de cette confiance, allongeait les trois billets de mille.

Six notaires de Mâcon furent ainsi pris. L'un d'eux reçut même deux fois la visite du président. A 3.000 fr. la visite, coût : 6.000 fr. Ces soi-disant prêts étaient faits par billet avec intérêts; mais l'honnête président ne se préoccupait pas plus des intérêts que du reste. L'un des notaires, victime de cet emprunteur, lui écrivit un jour pour réclamer le paiement des intérêts. Il ne reçut pas de réponse. Seulement, quelque temps après, il apprit qu'il était commis par le président à une liquidation sur laquelle il ne comptait pas : « Ah! voilà mes intérêts! » s'écria-t-il.

Il est juste de dire que M. le président Clerget était très large en fait

1. *Figaro*, 12 août 1885.

de taxes. Il avait coutume de dire qu'il fallait prendre l'argent là où il y en avait. — Les notaires de Mâcon s'en sont bien aperçus.

Les avoués et les huissiers n'ont pas été plus épargnés. Quant aux fournisseurs, ils attendront longtemps le paiement de leurs notes. On cite un négociant en vins de Mâcon auquel M. Clerget-Allemand doit 800 fr. de fournitures et 100 fr. d'argent prêté. — Ce négociant a eu un mot assez plaisant : « Cela m'étonnait, a-t-il dit, il trouvait toujours mon vin excellent. » Parbleu ! à ce prix-là !

Beyne, procureur de la République à Mont-de-Marsan, contraint une jeune fille, Noémie Pesquidoux, à se livrer à lui, en lui promettant l'impunité pour un léger délit dont elle est accusée, en la menaçant de toutes les sévérités de la loi si elle refuse ses propositions malhonnêtes. La jeune fille, devenue enceinte des œuvres de ce vertueux magistrat, est obligée de l'assigner pour obtenir des aliments pour son enfant. Beyne fait poursuivre l'huissier Souques qui s'est permis de l'assigner. Finalement l'affaire excite un tel scandale qu'on se décide à révoquer cet étrange champion de la morale, qui en fut quitte, devant la Cour d'appel de Pau, pour une condamnation à mille francs d'amende pour dénonciation calomnieuse.

Tout Paris a retenti des scandaleux démêlés de M. Édouard Laferrière avec une de ses anciennes maîtresses. Le conseiller d'État¹ avait séduit une jeune fille, puis l'avait abandonnée pour se marier richement. Ce sont là les mœurs de ses pareils, — et il ne faut point s'étonner de cela. D'ordinaire, cependant, les plus débauchés eux-mêmes liquident ces situations proprement. Ce Franc-Maçon, membre zélé de la loge du *Réveil maçonnique* de Boulogne-sur-Mer, ne trouva rien de plus simple que de dépouiller celle qu'il venait de quitter, et de la faire séquestrer pour l'empêcher de protester.

La victime, M^{lle} Niemowska, a raconté elle-même ces faits dans la plainte qu'elle a adressée au procureur de la République :

Monsieur le Procureur,

Jeudi 9 octobre, à 7 heures du matin, la maison que j'habite a été cernée par la police.

Des coups de poing redoublés dans ma porte et des coups de timbre violents, sans interruption, ont obligé ma domestique à demander, à une heure aussi matinale, qui était là.

- Nous venons de la part du concierge.
- Le concierge n'envoie pas de commissionnaire.
- Ouvrez, nous voulons parler à votre maîtresse.

1. M. Laferrière a été nommé depuis vice-président du Conseil d'État.

- Elle n'y est pas.
- Le concierge nous a dit qu'il l'avait vue rentrer hier soir.
- Madame ne reçoit pas. Qui êtes-vous? Votre nom?
- Durand.

— Connais pas Durand et n'ouvre pas. Si vous êtes le commissaire de police, enfoncez. Madame n'a pas affaire au commissaire.

De là, coups de poing répétés dans ma porte et coups de timbre à le briser.

Je me suis levée, car j'étais malade et couchée.

— Qui se permet de faire un tel vacarme chez moi?

— Ouvrez, nous avons à vous parler.

— Je ne reçois pas si matin.

— Je suis le commissaire de police.

— Je n'ouvre pas, et rien ne me prouve que vous soyez monsieur le commissaire de police.

Continuation du charivari. Colloque à la porte entre le soi-disant commissaire de police et le concierge.

Paroles dudit commissaire, à voix basse, au concierge :

— Appelez la domestique, dites que c'est vous, le *concierge*, que vous êtes *seul*, qu'elle *ouvre*.

Voix du concierge :

— Antoinette, *ouvrez*, je suis *seul*, je veux parler à votre *maîtresse*. Est-elle entêtée de ne pas vouloir ouvrir. Sa maîtresse a peur.

Mutisme complet de ma part et de celle de ma domestique.

Reprise des coups de poing dans la porte et des coups de timbre à le briser.

Voix du commissaire :

— Cette dame est entêtée; je le suis plus qu'elle; j'attendrai, devrais-je rester jusqu'à cinq heures du soir. Tant pis si je fais du scandale! Ce n'est pas ma faute. Et il recommence à nouveau le tumultueux *charivari*.

Une voisine sage-femme, demeurant sur le même palier, demande ce qui se passait :

— C'est le commissaire de police qui veut se faire ouvrir, répond le concierge, et madame ne veut pas.

— Prenez-la par la famine, elle sera forcée d'ouvrir pour envoyer chercher à manger. A offert une chaise audit commissaire, lequel a répondu que, dans son métier, il était habitué à rester debout.

A nouveau, coups de poing redoublés, coups de timbre, et ce, jusqu'à onze heures et demie.

— Décidément, ce ne sera pas encore pour aujourd'hui. (Paroles textuelles de M. le commissaire.)

Deux individus à mine effroyable se tenaient sur le trottoir opposé à ma maison et montraient mes fenêtres de la main.

Toute la rue était ameutée; les boutiquiers, marchands de vins, blanchisseuses, tapissiers sont restés toute la journée en observation, ayant pour objectif mes fenêtres. Tous les locataires de ma maison étaient à la porte: le scandale a été public.

Ces deux individus sont restés en faction jusqu'à 4 heures et demie, ainsi qu'un agent en uniforme, et pendant toute la journée.

L'homme qui prenait un faux nom et se faisait appeler Durand, était Clément, que nous retrouvons à chaque pas dans notre récit et qui répond : Présent ! toute les fois qu'il y a un domicile à violer, un attentat sans danger à commettre, une illégalité à accomplir.

Avouez que nos pauvres expulsés peuvent avoir quelque joie lorsqu'ils contemplent l'assemblage infâme que forment les trois hommes qui ont été le plus activement mêlés à l'exécution des décrets. Cazot, l'homme de la loi, est poursuivi par les actionnaires après la faillite de la Société d'Alais au Rhône, et obligé de donner sa démission de président de la Cour de Cassation. Laferrière, le représentant de la jurisprudence, fait enfoncer les portes de son ancienne compagne pour rentrer en possession de lettres compromettantes. Clément, le magistrat judiciaire, moitié Lebel et moitié Lecoq, ceint l'écharpe tricolore pour aller liquider les amours des conseillers d'État.

Dans de semblables conditions, on comprend la détermination désespérée de ce curé de Seine-et-Marne qui, poursuivi par la bande juive, est pris d'épouvante et se tue. Il faut lire le récit de cette agonie dans la *Lanterne* (numéro du dimanche 18 novembre 1883). Rien n'est plus tragique. L'histoire a d'ailleurs été réunie plus tard en brochure. L'infortuné, rentré tranquille et content à son presbytère après une journée de bonnes œuvres, trouve un journal dans une lettre. Il l'ouvre, il lit les calomnies qu'on a imprimées contre lui, et il s'écrie : « Je suis perdu ! »

La tempête alors éclate sous le crâne du prêtre de village ; il trace sur le papier une dernière protestation d'innocence : « *Je suis innocent, je meurs victime !* », écrit-il ; puis il tente de s'asphyxier, il allume un petit fourneau de charbon de bois ; mais la mort ne vient pas. Alors il veut protester encore et, le cerveau déjà empli de vapeurs mortelles, il griffonne quelques mots incompréhensibles sur ce papier que l'on retrouva le lende-

1. Il est inutile, je crois, de démontrer longuement l'innocence du pauvre prêtre qui n'a jamais fait doute pour personne, puisqu'à l'heure du crime, il était à six kilomètres de là.

Les Juifs n'ont donné que deux preuves de sa culpabilité. Voici la première : *Lanterne* du jeudi 22 novembre 1883, 3 frimaire an 90, troisième colonne : *Ce jour-là même, à Ferreux, le curé vint-il, selon l'usage, dire les prières sur le corps de Duban ? Non... Même numéro, quatrième colonne : Les obsèques de Duban eurent lieu le 5, mais au soir, à Champcenetz, commune d'où dépend le château de Ferreux. Pour comble d'hypocrisie et d'horreur, à côté de l'abbé Proffit, curé de Champcenetz officiait... le curé Fraïrot. L'assassin osait venir dire les prières de l'Église sur le corps de sa victime !*

Quand le curé n'officie pas c'est la preuve qu'il est coupable ; quand il officie, c'est un crime de plus. Étonnez-vous donc qu'un prêtre de campagne traqué de cette façon ait perdu la tête !

main, dit la *Lanterne*, « maculé, noirci comme si on avait essayé d'y tracer des caractères à l'aide du doigt trempé dans la cendre. » Il a la force de se traîner jusqu'au grenier, et, le matin, on retrouve quelque chose qui pend. On croit d'abord, dit le journal juif, que c'est une vieille soutane; mais bientôt on s'aperçoit que, dans cette vieille soutane, il y a un cadavre ¹.

Sans doute le suicide est le crime des crimes, puisque c'est le seul dont on ne se puisse repentir; c'est le crime de Judas. Mais, comme on devine, au point de vue humain, l'affolement qui prend ces humbles, quand ils sentent que la meute est sur eux! A qui avoir recours? Il y avait fête à Ferrières cette semaine-là. Vous figurez-vous le pauvre curé demandant assistance contre les Juifs de la *Lanterne* à quelque invité s'élançant joyeux au rendez-vous de chasse? « Les Juifs, mon cher abbé, mais ce sont des gens ravissants: lisez les gazettes: la baronne a des yeux de velours; quant au baron il a des bois magnifiques... Ce bon ami; je me reprocherai toute ma vie de l'avoir fait attendre pour un laisser courre. »

Les invités ont dû être heureux. Il y a eu certainement double fanfare, une pour la chasse au cerf, une pour la chasse à l'homme. Nos élégantes sportswomen, nos jolies Chrétiennes du faubourg en souriant d'un œil énamouré aux grâces un peu lourdes et aux plaisanteries fortement épicées du beau Maurice Ephrussi, le fils du marchand de pommes d'Odessa, n'ont guère songé, j'en suis sûr, à la vieille soutane qui pendait là-bas dans un presbytère de village, et qui ballottait sur les membres raidis d'un prêtre de Jésus-Christ...

On ne peut imaginer l'impudence des calomnieuses inventions que les Juifs entassent sur tout ce qui touche à l'Église.

Qui ne connaît M^r Howard, une des plus imposantes figures de l'épiscopat catholique anglais?

Voici ce qu'ont imaginé sur lui les *Archives israélites*, journal officiel

1. Il faut regarder aussi, dans le numéro du 23 novembre de la *Police illustrée* que publie hebdomadairement la *Lanterne*, la *Semaine comique* par Coll Toc avec ce sous-titre: *Le Curé assassin ou la vertu récompensée*. On voit le curé assis devant une table bien servie en face d'une femme dans une attitude gaillarde, puis Dieu le père attirant le curé à lui; un dessin plus grand représente le curé pendu et tirant la langue; aux pieds du mort qui traînent sur le parquet, il y a un exemplaire de la *Lanterne*. C'est effectivement fort comique. J'ai deux exemplaires de cette feuille, qui fait honneur à Eugène Mayer; j'en tiens un à la disposition de Bédarrides et autres impudents qui s'émancipent souvent à parler du « pauvre Israël si bon, si tolérant. »

Notons encore, parmi les imaginations ignobles qui caractérisent bien une époque, la cavalcade organisée dans le bourg de Saintines, au mois de mars 1884, avec l'autorisation



M. Eugène Mayer, directeur de *La Lanterne*.

du Judaïsme français, d'ordinaire plus circonspect que la *Lanterne*, moins bruyant dans sa haine.

D'après elles, M^{re} Howard serait un Juif de Prague.

M^{re} Howard, affirment-elles, n'est point né dans l'Église catholique; ce n'est point l'eau bénite répandue sur son front qui a assuré l'immortalité à son âme, mais ce sont les eaux de la mer Rouge par laquelle ses ancêtres ont passé, c'est le couteau du *Mohel* (péritomiste). Cette opération fut accomplie, il y a une quarantaine d'années, sur le corps du futur Monsignor, dans la ville de Prague, et lorsque le père adressa, durant la cérémonie de la circoncision, les prières en usage, il ne se doutait guère de la future grandeur de son fils! Ajoutons, pour être sincère, que le vieil Austerlitz — tel est le vrai nom de l'archevêque de Saint-Pierre — n'avait nullement souhaité cette sorte d'élévation pour son fils, car il était sincèrement attaché à la religion de ses pères, et la tiare même ne l'aurait pas rendu parjure à sa foi. Le Monsignor, son fils, a été élevé dans les saines traditions de la religion juive, et il est plus que probable qu'avant l'âge de quinze ans il n'avait jamais mis les pieds dans une église.

Les dispositions du jeune Austerlitz auraient attiré sur lui l'attention d'un rabbin de Prague, M. Teweles, qui aurait commencé son éducation et lui aurait donné quelques notions de musique. A la mort de son père, le jeune homme fut obligé de donner des leçons pour vivre, et bientôt il entra comme violoniste au théâtre de Prague.

C'est là, continuent les *Archives*, que se manifesta à lui la grâce sous la forme d'une jeune... lady anglaise, sur qui la beauté exceptionnelle du jeune virtuose avait produit une profonde impression. Howard passa du théâtre à l'hôtel de la riche Anglaise, et il put, le lendemain, annoncer aux parents de ses élèves que désormais il n'avait plus besoin de courir le cachet. En 1852, il reçut une invitation de passer en Angleterre et accepta.

Nous n'avons point de détails authentiques sur son séjour dans ce pays; nous savons seulement que les portes des salons les plus aristocratiques de Londres et de Dublin lui furent largement ouvertes, et que c'est en Angleterre qu'il se convertit au Christianisme pour se vouer à la carrière ecclésiastique. Il changea à cette occasion son nom d'Austerlitz contre celui de Howard. L'archevêque Manning l'honora de sa faveur toute spéciale et il devint très en faveur auprès de l'aristocratie féminine. Au commencement de l'année 1860, il fut présenté au Pape, comme membre d'une députation

de M. de Selves, préfet de l'Oise. Sur des chars ornés de feuillages, des filles étaient installées. D'autres chars servaient de voitures-réclames à un roman-feuilleton de la *République française*. Dans une carriole fermée par un rideau qu'on tirait moyennant deux sous, on avait placé un bouc et une chienne qui étaient censés représenter le malheureux prêtre et la femme que la calomnie lui attribuait comme maîtresse. Tout ce que les villages de la banlieue de Paris contiennent de gens mal famés suivait à cheval ou à pied, ivres des le matin, hurlant des refrains qui auraient épouvanté le marquis de Sade.

catholique anglaise. Pie IX, chez lequel le sentiment du beau est très développé, retint le jeune prêtre et lui accorda immédiatement le titre de « *Cameriere della sua Santità*, » distinction qui lui valut en même temps le titre de *Monsignor*. Afin d'assurer au nouveau chambellan du Pape un revenu convenable, les dames de l'aristocratie anglaise se cotisèrent pour une somme de 30,000 livres sterling dont elles lui firent cadeau. A Rome, comme à Londres et à Dublin, les salons les plus aristocratiques ouvrent avec empressement leurs portes au nouveau *cameriere*, qui jouit de la faveur toute spéciale des familles princières Barberini et Borghèse, les plus riches et les plus influentes de Rome. Aujourd'hui encore, Howard n'a rien perdu de son amabilité, mais il n'a plus besoin d'y avoir recours; le prélat se trouve dans une position où l'on peut se passer de protecteur. Le chapeau rouge lui paraît assuré. Nous ignorons si Son Éminence pense encore aux tristes jours qu'elle a passés au Ghetto de Prague, près du vieux rabbin Teweles, qui croyait en faire un flambeau en Israël, et s'il n'était pas plus heureux qu'aujourd'hui malgré toute sa grandeur ¹.

Il n'y a pas un mot d'exact, est-il nécessaire de le dire, dans tout ce récit. Aucun Anglais n'ignore les origines de M^{sr} Howard, qui est cousin du duc de Norfolk, et dont le lieu de naissance est mentionné dans la liste des prélats de la Cour romaine :

Edoardo Howard, nato in Hainton, diocesi di Nottingham, 13 febbraio 1829, della s. m. di Pio IX creato e pubblicato addì 12 marzo 1877, del titolo dei SS. Giovanni e Paolo, Arciprete della Patriarcale Basilica Vaticana Prefetto della S. Congregazione della R. Fabbrica di S. Pietro.

Élevé au collège catholique d'Oscott, le jeune Howard entra dans l'armée comme officier aux gardes et, en cette qualité, il conduisit un peloton aux funérailles de Wellington au mois de septembre 1852. Fort apprécié dans la haute société anglaise, il obéit à une vocation irrésistible, et il alla, en 1853, recevoir les ordres à Rome.

Pie IX avait donné la pourpre à M^{sr} Howard; Léon XIII semble avoir obéi à une de ces nobles pensées, qui lui sont familières, en le choisissant comme cardinal ponant dans le procès de canonisation de Jeanne d'Arc, comme si, demandés par un Anglais qui avait été soldat, les honneurs accordés à l'héroïne eussent dû avoir comme un caractère de réparation.

Qu'importe aux Juifs! L'effet est toujours produit et l'histoire d'un violoniste, qui se convertit par intérêt, et se fait entretenir par des Anglaises, sera reprise dans quelques années et racontée à la tribune par quelque Paul Bert.

1. *Archives israélites*, volume 36 (numéro du 1^{er} août 1875).

En voyant le titulaire d'une cure déjà importante, comme Frairot, ne pas même essayer de lutter, on devine ce que doivent peser nos instituteurs congréganistes, empêtrés dans leur robe, mal à l'aise pour répondre à des accusations que très souvent ils ne comprennent pas. Avant même de paraître devant les tribunaux, ils ont de la boue jusqu'au menton.

Je n'ai jamais rien rencontré d'aussi complet dans ce genre que les injures prodiguées à un certain frère Numasius, qui fut acquitté presque sans débat, par le jury bien entendu, car les accusations portées contre lui ne reposaient absolument sur rien. Le frère Halp, le frère Bazilien, le frère Meillier, acquittés de même, ont été eux aussi littéralement couverts d'opprobre. La Franc-Maçonnerie juive trouve là un profit certain; dès qu'elle veut établir une école laïque dans un pays où les frères sont aimés, elle envoie l'ordre à ses magistrats de monter l'affaire. Si l'innocent est condamné, c'est tout bénéfice; s'il parvient à se tirer de ce mauvais pas, il n'en a pas moins été injurié, vilipendé, outragé pendant six semaines, et l'on en est quitte pour annoncer le résultat en une ligne dans le journal qui a diffamé en trois colonnes.

Parfois l'incident se corse. Deux Juifs se battent sur le corps d'un vêtre et se reprochent mutuellement de s'être volé une calomnie d'un gros rapport. Au mois de février 1884, le Juif Eugène Mayer accuse le Juif Paul Strauss de s'être indûment approprié sa littérature pour la porter à la *Dépêche* de Toulouse. — Ce n'est pas de la littérature, répond Strauss; d'ailleurs, je travaille pour la bonne cause; pour la bonne cause tout est permis.

Chemin faisant, on apprend que ce Paul Strauss, opportuniste fort zélé, et présentement conseiller municipal, a été condamné, en 1879, à trois ans de travaux publics pour désertion et autres peccadilles. C'est une note utile à prendre en passant, mais il faut dire que la révélation n'étonne personne dans ce monde-là.

Comment les hommes qui gouvernent auraient-ils aucun scrupule envers les catholiques, qu'ils poursuivent d'une haine implacable, lorsqu'ils n'hésitent pas à assassiner ceux qui, partageant certaines de leurs doctrines, ont conservé un fonds d'honnêteté et trouvent leurs mœurs mauvaises et leurs procédés condamnables?

La mort du malheureux Saint-Elme est certainement une des pages les plus inouïes de l'histoire de ce temps. L'infortuné appartenait à une opinion qui n'est pas la mienne, et on ne m'accusera pas d'obéir à l'esprit de parti en parlant de lui; mais cette exécution d'un écrivain par des sbires, en plein XIX^e siècle, est faite pour exciter l'indignation de tous.

Rédacteur d'un journal avancé, le *Sampiero*, Saint-Elme avait combattu avec infiniment de courage l'opportuniste qui, en Corse, avait fini par s'implanter en s'appuyant sur ces êtres avides et corrompus que contient toujours une population même foncièrement probe et loyale comme celle de la Corse. Il s'était élevé contre la conduite du préfet Trémontels qui, selon son expression, « avait fait de la préfecture une maison de tolérance et une succursale de la forêt de Bondy. »

Emmanuel Arène vit sa candidature perdue et essaya de prendre de Paris des attitudes de capitaine prêt à franchir les monts et les plaines pour châtier les insolents qui se permettaient de marcher dans son ombre; il déclara comme le Châteaufort de Cyrano de Bergerac « qu'il allait faire pendre les quatre éléments et envoyer défendre au genre humain d'être vivant dans trois jours. »

Saint-Elme, qui avait été officier, répondit tranquillement à ce matamore qu'il était disposé à faire la moitié du chemin et qu'il viendrait jusqu'à Marseille.

Arène épouvanté se jeta dans les bras de Veil-Picard et de Waldeck-Rousseau. Les fonds secrets furent mis à contribution et quelques jours après une tentative d'assassinat avait lieu sur l'écrivain redouté : les assassins étaient des agents de police déguisés en bourgeois. Saint-Elme, dès qu'il fut remis de ses blessures, essaya de demander une explication au préfet¹ qui tenait ses assises au café Solferino et avait installé là son cabinet. Le préfet le fit assommer à coups de barre de fer par le concierge de la préfecture aidé par le maître de l'établissement. Pour être sûr que l'attentat réussirait, le procureur de la République avait défendu à cet homme menacé de tous les côtés d'avoir des armes sur lui, et, toutes les fois qu'il savait qu'il devait être attaqué il le faisait fouiller et désarmer pour qu'il ne pût se défendre.

Le procès du journaliste, longtemps retardé par son état de maladie, fut profondément émouvant. On le transporta à l'audience sur une civière, moribond. Près de lui se tenait la pauvre femme enceinte qui avait voulu

1. Ce préfet, qui se faisait pompeusement appeler de Trémontels, s'appelait tout simplement André. Avant d'être préfet de la Corse, il avait été préfet de l'Aveyron et il paraît que dans ce poste il avait commis de nombreux détournements à l'aide de mandats fictifs. C'est du moins ce qu'affirma le fonctionnaire qui lui succéda dans l'Aveyron, M. Demangeat dans une lettre adressée à la *Nouvelle Presse* et publiée par elle le 12 novembre 1884 : « Je refusai à maintes reprises, dit M. Demangeat, et malgré de nombreuses lettres de rappel de M. Leguay, directeur des affaires départementales, qui connaissait le dossier, de justifier des comptes injustifiables. »

Il est vrai que dans la discussion d'une interpellation qui eut lieu à la Chambre, le 10 novembre 1884, à propos de la révocation du même M. Demangeat comme inspecteur

accompagner son mari et qui essayait avec un mouchoir la sueur déjà glacée qui coulait de son front.

Alors on vit cette chose qu'on n'avait jamais vue en France, tandis que les assassins, sûrs de l'impunité, se pavanaient dans la salle, un horrible coquin, l'avocat général Bissaud insultant, raillant, cet homme qui râlait déjà, affirmant que les assassins avaient bien agi, et que Saint-Elme « jouait la comédie. »

De la foule sortit une protestation indignée pendant que Bissaud s'asseyait en ricanant. Saint-Elme fit un effort pour répondre à cet infâme, il n'y put parvenir. Quelques heures après il était mort ..

Ces faits monstrueux sont dans toutes les mémoires. La discussion à la Chambre de l'interpellation de l'extrême gauche sur les affaires de Corse jeta sur nos mœurs publiques une aveuglante lumière. Assassinat par des bravi payés par le préfet ¹, fraudes électorales, corruptions de tout genre, secours distribués pour la perte d'un bétail qui n'avait jamais existé, tout était là. M. de Douville-Maillefeu, en voyant monter vers le gouvernement cette marée de boue, semble avoir éprouvé cette admiration qu'on éprouve devant certains déchainements de la mer, et cria avec une sorte de transport : « Qu'on dise tout ! que la honte coule à pleins bords ! »

La Chambre n'eut même pas un blâme platonique pour les Trémontels et les Bissaud et vota l'ordre du jour pur et simple.

Rien ne fut singulier comme l'attitude de Brisson l'incorruptible. Toutes les fois qu'on essaye de dénoncer à la tribune quelques-unes de ces prévarications de ministres ou d'hommes publics qui sont évidentes sans qu'on puisse les prouver matériellement, il s'écrie : « Donnez des preuves ! » Cette fois il existait un témoignage irrécusable des concussions des représentants de la Corse, Emmanuel Arène ² et Peraldi. Le président changea

général des prisons, M. Asmodée Laroze, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, fit planer des doutes sur la probité de ce dernier, qui fut réintégré dans l'administration sous le ministère Brisson.

Waldeck-Rousseau avait déclaré solennellement à la Chambre qu'il avait mis M. de Trémontels en demeure de faire un procès devant le jury pour se laver complètement. Trémontels a craint des révélations écrasantes et l'affaire en est restée là.

1. On n'a point l'idée, me disait M. de Milledo, conseiller général, de ce que l'opportunisme a fait de la Corse en quelques années. On y est revenu à l'état sauvage et la loi n'existe plus pour ceux qui n'appartiennent pas à la bande dominante. Le 25 janvier 1885, un ouvrier, Dominique Antoine Urbain, est frappé de cinq coups de couteau dans la région du cœur. Celui qui l'a frappé, un nommé Franchini, qui a déjà joué un rôle dans l'affaire Saint-Elme, est acquitté par le tribunal d'Ajaccio, et c'est la victime qui est condamnée aux dépens. Chacun se fait justice soi-même ; le nombre des meurtriers réfugiés dans les maquis, qui était descendu à 60 à la fin de l'Empire, est maintenant de plus de 1,200.

2. Cet Emmanuel Arène, qui se fait passer volontiers pour un descendant d'Aréca, est le fils d'un quincaillier juif de Marseille qui vint s'établir à Ajaccio.

brusquement son fusil d'épaule et déclara à tous ceux qui voulurent traiter cette question « que les interpellations de collègue à collègue étaient défendues. »

Aucun doute cependant n'était possible. L'ancien chef de la comptabilité de la Compagnie Morelli, M. Semeriva, avait affirmé que MM. Arène et Peraldi recevaient un subside mensuel pour les avantages qu'ils avaient fait obtenir à la Compagnie, grâce à leur position de députés. Selon lui, le feuillet 105 du copie de lettres de la Compagnie contenait une lettre ainsi conçue.

Folio 105.

Marseille, le 24 août 1883.

Monsieur Peraldi,
député de la Corse,
rue de Monsigny, à Paris,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint, sous pli recommandé, la somme de 750 fr. en sept billets de banque de 100 fr. et un de 50 fr., montant de votre traitement du mois d'août.

Veillez, etc.

Signé : SEMERIVA ¹.

M. Semeriva soutenait en outre que les livres de la Compagnie portaient, à la date du 14 décembre 1884, la mention suivante :

*Indemnité à Peraldi, mois de novembre 1883, sept cent cinquante francs.
Indemnité à Arène, mois de novembre 1883, mille francs.*

Peraldi se défendit faiblement et pour toute excuse se contenta de dire qu'il était notaire, ce qui frappa d'étonnement les gens qui ne pouvaient comprendre ce que les panonceaux venaient faire là. Quant à Arène, il nia violemment. S'il était honnête il n'avait, pour être disculpé immédiatement, qu'à demander à un tribunal d'honneur de constater si les feuillets portaient la mention en question.

Il s'en garda bien, et le groupe de l'Union républicaine continua à réchauffer ce jeune concussionnaire dans son sein. M. Ranc qui, au moment de l'affaire Bolland, s'était démené énergiquement, sous prétexte que les amis de Gambetta ne pouvaient pas être soupçonnés, ne donna pas signe de vie. A lui aussi il était bien simple cependant d'aller feuilleter les livres de la Compagnie.

¹. Voir à ce sujet, en dehors du *Journal officiel* du 6 et du 8 juin 1884, la *Question Corse*, par M. Ernest Judet, et la réimpression du journal le *Sampiero*, dont Saint-Elme était le rédacteur en chef.

La Franc-Maçonnerie n'est pas satisfaite encore, et elle rêve de perfectionner le mécanisme de la persécution. Ainsi que l'a démontré M. Guillot, dans un ouvrage dont la sincérité fait honneur à ce juge d'instruction ¹, le nouveau code d'instruction criminelle enlève tout recours au citoyen victime de l'arbitraire.

Il y a là, encore une fois, un véritable système, une forme de gouvernement qui restera dans l'histoire. Au lieu de s'appuyer sur les gens de violence et de force, comme le fit le Terreur, le régime actuel s'appuie exclusivement sur les gens de ruse, de dol, et d'indélicatesse; il les groupe en une manière de syndicat, il leur ouvre un certain crédit sur la loi, et les tient par la menace de fermer ce crédit; il concède une sorte d'impunité subordonnée à certaines conditions de dévouement, il accorde deux ou trois délits à commettre au choix, comme on accorde un bureau de tabac.

Ce que n'ont indiqué ni Ignotus, ni M. Guillot, ni tous ceux qui se sont occupés de la persécution exercée par la magistrature franc-maçonnique, c'est l'état psychologique de tous ces persécutés grands et petits, qui rend leurs tortures mille fois plus atroces qu'elles ne le seraient pour nous et en même temps les met presque hors d'état de se défendre. Il y a là encore comme une confirmation de la justesse du mot de Taine, qui paraît si simple: « La Révolution est un retour à l'état de nature. » Le malheur de ces persécutés honnêtes est de rester des civilisés, de croire qu'on vit encore sous le régime des lois, que les magistrats sont de vrais magistrats, que la police, l'administration, la justice fonctionnent régulièrement. L'accusation dont ils sont l'objet prend pour eux l'importance qu'elle aurait dans une situation normale.

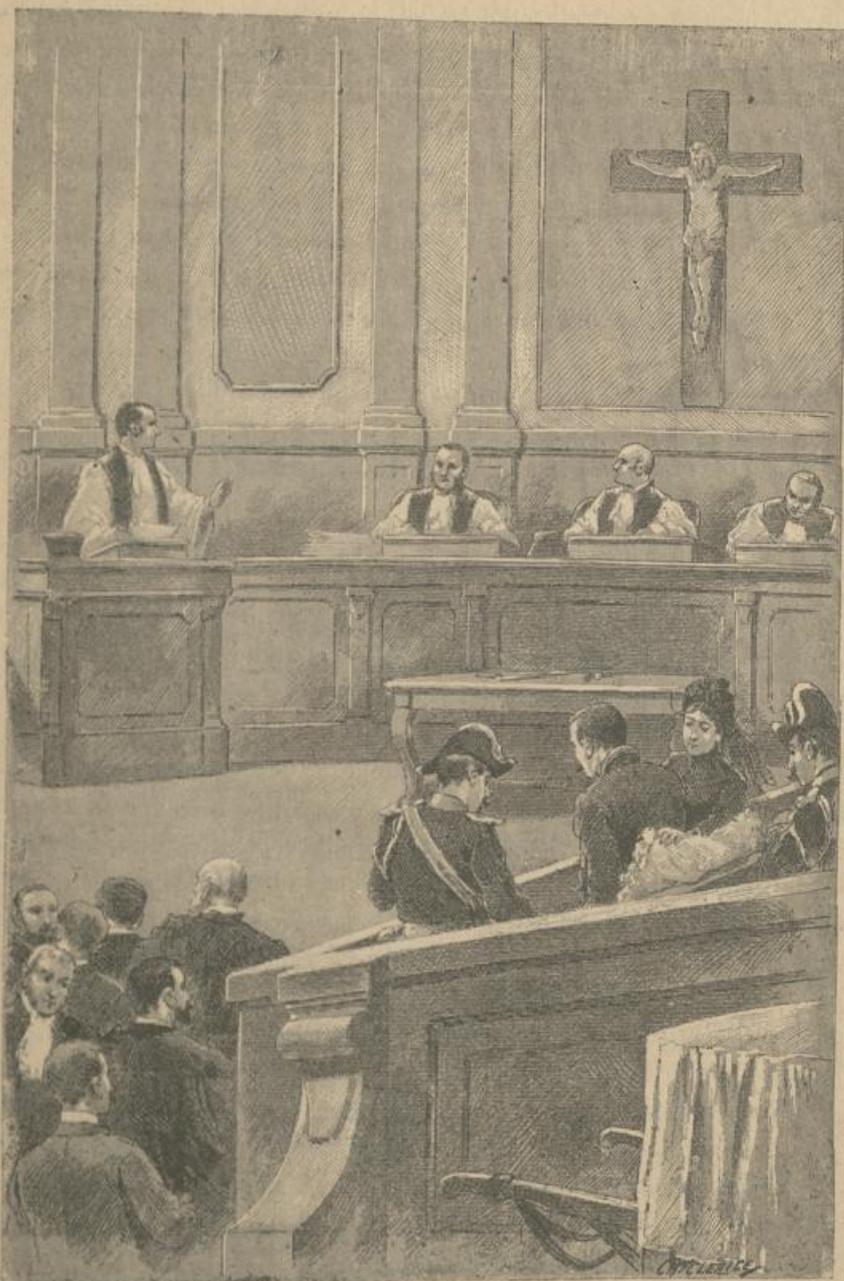
Je me souviens toujours d'une jolie histoire que m'a contée Alexandre Dumas.

Il rencontre un jour dans un salon une femme qui, après avoir rôti le balai vingt ans, avait fini par se faufiler dans le vrai monde ou dans quelque chose qui y ressemblait.

Cette femme traite Dumas et son œuvre de haut en bas, elle lui reproche de n'avoir jamais décrit que des milieux malsains, de n'avoir jamais mis en scène une honnête femme.

Dumas écoutait. Sans doute, si ce reproche lui avait été adressé par quelque jeune fille innocente, il eût souri de cette façon de juger son

¹ *Des Principes du nouveau Code d'instruction criminelle*, par M. Guillot, juge d'instruction.



L'affaire Saint-Elme.
Le procès du journaliste fut profondément émouvant (p. 870).

œuvre et n'eût pas répondu. Si celle qui lui parlait eût succombé à l'entraînement du cœur, si elle eût été victime d'une de ces passions profondes devant lesquelles l'être est si faible, l'auteur du *Demi-Monde* se fût certainement tu encore, car, si l'esprit est dur chez lui, le cœur a des tendresses que le vulgaire ne connaît pas. Tel n'était pas le cas ici. Celle qui s'exprimait ainsi avait été une prostituée, elle avait reçu de l'argent pour se livrer; c'est la prostitution qui avait payé l'hôtel dans lequel elle habitait, les chevaux qui la portaient au Bois, les tableaux de maîtres qui garnissaient sa demeure, la parure qui ornait sa décrépitude élégante.

Elle continuait à parler de la vertu, à flétrir les filles corrompues et les écrivains corrupteurs.

Soudain, Dumas fixa sur elle son regard bleu si aigu, puis lui frappant vigoureusement sur le ventre...

— As-tu fini? dit-il simplement.

Un flot de larmes vint aux yeux de la créature...

As-tu fini? est un mot qui sert. Les plus éhontés parmi nos républicains tripoteurs, nos magistrats déshonorés, nos administrateurs familiers avec tous les crimes, hésitent parfois à s'en prendre directement à un Parisien accoutumé à ne se gêner qu'avec ce qui est honnête; ils craignent cet *as-tu fini?* gouailleur, mépriseur, vengeur, qui rappellerait à ces impudents tout leur passé d'infamies.

Les prêtres, les braves gens, les vieillards habitués à respecter les conventions sociales, ne savent pas dire: *As-tu fini?* Malesherbes ne l'a pas dit à Fouquier-Tinville, et c'est un des spectacles les plus affreusement comiques qui se puissent imaginer que celui de tous ces grands parlementaires, de tous ces personnages austères et vénérables s'abaissant à donner des raisons aux misérables couverts de sang qui remplissaient alors les prétoires.

Tombées dans quelque embûche, atteintes au cœur par quelque campagne organisée contre elles, les victimes de la Franc-Maçonnerie s'en vont ruminer leur infortune dans un coin. Le mari quelquefois regarde sa vieille compagne, et tous deux se sont compris: ils pensent à la même chose, au malheur d'avoir trop vécu, à la carrière brisée, au nom que naïvement ils se figurent déshonoré¹.

Quel livre à faire sur ces souffrances intimes, sur ces drames qui se

1. Voir la mort de M. Maltrejean, un vicux magistrat, frappé par Martin-Feuillée, pris d'une mélancolie noire et qui se suicida au mois de février 1883.

passent dans chaque ville et presque dans chaque village ! Ce livre, un seul parmi nous aurait pu l'écrire, poignant, navrant, sincère, tel qu'il devrait être en un mot : c'est Alphonse Daudet. Il l'écrira peut-être.

Quel livre plus tentant, pour une âme généreuse ? Il y a des simples et des humbles qui sont bien émouvants à regarder aux prises avec cette formidable machine gouvernementale mise en mouvement par des mécaniciens scélérats. Quoi de plus impressionnant que l'histoire de ce pauvre organiste de la cathédrale d'Uzès, que tous les journaux ont contée¹ ? C'est une sorte de conseiller Krespel, un de ces maîtres de chapelle à moitié fantastiques, comme en a peint Hoffmann : il vit en dehors du monde réel dans un rêve musical ; il sourit en marchant aux mélodies divines qu'il entend chanter en lui. Les leçons qu'il a en ville et dans un couvent assurent le nécessaire à ce doux chimérique qui vit de peu. Noël approche, et il compte ce jour-là faire entendre un morceau qui sera digne des maîtres immortels, de Paesiello et de Palestrina. « Vous écouteriez cela, » dit-il, et sa bonne figure s'illumine et rayonne.

Les Francs-Maçons de la ville, qui se réunissent dans un petit établissement comme celui qu'a décrit Goncourt dans la *Fille Elisa*, ont juré de perdre ce naïf et cet ingénu. Le juge d'instruction se voit déjà garde des Sceaux s'il peut faire condamner cet innocent. Le musicien est arrêté sous une inculpation abominable.

On obtient un premier succès. La supérieure de l'établissement de Saint-Maur tombe morte, quand on vient lui raconter ce qui se prépare. Comment de telles choses auraient-elles pu se passer ? Il y a impossibilité matérielle. Une Sœur est toujours présente aux leçons de musique auxquelles assistent les parents.

Le prisonnier n'en reste pas moins au secret pendant trois mois, se débattant en vain contre cette horrible accusation. Trois fois l'instruction est close, faute d'une base quelconque aux imputations ; trois fois la Franc-Maçonnerie la fait reprendre. Enfin la Cour d'assises acquitte le malheureux musicien contre lequel il n'y a pas l'ombre d'une preuve. « C'est égal, dit un des meneurs de l'affaire, nous l'avons tout de même empêché de faire jouer sa musique à la cathédrale. »

Les humbles tiennent quand même ; on les prend par la famine. Au fond du onzième arrondissement, rue des Trois-Bornes, une indigente famille se lamente autour du lit où l'un de ses enfants agonise. Il n'y a

1. Février 1883.

ni pain pour les parents, ni médicaments pour l'enfant; on attend anxieusement la réponse à une demande adressée au bureau de bienfaisance... La réponse arrive... Les parents ont déclaré jadis qu'ils envoyaient leur fils aîné à l'école des Frères : on leur envoie pour tout secours un récépissé de cette déclaration.

Cette blague atroce n'est-elle pas bien franc-maçonnique? N'y sentez-vous pas bien l'âpreté ricaneuse et froide des maîtres du jour, des aventuriers de tous les pays qui se partagent l'argent que certains catholiques imbéciles continuent à verser à nos bureaux de bienfaisance?

Ce que sont ces bureaux, un ouvrier l'a dit dans une réunion publique où il signalait nominativement un des commissaires comme étant inscrit lui-même sur la liste de l'assistance publique. Ignorant, en rappelant que sur 240 administrateurs, 190 avaient été chassés, a constaté que, parmi les remplaçants nommés, il se trouvait « des marchands de vin, des blanchisseurs dont quelques-uns, ayant leur famille inscrite au bureau même, payaient le ménage avec l'argent des aumônes¹. »

L'exemple que nous citons plus haut n'est pas isolé. La jovialité cynique, la joie bruyante du mal accompli est un des traits de la persécution actuelle. Le grand bonheur d'un inspecteur de l'instruction publique, quand il a devant lui une religieuse, c'est-à-dire quand il peut être insolent impunément, est de salir ce qui est pur, d'imaginer une question équivoque, de risquer un mot à double entente qui fait éclater de rire les frères et amis répandus dans la salle.

— Qu'est-ce qu'un libertin? demande un inspecteur à une Sœur.

— Je n'ai pas à répondre à cette question que vous ne m'adressiez qu'à cause de l'habit que je porte.

Celle qui remet ainsi ce malappris à sa place avait du sang-froid; combien de nonnes, tremblantes déjà d'être ainsi en spectacle, auraient été démontées!

Dans un discours au Conseil général du Gers, M. Paul de Cassagnac a raconté quelques-uns des exploits de l'inspecteur Carbasse, qui excitait les instituteurs à insulter les Sœurs.

Une religieuse se présente à l'examen : le cœur lui bat bien fort, elle est tout effarouchée devant cette foule, elle sent que les mots vont rester

1. *Figaro*, 14 mai 1883.

Il y a toujours des gens qui vont trop loin. Cuvillier, marchand de graines à La Chapelle, était de ce nombre; il payait ses employés et jusqu'à son tailleur avec des bons du bureau de bienfaisance; le scandale parut dépasser la mesure, et au mois de janvier 1886 il fut condamné par la 11^e chambre à huit mois de prison.

dans sa gorge. Vous qui avez un peu d'âme, vous devinez cet état d'ici, j'en suis certain. C'est en Dieu seul que la pauvrete espère, il lui donnera la force nécessaire; elle s'agenouille dans un coin de la salle, elle joint les mains et murmure une petite prière.

Un instituteur a vu ce mouvement.

— Ohé la Sœur! crie-t-il de cette voix particulière aux gens de son espèce, voulez-vous que je vous donne l'absolution? Je suis Carme...

Ce plaisant du ruisseau s'appelait Carme.

Carbasse se frappant les genoux de la main rit aux larmes en voyant pâlir la pauvre Sœur tout effarée devant ces yeux fixés sur elle.

Que d'actes de courage on trouverait parmi le peuple, en province et même à Paris! Le premier qui ait résisté à la loi athée, que des gens indépendants, aisés, acceptent servilement, est un charpentier de Lavaur qui, défendu par M. Bellomayre, eut gain de cause devant la commission scolaire. Dans un autre coin de la France, à Jarzé, un modeste facteur du télégraphe, Baillou, atteint d'une maladie incurable, père de cinq enfants, refuse d'envoyer ses filles à l'école laïque. L'affreux Jabouille, le préfet du département, le menace de le révoquer; l'honnête homme tient bon et renonce à son gagne-pain, plutôt que de laisser corrompre ses enfants.

Tous ceux-là, cependant, s'effacent devant cette vaillante plébéienne de Montaure (Eure), cette mère de sept enfants condamnée à *vingt-deux jours de prison*, sous prétexte de contravention à la loi, arrêtée par les gendarmes, au mois d'octobre 1883, et conduite à la prison de Louviers ¹.

Cette condamnation était absolument arbitraire. Le jeune garçon de cette malheureuse femme ayant, au mois d'avril 1883, atteint l'âge de treize ans, on n'avait pu, sans commettre un acte illégal, poursuivre et

1. Voir sur cette affaire, qui prouve à quel point d'arbitraire on en est arrivé en province, le numéro du *Patriote de Normandie* portant la date du 20 octobre 1881, et la *Semaine religieuse* d'Évreux du 3 novembre 1883. « Nous ne faillirons pas à notre devoir, dit en terminant la *Semaine religieuse*, et nous publions, pour qu'ils soient cloués au pilori de la conscience publique, les noms des membres de la commission scolaire de Montaure et du juge de paix de Pont-de-l'Arche.

« Les membres de la commission scolaire sont les citoyens :

« 1. Boutry (Césaire), maire de Montaure et propriétaire.

« 2. Alépée (Basile), ancien propriétaire, ancien boucher, actuellement tisserand.

« 3. Richard (Jean-Baptiste) fils, tisserand.

« 4. Martin (François), ancien adjoint, propriétaire et tisserand.

« 5. Deriberprey (Julien), adjoint au maire, propriétaire et tisserand, tous domiciliés à Montaure.

« Retenons bien maintenant le nom du juge de paix de Pont-de-l'Arche qui a prononcé la condamnation.

« Il s'appelle Dussaux. »

condamner la mère pour n'avoir pas, dans le courant de mai, envoyé son enfant à l'école.

Le parquet de Louviers fut obligé de reconnaître cette évidence et le procureur de la République, pris d'une honte un peu tardive, donna l'ordre de mettre en liberté cette pauvre femme. Elle n'en avait pas moins passé onze jours en prison parmi des gens sans aveu, traitée comme une criminelle.

Le juge de paix de Pont-de-l'Arche, qui avait commis une véritable forfaiture, ne reçut pas même un blâme; il fut au contraire félicité par le garde des Sceaux, du moins s'il faut en croire ce misérable qui affirmait hautement que cet acte de bon plaisir lui vaudrait de l'avancement. En tout cas, il est toujours en fonctions.

Si vous voulez voir ce qu'est l'égalité devant la loi, transportez-vous au Corps législatif. Nul ne s'est occupé de cette paysanne qui a porté sept enfants dans ses flancs et qu'on a jetée dans un cachot au mépris de tout droit.

Il s'agit maintenant d'une Prussienne, femme d'un Belge condamné pour vol, exerçant publiquement la prostitution et donnant ses rendez-vous dans un garni tenu par la mère de son mari¹.

Les représentants de la France s'occupent de cette intéressante créature pendant toute une séance. Delattre flétrit à la tribune les agents qui ont arrêté cette femme au moment où elle racolait les passants. Toute la gauche naturellement soutient l'orateur. Une prostituée, une Prussienne, un repris de justice belge, il y a bien dans ce ragoût tous les ingrédients qui plaisent à ces palais de cosmopolites. Il se dégage bien de cette fange cet arôme que les Spuller, les Steeg, les Lockroy hument avec délices. Haro sur la Française, qui veut élever honnêtement ses enfants! honneur à l'Allemande qui se livre aux passants!

Voici encore une victime émouvante : Lenoir, un cocher. Vous l'avez peut-être rencontré dans Paris, et, si vous étiez pressé, la rencontre n'a pas été propice pour vous. Le pauvre homme, à moitié fou, ne se rappelait plus l'adresse que lui donnaient les voyageurs et les laissait parfois en chemin. Les Francs-Maçons lui avaient volé son enfant, la mère était morte de chagrin, et il oubliait de gagner sa vie pour venir, dix fois par jour,

1. Consulter à ce sujet le livre de M. Macé, le *Service de la sûreté*, auquel nous avons fait déjà plus d'un emprunt. L'ancien chef de la sûreté déclare avoir toutes les pièces à la disposition de ceux qui voudraient être édifiés sur la cliente de M. Delattre et sur M. Delattre lui-même.

demander des nouvelles de son fils à M. Lacointa¹. L'ancien avocat général à la Cour de cassation, qui donna si noblement sa démission au moment des décrets, avait été touché de cette grande douleur ; il était devenu le conseiller, le consolateur, presque l'ami de ce prolétaire. Pendant que l'infortuné trouvait, comme tous ceux qui souffrent, quelque soulagement à conter son éternelle histoire, le magistrat envoyait sa bonne garder le fiacre afin d'éviter au cocher une contravention.

L'affaire était très simple. L'enfant, envoyé par le chemin de fer, de Paris à Toulouse, où il devait entrer dans un établissement d'éducation religieuse, avait été abordé et circonvenu, dans la gare de Narbonne, par un Franc-Maçon, nommé Richard, qui l'avait fait monter dans son wagon et l'avait placé en apprentissage à Cette, chez un confiseur du nom de Lavaille. Là on s'était efforcé de corrompre cette jeune intelligence en lisant chaque soir à l'enfant les immondes publications qu'a produites la librairie anticléricale.

Sans doute, on ne pouvait pas espérer que la justice osât poursuivre un Franc-Maçon ; mais, dès que les faits avaient été signalés au parquet par un homme ayant occupé la situation de M. Lacointa, pouvait-on refuser de rendre immédiatement à sa famille la victime d'un attentat si odieux ? On n'en fit rien. Le chef du parquet était un de ces hommes recrutés par la République dans les bas-fonds sociaux, et qui savent qu'en se mettant au service de la Franc-Maçonnerie juive ils peuvent tout se permettre impunément. Le premier mandataire qui se présenta avec une lettre du père fut injurié et on lui jeta la lettre déchirée au visage. Le second mandataire fut menacé de coups de barre de fer. On savait le père pauvre et on spéculait là-dessus. Une bonne âme lui fournit les moyens de faire le voyage et de ramener son enfant.

Lenoir intenta au citoyen Richard un procès en détournement de mineur. Ce fut alors qu'on vit comme toujours le Juif apparaître derrière le Franc-Maçon. Lisbonne, l'ancien député, se constitua le protecteur de Richard et plaida pour lui.

M. Lacointa, alors qu'il était directeur au ministère de la justice, avait maintes fois obligé ce Juif ; mais l'autre connaissait trop bien la délicatesse des honnêtes gens pour penser qu'on montrât les lettres qu'il avait écrites pour demander ou pour remercier ; aussi ne se gêna-t-il pas

1. Voir l'éloquent et simple récit de M. Lacointa, dans le *Correspondant* du 25 février 1884. Sous ce titre : *les Voleurs d'enfants*, M. Léon Lavedan a publié également, dans le *Figaro*, un récit très circonstancié de ce rapt.

pour insulter l'intègre magistrat et l'accuser de s'être mêlé de cette affaire avec une arrière-pensée politique.

Inutile de dire que Lisbonne trouve parfaitement légitime le fait d'enlever un enfant à ses parents par prosélytisme antireligieux. En ceci, le Juif se révèle une fois de plus dans tout son brutal cynisme, dans son absence absolue de principes. La liberté de conscience, le droit des pères de famille ne sont pour lui que des effets scéniques ; il est le premier à en rire quand il n'est plus en scène.

A propos du petit Mortara, les Juifs avaient agité toute l'Europe, dérangé toutes les chancelleries, fait couler des flots d'encre ; quand il s'agit du fils d'un plébéien français, le Juif Lisbonne déclare qu'il est permis de ravir un enfant à son père ¹.

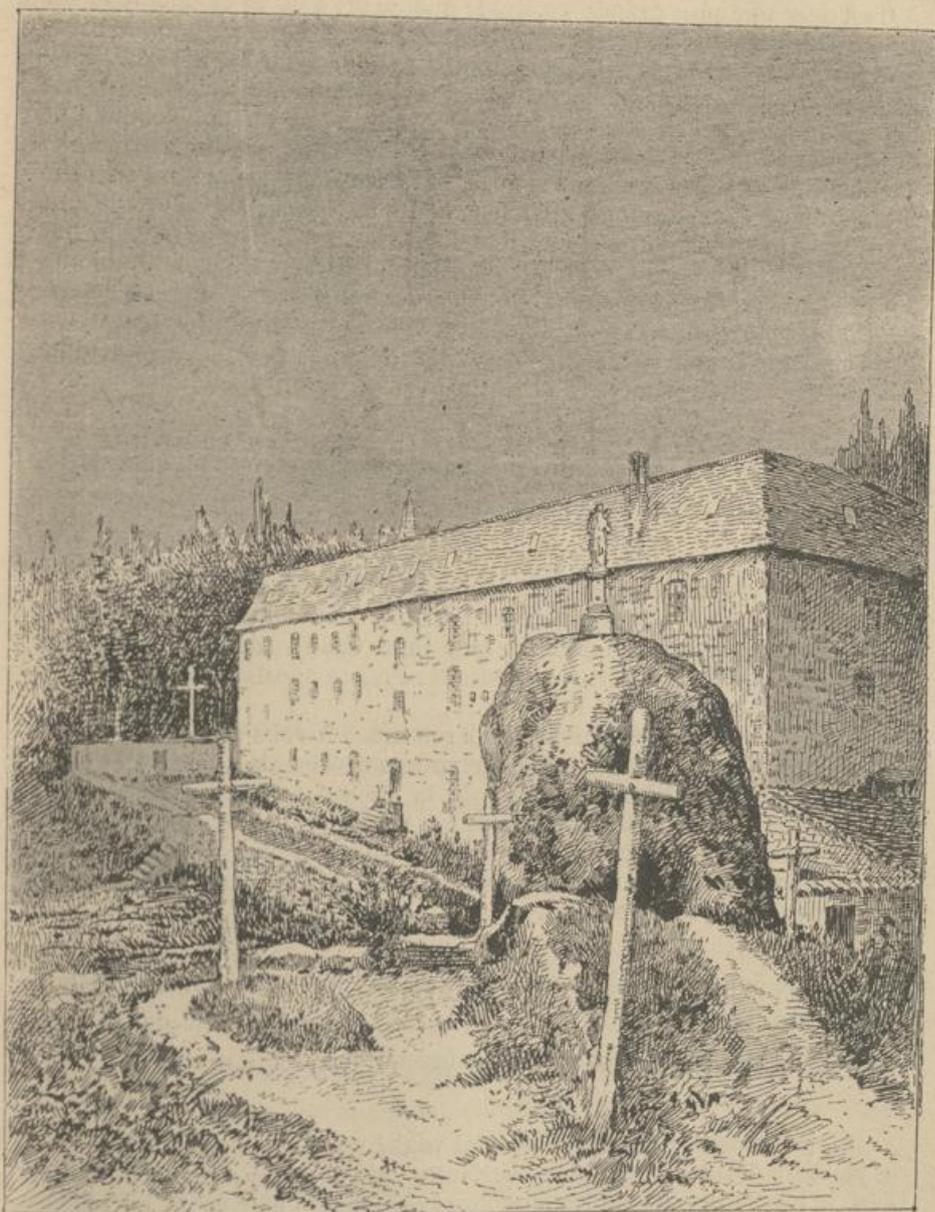
Le tribunal de Montpellier ordonna la comparution de Lenoir et de son fils, mais on avait eu bien soin de refuser l'assistance judiciaire à cet homme sans ressources. Il put cependant, grâce à un nouveau secours, faire le voyage et s'entendre traiter comme un malfaiteur par le président du tribunal. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il fut débouté de sa plainte ?

Les hommes n'ont pas pensé encore à recueillir les noms de tous ces braves gens qui résistent à tout pour défendre leur foi, dans un volume qui serait le *livre d'or* des petits ; mais Dieu depuis longtemps les a inscrits au livre de sa justice. Il sont plus que courageux en effet, ils sont héroïques. Nul appui ne les soutient. Les Chrétiens riches s'amuse, dansent, parient aux courses, inventent des figures de cotillon ; ils ne songent guère à ceux qui souffrent pour leurs convictions.

Dans l'intéressant ouvrage de M. Wallon, le *Tribunal révolutionnaire*, un chapitre est intitulé le *Brocanteur Mauclaire, confesseur de la foi*. Rien n'est plus curieux. Ce gagne-petit n'est ni un royaliste, ni un aristocrate, il est Chrétien avant tout ; on l'arrête pour avoir dit que ceux qui avaient détruit le culte catholique étaient des gueux. Sous les verrous il tient à affirmer sa foi et il écrit deux belles lettres qui furent les seuls chefs d'accusation relevés contre lui.

Pierre Mauclaire, captif, chambre des Piques, n° 15. Du Luxembourg, ce 15 mai, l'an de grâce 1794 et l'an IV^e de la persécution des Chrétiens.

1. En 1859, les Juifs avaient mis tout Paris en mouvement et fait intervenir même l'Empereur parce que deux jeunes détenus condamnés pour vol, David, et Isaac Salomon, avaient été l'objet de tentatives de conversion.



Vue de l'Hermitage: le vieux couvent (p. 883.)

C'est bien avec justice et vérité que je me suis servi de ce terme, le 24 novembre dernier, en écrivant une lettre de six pages au scélérat de Chaumette et ses complices de la municipalité de cette malheureuse capitale...

C'est avec une plus grande certitude que je me sers de ce même terme aujourd'hui, et avec la même fermeté que je vous écris en homme libre qui parle à des esclaves qui m'ont incarcéré pour avoir dit la vérité. N'ai-je pas raison de dire que nous sommes dans une persécution ouverte depuis quatre ans, en commençant par les ministres du culte catholique et par une infinité de chrétiens qui ont péri et qui périssent tous les jours ? Combien de victimes innocentes qui gémissent dans les prisons de cette malheureuse France, et qui attendent la fin de leurs maux, sûrs de leur conscience ! Ils poussent des cris remplis de larmes à leur Dieu pour qui ils souffrent. Croyez-vous, scélérats pour la plupart, que Dieu sera toujours sourd à leurs cris ? Oh ! que non ! le temps des vengeances est prêt à éclater contre les bourreaux...

Dieu et le peuple se lassent de vos tyrannies. Jamais l'ancien régime n'a procuré tant de crimes.

Ailleurs il ajoute, dans un style de prophète, et avec un élan de foi qui rend cet illettré profondément éloquent :

Dans ce grand jour de révélation, qu'il y aura de coupables ! Que les jugements de Dieu seront différents de ceux des hommes ! Les innocents qu'ils ont fait périr les jugeront à leur tour. Grand Dieu ! que de maux vous allez envoyer sur cette malheureuse France apostate et profanatrice pour la punir de toutes ces impiétés... !

Convertissez-vous, Seigneur, pour retourner à vous et faire pénitence de tant de forfaits... Donnez-nous par votre miséricorde un roi très chrétien, pour changer l'état pitoyable de la France ; relevez avec zèle vos temples, vos autels, et les reliques de vos saints, qui ont été profanés avec tant de fureur. Donnez-nous, Seigneur, de saints ministres pour prêcher la véritable religion, pour offrir au Dieu trois fois saint la victime seule capable d'apaiser votre colère...

C'est une figure à part que cette victime obscure de la formidable tourmente. Avant de monter à l'échafaud, Mauclair prend congé de ses codétenus dans un langage digne d'un confesseur des premiers siècles :

Si, par hasard, il y en avait parmi vous tous quelques-uns qui aient à se plaindre de moi pour quelques fautes qui me sont échappées malgré moi, je les conjure de me les pardonner du fond de leur cœur, en réponse de l'amour que je leur porterai toujours, et même au delà d'après ma mort qui est très prochaine, en châtement de ce que je soutiens le culte et la religion catholiques, et que j'ai reproché avec fermeté et courage les abominations sans nombre qui se sont commises depuis quelques mois.

.... Mais moi, fort de ma conscience, je les attends d'un pas ferme et tranquille ; je leur ferai voir, s'il plaît à Dieu, que je serai plus libre qu'eux.... Si cela ne sert qu'à les irriter, au moins j'aurai la consolation de mourir pour la justice qui fait mes plus chères délices. Qu'il est glorieux de mourir sur un échafaud pour soutenir la religion !

J'ai souvent pensé à cet homme. Les révolutionnaires dressent des statues à Danton ou font des pensions à nos dépens aux fausses victimes du 2 Décembre; jamais les Chrétiens de la Restauration ne se sont occupés de savoir si quelques martyrs, comme Mauclaire, n'avaient pas laissé une famille. N'est-il pas grand, malgré tout, cet artisan qui meurt volontairement pour sa religion, non point en pleine bataille, comme les Vendéens, mais dans ce Paris toujours plus indifférent et plus sceptique que la campagne? N'est-elle point belle cette âme qui est restée fidèle et croyante dans la trivialité d'un métier qui n'élève point?

C'est sur les pauvres, presque exclusivement, que s'est appesantie surtout cette persécution qui, dirigée, réclamée, payée par les Juifs, portera dans l'histoire le nom inscrit en tête de ce dernier livre : la *Persécution juive*.

Un journal radical, dans un jour de franchise, reconnaissait lui-même ce fait.

L'évêque, disposant de ressources parfois considérables, le curé de grande ville n'ont pas été atteints. On a frappé avec une particulière rigueur sur le desservant et sur le moine. Parmi les ordres religieux même, ce sont les plus indigents qui ont le plus souffert. Tous ces chétifs qui vivaient, grâce à l'association, ont été littéralement condamnés à mourir de faim.

J'ai vu, sur son lit de mort, une des victimes des décrets, et le souvenir m'en est demeuré ineffaçable.

Si vous ne connaissez pas l'Hermitage, dans le département de la Loire, allez le visiter : rien en Suisse ne vaut ce site étrange, pittoresque et charmant.

L'Hermitage est le nom d'un ancien couvent caché par des sapins séculaires, qui s'élève au sommet d'une haute montagne dominant Noirétable. Du haut d'un dolmen venu là, je ne sais comment, aux premiers âges du monde, on aperçoit, par les temps clairs, la cime du mont Blanc; mais le regard ne songe guère à aller chercher si loin; il se repose émerveillé et ravi sur un incomparable panorama : à droite, les masses épaisses des Bois-Noirs; à gauche, les montagnes de Vollor; devant vous, la plaine avec son damier multicolore, ses blés dorés, ses prés verdoyants, ses avoines, ses seigles. Par-dessus tout, cette impression du ciel que vous croyez toucher en élevant la main, et qui prête à ce paysage, vu de si haut, un aspect particulier.

C'est là que s'installèrent, il y a une vingtaine d'années, quelques

Pères du Saint-Sacrement que la population du pays entourait de vénération. Ils n'étaient pas fort dangereux, car, au moment des décrets, ils étaient trois en tout. Comment les choses se passèrent-elles exactement ? On n'a jamais pu le savoir au juste. Le maire de Noirétable, un médecin, appartenait à une famille bonapartiste tant que l'Empire avait pu distribuer des places, devenue ardemment républicaine dès que le vent avait tourné. C'était au demeurant un assez bon homme, et qui semble avoir voulu tout arranger pour le mieux sans y avoir réussi.

Le 4 novembre 1880, au matin, le sous-préfet de Montbrison, qui répondait au nom de Mauras, vint pour expulser les bons religieux, et il ébaucha une grimace quand il vit l'ascension à accomplir. Chemin faisant, il avait recueilli quelques renseignements désagréables sur les dispositions des paysans, cœurs d'or, mais fort capables de tirer un coup de fusil aux malfaiteurs qui iraient crocheter les portes de religieux inoffensifs qui n'avaient fait que du bien à tous. Bref, lâche comme tous ses pareils, il avait une peur du diable.

Voyant les hésitations du personnage, le maire, M. Bertrand, lui dit : « Déjeunons d'abord ! » Convaincu, — et cette opinion fait honneur à son intelligence, — que le bonheur de la France ne dépendait pas de l'expulsion de trois religieux qui ne descendaient pas au village une fois par mois, le maire espérait peut-être que le sous-préfet oublierait à table la vilaine besogne qui l'amenait et que tout resterait en l'état.

On déjeuna comme on déjeune dans le Forez ; et, à la tombée du jour, après le champagne, l'administrateur républicain était *fin saoul*, — c'est l'expression usitée dans le pays. On l'expédia tant bien que mal vers sa résidence, et les gens de l'endroit, qui ont la tête solide, allèrent deviser chez Esope de la supériorité morale des fonctionnaires de la démocratie sur les suppôts de la tyrannie.

Malheureusement, cette fois, Raton, le sous-préfet, avait été plus malin que Bertrand, le maire. Entre deux rasades, sans qu'on puisse savoir à quel moment, il avait ordonné à un gendarme, du nom de Tarbouriech, d'exécuter ce qu'il n'osait entreprendre lui-même, et d'aller jeter les religieux hors de chez eux, pendant qu'il continuerait à fêter la dive bouteille et à faire l'éloge de la liberté.

Tarbouriech partit, flanqué d'un compagnon, et n'eut pas la main tendre. Des trois religieux, un resta pour garder l'immeuble, un autre se dirigea vers le château de M. de Barante, où une retraite lui avait été préparée ; le troisième s'achemina vers Verrines, un village au-dessous de la montagne, où il devait également trouver un asile.



Autre vue de l'Hermitage

Du haut d'un dolmen, venu là je ne sais comment (p. 883).

Celui-là s'appelait le Père Corentin. Il avait soixante-dix ans; pendant près de quarante années il avait prêché l'Évangile aux Indiens de l'Amérique; puis épuisé, souffrant cruellement de la poitrine, il était venu là pour se reposer. C'était une idée peu heureuse.

En novembre, la neige couvre déjà l'Hermitage. Grâce aux dernières clartés du jour, le pauvre religieux se dirigea d'abord assez bien, mais bientôt tout prit autour de lui un relief fantastique. Les chemins s'entrecroisèrent, les silhouettes gigantesques des arbres sous la reverberation de la neige revêtirent des formes trompeuses; le froid fit affluer le sang aux tempes du voyageur. Saisi par le délire, il s'imagina sans doute qu'il avait toujours Tarbouriech à ses trousses: il précipita sa course, et tomba dans des sentiers à peine praticables en plein jour. A l'aube, un bûcheron le trouva étendu, le crut mort, s'aperçut qu'il respirait encore, et parvint à le ramener à la vie.

Le pauvre homme n'en était pas moins perdu. Il revint à l'Hermitage pour y achever une existence dont les jours étaient désormais comptés. Il aurait fallu, pour empêcher ce vieillard de rentrer chez lui, établir sur ces hauteurs un poste fixe de gendarmerie. On eût demandé les fonds nécessaires à la Chambre que la gauche, toujours libérale, eût trouvé cette proposition admirable et digne d'elle; on n'y songea pas.

Tel était le récit qu'on nous avait fait au village, un matin que nous partions en caravane pour accomplir cette excursion à l'Hermitage à laquelle nous ne manquons jamais, chaque fois que les vacances désirées nous ramènent vers le Forez, qui est devenu notre pays d'adoption.

Quand on a fait une lieue environ, on s'arrête quelques minutes à un hameau appelé les Baraques.

— Vous savez la nouvelle? nous dit-on quand nous arrivons.

— Non.

— Ce pauvre Père Coirentin est mort, il a achevé de mourir plutôt! Il était préparé du reste; hier dimanche, il nous a fait ses adieux: « J'aurai encore la force de dire ma messe aujourd'hui, et je prierai pour ceux qui nous ont aimés et aussi pour ceux qui nous ont persécutés, puis je m'en irai... » Il a dit sa messe et il est parti une heure après...

La pensée du brave homme expiré nous attrista, mais bientôt le charme du chemin fit diversion à ce sentiment.

Rien n'est merveilleux comme cette montée en juillet. Les muguet, les jonquilles, les gentianes du printemps ont déjà disparu, il est vrai, mais il reste les œillets sauvages, les pensées, et les violettes qui tapissent le chemin. On gravit à travers d'énormes fougères qui font comme un piédestal verdoyant aux grands chênes, aux bouleaux toujours agités et tremblants, aux hêtres touffus qui préparent aux sapins sombres du sommet.

Parfois un murmure régulier étonne l'oreille: c'est un ruisseau qui sort en écume d'argent de quelque rocher couvert de mousse, et qu'il faut

traverser sur un tronc d'arbre. Comme l'Obéron des légendes qui sautait au-dessus des torrents sans mouiller ses grelots, les enfants franchissent l'obstacle d'un bond. Ma petite nièce, Anaïs, qui disait si gentiment qu'elle voulait apprendre à écrire pour faire de la copie pour son oncle, excellait à ce jeu, et c'est en vain que mon autre nièce Marie, déjà plus grave, lui prodiguait de sages conseils.

Quand on est au bout, on pousse un cri d'admiration. On débouche en effet sur un tapis de velours vert qui fait oublier les vieux bâtiments du couvent devant la féerie de cette nature éternellement jeune.

Malgré tout, le voisinage de la mort donnait à ce paysage une mélancolie qu'il n'a pas ordinairement. Le cri sinistre de la hulette qui retentissait obstinément dans cette solitude disait qu'il y avait là un cadavre. A une fenêtre on distinguait une lueur presque imperceptible qui faisait un bizarre contraste avec la clarté radieuse de cette journée de juillet.

Cette lumière venait de la chambre funèbre. Quelle chambre! Quelque chose de plus indigent qu'une cellule, une vaste pièce carrelée ouverte à tout vent, au fond un lit d'enfant, et dans ce lit, sur une paille crevée, sous une couverture qui valait bien vingt sous, un petit vieillard étendu les mains jointes. Une veilleuse achevait de se consumer dans un verre, et, près du lit, une bière taillée à la hâte dans un sapin non raboté, tout fruste, attendait...!

Je ne saurais vous exprimer l'émotion que produisait la vue de ce petit vieux, et le dégoût qui vous prenait de ces républicains gorgés de tout, trafiquant de tout, agiotant sur tout, et songeant à venir chercher ce solitaire et cet humble pour le jeter la nuit dans la neige.

Pour tout meuble dans cette chambre, une chaise cassée; sur une tablette de bois blanc quelques prospectus d'ouvrages religieux, une brochure : le *Salut social par l'Eucharistie et la Vocation providentielle des pèlerinages*, et un volume tout recroquevillé, resté là sans doute depuis le

1. Le sous-préfet poursuivit sa victime jusque dans la mort : le religieux avait demandé à être enterré dans son cher Hermitage ; l'autorisation fut brutalement refusée.

Le même fait s'est d'ailleurs reproduit à peu près partout. Voici ce qu'écrivait à l'Univers, au mois d'avril 1884, le vénérable abbé de Solesmes, dom Couturier :

« Un de nos vieux frères, chassé comme nous de l'abbaye, il y a quatre ans, vient de mourir dans un département voisin. En mourant, il avait sollicité la grâce d'être enterré dans le cimetière de la paroisse de Solesmes, dont le nom lui rappelait tant et de si chers souvenirs. Cette grâce paraissait facile et n'avait rien qui pût compromettre l'intérêt public. La demande en fut donc faite au nom de la famille du défunt. Mais, au bout de vingt-quatre heures d'hésitation et de négociations sans doute avec le ministère, le préfet a répondu par ce singulier télégramme :

« La famille du défunt n'habitait pas Solesmes, il n'y a aucun motif d'accorder l'autorisation que vous demandez de transporter dans cette commune le corps du défunt. »

xviii^e siècle : *Traité de la perfection chrétienne*, par le P. Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, traduit par Régnier Desmarais, de l'Académie française. Le malheureux n'avait même pas de quoi acheter des livres de piété.

Toute cette maison, avec ses escaliers de pierre aux marches branlantes, ses murailles effritées, offrait l'image de la misère. Dans les cuisines, — vous savez, ces cuisines de moines où les écrivains juifs font préparer des repas succulents et dignes du chef de Rothschild, — il y avait pour toute provision un boisseau de pommes de terre germées.

Je revins encore dire un *Pater* et un *Ave* près de la couchette du vieillard qui semblait dormir d'un sommeil enfantin, et, involontairement, je pensais à Freycinet. Il y avait plus d'un point de ressemblance entre ce petit vieux et le sénateur que l'on aperçoit avec sa tête de souris, sa mine fêtée, glissant à travers les groupes du Sénat. Je songeais que lui aussi serait couché quelque jour dans une bière, un peu plus soignée sans doute, et à la mémoire me revenait la parole que dit saint Marianne au consul qui assistait dans la prison à son dernier repas : « Regarde-moi bien pour me reconnaître au Jugement dernier. »

Pourquoi penser à Freycinet plutôt qu'à un autre ? me direz-vous. S'il a signé les décrets, ce qu'on oublie un peu trop, s'il les a présentés à la Chambre, il s'est retiré au dernier moment. Mon Dieu, si je pensais à Freycinet, c'est simplement parce qu'il n'est pas voleur. Les républicains vous disent, — et cette franchise les honore : — Nous reconnaissons que nos hommes d'État sont tous des concussionnaires et des filous, mais il y a une exception : Freycinet.

C'est précisément cette intégrité privée qui fait de Freycinet un *personnage représentatif*, lui aussi, et comme l'incarnation d'une certaine situation d'esprit commune en France à l'heure qu'il est. Avec Constans et Cazot, par exemple, tout est clair : « A quelle heure, et combien ? » Ferry, lui, n'agit pas lui-même et dit : « Demandez le prix à la bonne, voyez mon frère à la Banque Franco-Égyptienne. » Le mobile de Freycinet est différent. Ce qui domine en lui, c'est la lâcheté intellectuelle et morale, c'est cet abaissement de caractère qui a mis tout ce qu'il y avait d'honnête en France à la merci d'une petite bande de Francs-Maçons et de Juifs.

Entrez dans cet hôtel de la rue de la Faisanderie, vous y trouverez Philémon et Baucis. L'homme et la femme sont allés jadis de compagnie pour se convertir à Solesmes, et le mari, n'oubliant pas dans son zèle de catéchumène qu'il était candidat pour le conseil général à Montauban, a même demandé au Père abbé une recommandation pour l'évêque du diocèse. — J'imagine que ces deux vieillards, en causant au coin du feu, se



Je revins dire un *Pater* et un *Ave...* (p. 888.)

remémorent l'un à l'autre les circonstances de leur voyage d'autrefois.

— Te rappelles-tu ce religieux qui nous faisait si bon accueil, et que tu remerciais si chaleureusement; qu'est-il devenu?

— Ma foi! je n'en sais rien; il doit errer sur une route quelconque, car je viens de mettre la gendarmerie après lui.

C'est contre le pauvre encore, contre le pauvre uniquement, qu'est édictée la loi scolaire. Le riche trouvera toujours le moyen de faire élever ses enfants chrétiennement; le pauvre ne le peut pas: pour lui l'athéisme est obligatoire. On a appelé des petits *Mortaras laïques* ces enfants qu'on arrache violemment à la religion de leurs pères. Le mot n'est juste qu'à moitié. On ne leur donne même pas une religion à la place d'une autre. Les malheureux, pour qui la vie sera la plus dure, qui auraient le plus besoin d'une foi, d'une espérance, d'un idéal, sont privés de tout enseignement religieux.

Elevés sans Dieu, vivant sans Dieu, ils mourront sans Dieu.

Le prolétaire est au terme de sa course; sur la tombe des Romains on inscrivait le *cursus honorum*: c'est le *cursus dolorum* qu'il faudrait inscrire, si les inscriptions ne coûtaient pas si cher, sur cette tombe qu'on va creuser dans la fosse commune pour ce paria et ce vaincu. Il a travaillé pour enrichir les Juifs, il a été empoisonné par les marchands de vin juifs, chers à Lockroy, il est à bout. Jadis, ce déshérité trouvait près de son chemin un être de bonté, mère, sœur, et femme à la fois, qui lui montrait un peu de ciel bleu.

La Sœur n'avait pas besoin de parler beaucoup pour affirmer qu'il y avait au delà de ce monde cruel et misérable un monde où tout était justice et lumière; sa présence près de ce lit proclamait assez haut les promesses éternelles. Charmante, intelligente, riche souvent, elle avait tout sacrifié et elle était là, dans cette atmosphère empestée, attentive aux souffrances de tous, soignant avec un dévouement souriant des plaies parfois dégoûtantes, préférant à tout ce titre de servante des pauvres, c'est-à-dire des enfants de Dieu.

Désormais, le malheureux n'a plus même le droit d'espérer dans une patrie céleste. Chien malencontreux qui, de sa vie, n'a jamais trouvé un bon os, il sera enfoui comme les bêtes, *perinde ac jumenta*...

Cette persécution du moribond, cette laïcisation, contre laquelle ont protesté 76 médecins sur 80, est peut-être le crime des crimes parmi tant d'actes abominables. Si quelque savant eût découvert un breuvage consolateur, ne se hâterait-on pas d'acheter les précieuses fioles qui contien-

draient de l'espérance et de l'oubli? Quelle scélératesse ne faut-il pas pour arracher à ces infortunés qui, pendant de longues heures, repassent mélancoliquement les phases douloureuses de leur pénible existence, ce sentiment religieux qui est le meilleur et le plus doux de tous les baumes?

Dans de telles conditions, l'hôpital, ce séjour déjà lugubre devant lequel on ne passe qu'en tremblant, est devenu un Enfer véritable sur la porte duquel on peut lire : *Lasciate ogni speranza.*

Jadis nos pères avaient épuisé les trésors de leur charité dans l'organisation de ces hôpitaux qui, placés près des monastères ou des églises, étaient comme une annexe de la maison du Seigneur. Viollet-le-Duc lui-même a affirmé la supériorité qu'avaient les établissements hospitaliers d'alors sur nos établissements modernes :

Dans le peu d'établissements hospitaliers du Moyen Age qui nous sont restés, écrit-il, nous trouvons un esprit de charité bien entendu et délicat. Les bâtiments sont d'un aspect monumental sans être riches; les malades ont de l'espace, de l'air, de la lumière. Ils sont souvent séparés les uns des autres, leur individualité est respectée, et certes, s'il est chose qui répugne aux malheureux qui trouvent un refuge dans ces établissements, malgré les soins éclairés qu'on leur donne abondamment aujourd'hui, c'est la communauté dans de vastes salles. Souvent alors la souffrance de chaque malade s'accroît par la vue de la souffrance du voisin. Sans prétendre que le système cellulaire appliqué fréquemment dans les hôpitaux du Moyen Age fût préférable matériellement au système adopté de notre temps, il est certain qu'au point de vue moral il présentait un avantage. Nous tenons à constater qu'il émanait d'un sentiment de charité très noble chez les nombreux fondateurs et constructeurs de nos maisons-Dieu du Moyen Age.

Aujourd'hui, dans ces hôpitaux, qui coûtent des millions aux contribuables, la Franc-Maçonnerie juive trouve le moyen de faire comprendre aux déshérités que l'argent, après lequel ils ont couru toute leur vie sans le saisir, est encore la seule chose qui ait une valeur. Aux Sœurs si compatissantes, si désintéressées, si empressées, ont succédé des Harpies qui font payer le plus léger office, qui tendent la main aux malades, non pour les aider, mais pour recevoir, dès qu'ils réclament le moindre service.

On devine, en effet, dans quels milieux, là encore, un homme comme Quentin pouvait recruter son personnel. Les audiences des tribunaux nous ont édifié sur ce point. Le *Français*, du 30 mars 1883, a publié comme un tableau d'ensemble de ces mœurs singulières :

Hier vendredi, la 9^e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine avait à juger une scène de pugilat et de débauche, dans laquelle se trouvait

mêlée une infirmière laïque. Au cours de l'audience où elle avait été appelée comme témoin, le président lui adressa l'apostrophe suivante : « Vous êtes infirmière laïque à l'hôpital Saint-Louis, et vous passez vos nuits chez les marchands de vin. » Le public s'est associé par ses murmures à la juste indignation du président.

Mesdemoiselles ou mesdames les infirmières laïques tiennent, paraît-il, à occuper sans cesse les journaux de leurs honorables et sympathique personnes.

Eh bien ! soit, nous parlerons d'elles puisqu'elles le veulent, et rapporterons fidèlement leurs exploits pour la plus grande édification de ceux qui les liront.

Avant-hier nous racontions l'histoire de cette jeune fille, du nom de Thuvenat, qui, après avoir passé cinq de ses plus belles années dans une maison de correction, était devenue infirmière du Gouvernement ; puis, après avoir été chassée de l'hôpital Tenon, où elle avait été appelée pour remplacer les Sœurs, s'était lancée dans une vie de plaisirs et de fêtes au milieu des soldats du 4^e de ligne, et, finalement réintégrée par M. Quentin dans ses fonctions de consolatrice des malades, comparaisait devant le tribunal correctionnel de Paris pour les avoir trop bien soignés.

Aujourd'hui, la vénérable dame dont il s'agit est accusée par le président de la 9^e chambre de passer ses nuits chez les marchands de vin, au lieu de les passer à l'hôpital où elle est infirmière.

On peut donc dire que, devant le tribunal correctionnel de Paris, les infirmières laïques se suivent et se ressemblent.

Quel joli monde, que le monde de M. Quentin ! Quel monde tout à fait propre à la tâche qu'on lui donne ! Quels soins empressés doivent recevoir de pauvres malades de femmes qui passent leurs nuits chez les marchands de vin !

Ces faits, qui se multiplient de jours en jour et qui nous montrent quel désordre règne dans les hôpitaux, nous les opposons aux partisans de la laïcisation.

Au mois d'avril 1884, l'infirmier Nermel, de Lariboisière, est condamné à deux mois de prison par la onzième chambre pour avoir à moitié assommé un malade qui voulait l'empêcher de voler du vin.

Le *Cri du Peuple*¹ donne sur l'asile de Bicêtre, où règne en maître Bourneville, l'athée frénétique, le cumulard jamais satisfait, qui est à la fois député, rédacteur en chef d'un journal, et médecin en chef de Bicêtre, des détails qui font véritablement horreur. Les salles, qui ne sont balayées que lors des visites officielles, sont dans un état de malpropreté repoussant. Les infirmiers se font un jeu de frapper les malheureux fous à coups de poing ou à coups de clef ; quand ils sont en belle humeur, ils garrottent l'infortuné qui leur tombe sous la main, et le livrent au bai-

1. *Cri du Peuple*, du 5 novembre 1884.

gneur qui le plonge dans un bain froid « en maintenant la tête sous l'eau jusqu'à ce que le visage du patient soit devenu violet : »

Le directeur encourage ses employés et rit à se tordre, quand les victimes manifestent leurs souffrances par d'épouvantables grimaces; les médecins se contentent de signer les cahiers des malades et de toucher les émoluments octroyés par cette bonne Assistance; les internes font la noce, les garçons de salle les imitent.

Dernièrement, on livra au baigneur un paralytique général; le baigneur faisait un cent de piquet; aussi, furieux, il grogna: « Attends, vieille crapule, je vais t'apprendre à me déranger! » Et il jeta le misérable dans une baignoire remplie d'eau presque bouillante. Lorsque l'infirmier de la salle, Pariset, revint chercher son paralytique, il s'aperçut avec stupeur que celui-ci était complètement échaudé: « La peau de son corps s'enlevait par longues bandes, » nous dit un témoin oculaire. Aujourd'hui, — deux mois après ce bain bouillant — les brûlures ne sont pas encore guéries.

Ce n'est là qu'un cas entre mille.

On opère de la même façon pour les vieillards; l'un deux a été pendu par les pieds, et est resté la tête en bas, *pendant plus d'une minute*, parce qu'il avait sali son lit.

Au mois de janvier 1885, un paralytique qui occupait le lit n° 19, dans la salle Saint-François, à l'hôpital Beaujon, est arraché de son lit par un infirmier ivre, et jeté dans le caveau à charbon, où il expire quelques minutes après.

Le procès de cet infirmier du nom de Bourré, qui en fut quitte pour six mois de prison, révéla des détails incroyables sur l'incurie des Quentin et des Peyron.

Cet homme avait été chassé deux ou trois fois de tous les hôpitaux de Paris pour ivresse et violence envers les malades, et il rentrait tranquillement quelques mois après dans les hôpitaux d'où il avait été renvoyé; il faisait le tour, et il avait été successivement à Cochin, à Lariboisière, à la Charité, à Saint Antoine, à la Pitié, à l'Hôtel-Dieu, à Bichat, à Beaujon!

Les malades sont exposés à toutes les négligences, quand ils ne sont pas victimes de tous les mauvais traitements des mercenaires¹. Le 26 juin 1886

1. Lire la pétition touchante adressée, au mois de janvier 1884, au président Grévy par douze cents malades de l'hospice des Incurables d'Ivry-sur-Seine, qui rappellent ce qu'ils ont souffert ailleurs de la part des infirmières laïques, et qui supplient qu'on ne les prive pas des soins que leur prodiguent les religieuses.

« La plupart d'entre nous, disent ces pauvres gens, ont fait un séjour plus ou moins long dans les hôpitaux laïcisés. C'est vous dire, Monsieur le Président, que nous avons fait par nous-mêmes l'expérience de la laïcisation, et que tous, sans distinction d'opinion, nous savons, à

une malheureuse folle, la femme Georges, est brûlée vive, littéralement cuite plutôt dans la baignoire où Marie Contausse, fille de salle, l'a enfermée et l'a oubliée. A l'hôpital Tenon, la demoiselle Devilliers expire dans des douleurs atroces après un lavement que la femme Prugnaud et la femme Thibault lui ont administré en mettant trente grammes d'acide pur au lieu de quarante centigrammes d'acide phénique. Un enfant est brûlé vif, en juin 1883, au même hôpital.

A l'hôpital Laënnec, deux infirmières laïques causent la mort d'un enfant de dix mois, la fille d'une dame Lepron, en délivrant à la mère du chlorate de potasse au lieu de phosphate de chaux.

Le 19 mars, le tribunal acquitte les prévenues en constatant que l'effroyable désordre qui s'est introduit dans les hôpitaux rend les employés irresponsables :

Attendu, dit-il, que l'organisation défectueuse du service des médicaments usuels, à l'hôpital Laënnec, pouvait facilement amener des confusions ; que le soin du dosage de ces médicaments, généralement préparés par grande quantité à la fois, était abusivement laissé à des filles de service n'offrant pas toujours des garanties suffisantes d'âge, d'expérience ou de savoir ; que, de plus, les paquets ainsi préparés à l'avance, ou tout au moins certains d'entre eux, ne portaient ni étiquette, ni indications relatives à la nature de la substance qu'ils contenaient.

N'est-ce pas terrible la pensée de cet hôpital où les poisons et les substances inoffensives sont péle-mêle, où l'on prend au hasard, « au petit bonheur, » comme on dit, sans même être guidé par une étiquette ? Quelle honte doivent éprouver les vieux médecins en constatant ce que Quentin a fait de ces hôpitaux qui étaient autrefois un modèle pour l'Europe !

Au mois de juillet 1885, deux malades de l'hôpital Saint-Louis, placés dans la salle Cazenave, Charles Vandeleyem et Charles Lecouteux, meurent d'une manière foudroyante. On s'aperçoit qu'au lieu de cuillerées d'eau-de-vie allemande, on leur avait fait prendre quelques cuillerées de

n'en point douter, qu'en perdant les Sœurs, nous perdons en même temps le repos, l'ordre et, il faut l'avouer, hélas ! les soins qui nous sont si nécessaires et les égards qui nous sont dus. A l'appui de notre dire, nous pouvons citer un fait : les pensionnaires de La Rochefoucauld et des Petits-Ménages, laïcisés depuis trois ans, ont déjà pétitionné deux fois pour demander la réintégration des Sœurs. »

Dans la séance du 28 janvier 1885, le Conseil municipal, saisi de la question, se prononça naturellement pour la laïcisation, malgré un éloquent discours du docteur Desprès. Un conseiller trop connu, Ménorval, voulut intervenir dans la discussion en lisant une lettre ignoble contre les Sœurs, qui dégoûta même cette assemblée peu difficile. « M. Marius Martin et M. Desprès, dit le *Figaro*, obligent leur collègue à donner le nom du signataire de cette ignominie, et il finit par avouer que c'est un Israélite du nom de David. »

strychnine. Ces faits sont si fréquents dans les hôpitaux actuels que nul ne songe à s'en étonner.

Dans le *Gaulois* (26 février 1884), un médecin raconte l'étonnement éprouvé par un chef de service d'hôpital en constatant que ses prescriptions sont exécutées absolument à rebours; à un malade auquel il ordonnait du vin on donnait du lait. A une demande d'explication, le directeur répondit par une prière de vouloir bien diminuer de la moitié ou au moins du tiers la quantité du vin prescrit en alléguant comme excuse la situation financière de l'Assistance. Voilà où Quentin en était arrivé avec un budget de trente-quatre millions! Où cela passe-t-il? Le vol est partout. On s'aperçoit un beau matin que la quinine ne guérit plus, et un procès révèle que l'administration de l'Assistance publique a patriotiquement traité avec une fabrique italienne fusionnée avec une compagnie allemande qui remplace le sulfate de quinine par de la cinchonine¹.

Il n'y a plus ni discipline, ni contrôle. Le *National* est obligé de reconnaître que Quentin « distribue des viandes pourries aux malades. » La *Justice* avoue « que le désordre et l'incurie règnent dans les établissements hospitaliers de la Seine². » Ajoutons que le personnel de nos hôpi-

1. On comprend l'horreur qu'éprouve maintenant pour les hôpitaux ce peuple de Paris qui autrefois avait une égale confiance dans la science des maîtres et dans le dévouement du personnel. Pendant le choléra, les infortunés, croyant que tout avait été laïcisé, n'osaient pas avouer qu'ils étaient malades dans la crainte d'être livrés au personnel choisi par Quentin, et demandaient en grâce aux médecins de ne pas les trahir. Rue de Nevers, un infirmier qui, appuyé par des agents, venait s'emparer d'un malade, fut à demi assommé par les voisins.

Je ne sais rien de navrant comme la fuite éperdue de deux malheureux de mon quartier. Le médecin qui les soignait avait dû révéler au commissaire Bugnottet que la femme était atteinte du choléra... Alors la pauvre femme, prévenue qu'elle allait être enlevée de force, supplia son mari de l'arracher à ce supplice, et voilà ces deux êtres, la femme agonisante, l'homme fou de douleur, partis en pleine nuit à travers l'immense Paris, errant comme la bête qui cherche un coin pour y mourir. La police, qui n'arrête jamais les malfaiteurs, découvre les malades. Le couple fut repris à la Maison-Blanche le lendemain, et la femme, qui avait rêvé de finir en paix chez elle, fut traînée dans un hôpital, où elle succomba presque immédiatement.

Sous prétexte qu'il pourrait se trouver un crucifix dans une maison, empêcher les gens d'expirer chez eux, près de ceux qu'ils aiment, jamais aucune tyrannie n'avait osé cela!... Ajoutons que devant l'impossibilité de se faire obéir, Camescasse finit par déclarer qu'on avait le droit de mourir à peu près tranquille.

2. Une circulaire confidentielle de Quentin, que tous les journaux ont publiée au mois d'avril 1884, proclame, plus énergiquement que nous ne le pourrions faire, le gaspillage scandaleux qui règne dans ces hôpitaux laïcisés où, à demi ivres dès le matin, les femmes qui ont remplacé les religieuses sont hors d'état de distinguer un médicament d'un autre. Il résulte de cette pièce qu'en chiffres ronds on employait autrefois 4,000 litres d'eau-de-vie par an; depuis la laïcisation, on en boit 16,000 litres; autrefois, on consommait 5,000 litres de rhum, maintenant 32,000 litres; autrefois 144,000 kilogrammes de sucre, maintenant 200,000 kilos; autrefois 1,893,000 litres de vin, maintenant 2,646,000 litres; autrefois 56,000 litres de vin de Banyuls, maintenant 128,000 litres; autrefois 1,130,000 litres de lait, aujourd'hui 2,675,000.

taux, jadis si dévoué, si humain, sous des apparences parfois rudes, s'est modifié complètement depuis quelques années par l'invasion des étudiants étrangers auxquels sont réservées toutes les faveurs, et qui se livrent sur les malades à toutes les fantaisies, à toutes les expériences *in anima vili* imaginables.

Au moment où, à la suite de protestations d'étudiants français, le *Matin* s'occupait de cette question, j'ai publié un article à ce sujet et reçu de médecins, récemment sortis des hôpitaux, des lettres contenant des détails atroces. On n'a point l'idée des tortures que dans un but de vaine curiosité, souvent même pour s'amuser simplement, on fait subir à certains patients. « J'ai vu, m'écrivait le docteur Chalvan, à la date du 22 décembre 1884, des étrangers passer vingt fois de suite la sonde dans le canal d'un malheureux Français, et eux de rire entre eux de ces bons Français sur qui on apprend si bien. Je puis même dire que beaucoup sont morts à la suite de ces examens insensés. »

Quand Peyron, le frère du complice de Ferry dans l'expédition du Tonkin, et qui avait dû à cette circonstance d'être nommé à la direction de l'Assistance publique à la place de Quentin, chassé par le mépris général, se présenta devant les étudiants, le 27 décembre 1884, pour proclamer les noms des externes et des internes d'hôpitaux pour 1885, un scandale sans nom se produisit. Les vociférations, les sifflets, les insultes couvrirent la voix du fonctionnaire opportuniste auquel on criait de tous les points de la salle : « Tais-toi bacille ! »

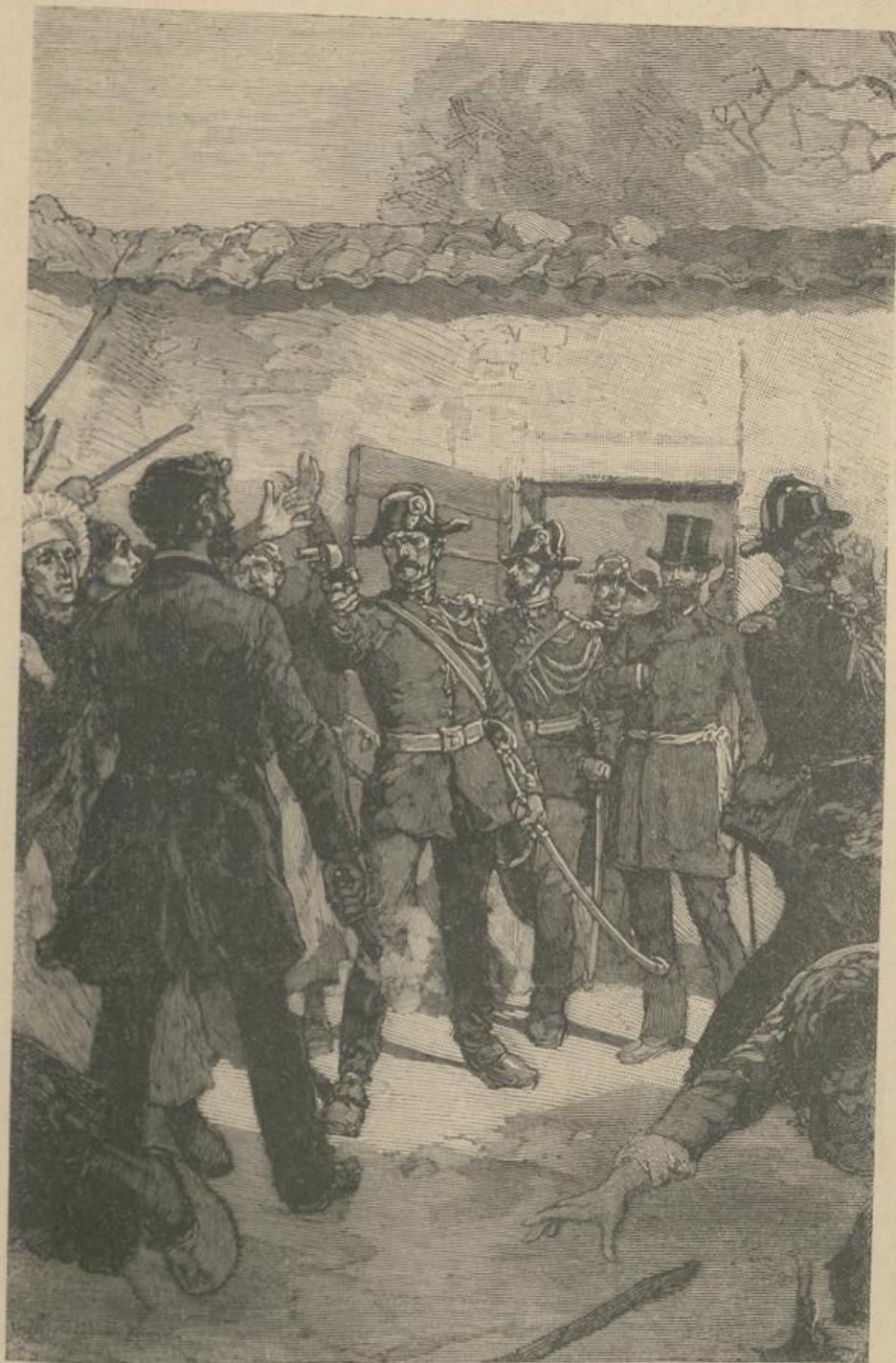
Le tumulte redoubla quand on annonça à ces jeunes Français que, par un scandaleux passe-droit, le premier interne nommé était un Cubain, M. Albarran.

Au mois de janvier 1886, pour la distribution des prix et des médailles aux élèves internes et externes des hôpitaux, la scène prit les proportions d'une émeute. Dès que Peyron parut, une clameur immense s'éleva ; tout le monde se mit à entonner :

Conspuez Peyron (*bis*)
Conspuez !

Incapable de prononcer un mot, totalement affolé, l'exécuteur des basses œuvres du Conseil municipal s'enfuit par une porte dérobée. Après son départ, les tables furent renversées, les livres jetés par terre, le lustre brisé.

L'internat, d'ailleurs, cette institution si respectée où se formaient jadis dans le travail les maîtres de la science, n'est plus que l'ombre de ce



La Persécution. — Affaire de Châteauvilain, avril 1886.
Le commissaire, le sous-préfet et les gendarmes pénétrant de force dans l'Usine Giraud.

qu'il était jadis depuis que les Juifs s'y sont introduits. Toutes les traditions d'honneur professionnel tendent à disparaître là encore. Au mois d'octobre 1885, le médecin juif Gougenheim livre à son interne Kahn le sujet du concours. Les récriminations éclatent de tous côtés et l'on est obligé d'annuler le concours.

Le grand témoin de cette enquête, qu'on reprendra peut-être quelque jour pour punir les vrais coupables, ceux qui ont spéculé sur la souffrance pour s'enrichir, c'est un libre penseur, un républicain, un filleul même d'Armand Carrel, le docteur Desprès qui, dans un siècle de défaillance universelle, apparaît vraiment comme une figure loyale et sympathique. Il n'est pas de jour où, au nom de la science, du bon sens, de l'humanité, il n'ait mis Quentin face à face avec les crimes qu'il commettait.

La lettre qu'il a adressée aux journaux le 22 février 1883, en réponse à quelques mensonges de Bourneville qui avait essayé de tromper l'opinion, est comme le résumé de la question :

22 février 1883.

Monsieur le rédacteur,

Tout mauvais cas est niable. M. Bourneville se défend comme il peut, et, faut-il le dire, péniblement. Mais je ne puis laisser passer l'audacieuse apologie des prétendus services que M. Bourneville aurait rendus aux hôpitaux, avec l'aide de ses collègues. Il s'agit sans doute de ses collègues du Conseil municipal.

Voici, du reste, la vérité sur ces services et sur leurs résultats :

1° Les infirmiers, auxquels le vin a été délivré en plus grande quantité, le vendent aux malades;

2° Les infirmiers, dont on a augmenté les gages, rentrent généralement ivres leur jour de sortie. Un d'eux même, l'an dernier, en rentrant, a battu un malade dans une de mes salles, à l'hôpital de la Charité;

3° Les surveillantes et infirmières laïques substituées aux religieuses ont déjà, en dix-huit mois, quatre morts par imprudence à leur charge: une malade étouffée dans un bain; trois empoisonnements par lavement d'acide phénique, un à l'hôpital Tenon, un à l'hôpital Laënnec, la même semaine, et un, l'an passé, à l'hôpital Cochin. C'est même ce fait auquel M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, a fait allusion devant le Conseil municipal, ces jours-ci. Mais M. Quentin a égaré le Conseil municipal, en lui laissant croire qu'il s'agissait d'un fait imputable aux religieuses. Je le répète, il s'agissait d'une malade de la Maternité de Cochin, bâtiment isolé, desservi exclusivement par des laïques, et où les religieuses n'ont pas le droit de pénétrer.

Le mal qui a été fait aux hôpitaux est plus grand encore que je ne l'ai dit. L'ordre, la tenue, et la moralité sont bannis des hôpitaux laïcisés. Le désordre du linge, à l'hôpital Saint-Antoine et à l'hôpital Tenon, a été tel qu'il a fallu envoyer des inspecteurs, des femmes à la journée, pour réparer

le désordre. Au Mardi-Gras dernier, le personnel laïque de l'hôpital Saint-Antoine, *hôpital laïcisé*, hommes et femmes, a changé de costume, et ne s'est même pas abstenu de paraître dans les salles avec ce déguisement.

Voilà, monsieur, le personnel qui sort de l'école d'infirmières laïques de M. Bourneville, école qui, suivant ce dernier, aurait été *fondée pour le plus grand bien de l'Assistance publique*.

Tous ces faits sont de notoriété publique dans les hôpitaux, je n'en dirai pas plus long. Seulement, je fais le public juge, et je lui rappellerai ce mot du bon La Fontaine :

A l'œuvre on connaît l'artisan.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. DESPRÉS ¹.

Les scènes scandaleuses du Mardi-Gras, auxquelles le docteur Després fait une discrète allusion, sont un des faits les plus caractéristiques encore de notre époque. Se peut-il concevoir vision plus affreuse que l'orgie à l'hôpital, infirmiers et infirmières à demi ivres se cherchant dans les salles, le Plaisir qui hurle écrasant dans ses ébats la Douleur qui râle, les Évhés se mêlant aux cris de l'agonie, les malades brusquement réveillés, se mettant sur leur séant pour regarder ces hommes habillés en femmes et ces femmes habillées en hommes, et se demandant s'ils ne sont pas les dupes de quelque horrible cauchemar ? Il y a vraiment dans ces jeux de l'Amour et de la Mort je ne sais quoi de fantastique et de macabre ².

Il manque à cela Quentin, ce gros satyre débordant de santé, regardant

1. Au mois de février, à propos de la laïcisation des hôpitaux de la ville, un médecin de Lyon, le docteur Augagnem, républicain et libre penseur, adressait au *Courrier de Lyon* trois lettres fort remarquables qui concluaient absolument dans le même sens.

« Sur les 600 Sœurs des hôpitaux, disait-il, 405 occupées dans les salles sont en contact direct avec les malades. Je mets en fait, et aucun médecin ne me contredira, qu'il est impossible de trouver non seulement à Lyon, mais dans toute la France peut-être, 400 femmes capables de faire immédiatement ce service. Nous voyons chaque jour, en ville, des gardes-malades et nous sommes fixés sur la valeur moyenne des membres de la corporation... »

« Entre les religieuses et les laïques, il y aura toujours une différence originelle d'une extrême importance. Les religieuses n'embrassent pas la vie d'hospitalisme uniquement pour trouver des moyens d'existence ; les causes de leur choix sont d'un ordre plus élevé. Elles se contentent de 40 fr. par an et pensent faire leur salut. Et combien les laïques estimeront-elles l'indemnité équivalente au salut ? Agir pour une idée, fût-elle fautive, sera toujours supérieur au fait d'agir pour de l'argent. Dans l'armée, les volontaires ont toujours été préférés aux remplaçants, à ceux qu'on appelait les vendus. »

2. Pour l'analyse exacte de cet état d'âme où l'être humain, pris soudain d'un rire convulsif, profane les cadavres et les souille dans une sorte de vertige diabolique, les esprits curieux feront bien de lire l'admirable chapitre de Michelet sur la crise morale que traversa la France au xv^e siècle pendant les horreurs de la guerre de Cent ans. Ce fut alors que commencèrent les représentations de la Danse macabre, dans le cimetière des Innocents, où le soir les filles folles faisaient leur métier sur les tombes.

ces choses après un souper avec quelques conseillers municipaux, et disant à ses acolytes entre deux hoquets : « Hein! mes enfants, comme c'est beau, le Progrès? Les salles n'avaient pas cet aspect folâtre avec les Sœurs. » Je dis : il manque; c'est une façon de parler, car vraisemblablement il y était; de tels objets sont faits pour lui plaire.

Dans presque tous les hôpitaux laïcisés, des scènes analogues à celles dont parle le docteur Desprès ont lieu maintenant. *L'Écho de la Brie*, reproduit par le *Figaro* du 13 novembre 1884, nous raconte ce qui s'est passé à l'hospice de Meaux, à la suite du décès d'une pauvre vieille de soixante-quatorze ans dont la maigreur avait mis le personnel en gaieté :

Suivant l'usage, les infirmiers se préparaient, après le décès, à enlever le corps de la défunte, lorsqu'un sentiment d'inqualifiable curiosité les poussa à se repaître de la vue de ce pauvre cadavre dans toute sa misère. Ils le découvrirent complètement, sans être arrêtés par les protestations émues, les supplications, les cris d'indignation même de quelques femmes malades et d'un jeune enfant de onze ans qui assistaient à cette profanation.

Une grosse infirmière de vingt ans, maflue et rebondie, qui assistait à la chose, servait de point de comparaison aux infirmiers, au milieu des ricanements, des moqueries, et des plus inconvenantes réflexions.

Au lieu d'envelopper la pauvre femme avec décence, ainsi que le faisaient les Sœurs, avant de la déposer sur la civière qui sert à transporter les morts dans une salle spéciale, les infirmiers prirent le cadavre, et le jetèrent en travers de cette civière avec un bruit sinistre qui fut entendu dans les salles voisines.

Veut-on maintenant connaître le dénouement? Le voici :

Attirée par le bruit, une surveillante arriva et se contenta de faire taire... les malades; puis, dès que la morte eut été placée dans la civière, la grosse infirmière, paralysée par le fou rire, fut saisie, couchée par-dessus la morte, le couvercle fut fermé, et le tout enlevé au milieu des rires, des cris de joie, en un mot d'un tumulte indescriptible¹.

1. En quelques années, sous l'influence du matérialisme officiel, on a vu disparaître en France des sentiments, comme le respect de la mort, qui semblaient innés dans le cœur de l'homme. Dans certains hôpitaux, on jette maintenant les morts pêle-mêle dans le même cercueil.

Une jeune femme habitant à Saint-Denis, impasse des Gémoux, M^{me} M..., entrée à l'hôpital de Saint-Denis, le 12 octobre 1885, mettait au monde, le soir même, un enfant, qui mourait quelques heures plus tard. Le corps, gardé pendant quatre jours, fut déposé, le 16 octobre, dans le cercueil d'une personne morte la veille, et c'est le médecin qui voulait examiner le petit cadavre qui découvrit cet acte monstrueux. Un fait analogue avait déjà été constaté le 13 octobre dernier, pour l'enfant d'une dame L...

Pour dissimuler plus sûrement cette fraude, on n'avait même pas déclaré la mort de l'enfant. Vous voyez les garanties qu'une semblable administration offre aux familles.

Le *Gaulois* du 7 novembre et le *Cri du Peuple* du 9 novembre 1885 ont raconté au long tous ces faits.



Le Dr A. DESPRÉS,

membre du Conseil municipal de Paris.

N'est-ce pas tout à fait le sentiment qu'exprime Michelet lorsqu'il écrit : « Le squelette humain, dans ses formes anguleuses et gauches au premier coup d'œil, rappelle comme on sait la vie de mille façons ridicules : mais l'affreux *rictus* prend en revanche un air ironique... moins étrange encore par la forme que par la bizarrerie des poses : c'est l'homme, et ce n'est pas l'homme. Ou, si c'est lui, il semble, cet horrible baladin, étaler avec un cynisme atroce la nudité suprême qui devait rester vêtue de la terre. »

Cet accès d'une gaieté malsaine, ce besoin de voir souffrir ou mourir pour rire tendent à se généraliser chez nos étudiants qui ne sont plus seulement sceptiques et bons enfants comme leurs devanciers, mais qui en sont arrivés au matérialisme persécuteur et haineux des Lanessan et des Bourneville. Au mois d'octobre 1885, le bal de l'internat à Bullier fut l'occasion de scènes inqualifiables. Des femmes furent frappées, martyrisées, soumises aux plus ignobles traitements : quelques-unes de ces malheureuses furent prises d'affreuses crises de nerfs qui ne firent que

redoubler l'hilarité ¹. Voilà ce qu'en détruisant toute croyance dans les âmes, le gouvernement républicain a fait de jeunes gens nés probablement avec des instincts honnêtes et généreux : il a corrompu jusqu'au bal Bullier ! Quentin doit être fier du résultat produit par son passage à l'Assistance publique.

Quentin, en effet, est le Franc-Maçon complet ² ; il ne voit dans la vie que des appétits à satisfaire, et il les satisfait largement. Ancien ami de Defescluze, il abandonna à l'heure du danger un homme qui était maigre et qui disait : « Voilà le moment de bien mourir ! » pour se rattacher à Gambetta qui était gras et qui disait : « Voilà le moment de bien vivre ! » Depuis ce temps, il n'a fait que prospérer aux dépens des malades et l'on s'étonne même que les preuves de dégoût que lui donnaient chaque jour les princes de la science aient pu enfin le décider à se retirer ³.

Après tout, peut-être est-il moins méprisable que des hommes comme M. Paul de Rémusat, par exemple, qui, élevés dans une atmosphère chrétienne, placés à une certaine hauteur d'intelligence, n'osent pas prendre la défense des pauvres et ne font rien pour essayer au moins d'empêcher, par un vote, les infamies que l'on commet ⁴. Le sénat romain avait

1. Le *Cri du Peuple* du 10 et du 13 octobre contient sur ces Saturnales cruelles des détails navrants.

2. C'est un Lowton, lui aussi, croyons-nous. Nous voyons dès 1837 un Charles Quentin inonder de ses vers l'*Univers maçonnique* et gémir sur la mort d'Hiram :

..... Hiram n'est plus ! Que les fils de la Veuve
Supportent avec force une si dure épreuve !
Recevons du héros de stoïques leçons ;
Du haut des cieux il veille au salut des Maçons.
Jéhovah seul connaît le sort des Hiramites :
Qui peut à sa puissance assigner des limites ?

Un seul fait suffit à prouver combien la Franc-Maçonnerie ment impudemment lorsqu'elle prétend que, dans ces persécutions sur les malades des hôpitaux, elle est d'accord avec le sentiment de la population ouvrière ; c'est encore le docteur Desprès qui l'a signalé, à propos des Enfants-Trouvés, dans la séance du 1^{er} décembre du Conseil général de la Seine :

« La direction de l'hospice, dit-il, sur l'invitation de M. Quentin, a demandé pendant une année aux mères qui portaient ou envoyaient leurs enfants à l'hospice si elles voulaient que leur enfant fût baptisé. Au bout d'un an, on a cessé de poser cette question. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'en 1882, pour 2,000 enfants présentés, une mère, une seule, a demandé qu'il ne fût pas baptisé. »

3. Les malheureux malades faillirent avoir encore pis. Au mois d'août 1884, tous les journaux, on s'en souvient, annoncèrent la nomination de Strauss, comme directeur de l'Assistance publique. Avec celui-là, le pauvre Chrétien qui aurait été surpris faisant un signe de croix aurait été sûr de son affaire. Peyron, il est vrai, ne vaut guère mieux, mais du moins il n'a pas subi de condamnation infamante.

4. Voici au reste ceux qui se sont abstenus, c'est-à-dire qui n'ont pas eu le courage de

ses *pedarii* qui ne parlaient jamais et qui attendaient pour voter qu'on leur fit un signe; ils se transportaient en masse du côté où il fallait; cela s'appelait *pedibus in sententiam ire*. C'est sur leurs genoux et non sur leurs pieds que nos sénateurs d'aujourd'hui vont au scrutin.

Les Sœurs ont protesté, à leur façon, contre la laïcisation : elles ont redoublé d'héroïsme au moment du choléra; on les avait chassées, on les a rappelées quand il a été nécessaire de braver la mort, et elles sont revenues en disant, comme d'habitude : A la volonté du bon Dieu!

Elles ont lutté partout vaillamment. A Paris, il a fallu, pour que l'hospice des vieillards de l'avenue de Breteuil, fondé par les Petites Sœurs des pauvres, fût décimé, que le Conseil municipal aidât la peste et qu'il fit mourir les vieillards de faim.

— Que dites-vous? va s'écrier un républicain honteux de l'être, cette fois, vous exagérez.

— Non! un journal moins hypocrite que les autres, *l'Intransigeant*, avoue le fait dans son numéro du 12 novembre 1884 :

Tous les pensionnaires de cette maison sont des vieillards pauvres, dont la constitution physique, déjà si faible, est rendue encore plus débile par la mauvaise nourriture qui leur est donnée.

On sait que l'Assistance publique fait distribuer à toutes les maisons d'asile et aux hôpitaux les restes recueillis dans les réfectoires des collèges. C'est ainsi que l'hospice de vieillards de l'avenue de Breteuil recevait autrefois, tous les jours, une certaine quantité de vivres provenant du collège Chaptal. Mais, il y a deux ans, sur la proposition faite au Conseil municipal par le colonel Martin, ancien lieutenant-colonel des dragons de l'impératrice, ce supplément de nourriture a été supprimé à l'hospice et n'a pas été remplacé. De sorte qu'actuellement ces pauvres vieillards n'ont absolument pour vivre que leur ration réglementaire, qui est des plus maigres. Aussi n'est-il pas surprenant que le fléau fasse parmi eux de nombreuses victimes.

Le colonel Martin, dans une guerre où tant de fautes furent commises,

leur opinion dans la discussion qui a eu lieu au Sénat lors de la suppression des aumôniers dans les hôpitaux.

Ce sont :

MM. Barthe (Marcel), Blanc (Xavier), Calmon, Cherpin, Cuvinot, Delfis (général), Donnot, Dumesnil, Duprés, Eymard-Duvernay, Frébault (général), Galloni d'Istria, Gilbert-Boucher, Grévy (Albert), Guinot, Hélaré (Adrien), Jaurès (amiral), Lacomme, Lasteyrie (Jules de), Lemoigne (John), Le Royer, Luro, Milhet-Fontarabie, Pélissier (général), Pons, Rémusat (Paul de), Rigal, Roussel (Théophile), Rozière (de), Scherer, Teisserenc de Bort, Tenaille-Saligny, Wurtz.

La servilité, dont le Sénat a fait preuve en toute occasion, ne lui a pas réussi; après avoir été traité comme on sait, il n'attend plus que le jour, prochain, espérons-le, où il sera définitivement balayé.

mais où le courage des officiers et des soldats ne fut contesté par personne, est le seul qui ait été convaincu de lâcheté devant l'ennemi. Le général Lebrun a raconté le fait tout au long dans son livre *Bazeilles-Sedan*, pages 68, 69 et 70.

Le 29 août, à Mouzon, au moment où le 5^e corps était écrasé, le général de Failly aperçut quelque cavalerie parmi les troupes du général Grandchamp; il dépêche tout aussitôt vers les régiments du général de Béville un de ses aides de camp, le commandant Haillet, avec mission d'inviter les officiers qui les commandaient à exécuter une charge sur le flanc gauche de son corps d'armée, pour dégager ce flanc qui était en ce moment très engagé avec l'ennemi. Le premier des régiments que le commandant Haillet atteignit était le 6^e régiment de cuirassiers.

Le colonel de ce régiment, qui était notre Martin, au lieu de se mettre à cheval pour charger, trouva l'occasion opportune pour se mettre à cheval... sur les principes de la hiérarchie, et protesta qu'il n'avait d'ordres à recevoir que de ses chefs directs.

« Sans doute, dit bonnement le brave général Lebrun qui, on le sent, ne peut se défendre d'une sorte de pitié pour ce pleutre, sans doute en repoussant comme il l'avait fait la demande du général de Failly, le colonel du 6^e de cuirassiers pouvait arguer qu'il obéissait à la lettre stricte de nos règlements qui exigeaient qu'il ne reçût d'ordre que de son chef direct, le général de Béville; mais il n'est pas rare, à la guerre, qu'un officier se voie tout à coup dans l'obligation d'oublier un peu le règlement: c'est lorsqu'il s'agit pour lui d'un grand acte de dévouement à accomplir, et que le temps lui manque pour prendre l'autorisation de son chef immédiat. Dans le cas dont il s'agit, le commandant Haillet était allé au plus pressé en s'adressant au colonel qu'il avait devant lui; il n'avait pas songé à chercher d'abord le général qui commandait la cavalerie. Il ne s'était préoccupé que de la situation critique dans laquelle le 5^e corps d'armée se trouvait. »

Tandis que les officiers du 6^e régiment, désespérés de leur inaction, se détournaient avec mépris de leur colonel, blême de peur, le commandant Haillet poursuivait sa route et arrivait devant le 5^e régiment. Cette fois, il trouvait devant lui un Français, un soldat, un gentilhomme. Le colonel de Contenson ne répondit pas un seul mot, il s'inclina, et faisant mettre le sabre en main à ses escadrons, « les porta au galop vers le point que l'aide de camp du général de Failly lui avait indiqué, et il commanda: *Charge!* Ce devait être le cri suprême d'adieu qu'il adressait à ses cuirassiers. Un instant après, il tombait de cheval mortellement frappé par une balle allemande. »



Un instant après, il tombait de cheval mortellement frappé (p. 904.)

Cet officier, qui refuse de charger les Prussiens, et qui prend les Petites-Sœurs des pauvres par la famine, est, on le comprend, l'idole du Conseil municipal. La loge Alsace-Lorraine, dont ce Franc-Maçon zélé fait partie, ne se possède pas de joie quand il vient débiter là ses tirades patriotiques.

C'est sur le trait de ce Conseil municipal enlevant des débris de nourriture à de malheureux vieillards que nous nous arrêtons. Nous ne trouverions rien d'aussi beau.

Pitié démocratique, fraternité républicaine, philanthropie franc-maçonnique, je vous salue encore une fois, avec l'équerre et le compas!

A la fin de ce livre d'histoire que voyez-vous? Je ne vois qu'une figure, et c'est la seule que j'ai désiré vous montrer: la figure du Christ insulté, couvert d'opprobres, déchiré par les épines, crucifié. Rien n'est changé depuis dix-huit cents ans. C'est le même mensonge, la même haine, le même peuple.

Saint Pierre fuyant la persécution aperçut tout à coup, sur la voie Appia, son divin Maître qui se dirigeait vers Rome en portant sa croix.

— Où allez-vous, Seigneur? lui demanda l'apôtre.

— Je vais me faire crucifier de nouveau.

Saint Pierre comprit et retourna à Rome.

Sur nos boulevards qui ressemblent tant, avec leur mouvement incessant et le spectacle du luxe étalé partout, à cette voie Appia, que sillonnaient les litières de pourpre des courtisanes et les chars dorés des patriciens, il n'est pas de jour que je ne rencontre ainsi la douloureuse image du Sauveur. Il est partout, pendu aux vitrines populaires, exposé aux huées des faubourgs, outragé par la caricature et par la plume dans ce Paris plein de Juifs aussi obstinés dans le déicide qu'au temps de Caïphe; il est le même qu'autrefois, consolant et doux, accomplissant des miracles, cheminant avec nous à travers les rues tumultueuses.

Pour beaucoup, je le sais, cette conception ne semble pas assez élevée. Pour s'excuser peut-être de leur inaction, ils ne veulent point se figurer un Christ qui souffre chaque jour, qui saigne des blessures qu'on lui porte, qui pleure des sacrilèges qu'on commet envers lui; ils n'admettent pas que nous puissions être, selon la forte expression des premiers Chrétiens, les collègues de la Passion du Christ¹. Ils s'en tiennent à une sorte d'abstraction nuageuse qu'on est excusable de ne point défendre.

1. *Quid gloriosius quam collegam Passionis cum Christo factum fuisse?* Lettre des confesseurs de Rome à saint Cyprien.

Combien j'aime mieux la pensée de ces artistes primitifs qui nous montrent Jésus associé à la vie familière de la cité, apparaissant dans le décor même de la ville natale du peintre, comme pour démontrer, par cette erreur apparente qui n'est que la constatation d'une vérité morale, que le Dieu fait Homme est toujours et partout présent parmi nous ! Je me souviens d'un beau tableau de fra Pilippo Lippi qui figurait, je crois, à la vente Beurnonville : le Christ converse avec ses disciples sur le parvis du Temple, et la ville entière se déroule devant lui et devant le spectateur : les passants s'accostent, se saluent entre eux, les femmes se hâtent en revenant du marché, les barques glissent sur une rivière. Rien n'est oublié, et le détail le plus naïvement naturaliste a sa place dans cette œuvre qui mêle l'élément divin à l'élément humain.

Tel le Christ était à Jérusalem, tel il est à Paris. La Passion pour lui se reproduit sans cesse. Qui n'a rêvé, en lisant le récit de cette agonie effroyable, de s'être trouvé sur le passage de Celui qui allait mourir pour nous, de lui épargner une souffrance, d'étancher un peu du sang qui coulait sur ce front déchiré par la couronne dérisoire, d'adresser tout au moins à la Sainte Victime un regard qui la console ? Chaque jour le Juste monte au Calvaire devant nos yeux et la plupart le regardent passer indifférents, songent à leurs plaisirs, à leurs affaires. Quelques-uns auraient des velléités de protester ; ils n'osent pas, ils craignent de se mettre en évidence, ils se disent : « Je suis tranquille ; si je m'avoue Chrétien, toute la canaille franc-maçonnique et juive va s'acharner sur moi. »

Heureux qui a surmonté ce premier mouvement de faiblesse ! J'imagine quelle sera sa joie au jour de la Justice quand, devant la face lumineuse du Christ, il se rappellera le léger effort qu'il aura fait pour ce Tout-Puissant auquel les cieux obéissent. Quelle minute que celle où sera mis à découvert l'immense et complexe fourmillement de toutes les pensées humaines, où tout ce qui se cache apparaîtra, *quidquid latet apparebit*, où le monde verra ce qu'on ne voit pas : le secret des âmes, les mobiles des actions, les crimes inconnus, les infamies dissimulées, les dessous à peine soupçonnés, la grandeur des calomniés, l'abjection de ceux qui ont marché dans la vie entourés de l'estime de tous !

Heureux alors celui qui, écrasé sous le poids de ses fautes, pourra se relever et dire : « Seigneur, je ne suis point digne d'entrer dans votre maison, mais, tel jour, quand vous passiez au milieu des outrages et que tant d'hommes se taisaient, j'ai essayé, moi, impuissant et chétif, d'alléger votre fardeau et de vous aider à porter votre croix ! »

Heureux qui pourra répéter en mourant ce que disait Veillot :

J'espère en Jésus : sur la terre,
Je n'ai pas rougi de sa loi :
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi.

Unis au Christ, participant à ses souffrances pour participer plus tard à sa gloire, vous serez plus directement aussi, au point de vue humain, en communion avec l'âme de vos pères.

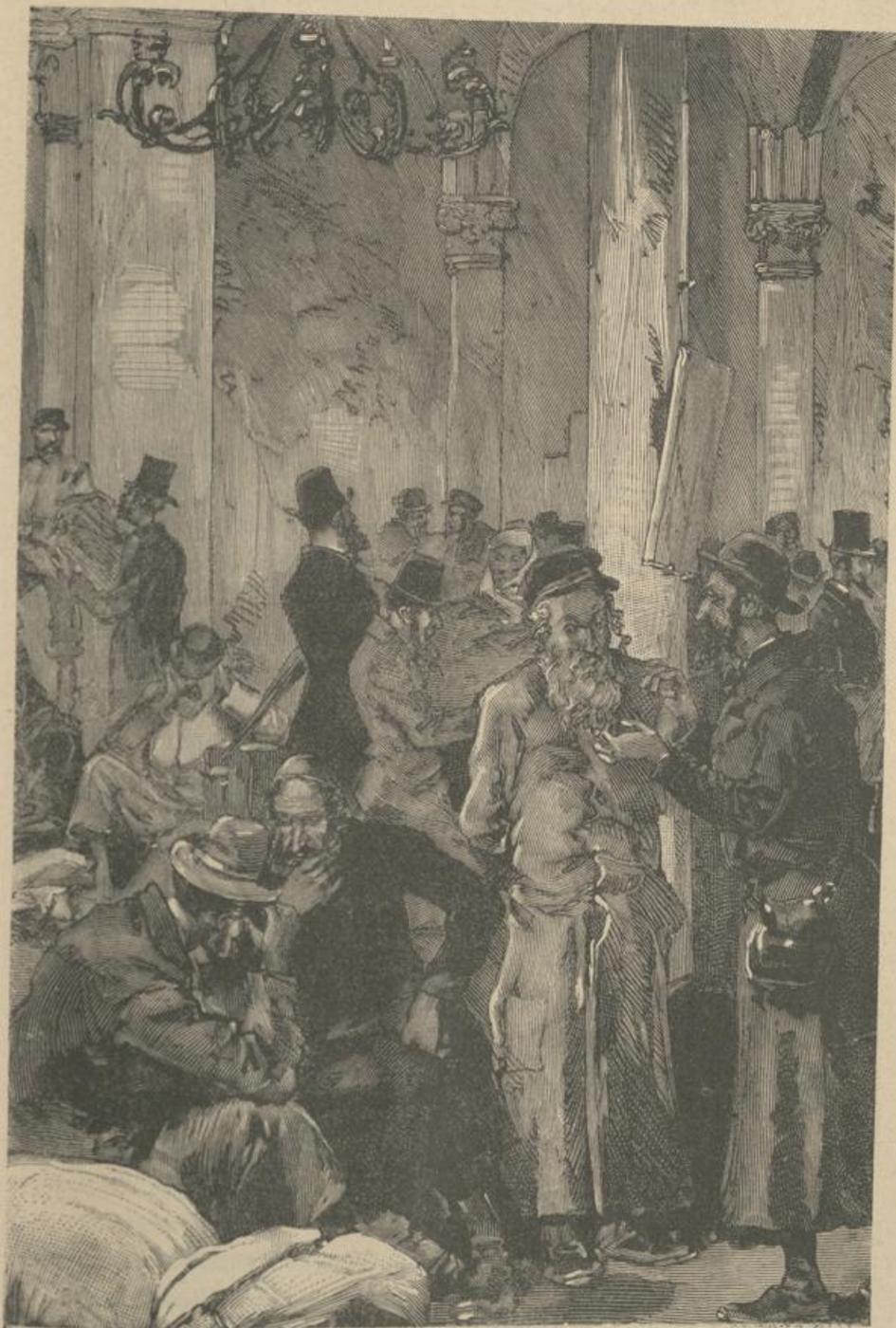
Mes lecteurs, j'en suis convaincu, ne sont point dupes des Pharisiens rouges qui s'apitoient sur les auto-da-fés en louant les misérables qui, en septembre 1792, égorgeaient par milliers, au nom de l'humanité et du progrès, des prisonniers, des vieillards, des malades, des fous, qui faisaient monter sur des échafauds ruisselant de sang des enfants, des jeunes filles de quinze ans, des femmes de quatre-vingt-dix ans, des infirmes qui ne savaient même pas ce dont on les accusait.

Malgré tout, il est difficile de se soustraire totalement à l'influence de ce qu'on entend du matin au soir, à l'impression de l'atmosphère intellectuelle factice créée par la presse juive, et les meilleurs subissent parfois, malgré eux, ce que nous avons appelé déjà : les *préjugés du modernisme*.

Éclairé par le présent travail, qu'il pourra compléter par ses observations personnelles, chacun se rendra mieux compte désormais de la réalité des choses.

Non, les hommes qui ont fait si grandes la France et l'Espagne du passé n'ont été ni des scélérats ni des imbéciles; les mesures qu'ils ont prises n'ont pas été des fantaisies de tyrans en délire, mais elles ont correspondu à des nécessités évidentes, à des périls qui se manifestaient aux yeux de tous. Le chrétien n'a pas voulu qu'on jetât, comme aujourd'hui, le Christ aux gémonies; l'Aryen n'a pas voulu subir l'oppression du Sémite, être condamné à travailler pour l'enrichir. Une race, c'est-à-dire une réunion d'individus pensant de même, un ensemble représentant un certain nombre de sentiments, de croyances, d'aspirations, d'aptitudes, de traditions, s'est défendue contre une race qui représentait des sentiments, des croyances, des aspirations, des aptitudes, des traditions absolument contraires...

Sans doute une telle démonstration semble n'avoir plus guère qu'un intérêt doctrinal devant le résultat accompli. L'examen de ces questions assurera, du moins je le souhaite, le croyant dans sa foi en lui montrant que tout se tient dans cet ordre et que l'amour de la Patrie et l'amour de Dieu ne font qu'un. L'histoire vraie détruira certaines objections élevées contre l'Église par les créateurs de l'histoire fausse, elle dissipera certains



Toute la France suivra le chef qui frappera sur les Juifs cousus d'or (p. 911.)

Le mouvement anti-sémitique.

Un coin de la gare de la Nord-Bahn, à Vienne, au moment des expulsions de Juifs de Russie, 1882.)

scrupules qui viennent parfois aux âmes tendres qui connaissent mal les ennemis auxquels nos ancêtres ont eu à faire.

La Vérité complète, cependant, ne se révélera qu'à la clarté horrible des dernières catastrophes. C'est lorsqu'il erre sous la pluie, à la lueur des éclairs, dans la lande inhospitalière que le roi Lear songe, pour la première fois, aux petits et aux déshérités et qu'il s'écrie : « Pauvres indigents tout nus que vous êtes, têtes inabritées, estomacs inassouvis, comment, sous vos guenilles trouées, vous défendez-vous contre des temps pareils? Ah! j'ai trop peu pris souci de tout cela! » C'est dans le grondement de la tempête que les privilégiés, les insoucians des classes dirigeantes, songeront, sous l'aiguillon de leur propre angoisse, aux âmes qu'ils auraient pu sauver.

Mon livre, j'en ai peur, ne sera bien compris que lorsque sera venu ce *grand soir*, dont parlent mystérieusement les sociétés secrètes dirigées par les Juifs, ce *grand soir* qui doit envelopper des ombres de la mort et plonger dans le silence de la solitude les ruines de ce qui aura été la France.

Alors les jouisseurs d'aujourd'hui iront traîner les grandes routes avec des souliers usés comme les émigrés d'autrefois.

Qu'elle est parlante cette gravure populaire qui représente une famille d'émigrés! Le père est là hâve, courbé, étreint au cœur par le malheur des siens; la mère tient par la main un petit qui se soutient à peine. Sur le seuil d'une chaumière d'Allemagne, assis sur un banc ombragé de verdure, un paysan regarde passer ces vagabonds, et sur le visage des proscrits on lit ce sentiment : « Cet homme est-il heureux! il a un chez lui, un foyer, un toit. »

Si les journaux conservateurs n'étaient pas, pour la plupart, aux mains des Juifs, c'est cette lamentable histoire de l'émigration qu'ils devraient raconter à leurs lecteurs, au lieu de leur parler de bals et de toilettes.

Qu'elle paya cher ses vices, cette société du XVIII^e siècle aussi imprévoyante et aussi frivole que la nôtre! C'est à l'étranger qu'on a bien la sensation de ce que dut être cette existence de l'exil. Certaines villes, certains hôtels enveloppent l'âme de je ne sais quel froid particulier.

Je me vois encore dans cet hôtel de la Cigogne à Bâle, qui fut un rendez-vous d'émigrés, prenant le café dans un petit jardin maussade en tête à tête avec la cigogne, vivante enseigne du lieu, qui vous tient compagnie. Les murailles de la vieille demeure, le silence de la ville aux portes cochères solennelles et toujours closes, la vue même de ce Rhin qui coule sans bruit emplissent l'âme de mélancolie. Si l'on est triste ici, pense-

t-on, quand on y vient en touriste, avec de l'argent dans ses poches, que serait-ce si l'on était là pauvre, exilé? Quel métier faire? Où s'adresser? Nulle part on ne trouve, dans ces cités fermées, l'accueil affable et chaud de ce Paris où les pavés eux-mêmes rient à l'étranger, où la meilleure place est pour lui...

Il y eut des poèmes de douleur déchirants dans ces chambres à carreaux rouges, à rideaux fanés, aux trois chaises de crin que les Mémoires nous dépeignent, et où des femmes comme M^{me} d'Argouges ou M^{me} de Talmont arrivaient parfois en sabots, sans linge. Souvent même on n'avait pas de chambre. La princesse de Condé, errante, couchait sur le plancher et se nourrissait de pommes de terre à l'eau.

Une des triomphantes de Versailles vend sa dernière robe pour payer l'enterrement de son mari et reste seule avec ses deux enfants. M^{lle} de Montmorency se fait porteuse de pain pour nourrir sa mère; d'autres savonnent, vont en journée. Le comte de Secillon s'établit maître de danse et croit connaître un jour un de ses amis, le baron de Pontgibaud, portant la balle de colporteur. — « Je ne m'appelle plus Pontgibaud, répond celui-ci; je m'appelle Labrosse. » Et il resta Labrosse jusqu'à la Restauration.

A Londres, M^{me} de Gontaud fabrique de petits objets de laine à raison de deux sous par heure. Chateaubriand est obligé de mettre sa table sur son grabat en guise de couverture pour ne pas mourir de froid; après être resté deux jours sans manger, il s'évanouit, et il allait expirer d'inanition, lorsque le journaliste Pelletier vint lui rendre visite par hasard et l'emmena se bourrer de rosbif.

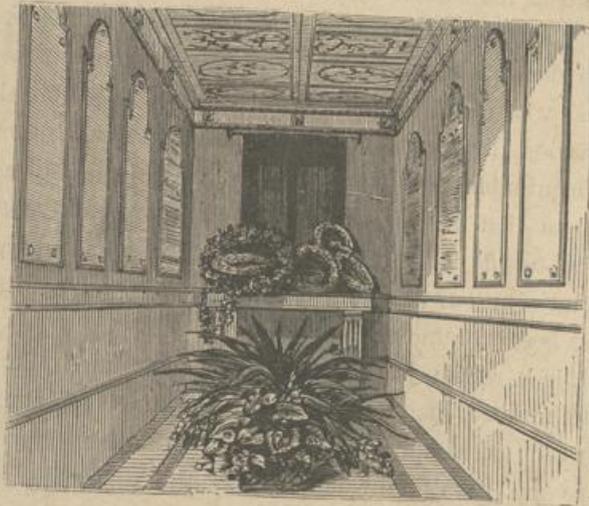
C'est lorsqu'ils seront aux prises avec l'exil et la pauvreté que les compagnons de plaisir des Rothschild et des Ephrussi comprendront le prix de cette Patrie qu'ils n'auront rien fait pour défendre. C'est alors seulement qu'ils récapituleront tout ce qu'il était possible de tenter pour résister, pour empêcher cette société de périr.

L'épreuve, en effet, sera rude pour ces efféminés et ces oisifs. Ils n'auront ni la belle humeur, ni l'indestructible santé, ni l'intarissable esprit des grands seigneurs d'autrefois; ils n'auront point la force de tempérament de ces Polonais que j'ai vus accepter les plus modestes emplois, parfois vivre avec rien, rester couchés toute une journée, quand le pain manquait, et se contenter d'une tasse de thé.

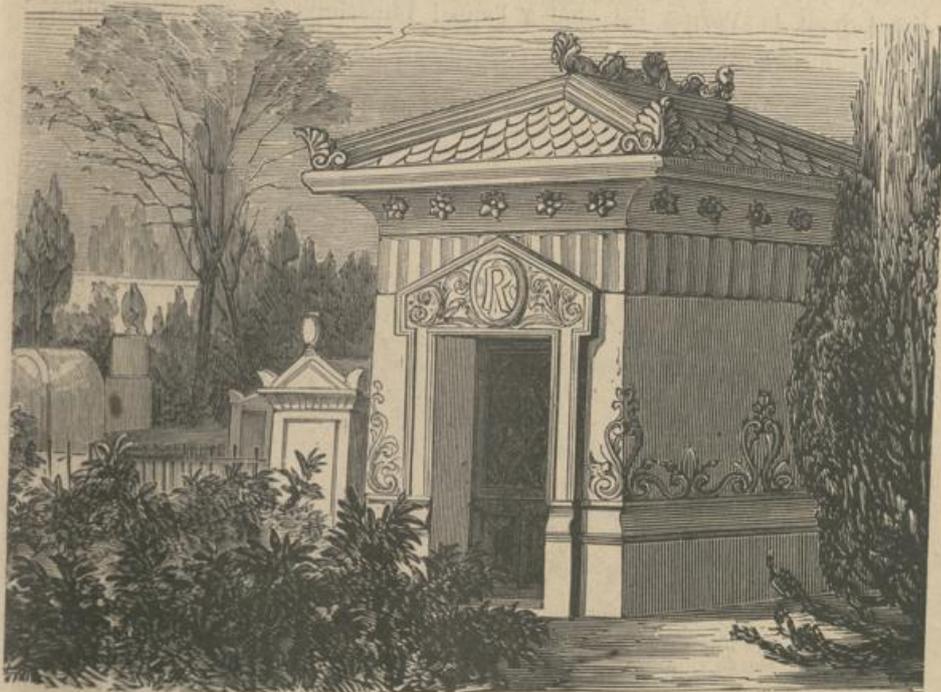
Saint Paul l'a dit : « Il faut espérer contre toute espérance. » Espérons encore que, malgré tant de présages contraires, cette destinée sera épargnée à ceux qui l'auront méritée! Peut-être, au dernier moment, le courage endormi se réveillera-t-il chez quelques-uns? Peut-être un de ces officiers,



Le mouvement anti-sémitique.
Campement de réfugiés juifs de Russie à Brody, ville frontière de Galicie, en 1882.



Intérieur du tombeau.



Le tombeau des Rothschild au cimetière israélite du Père-Lachaise.

que l'on voyait, la moustache cirée, humer tranquillement leur absinthe meurtrière, après avoir, le matin, aidé à expulser quelques vieux prêtres, sentira-t-il un jour le rouge lui monter au visage, et repoussant son verre à demi plein, s'écriera : « Mieux vaut la mort qu'une telle honte ! » La parole de celui qui parlera le premier s'achèvera, on n'en peut douter, dans une acclamation formidable. Toute la France suivra le chef qui sera un justicier, et qui, au lieu de frapper sur les malheureux ouvriers français, comme les hommes de 1871, frappera sur les Juifs cousus d'or, et dira aux pauvres attroupés autour de ce Pactole s'échappant du Sémite décousu : « Si vous avez besoin, ramassez ! »

Pour moi, je le répète, je n'ai prétendu entreprendre qu'une œuvre de bonne volonté, montrer par quel oblique et cauteleux ennemi la France avait été envahie, corrompue, abêtie au point de briser de ses propres mains tout ce qui l'avait faite jadis puissante, respectée, et heureuse. Ai-je rédigé notre testament ? Ai-je préparé notre renaissance ? Je l'ignore. J'ai accompli mon devoir, en tous cas, en répondant par des insultes aux insultes sans nombre que la presse juive prodigue aux Chrétiens. En proclamant la Vérité, j'ai obéi à l'appel impérieux de ma conscience, *liberavi animam meam....*

FIN